



EN FORMATION,

IL N'Y A QUE LE TRAVAIL QUI VAILLE

**Former la main-d'œuvre canadienne et
créer des emplois
sans accroître le déficit, l'inflation ou les
taux d'imposition.**

**Rapport du Sous-comité de la formation et de l'emploi
du
Comité sénatorial permanent des affaires sociales,
des sciences, et de la technologie.**

décembre 1987



JAN 21



ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du 30 octobre 1986.

L'honorable sénateur Gigante propose appuyé par l'honorable sénateur Nergitz:

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire enquête et rapport sur la formation, définie par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Regina (Saskatchewan) les 14 et 15 septembre 1985.»

Que les documents mentionnés soient déposés au Sénat au cours de la 1^{re} session du 33^e Parlement au cours de la session d'automne 1986.

Qua le Comité fasse rapport.

La motion, mise aux voix.

EN FORMATION,

IL N'Y A QUE LE TRAVAIL QUI VAILLE

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 14 décembre 1986.

«Le Comité prend connaissance du rapport du Sous-comité de la formation et de l'emploi, des sciences et de la technologie, intitulé: «Formez la main-d'œuvre canadienne et créez des emplois sans accroître le déficit, l'inflation ou les taux d'imposition», déposé au Sénat le 11 décembre 1986 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Regina (Saskatchewan) les 14 et 15 septembre 1985.»

L'honorable sénateur Marshall propose que le Sous-comité de la formation et de l'emploi soit établi à perpétuité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose que le président et le vice-président du Comité, ainsi que les honorables sénateurs Gigante, Robertson et Warden soient membres dudit sous-comité et que les honorables sénateurs Gigante et Robertson soient le président et vice-président respectivement, et que ledit sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion du Comité général.

La motion: **Rapport du Sous-comité de la formation et de l'emploi
du
Comité sénatorial permanent des affaires sociales,
des sciences, et de la technologie.**

décembre 1987





able

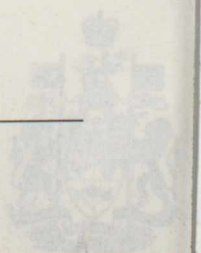
EN FORMATION

IL N'Y A QUE LE TRAVAIL QUI VAILLE

Former la main-d'œuvre canadienne et
créer des emplois
sans accroître le déficit, l'inflation ou les
taux d'imposition.

Rapport de sous-comité de la formation et de l'emploi
du
Comité sénatorial permanent des affaires sociales,
des sciences et de la technologie.

décembre 1987



ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du 30 octobre 1986:

L'honorable sénateur Gigantès propose, appuyé par l'honorable sénateur Nurgitz:

«Que le Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur la formation, émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Régina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet et les travaux accomplis au cours de la 1^{re} session du 33^e Parlement soient déférés au Comité; et

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 1^{er} décembre 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée».

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier

Extrait des *Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie* du mardi 4 novembre 1986:

«Le Comité prend connaissance de la motion que le Sénat a adoptée le 30 octobre 1986 autorisant le Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur la formation émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Régina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985;

L'honorable sénateur Marshall propose, — Qu'un Sous-comité de la formation et de l'emploi soit établi à cette fin.

La motion, mise aux voix, est adoptée».

L'honorable sénateur Bonnell propose, — Que le président et le vice-président du Comité, ainsi que les honorables sénateurs Gigantès, Robertson et Marsden soient membres dudit sous-comité et que les honorables sénateurs Gigantès et Robertson en soient les président et vice-président respectivement; et que ledit sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité général.

La motion, mise aux voix, est adoptée».

Le greffier du Comité
Denis Bouffard

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du 30 octobre 1986

L'honorable sénateur Giganti propose, appuyé par l'honorable sénateur Maurilio

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur la formation, émis par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Opportunités d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Regina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985.

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet et les travaux accomplis au cours de la 1^{re} session du 33^e Parlement soient déposés au Comité;

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 1^{er} décembre 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Charles A. Lamer

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie du mardi 4 novembre 1986

Le Comité prend connaissance de la motion que le Sénat a adoptée le 30 octobre 1986 autorisant le Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie à faire enquête et rapport sur le Document d'étude sur la formation émis par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, déposé au Sénat le 11 décembre 1984 et le document intitulé: «Opportunités d'emploi: Préparation pour l'avenir», déposé à la conférence des premiers ministres sur l'économie, tenue à Regina (Saskatchewan), les 14 et 15 février 1985.

L'honorable sénateur Marshall propose: — Qu'un Sous-comité de la formation et de l'emploi soit établi à cette fin.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose: — Que le président et le vice-président du Comité, ainsi que les honorables sénateurs Giganti, Robertson et Mackenzie soient membres de ce sous-comité et que les honorables sénateurs Giganti et Robertson en soient le président et vice-président respectivement; et que ledit sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion du Comité général.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Comité
Doris Bonnell

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

Président: L'honorable Philippe D. Gigantès

Vice-présidente: L'honorable Brenda M. Robertson

et

Les honorables sénateurs:

* Bonnell, M. Lorne

Marsden, Lorna

Rousseau, Yvette

* Tremblay, Arthur

* Membres d'office

(Quorum 3)

L'honorable sénateur Yvette Rousseau a été ajoutée à la liste des membres du Sous-comité au mois de juin 1987.

Autres sénateurs qui ont participé aux affaires du Sous-comité en tant que membres suppléants: Les honorables sénateurs Paul David, Jacques Hébert, Mira Spivak.

MEMBRES DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'honorable sénateur Arthur Tremblay, président

L'honorable sénateur M. Lorne Bonnell, vice-président

et

Les honorables sénateurs:

Austin, Jack

Cottreau, Ernest G.

Flynn, Jacques

Gigantès, Philippe D.

Hébert, Jacques

* MacEachen, Allán J.

(ou Frith, Royce)

Marsden, Lorna

Marshall, Jack

* Murray, Lowell

(ou Doody, C. William)

Robertson, Brenda M.

Rousseau, Yvette

Spivak, Mira

* Membres d'office

**Personnel du Sous-comité sénatorial de la
formation et l'emploi**

Greffiers du Sous-comité

LINE GRAVEL

Andrew N. Johnson

**Conseils sur le fond du rapport, recherches,
rédaction, organisation.**

CHRISTINE DEARING

Des remerciements particuliers s'adressent à Hélène Bouchard, Janelle Feldstein, Lucie Gaulin, Kathleen Ippersiel, Marie Claire Jak, Jennifer Joseph, Elizabeth Macaulay et Kathleen Schade. Leur application souriante, leur patience et leur compétence ont rendu le travail du Sous-comité plus facile et meilleur.

Le Dr Gerry Goldstein et M. Basil Zafiriou de la Direction des recherches de la Bibliothèque du Parlement, contribuèrent leurs connaissances et leur sagesse.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	1
Le Rapport abrégé	3
Liste des abréviations utilisées dans le rapport	5
EN FORMATION, IL N'Y A QUE LE TRAVAIL QUI VAILLE	7
Étude économique	37
Graphiques	42
Annexes	72
Résumés des entrevues	149
Allert et Braun	150
Bauer et Wagenhofer	150
Bayer (Herr Richter)	151
Bellemare, Diane	152
Bonn, Ambassade du Canada	155
Congrès du travail du Canada	156
Carcenac, Yves	156
Carmichael, Edward (Paul Matthews)	158
Cassels, John	161
Cohen, Marjorie	162
Colardyn, Danielle	165
Confédération des syndicats nationaux	166
Courchene, Tom (David Laidler)	166
Coûts sociaux du chômage	168
D'Aquino, Tom (Todd Rutley)	170
Debeine, Pierre	171
de Larminat, M.	173
Dobell, Rod	173
Fortin, Pierre	176
Gerard, Chriss (R. Lucas)	180
Geyer, Dr	182
Gillespie, Irwin	183
Ginden, Bob	184
Hayes et Fonda	185
Helliwell, John	187
Himmelreich, Dr	188
Holland, Geoffrey	189
Institut de recherche en pédagogie industrielle	191
Jeunesse, ministère de la, Bonn	192
John, Dr et Aigner	192
Kummerlein, Sigrid	193
Lübke, Oliver	194
Lutz, B., Dr	195
McCracken, Mike	196
Meltz, Noah (Morley Gunderson)	196

	<i>Page</i>
OCDE.....	199
Paquet, Gilles.....	202
Parizeau, Jacques.....	202
Peitchinis, Steven.....	203
Peters, Doug.....	206
Piskaty, Georg, Dr.....	206
Pribich, M.....	208
Puethmann, Dr.....	210
Québec — Michèle Jean.....	211
Ramoff, Dr (François et Ornon).....	212
Rehn, Gösta.....	212
Rosenmöller, Dr.....	213
Scarfe, Brian.....	214
Schmidt, Hermann.....	218
Schwartz, Bertrand.....	220
Stewart, Ian.....	221
Syndicats, Vienne.....	223
Valli, Paul-Pierre.....	224
Walker, Michael.....	226
Weldon, Jack.....	228
Wilkinson, Bruce.....	229
Liste des témoins.....	233
Références.....	237

Avant-propos

Le Sous-comité sénatorial de la formation et de l'emploi a été créé le 30 octobre 1986 pour étudier deux documents: l'un intitulé *Document d'étude: Formation* et l'autre *Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir*. Ces deux documents s'interrogent sur la situation de notre économie, sur le genre de formation dont ont besoin les Canadiens et sur le genre d'emplois que le Canada aura à offrir d'ici quelques années.

Ces questions — et d'autres relatives à la formation et à l'emploi — ont été posées à maintes reprises ces dernières années et continueront à l'être, puisque notre économie est en constante évolution. C'est pourquoi notre rapport se penche sur l'évolution de notre économie, puisque la politique actuelle en matière de formation ne constitue en rien une solution définitive et s'inscrit plutôt dans le cadre d'un processus continu.

Le Sous-comité a posé ces mêmes questions à des spécialistes du monde des affaires, de la main-d'oeuvre, du secteur public et de l'enseignement de tout le Canada, de quatre pays européens et de divers organismes internationaux, à l'occasion d'audiences publiques tenues à Ottawa au milieu de 1987.

Nous avons exploré le lien existant entre la formation et les perspectives d'emploi pour les Canadiens. À quelle vitesse évolue le marché du travail? De quel genre de formation et de recyclage ont besoin les Canadiens pour être en mesure de s'adapter plus facilement aux nouveaux emplois ou domaines d'études qui remplacent leurs champs d'activités traditionnels?

Que fait le Canada pour préparer les Canadiens «pour l'avenir»? Qu'est-ce qui devrait être fait? Comment pourrait-on améliorer les programmes existants?

La société industrielle des années 60 s'est transformée en une économie de services exigeant des connaissances complexes — une société vivant à l'ère de l'information. Le principal défi de la société des années 80 et 90 est de faire en sorte que ses membres soient bien instruits et bien formés. À cette fin, il leur faut des connaissances «de base» ainsi que des connaissances spécialisées. Nous devons aider notre population à réaliser son potentiel en lui offrant l'éducation et la formation nécessaires à sa réussite. Par dessus tout, nous devons enseigner aux Canadiens de tous les âges «comment apprendre» et s'adapter au changement.

Le Sous-comité s'est posé la question suivante:

«Pouvons-nous nous permettre de faire mieux?». Nous y avons répondu par l'affirmative. En fait, nous ne pouvons nous permettre de *ne pas* faire mieux. En outre, nous avons constaté qu'il est possible de prendre les mesures nécessaires sans accroître les taux d'imposition, l'inflation ou le déficit.

Tout au long de notre étude, au Canada et à l'étranger, nos témoins ont été presque tous unanimes à affirmer que lorsqu'il est question de formation, la méthode qui donne les meilleurs résultats est celle qui consiste à faire alterner la théorie et la pratique. Ce qui revient à dire qu'en matière de formation, il n'y a que le travail qui vaille.

Philippe D. Gigantès
Président
Sous-comité
de la formation
et de l'emploi

.....	199
Papier, Gilbert	202
Parsons, Jacques	202
Parsons, Steven	203

Avant-propos

Le Sous-comité sénatorial de la formation et de l'emploi a été créé le 30 octobre 1986 pour étudier deux documents: l'un intitulé Document à l'égard de l'éducation et l'autre Document à l'égard de l'emploi. Ces deux documents s'interrogent sur la situation de notre économie, sur le rôle de la formation et sur le genre d'emplois que le Canada veut à court et à long terme.

Ces questions — et d'autres relatives à la formation et à l'emploi — ont été posées à diverses reprises ces dernières années et continuent à l'être, puisque notre économie est en constante évolution. C'est pourquoi notre rapport se penche sur l'évolution de notre économie, sur les multiples aspects de la formation et de l'emploi, et sur les solutions possibles de ces problèmes dans le cadre d'un processus continu.

Le Sous-comité a posé ces mêmes questions à des spécialistes du monde des affaires, de la main-d'œuvre, du secteur public et de l'enseignement de tout le Canada, de quatre pays européens et de divers organismes internationaux, à l'occasion d'audiences publiques tenues à Ottawa au milieu de l'été 1987.

Nous avons exploré le lien existant entre la formation et les perspectives d'emploi pour les Canadiens. À quelle vitesse évolue le marché du travail? De quel genre de formation et de recyclage ont besoin les Canadiens pour être en mesure de s'adapter rapidement aux nouveaux emplois ou domaines d'études qui remplacent leurs champs d'activités traditionnels?

Que fait le Canada pour préparer les Canadiens «pour l'avenir»? Où est-ce qui devrait être fait? Comment pourrait-on améliorer les programmes existants?

La société industrielle des années 60 s'est transformée en une économie de services exigeant des connaissances complexes — une société vivante à l'ère de l'information. Le principal défi de la société des années 80 et 90 est de faire en sorte que ses membres soient bien instruits et bien formés. À cette fin, il leur faut des connaissances «de base» ainsi que des connaissances spécialisées. Nous devons aider notre population à réaliser son potentiel en lui offrant l'éducation et la formation nécessaires à sa réussite. Par dessus tout, nous devons enseigner aux Canadiens de tous les âges «comment apprendre» et s'adapter au changement.

Le Sous-comité a posé la question suivante:

«Pouvons-nous nous permettre de faire mieux?». Nous y avons répondu par l'affirmative. En fait, nous ne pouvons nous permettre de ne pas faire mieux. En outre, nous avons constaté qu'il est possible de prendre les mesures nécessaires sans accroître les taux d'imposition, l'inflation ou le déficit.

Tout au long de notre étude, au Canada et à l'étranger, nos témoins ont été très enthousiastes et unanimes à affirmer que lorsqu'il est question de formation, la méthode qui donne les meilleurs résultats est celle qui consiste à faire passer la théorie et la pratique. Ce qui revient à dire qu'en matière de formation, il n'y a que le travail qui vaille.

Philippe D. Gigault
Président
Sous-comité
de la formation
et de l'emploi

Le rapport abrégé

Former la main-d'oeuvre canadienne et créer des emplois sans accroître le déficit, l'inflation ou les taux d'imposition

Note: Ce sommaire traite de la façon d'améliorer l'enseignement et la formation en général, de créer des emplois et d'offrir de la formation afin de réduire le taux de chômage à 4 p. 100 sans accroître le déficit, l'inflation ou les taux d'imposition.

En plus d'être essentielle à notre évolution future et à notre bien-être matériel, une main-d'oeuvre bien formée et bien instruite constitue la ressource la plus importante de notre économie de services exigeant des connaissances complexes. La véritable richesse de la société aujourd'hui réside dans le savoir.

Vingt pour cent de la population canadienne ne lit pas suffisamment bien pour s'assurer une place dans notre économie moderne. Ces analphabètes fonctionnels n'ont pas accès à un enseignement de base ou supérieur et ont peu de chances de se trouver du travail. Il faut donc enrayer l'analphabétisme.

Pour que l'information puisse se transformer en savoir, il faut certaines connaissances de base: l'aptitude à lire, à écrire et à comprendre des textes complexes; à communiquer dans sa langue maternelle; à démontrer un certain degré de connaissances en mathématiques et en sciences informatiques; à comprendre le fonctionnement de la société et du monde; et à apprendre comment apprendre. De même, il faut permettre à la population d'acquérir les connaissances nécessaires pour: travailler en équipe; s'adapter au changement; assimiler l'information; la transformer en savoir; s'en servir à bon escient pour trouver, garder ou créer un emploi; et, au besoin, faire preuve d'initiative et de créativité.

Nos établissements d'enseignement élémentaire et secondaire doivent permettre aux élèves d'acquérir ces connaissances de base. Il faudrait s'entendre sur des normes nationales/provinciales et prévoir des examens de fin d'études pour en vérifier l'application.

Les connaissances particulières à un emploi s'acquièrent mieux lorsqu'on possède déjà les connais-

sances de base nécessaires. La formation en fonction d'emploi donne de meilleurs résultats lorsqu'on allie l'expérience pratique à la théorie. La formation en alternance, les projets de parrainage d'écoles et les programmes d'apprentissage sont tous les exemples d'initiatives qui jusqu'ici se sont avérées fructueuses. Nous pourrions en répandre l'application.

Nous n'avons pas mais devrions avoir des mécanismes de consultation pour établir conjointement des programmes d'études de nature à satisfaire aux besoins des employés et des employeurs, à l'échelle régionale et nationale. Nous n'avons pas non plus mais devrions avoir des normes uniformes pour évaluer les stagiaires. Enfin, nous n'avons pas mais devrions avoir un mécanisme de «contrôle de la qualité» de la formation ainsi que de l'enseignement, afin de s'assurer que le Canada retire le maximum de chaque dollar investi dans l'éducation.

La décentralisation de la formation pour accommoder notre système politique fédéral et satisfaire les besoins des employeurs et des employés en région n'exclut pas l'établissement à l'échelle du pays, de normes certifiées, pour vérifier le degré de réussite scolaire et professionnelle.

Ceux qui quitteront des régions moins bien nanties pour s'installer dans des régions plus riches auront plus de facilité à trouver du travail si leur formation respecte les normes certifiées reconnues à l'échelle du pays.

Le processus de formation et de recyclage peut comporter le passage à de nouveaux emplois et l'adaptation à une nouvelle technologie. Cette transition se fait beaucoup plus facilement lorsqu'il y a plus d'emplois disponibles.

Les programmes de formation et de création d'emplois vont aider les Canadiens à s'adapter au progrès technologique constant et à l'évolution du monde du travail en général. Un tel programme va

permettre de réduire le taux de chômage à 4 p. 100 d'ici 4 ans, sans accroître les impôts, l'inflation ou le déficit. Il coûte plus cher de garder une personne au chômage que de lui créer un emploi. Nous allons utiliser l'argent actuellement affecté au versement des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social pour financer un programme de formation et de création d'emplois.

En 1985, chaque chômeur gagnait en moyenne 14 040 \$ par année avant de perdre son emploi. Chacun d'eux, une fois au chômage, coûtait aux trois paliers de gouvernement 14 645 \$ par année, en moyenne, en prestations d'assurance-chômage et de bien-être social ainsi qu'en pertes de recettes fiscales. Non seulement chaque chômeur coûtait 14 645 \$ par année, mais il ne produisait plus les biens et les services qu'il produisait lorsqu'il occupait un emploi. Donc, lorsqu'un chômeur travaille, nous lui versons 14 040 \$ et il nous donne en retour pour l'équivalent de 14 040 \$ en biens et services; lorsqu'il ne travaille pas, nous lui versons davantage sans qu'il ne nous donne quoi que ce soit en retour.

Depuis 1968, le coût du chômage est égal à la dette nationale. Aucune solution n'est vraiment parvenue à rogner notre taux de chômage ou à accélérer notre croissance économique — ni l'aide gouvernementale aux entreprises, ni la technologie, ni l'accroissement des exportations, ni la réduction de la taille du gouvernement.

C'est seulement en donnant du travail aux chômeurs que nous allons parvenir à réduire le déficit et à stimuler la croissance sans accroître l'inflation. Il est nettement préférable de payer les chômeurs pour produire un bien ou un service nécessaire que de les laisser à ne rien faire. De cette façon, nous leur redonnons un rôle à jouer dans la société et, par le fait même, une certaine dignité.

À l'aide des modèles informatisés du Conseil économique du Canada et d'Informetrica, on a simulé

l'application d'un programme en vertu duquel pour produire des biens ou des services essentiels les chômeurs recevraient en moyenne autant que ce qu'ils gagnaient lorsqu'ils travaillaient. On a jugé que ce programme était non seulement applicable mais qu'il n'accroissait pas l'inflation, le déficit ou les taux d'imposition. Nous sommes conscients du fait qu'un salaire moyen de 14,040 \$ est très peu. Cependant, ce chiffre représente ce qu'a gagné un chômeur en moyenne en 1985 avant de perdre son emploi. Bien que ce montant soit insuffisant, il est supérieur de 75% à ce qu'il toucherait en bénéfices d'assurance-chômage (8 100 \$).

Grâce à un programme semblable, nous pourrions, sans que cela n'entraîne de frais supplémentaires pour les gouvernements, lancer un programme national de garderies ou de soins à domicile pour les personnes âgées, qui serait plus adéquat et permettrait d'économiser sur les frais d'hospitalisation; une campagne pour enrayer l'analphabétisme; ou un programme pour revitaliser les quartiers pauvres. Les participants travailleraient quatre jours par semaine et recevraient une formation le cinquième jour pour se perfectionner dans leur domaine ou leur permettre de se familiariser avec de nouveaux emplois.

L'infrastructure nécessaire au programme de création d'emplois et de formation professionnelle existe déjà: aux niveaux régional et provincial, il existe des mécanismes administratifs — gouvernementaux et non gouvernementaux — qui génèrent bon nombre des données essentielles; il faut éviter de créer une infrastructure parallèle. L'utilisation de ces mécanismes à petite échelle dans une province constituerait un excellent projet pilote en vue de l'établissement d'un programme national de formation et de création d'emplois auquel les autres provinces pourraient participer selon leur gré.

Il ne manque plus que la volonté politique de créer ces emplois et de changer les attitudes.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE RAPPORT

ACFP	Association canadienne pour la formation professionnelle
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCPEF	Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme
CEC	Conseil économique du Canada
CEIC	Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
CNA	Comité national d'action sur le statut de la femme au Canada
<i>Document de travail de l'Ontario</i>	<i>Document de travail sur la Planification de l'emploi: politique et mise en oeuvre, Ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario, 1987.</i>
<i>Étude du secteur tertiaire de l'Ontario</i>	<i>Étude du secteur tertiaire de l'Ontario, ministère du Trésor et de l'Économie, décembre 1986.</i>
FCE	Fédération canadienne des étudiants
IEC	Industry-Education Council de Hamilton-Wentworth
OCDE	Organisation de la coopération et du développement économique
PE Document	<i>La Planification de l'emploi: Hier, aujourd'hui et demain, Emploi et Immigration Canada, 1987.</i>
YTS	«Youth Training Scheme»

EN FORMATION,

IL N'Y A QUE LE TRAVAIL QUI VAILLE

(1) «Former pour quels emplois?» demande le *Document d'étude sur la formation*. Une question comme celle-là est certes une bonne à poser pour lancer le débat sur un thème aussi important que celui de la formation, mais de là à permettre de trouver des réponses, c'est une toute autre histoire. Jusqu'à maintenant, du moins, personne n'a encore réussi à prédire quels emplois seront les plus en demande. Nous sommes de piètres prophètes à cet égard. La seule prédiction que nous puissions faire dans la meilleure hypothèse, en extrapolant à partir des tendances passées, c'est que les mutations dans le monde du travail continueront de se produire à un rythme de plus en plus rapide, comme on a pu le constater depuis notre entrée dans l'ère de la révolution industrielle.

(2) Bien que nous ne soyons pas en mesure de préciser quels emplois auront cours dans le monde de demain, nous sommes un peu plus conscients des emplois qui disparaîtront, notamment dans des industries où l'on fabrique des produits standardisés en série. Les pays nouvellement industrialisés adoptent les technologies les plus modernes et, comme ils disposent d'une main-d'oeuvre bon marché, ils nous enlèvent des emplois dans le secteur manufacturier à moins que nous n'adoptions des mesures protectionnistes, avec tous les dangers qu'elles comportent. Il faudrait faire appel uniquement à des robots, et non à des personnes, pour pouvoir les conserver. Nos travailleurs devront peut-être bientôt se limiter à

«... la production de biens complexes, qui demande beaucoup de flexibilité, de savoir-faire et de sophistication, et dans celui de l'innovation dans le développement de nos produits ou l'amélioration de ceux qui existent déjà. C'est ici que, en vertu de notre expertise et de nos niveaux d'éducation supérieurs, nous pourrions maintenir un avantage relatif sur notre concurrence avec les pays nouvellement en voie d'industrialisation...

(3) «Ce qui s'applique au secteur secondaire, s'applique davantage au secteur tertiaire: une des caractéristiques clés de notre économie de services est notre haut niveau de connaissances. Considérés comme une des

sociétés «postindustrielles» encore relativement peu nombreuses dans un monde à prédominance de pays nouvellement en voie d'industrialisation, nous possédons un avantage potentiel relatif grâce à notre population très éduquée et à notre degré d'expertise supérieur. Nous devons offrir une concurrence forte dans le vaste marché croissant du savoir-faire, non seulement à l'intérieur de services traditionnellement négociables tels que les opérations bancaires, l'ingénierie et les logiciels informatiques, mais aussi dans plusieurs autres domaines des services requérant beaucoup de matière grise, afin de répondre au besoin des pays en voie de développement de plus en plus abondants, dans le développement d'une infrastructure: services de santé, éducation, technologie agricole, gestion de projet, planification commerciale, etc.» (*Étude du secteur tertiaire de l'Ontario*; Ministère du Trésor et de l'Économie, décembre 1986, p. 14.)

(4) Au Canada, on assiste à un envahissement de plus en plus marqué du secteur tertiaire, dans les domaines qui font appel à une main-d'oeuvre très spécialisée ou non. L'ère industrielle, au cours de laquelle notre économie était presque exclusivement fondée sur l'exploitation des richesses naturelles et où la fabrication en usine était le principal moteur de la croissance, est révolue. Notre pays est maintenant entré dans l'ère de l'information. Notre économie est déjà massivement engagée dans une grande phase de transition où les services occuperont de plus en plus de place. Entre 1976 et 1986, seulement 154 000 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur secondaire et 2 millions dans le secteur tertiaire, qui occupe 75 p. 100 de la main-d'oeuvre et est responsable de 72,4 p. 100 du PNB (*Étude du secteur tertiaire de l'Ontario*; Ministère du Trésor et de l'Économie, décembre 1986, p. 10).

(5) Et ce sont les emplois qui requièrent un haut niveau de connaissances qui enregistrent la plus forte croissance (par. 3 ci-dessus). Entre 1941 et 1981, les services fournis aux fabricants ou aux entreprises commerciales, qui font appel à une main-d'oeuvre spécialisée, ont connu une progression de 789 p. 100 en Ontario, tandis que les services aux consommateurs (restaurants, teintureriers ou salons de coiffure)

n'ont augmenté que de 179 p. 100 (*Étude du secteur tertiaire de l'Ontario*, p. 10).

(6) En résumé, de nombreux emplois traditionnels sont appelés à disparaître. Ceux qui les remplaceront exigeront très souvent des connaissances et des compétences supérieures, notamment sur le plan humain, mais vu qu'

«on ne peut prédire quelles seront les compétences requises par le marché du travail dans cinq ans ... nous devons en conclure qu'un employé possédant une formation en mécanique et en techniques spécialisées se trouvera sûrement plus désavantagé que celui ayant appris à étudier, à penser et à apprendre rapidement». (A.R. Dobell, président de l'Institut de recherche des politiques publiques, *Étude du secteur tertiaire de l'Ontario*, p. 23.)

(7) Il reste à se demander alors quels genres d'éducation et de formation seront les plus appropriés pour ceux qui possèdent déjà les habiletés «de base»: aptitude à lire, à écrire et comprendre des sujets complexes; à communiquer dans sa langue maternelle; à maîtriser un certain niveau de connaissances mathématiques et informatiques et savoir comment fonctionnent la société et le monde. De plus, il faut apprendre à apprendre. Par ailleurs, il faut donner aux individus une formation pour qu'ils puissent être capables de travailler en équipe, de diriger lorsqu'il le faut, d'être innovateurs et de s'adapter aux changements. Bref, il faut apprendre aux individus à assimiler des données, à les transformer en connaissances et les appliquer lorsqu'ils auront à trouver, maintenir ou créer un emploi.

(8) Si nous prenons pour acquis que l'éducation et la formation peuvent donner aux individus les habiletés nécessaires pour obtenir les emplois qu'ils convoitent, devrait-on leur permettre de poursuivre davantage l'«éducation» ou la «formation»?

(9) Par «éducation» on entend davantage l'apprentissage des notions générales de base que l'étudiant doit posséder pour poursuivre d'autres études; la «formation» a habituellement un caractère technique ou professionnel; elle vise en outre à faire acquérir des compétences plus directement liées à l'emploi. De fait, il est aussi nécessaire d'acquérir des habiletés liées à la formation que celles liées à l'éducation. Mis ensemble, ces «acquis» font partie d'un bagage de connaissances compréhensif.

(10) Ces deux «voies» permettent d'accumuler les connaissances générales de base aussi bien que les

acquis techniques et les notions plus affectives ayant trait par exemple à la façon de gérer sa vie, qui sont nécessaires pour pouvoir réussir dans des études plus poussées ou au travail (c.f. par. 7).

(11) Le système d'éducation a connu une expansion considérable dans les années 60, au Canada comme dans les autres pays. L'objectif des réformes était de permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux études et de répondre davantage aux besoins des employeurs du secteur industriel. Les étudiants devaient apprendre à lire, à écrire et à compter mais aussi à se conformer aux besoins de l'employeur en faisant l'apprentissage de la ponctualité, de l'obéissance aux consignes et du respect de l'autorité. La demande de travailleurs peu spécialisés était alors plus forte. Les employeurs croyaient qu'il allait être possible de prévoir spécifiquement les lacunes en matière de formation et d'ajuster les programmes d'études en conséquence. (*Jeunesse: Un plan d'action*, pp. 43 et 44)

(12) Il n'en est plus ainsi. Les travailleurs ont maintenant besoin de plus de compétences techniques et d'un bagage de connaissances générales plus étendu. Ils doivent en outre être capables d'appliquer ces connaissances et de s'ajuster aux situations nouvelles. Les employeurs ne se contentent plus de la ponctualité et de l'obéissance aux consignes: ils recherchent des candidats souples, capables de s'adapter aux nouveaux besoins et d'innover lorsque cela est nécessaire. C'est là qu'interviennent les universités qui ont un rôle essentiel à jouer. Non seulement doivent-elles contribuer à concevoir des modèles de formation qui permettront aux individus d'acquérir les notions de base dont ils auront besoin pour devenir immédiatement employables et capables de s'adapter aux nombreuses mutations du monde du travail, mais elles doivent également remplir assidûment et avec une vigueur renouvelée, leur rôle traditionnel et continuer à cultiver les esprits en favorisant la recherche fondamentale et la discussion. Celui qui est habitué à se confronter intellectuellement s'adapte plus facilement, a moins tendance à végéter, s'interroge davantage et se laisse moins abattre devant la concurrence qui s'exerce sur le marché du travail ou advenant qu'il perde son emploi.

(13) Le *Document d'étude sur la formation* demande aussi: «Y aura-t-il des emplois?»

(14) Par l'éducation et la formation, on peut améliorer l'efficacité, la productivité et, partant, la compétitivité des travailleurs, accroître le rendement

économique d'une entreprise ou d'un pays et libérer des ressources pour mettre sur pied d'autres programmes de formation ou pour créer des emplois.

(15) Cependant, ce processus exige du temps. Il peut requérir de longues périodes d'ajustement, notamment de la part des chômeurs. Le maintien d'une forte partie de la population dans l'inactivité coûte cher humainement et économiquement. Il n'y a pas à en douter, une économie est beaucoup plus souple, efficace et équitable lorsque la plus grande partie de la population est au travail et qu'elle produit des biens et des services qu'elle consomme.

(16) Ce n'est pas d'hier que les pays membres de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE, par. 1 à 3)* discutent intensément de l'incidence de l'éducation sur la création des emplois. En période de chômage élevé, ceux qui sont le plus instruits ou qui ont la formation la plus adéquate ont plus de chances d'être gagnants dans la course aux emplois. L'éducation favorise ceux qui la possèdent. Mais elle ne crée pas d'emplois.

(17) Néanmoins, de nombreux pays dont le Canada songent à ne plus axer leur politique sur l'aide aux sans emploi (assurance-chômage, assistance sociale, création d'emplois de courte durée, cours intensifs visant l'apprentissage de certaines techniques spécialisées). Au lieu de cela, ils préfèrent améliorer la capacité de travail de l'individu en lui facilitant l'accès aux études et aux programmes de formation. Cependant, certains de ces pays ont des programmes de formation en cours d'emploi qui, effectivement, créent des emplois. Par ailleurs, la nécessité de réduire leurs dépenses budgétaires oblige nombre d'entre eux à inviter le secteur privé à financer et à dispenser cette formation (subventions salariales accordées à l'égard des stagiaires; diminution du nombre de places dans les collèges communautaires pour les stagiaires, afin d'inciter le secteur privé à offrir lui-même plus de stages.)

(18) La croyance voulant que les milieux d'affaires et ceux qui y sont le plus directement intéressés soient les mieux placés pour déterminer quels emplois doivent être comblés et, partant, quelles compétences sont requises, semble être le moteur des nouvelles orientations qu'entendent adopter le Canada et les autres pays.

(19) Dans un système qui croit en la libre entreprise, ce sont ceux qui sont les plus prêts à se confronter qui sortent gagnants. L'entreprise a laissé aux gouvernements le soin de veiller à ce que les groupes défavorisés — les jeunes, les femmes, les autochtones, ceux qui sont moins aptes au travail et les personnes handicapées — aient des chances égales.

(20) Comment le secteur privé et le gouvernement peuvent-ils le mieux remplir leurs rôles respectifs? Qui devrait décider des programmes d'études et des critères régissant l'éducation et la formation? Qui devrait s'occuper de l'administration, de la conception et du financement de ces programmes?

(21) Les gouvernements, les syndicats, les gestionnaires (entreprises), les éducateurs et les individus eux-mêmes devraient *tous* faire leur part. La définition des rôles de chacun diffère d'un pays à l'autre et, au Canada, d'une province à l'autre.

(22) Au Canada et dans d'autres pays, l'éducation, la formation et le recyclage sont perçus comme étant des facteurs importants dans l'amélioration de la santé économique, bien qu'à des degrés divers. Les quatre pays européens que nous avons étudiés (Grande-Bretagne, Allemagne de l'Ouest, France et Autriche, par. 25 à 76) insistent maintenant davantage pour que tous les partenaires sociaux participent aux décisions. L'employeur du secteur privé est vu comme un intervenant important, capable d'assurer une formation initiale adéquate dans son domaine d'emploi et de pourvoir au recyclage de ses employés. En Grande-Bretagne et en France, l'engagement du secteur privé à cet égard est encore un objectif, alors qu'en Allemagne et en Autriche, il est une réalité.

(23) En général, dans ces pays européens, on semble considérer, à l'instar des Allemands, qu'il vaut mieux donner une formation quelconque que de n'en pas donner du tout, et ce, que le stagiaire ait ou non accès à un emploi à la fin de son stage.

(24) Par ailleurs, de récentes études menées en Grande-Bretagne et dans les pays de l'OCDE nous portent à croire que le fait de maintenir des chômeurs sous la dépendance de prestations quelconques ne coûte pas moins cher, économiquement parlant, que de les mettre au travail: en Grande-Bretagne, par exemple, on a constaté qu'il n'en coûtait que 200 \$ de plus par année pour garder un concierge à l'emploi

* Dans le reste du texte, une parenthèse renfermant un nom et un numéro de paragraphe renvoie aux résumés figurant à la fin du rapport.

que de lui verser des prestations d'assurance-chômage. En Europe, on se demande pourquoi les taux de chômage sont de modérés à élevés et on tente de déterminer par quels moyens on pourrait réduire le nombre de chômeurs. Toutefois, la formation et le recyclage des travailleurs sont considérés comme hautement prioritaires dans tous ces pays. Cette orientation est d'ailleurs largement appuyée par leurs populations respectives, comme l'illustre la préférence accordée aux programmes de formation destinée à améliorer les chances d'emploi (Holland, par. 9).

LA GRANDE-BRETAGNE

(25) Le taux de chômage en Grande-Bretagne était de 10,9 p. 100 en avril 1987. Plutôt que de mettre l'accent sur les mesures de création d'emplois pour résorber ce chômage, la Grande-Bretagne (comme le Canada, par. 77) a adopté une politique qui donne priorité à l'éducation et à la formation de la population active (Holland, par. 10).

(26) Traditionnellement, l'éducation en Grande-Bretagne a été surtout axée sur la formation d'une élite savante capable d'exercer les «professions nobles»: droit, fonctionnariat, médecine, enseignement universitaire, comptabilité. Le système d'éducation était structuré de façon à éliminer et à déprécier la majorité des étudiants pour former une élite minoritaire (Holland, par. 19 à 21).

(27) En Grande-Bretagne, la valeur accordée à l'application pratique des connaissances et des compétences a diminué progressivement depuis la Deuxième grande Guerre mondiale.

(28) Les employeurs britanniques ne jugeaient ni nécessaire ni rentable de former un travailleur en fonction de leurs besoins futurs (Holland, par. 27; Cassels, par. 11, 12, voir également le par. 142 de ce rapport).

(29) Le gouvernement et les organismes gouvernementaux (la Manpower Services Commission [MSC], le National Economic Development Office [NEDO]) ont tout mis en oeuvre pour modifier les attitudes à l'égard de la formation, parce qu'ils estiment que la participation de tous les partenaires sociaux constitue une condition préalable au succès de la formation et du recyclage.

(30) Le National Economic Development Office (NEDO) est au service d'un conseil tripartite formé de représentants du gouvernement, des milieux

d'affaires et des travailleurs. Les syndicats y sont très actifs, car ils sont convaincus que la formation est importante. Le problème, nous a-t-on dit, consiste à convaincre les milieux d'affaires que la formation répond à une logique et peut augmenter les profits (Holland, par. 27 et 28; Cassels, par. 10 à 12).

(31) La mise sur pied, il y a deux ans, du *Youth Training Scheme (YTS)* illustre le nouvel engagement de la Grande-Bretagne à l'égard de la formation.

(32) Le YTS a pour objectif de permettre aux jeunes de devenir compétents dans des domaines techniques, d'acquérir des connaissances de base, (voir par. 7), de s'acclimater et d'adapter leurs propres connaissances aux nouvelles méthodes, et d'améliorer leur efficacité au travail. Cette conception de la formation a stimulé le réseau d'éducation et l'a amené à réviser ses programmes d'études (Hayes et Fonda, par. 6 à 21).

(33) Le YTS offre aux jeunes qui ont quitté l'école à 16 ans un programme de deux ans qui allie formation scolaire et expérience pratique en milieu de travail. Les stagiaires reçoivent une petite allocation qui équivaut à environ la moitié du salaire minimum canadien. Le YTS part du principe que la meilleure formation s'acquiert au travail (Hayes et Fonda, par. 14).

(34) En plus du YTS, un projet pilote, le *Technical and Vocational Education Initiative* a été mis en oeuvre dans les écoles il y a quatre ou cinq ans. Il ne vise pas à enseigner aux étudiants la façon dont ils exerceront un emploi donné, mais il tente d'adapter le programme d'études en fonction des besoins du marché du travail et des emplois disponibles. Les professeurs qui participent à ce projet essaient de mettre moins d'accent sur les cours magistraux, préférant enseigner aux étudiants comment apprendre et acquérir eux-mêmes les connaissances recherchées (Hayes et Fonda, par. 21).

(35) Ces projets semblent accroître la capacité concurrentielle des industries britanniques, car ils leur permettent de disposer d'une main-d'oeuvre plus qualifiée (Hayes et Fonda, par. 17).

(36) Le but visé est d'améliorer la compétitivité des entreprises au plan international en investissant dans l'éducation et la formation (Holland, par. 12; Cassels, par. 7 et 8).

LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

(37) La République fédérale d'Allemagne avait un taux de chômage de 8,9 p. 100 en avril 1987. L'Allemagne de l'Ouest est réputée pour l'excellence de son système d'apprentissage et pour son attachement au principe voulant qu'il vaut mieux donner une formation quelconque que n'en pas donner du tout.

(38) Les employeurs, les syndicats et les gouvernements en Allemagne sont tous fermement convaincus de la valeur de la formation et ils croient tous que le fait d'avoir une main-d'oeuvre très compétente et très expérimentée est la clé de la prospérité économique (Schmidt, par. 14). Au Canada, il n'y a pas ce même niveau d'engagement.

(39) Comme il est impossible de prévoir les besoins précis du marché du travail et comme le changement est partie intégrante de la réalité d'aujourd'hui, le système de formation est suffisamment souple pour permettre aux individus de s'adapter aux exigences nouvelles et de répondre aux besoins des employeurs.

(40) La formation développe des notions de base (par. 7 ci-dessus) et des «aptitudes clés», telles la capacité de travailler en équipe, de prendre des décisions, et s'adapter aux circonstances nouvelles et de faire preuve de créativité.

(41) Les étudiants inscrits au système d'éducation allemand reçoivent d'abord une formation primaire jusqu'à l'âge de 9 ou 10 ans. Ensuite, ils doivent décider de la voie qu'ils privilégieront pour compléter leurs treize années d'études.

(42) Ainsi, l'étudiant peut poursuivre des études secondaires, jusqu'à l'âge de 16 ans, et s'inscrire ensuite à un cours de formation en alternance («dual system»), où il acquerra des notions théoriques en milieu scolaire et une expérience pratique dans une entreprise.

(43) D'autres étudiants (à l'âge de 16 ans) choisissent d'aller à l'école supérieure technique jusqu'à l'âge de 19 ans, après quoi ils peuvent poursuivre des études professionnelles plus spécialisées dans des écoles supérieures techniques ou à l'université.

(44) Enfin, 25 p. 100 des étudiants âgés de 16 ans font des études générales supérieures qui les mènent à l'université.

(45) Bien que le système d'apprentissage allemand date de l'époque médiévale, le système de formation en alternance («dual system») (par. 42 ci-dessus) n'a été introduit dans sa forme actuelle qu'en 1976. Présentement, il fournit 1,8 millions «d'emplois» à des stagiaires qui reçoivent une certaine rémunération. Pour les employeurs, il constitue une source de main-d'oeuvre bon marché de même qu'un bassin de futurs travailleurs bien formés.

(46) Le succès du système de formation en alternance est tributaire du haut degré de coopération qui règne entre les gouvernements, les Chambres locales de l'industrie et du commerce, les syndicats et les employeurs. Le système est bien organisé et comporte des rôles très bien définis pour chacun des partenaires sociaux. Notre système canadien n'est pas aussi bien détaillé (par. 144).

(47) La responsabilité pour la sorte de formation dans le système de formation de même que les décisions relatives aux métiers qui seront privilégiés ainsi qu'à la durée et au type de formation qui sera donné à l'entreprise-même relève du gouvernement fédéral.

(48) Par contre, l'administration du système de formation professionnelle en alternance incombe aux Chambres locales de l'industrie et du commerce.

(49) Les provinces (Lander) s'occupent de l'orientation du programme d'études ainsi que de l'administration de la portion de la formation qui n'est pas donnée dans l'entreprise mais dans les écoles et dans les centres de formation.

(50) La formation doit respecter les lignes directrices établies par les Chambres de l'industrie et du commerce en collaboration avec le gouvernement fédéral, les employeurs et les syndicats. Les examens sont préparés et administrés par les Chambres de l'industrie et du commerce. L'Institut fédéral de la formation professionnelle, créé en 1970, assure la liaison entre le gouvernement, l'industrie et les syndicats. Il est financé par le ministère fédéral de l'Éducation; son budget est approuvé par le Parlement. Il voit à la mise en oeuvre de projets de recherche et de développement dans le domaine de la formation et est habilité à négocier seul les exigences en matière de formation. L'Institut publie, à l'intention des employeurs et du public en général, des données sur l'enseignement et la formation professionnels notamment pour alimenter la discussion et

préparer les intervenants à dresser la planification des programmes (Schmidt, par. 1 à 3).

(51) La loi exige que les entreprises et les stagiaires s'engagent par contrat à respecter les lignes directrices en matière de formation, qui concernent le métier ou la profession faisant l'objet du stage.

(52) De nombreuses grandes entreprises (par exemple Bayer) dispensent une formation professionnelle à des apprentis de haute qualité triés sur le volet, conformément aux lignes directrices établies par les Chambres de l'industrie et du commerce. Toutefois, 65 p. 100 des jeunes sont formés dans des entreprises ayant moins de 50 employés. En 1976, le gouvernement a discuté de l'imposition éventuelle d'une taxe que paieraient les industries pour financer l'accueil d'un nombre accru de stagiaires. Les syndicats y étaient favorables en principe, mais les milieux industriels y ont vu une intervention abusive du gouvernement. Les employeurs ont accepté de s'en occuper eux-mêmes, d'accueillir au besoin, sur une base volontaire, un nombre accru de stagiaires. Les nouvelles places ont été surtout créées pour les métiers exigeant une formation peu coûteuse, donnée en entreprise et dans des centres de formation financés par le gouvernement fédéral et pouvant desservir plusieurs petites entreprises (Schmidt, par. 15 à 19).

(53) Chaque année, jusqu'à 700 000 diplômés du secondaire âgés de plus de 16 ans demandent à s'inscrire à l'un des 420 stages annuellement en vue de l'apprentissage d'un métier. La formation dure de trois ans à trois ans et demi en moyenne, à raison de deux jours par semaine en milieu scolaire et de trois jours en milieu de travail.

(54) À la fin de la période d'apprentissage, les stagiaires subissent un examen et reçoivent un diplôme d'études professionnelles reconnu nationalement; ce diplôme est décerné par la Chambre locale de l'industrie et du commerce. Ce système d'agrément permet aux employeurs d'être plus au courant des habiletés d'un employé futur (Himmelreich, par. 2). Sur dix étudiants inscrits au stage d'apprentissage, neuf trouvent un emploi après avoir été agréés. La formation dans le système en alternance semble être la meilleure formule pour préparer les jeunes à exercer un métier (Allert et Braun, par. 17).

Le recyclage

(55) Alors que pour la formation initiale, il existe des lignes directrices détaillées où sont précisés les

éléments du programme de formation, il n'y a pas de tel guide pour le recyclage (par. 82 pour le Canada).

(56) Les programmes de recyclage sont habituellement pris en charge par l'employeur en milieu de travail. Ils sont sanctionnés par un examen final à la fin du stage.

(57) Le système de recyclage ne suit pas le modèle du système de formation en alternance prévu pour la formation initiale, qui allie formation théorique en établissement scolaire et expérience pratique en entreprise (dual system). Selon les personnes que nous avons interrogées en Allemagne, les programmes de recyclage ont moins de succès et produisent de moins bons résultats que les stages en alternance prévus pour la formation initiale.

(58) Leur taux de réussite est plus élevé, cependant, chez ceux qui ont déjà bénéficié de la formation initiale (Schmidt, par. 22). Le problème semble découler de l'incapacité des travailleurs plus âgés de s'adapter aux nouvelles méthodes plutôt que d'un manque de motivation de leur part.

LA FRANCE

(59) En avril 1987, le taux de chômage en France était de 11,1 p. 100, et les chômeurs avaient été sans emploi pendant 350 jours en moyenne.

(60) Tous les partenaires sociaux se rendent maintenant compte que la formation a d'heureux effets sur le plan économique et social et qu'elle est nécessaire pour l'obtention d'une main-d'oeuvre compétente et concurrentielle.

(61) Par ailleurs, le gouvernement a pour politique de donner plus d'autonomie au secteur privé (par. 79 pour le Canada) et de lui imposer moins de restrictions concernant les heures de travail, le salaire minimum et ainsi de suite. Par le passé, le secteur privé français n'estimait pas qu'il lui incombait d'assurer la formation des travailleurs (par. 142 ci-dessous pour le Canada; de Larminat, par. 5 et 6).

(62) Le taux élevé de chômage en 1980-1981 a forcé le gouvernement, les syndicats et l'industrie à évaluer les structures existantes concernant la formation et le recyclage des travailleurs, de même que les mesures visant à faciliter la transition entre l'école et le milieu de travail (Ramoff, par. 4).

(63) Depuis l'adoption en 1981 de la *Loi sur l'alternance*, 20 p. 100 des jeunes qui entrent sur le

marché du travail ont été formés en entreprise dans le cadre de programmes alliant formation théorique à l'école et expérience en milieu de travail. Cette nouvelle orientation visait à rendre le système scolaire mieux adapté au marché du travail pour répondre aux besoins des employeurs (voir par. 144 pour le Canada; Ramoff, par. 5 à 8).

(64) Le système français est moins structuré que le système allemand. Des ententes informelles sont conclues entre les syndicats, le gouvernement et l'industrie sur le modèle de formation qui doit être dispensé. Ces ententes ne sont ni détaillées ni normatives, et elles sont davantage orientées vers des objectifs de formation générale (Ramoff, par. 13).

(65) Le système d'éducation comprend (a) l'école élémentaire de base; (b) les écoles supérieures générales académiques ou (c) techniques qui offrent de courts stages dans certains métiers (menant à l'obtention du Certificat d'aptitude professionnelle — CAP); (d) l'université.

(66) Il n'y a jamais eu beaucoup de liens entre l'enseignement dispensé dans les écoles par le ministère de l'Éducation Nationale et le milieu de travail. L'industrie a souvent déploré le manque de connaissances de base qu'avaient les diplômés des établissements scolaires (par. 109, 110 pour le Canada). Toutefois, il appert également que les employeurs ont du mal à accepter le fait que certains jeunes possèdent des compétences sans égard pour les règles artificielles régissant la répartition des fonctions. On tente actuellement d'accroître la collaboration entre le réseau éducatif, les employeurs et les syndicats (par. 123 pour le Canada; Debeine, par. 25 et 26).

(67) Devant l'évidence du besoin d'accroître la collaboration, le gouvernement a récemment instauré des programmes pour faire le pont entre l'école et le milieu de travail, conjointement avec les syndicats et les entreprises (Debeine, par. 27; Carcenac, par. 8 à 10).

(68) Grâce à cette mesure, on essaie de donner aux jeunes une idée de leur carrière future, de les rendre plus compétents et de les aider à adapter leurs connaissances aux besoins des nouvelles réalités du marché du travail.

Le recyclage

(69) L'industrie et le gouvernement étaient déjà conscients depuis un certain temps de l'importance de

recycler les travailleurs, mais ils ont été lents à réagir en raison, semble-t-il, des sommes considérables qu'une telle orientation exigeait.

(70) Une commission, formée de représentants du gouvernement et des milieux d'affaires, a été créée pour concerter les objectifs des programmes de recyclage (Debeine, par. 31 à 37).

(71) Quelques initiatives de recyclage ont également été entreprises à certains endroits au niveau local. Des projets concrets, comportant des objectifs de formation détaillés, sont conçus conjointement par l'industrie et le gouvernement. Le financement des stages est assuré par le gouvernement national, à condition que chacune des phases du programme suive des lignes directrices établies selon des objectifs de formation.

L'AUTRICHE

(72) Le système d'apprentissage et de formation professionnelle de l'Autriche est essentiellement similaire à celui de l'Allemagne, bien qu'il s'applique à un moins grand nombre de métiers en Autriche (221) qu'en Allemagne (420). En avril 1987, le taux de chômage dans ce pays était de 3,7 p. 100 — bien inférieur à celui de l'Allemagne (8,9 %).

(73) Dans le système autrichien de formation en alternance, les apprentis passent une journée dans un établissement scolaire et quatre jours à recevoir une formation pratique en cours d'emploi. Les syndicats préféreraient bien qu'on adopte la formule allemande où le stagiaire passe deux jours à l'école et trois jours en milieu de travail (Syndicats, par. 8 et 9).

(74) En Autriche, le programme d'études est moins bien adapté aux besoins des employeurs qu'il ne l'est en Allemagne (Pribich, par. 9 à 11).

(75) Le ministère fédéral du Commerce d'Autriche est chargé de l'administration des programmes d'apprentissage en industrie; la portion théorique de l'enseignement professionnel de même que les sessions pratiques données dans les écoles relèvent du ministère fédéral de l'Éducation (Piskaty, par. 30). Il y a moins de collaboration entre ces deux ministères en Autriche qu'il y en a en Allemagne entre les ministères fédéral et provinciaux qui s'occupent des programmes d'apprentissage (Piskaty, par. 27, 28).

(76) Les lignes directrices en matière de formation, qui sont établies par le gouvernement fédéral après

négociation avec les Chambres de commerce et les syndicats, sont moins détaillées en Autriche qu'elles ne le sont en Allemagne (John, par. 5).

LE CANADA

(77) La politique canadienne actuelle en matière de formation et de recyclage s'inspire de la philosophie européenne qui favorise le perfectionnement des travailleurs plutôt que l'adoption de mesures pour atténuer les effets du chômage ou pour créer des emplois grâce à l'intervention gouvernementale.

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

(78) Le programme fédéral de *Planification de l'emploi* a été lancé en juin 1985 par suite de la publication en décembre 1984 par le gouvernement du *Document d'étude sur la formation*. Ce programme en six volets englobe tous les programmes antérieurs de formation, de création d'emplois et de rajustement du marché du travail (par. 82 donne une description des six volets).

(79) La politique en matière de *Planification de l'emploi* dit favoriser ceux qui sont les plus dans le besoin. Son objectif est de décharger les établissements publics d'enseignement et les organismes à but non lucratif de la responsabilité de la formation et de plutôt confier celle-ci au secteur privé et aux particuliers. Ce changement d'orientation a pour effet de modifier la politique d'achat du gouvernement fédéral en matière de cours de formation.

(80) «En effet, la plupart des programmes précédents ne s'adressaient pas directement aux clients. Les principaux objectifs de ces programmes étaient fixés d'ordinaire en fonction de théories du marché du travail qui répartissaient les problèmes en différentes catégories: les problèmes causés par des facteurs cycliques, les problèmes causés par des facteurs saisonniers et ceux causés par des facteurs structurels. Les facteurs cycliques faisaient référence au cycle économique et on prétendait alors qu'ils occasionnaient des périodes relativement courtes de chômage élevé pendant les périodes de ralentissement économique. Les facteurs saisonniers étaient bien sûr associés au chômage saisonnier, principalement pendant l'hiver. Enfin, les facteurs structurels tenaient au manque de correspondance entre les compétences dont avait besoin l'économie et les compétences de travailleurs.» (*La Planification de l'emploi: Hier, aujourd'hui et demain*, pp. 7-8, Emploi et Immigration Canada, 1987; dorénavant Document PE).

(81) Contrairement aux programmes précédents, les six volets du programme de *Planification de*

l'emploi n'ont pas pour but de satisfaire aux besoins particuliers du marché du travail; ils prétendent plutôt faciliter le perfectionnement des travailleurs en leur donnant accès à plus de formation. De cette façon, prétend le gouvernement, la *Planification de l'emploi* cherche à assouplir sa politique en matière de formation et à élargir les perspectives offertes aux femmes, aux autochtones, aux défavorisés sur le plan de l'emploi et aux handicapés, grâce à la décentralisation des services en fonction des besoins régionaux. Voici comment sont décrits les différents volets du programme fédéral de *Planification de l'emploi* dans le document intitulé "*La Planification de l'emploi: Hier, aujourd'hui et demain*" pp. 5-6-7:

(82) «Le Programme *Intégration professionnelle* (y compris réintégration) vise les personnes ne faisant pas actuellement partie du marché du travail mais qui veulent s'intégrer à la population active ou y revenir après une absence. L'aide fédérale va en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, plus particulièrement ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, et les femmes qui ont été absentes du marché du travail pour une période d'au moins trois ans. *Intégration professionnelle* vient également en aide aux étudiants, qu'il s'agisse des décrocheurs éventuels, des jeunes qui ont l'esprit d'entreprise ou d'autres encore, afin qu'ils acquièrent une expérience pertinente pendant l'été. Le programme favorise par ailleurs l'encadrement de mesures d'alternance travail-études. Aux termes de ce même programme, les immigrants qui désirent s'intégrer au marché du travail canadien peuvent obtenir de l'aide pour suivre des cours de langue.

«Le Programme *Acquisition de compétences* s'adresse aux personnes qui occupent un emploi. En vertu de ce programme, l'aide du gouvernement fédéral est accordée aux employés menacés de perdre leur emploi en raison de l'évolution rapide de la technologie du marché.

«Le Programme *Développement de l'emploi* vise les travailleurs qui ont été sans emploi pendant vingt-quatre des trente semaines précédant leur participation au programme. Des mesures spéciales peuvent également être prises dans le cadre de ce programme pour aider les personnes ayant à faire face à de graves obstacles sur le plan de l'emploi.

«Le Programme *relatif aux pénuries de main-d'oeuvre* s'adresse aux employeurs à la recherche de compétences que l'on ne retrouve habituellement pas sur le marché du travail. L'aide du gouvernement fédéral à la formation de compétences se limite à certaines professions où il y a pénuries de main-d'oeuvre et qui sont en pénuries désignées par Emploi et Immigration Canada à l'échelle nationale et à l'échelon régional.

«Le Programme Développement des collectivités vise à répondre aux besoins spéciaux des petites collectivités aux prises avec un chômage chronique élevé ou la fermeture d'industries importantes. Le programme peut favoriser les initiatives de développement communautaire, l'entrepreneursip et le déplacement en plus de faciliter l'acquisition d'une formation et d'une expérience de travail.

«Le Programme d'aide à l'innovation diffère des autres en ce sens qu'il ne vise aucun secteur particulier et, par conséquent, aucun groupe de clients précis. Son rôle est de financer la recherche de nouvelles initiatives et de solutions innovatrices qui permettront de régler les problèmes du marché du travail. Ce programme permet de veiller à ce que la *Planification de l'emploi* dans son ensemble continue de cadrer avec les nouveaux besoins.»

(83) L'administration fédérale s'est réservé le droit d'élaborer les programmes tout en laissant à chaque collectivité le soin d'en surveiller l'application. Il se peut que cette décision aille à l'encontre de l'affirmation voulant que le programme fédéral de *Planification de l'emploi* favorise la décentralisation et réponde aux besoins régionaux.

(84) En 1984-1985, le budget initial du programme fédéral de *Planification de l'emploi* était de 2,2 milliards de dollars. Ce montant a été réduit à 1,7 milliards de dollars en 1987-1988, soit 1,5 milliards de dollars en 1984.

«Cette situation est à la fois attribuable à la nécessité de réduire le déficit national et, surtout, au fait qu'en règle générale, la situation au chapitre de l'emploi s'est améliorée.» (Document PE, p. 12).

(85) Les représentants de certains gouvernements provinciaux et bon nombre des témoins qui ont participé à nos audiences voient d'un mauvais oeil la réduction des fonds affectés à la *Planification de l'emploi* de même que les critères d'admissibilité au programme et son manque de souplesse. Ils critiquent également le fait que le programme insiste moins sur la création d'emplois et offre peu de perspectives de formation diversifiée et de qualité.

La réduction des fonds affectés à la *Planification de l'emploi*

(86) En trois ans, les fonds affectés par le gouvernement fédéral à la formation et au rajustement du marché du travail ont diminué de 32 p. 100 en dollars de 1984, beaucoup plus vite que le chômage, qui n'a

baissé que de deux points de pourcentage au cours de la même période, passant de 11,2 p. 100 à 9,2 p. 100, soit une diminution de 19%.

(87) En outre, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) n'a pas dépensé tout le budget affecté à la *Planification de l'emploi* (Terry Dance, Collège George Brown, Audiences, le 11 mai 1987). Si l'on tient compte des coûts de fonctionnement et des fonds distribués aux autres ministères fédéraux, on constate que 20 p. 100 du budget affecté à la *Planification de l'emploi* en 1985-1986 n'a pas été dépensé. (*Document de travail sur la Planification de l'emploi: politique et mise en oeuvre*, Ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario, 1987 [Document de travail de l'Ontario]; voir également les témoignages des gouvernements du Québec [Résumés], Nouveau-Brunswick [Audiences, le 15 mai 1987] et Saskatchewan [Audiences, le 15 mai 1987]).

(88) Selon certains témoins entendus au cours de nos audiences, les compressions budgétaires effectuées par le gouvernement fédéral témoignent du peu d'importance que celui-ci accorde à la formation des Canadiens [notamment la Fédération canadienne des étudiants (FCE) (Audiences, le 27 avril 1987) le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme (CCPEF, Audiences, le 27 avril 1987), le gouvernement de l'Ontario (Audiences, le 11 mai 1987), le collège George Brown et le Comité national d'action sur le statut de la femme (CNA, Audiences, le 11 mai 1987)].

(89) La politique d'achat des cours de formation est également différente. Avant l'adoption du programme de *Planification de l'emploi*, le gouvernement fédéral achetait ses cours de formation auprès d'organismes reconnus, que ceux-ci soient privés, publics ou à but non lucratif, notamment auprès d'écoles privées de formation professionnelle ou technique, de collèges communautaires ou d'organismes implantés dans les collectivités.

(90) Cependant, le programme actuel de *Planification de l'emploi* permet dorénavant de passer par des intermédiaires privés pour procéder à l'achat de ces cours. Dans le cas de l'*Intégration professionnelle* et de la *Réintégration professionnelle*, cet intermédiaire porte le titre de «coordonnateur»; tandis que dans le cas du *Développement de l'emploi*, il s'appelle «promoteur de projets».

(91) Ces intermédiaires sont censés repérer les personnes qui ont besoin de formation et les orienter

— une responsabilité qui était jusqu'ici assumée par les Centres d'emploi du Canada. Les fonds fédéraux qui auraient normalement été partagés entre les différents organismes offrant la formation (par. 88) vont maintenant à ces intermédiaires — coordonnateurs et promoteurs de projets; ce qui réduit d'autant le montant d'argent effectivement alloué à la formation (Document d'étude de l'Ontario, p. 14).

Les critères de restrictions d'admissibilité au programme de Planification de l'emploi

(92) Le programme de *Planification de l'emploi* prétend aider ceux qui en ont le plus besoin (Document PE, p. 3). Pourtant, des témoins nous ont toutefois affirmé que les critères d'admissibilité au programme de *Planification de l'emploi* sont injustes et nuisibles au plan de la productivité (notamment le gouvernement de l'Ontario, le CCPEF, la FCE et le CNA). Ces restrictions pénalisent particulièrement les nouveaux chômeurs, les femmes, ceux qui sont très désavantagés du point de vue de l'emploi, les travailleurs âgés, les travailleurs qui occupent des emplois appelés à disparaître, la population des petites collectivités, les jeunes, les autochtones et mêmes ceux qui ont encore un emploi, mais qui ont besoin de recyclage.

(93) Le programme de *Planification de l'emploi* prétend insister sur la nécessité d'aider les chômeurs à long terme plutôt que les nouveaux chômeurs. Des témoins nous ont affirmé à maintes reprises (par. 92), au cours de nos audiences, qu'il était inacceptable et illogique que les nouveaux chômeurs soient obligés de devenir des chômeurs à long terme avant d'être admissibles à l'aide offerte en vertu du programme de *Planification de l'emploi*. Ceux qui perdent leur emploi doivent donc assumer des coûts sociaux et économiques qu'ils pourraient éviter s'ils n'étaient pas gardés au chômage plus longtemps qu'il ne faut. Il serait préférable de fournir aux nouveaux chômeurs les outils nécessaires pour leur permettre de réintégrer rapidement le marché du travail, d'autant plus que plus vite ces travailleurs réintègrent le marché du travail, moins élevés sont les coûts pour les différents paliers de gouvernement (par. 186 à 206).

Les femmes et la Planification de l'emploi

(94) Le programme de *Planification de l'emploi* considère les femmes comme un groupe nécessitant des mesures spéciales de formation; le volet *Réintégration professionnelle* du programme de *Planifica-*

tion de l'emploi est censé être conçu expressément pour les femmes, mais ne satisfait pas aux besoins des femmes selon les représentants du Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme (CCPEF), de la Fédération des femmes du Québec (Audiences, le 15 mai 1987), du Comité national d'action sur le statut de la femme au Canada (CNA), de l'Association canadienne pour la formation professionnelle (ACFP) (Audiences, le 8 mai 1987). Seules les femmes qui ont quitté le marché du travail depuis trois ans peuvent présenter une demande dans le cadre du volet *Réintégration professionnelle*. Au début, en vertu du volet *Développement de l'emploi*, seules celles qui ont été sans travail pendant vingt-quatre des 30 semaines (six mois) précédant leur demande sont admissibles.

(95) Les femmes, mariées ou célibataires, qui ont une famille et d'autres responsabilités, n'ont souvent pas les moyens de rester sans emploi pendant six mois (comme l'exige le volet *Développement de l'emploi*) ou pendant trois ans (comme l'exige le volet *Réintégration professionnelle*) avant de pouvoir recevoir la formation nécessaire pour accroître leurs compétences. Par conséquent, bon nombre d'entre elles sont obligées de rester au bas de l'échelle et de se cantonner dans des emplois moins bien rémunérés ou à temps partiel. **Certaines améliorations ont toutefois été apportées aux critères d'admissibilité (voir par. 98).**

(96) Les services de garderies et les indemnités de déplacement ne satisfont pas aux véritables besoins des femmes qui essaient d'améliorer leur sort (ACFP, CNA). Les indemnités sont accordées en fonction de la situation financière de la famille. La Fédération des femmes du Québec déplore le fait que le statut matrimonial des femmes et le revenu de leur conjoint puissent influencer sur le montant des indemnités auxquelles elles ont droit. Elle réclame une uniformisation de toutes les indemnités, sans égard au statut matrimonial ou à la situation financière de la famille.

(97) Les deux tiers des emplois destinés aux femmes, en vertu du programme de *Réintégration professionnelle* sont concentrés dans les secteurs traditionnellement féminins (travail de bureau, ventes, et services). Il n'existe aucune perspective de formation pour les femmes dans les secteurs non traditionnels, comme la construction et l'opération de machinerie lourde.

(98) Avant l'entrée en vigueur du programme de *Planification de l'emploi*, le gouvernement fédéral

finançait certains programmes d'appoint et d'orientation visant à permettre aux femmes d'acquérir des compétences de base. Les représentantes de la Coalition des femmes pour l'emploi et la formation nous ont indiqué que depuis l'entrée en vigueur du programme de *Planification de l'emploi*, ces fonds avaient été réduits et qu'en conséquence, le nombre et la qualité de ces programmes "d'appoint" adaptés aux besoins des femmes avaient diminué. **Cependant, en juin 1987, des modifications ont été apportées au programme de *Planification de l'emploi pour faciliter aux femmes l'accès à la formation*.** Ainsi, il n'est plus nécessaire d'avoir été sans emploi pendant 24 des 30 dernières semaines ou d'avoir été à l'extérieur du marché du travail pendant trois ans pour être admissible au volet *Intégration professionnelle*. L'ajout de l'"option pour les personnes fortement désavantagées sur le plan de l'emploi" au volet *Intégration professionnelle* (elle existe déjà dans le volet *Développement de l'emploi*) permettra aux femmes appartenant aux groupes désignés (par exemple, les autochtones et les immigrantes) qui ont de la difficulté à se trouver de l'emploi mais qui n'ont pas été au chômage pendant les six derniers mois, de quand même avoir accès à la formation. En outre, le volet *Pénuries de main-d'oeuvre spécialisée* va maintenant offrir une formation aux femmes pour des postes désignés non traditionnels. De même, la CEIC encourage les groupes communautaires à présenter des projets en collaboration dans le cadre du volet *Innovation* pour aider les femmes dans leur recherche de nouveaux emplois à occuper sur le marché du travail.

(99) Mais ces modifications au programme ne sont pas accompagnées d'un accroissement des crédits consacrés à la *Planification de l'emploi*. En fait, «en Ontario, l'achat direct par le gouvernement fédéral de places de formation dans le cadre des programmes d'appoint a diminué de plus de 40 p. 100 entre 1985-1986 et 1986-1987», (Document d'étude de l'Ontario, p. 9).

Les collectivités menacées et éloignées et la *Planification de l'emploi*

(100) Le volet *Développement des collectivités* du programme de *Planification de l'emploi* s'adresse aux collectivités où le taux de chômage est élevé; mais il ne règle pas les problèmes des autochtones, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, ou ceux de la population des régions rurales ou moins favorisées du pays.

(101) Seulement deux des 39 collectivités retenues dans le cadre de ce programme ont reçu une aide financière. Ces fonds proviennent, en partie, des autres volets du programme de *Planification de l'emploi* tout comme le financement futur.

«Malheureusement, toute l'aide accordée à une collectivité donnée en vertu de l'un des autres volets n'est accessible qu'en vertu des critères d'admissibilité applicables à ce volet particulier. Par exemple, un projet de *Développement de l'emploi* mis sur pied par un Comité de *Développement des collectivités* dans une collectivité donnée ne sera accessible qu'à ceux qui ont été sans emploi pendant vingt-quatre des trente dernières semaines. L'application de ces critères d'admissibilité aussi restrictifs ne favorise pas une transition rapide et en douceur vers de nouvelles perspectives d'emploi dans les collectivités aux prises avec de graves difficultés économiques» (Document d'étude de l'Ontario, p. 12).

(102) Cette situation a d'énormes répercussions sur les industries de ces régions qui ont besoin d'accroître les compétences de leurs travailleurs pour soutenir la concurrence sur le marché international:

«Les seuls moyens dont disposent les industries qui ont besoin d'accroître les compétences de leurs effectifs actuels pour soutenir la concurrence sur le marché international sont ceux offerts par les volets *Acquisition de compétences* et *Pénuries de main-d'oeuvre*. Or, le financement fédéral à l'égard de ces volets est restreint: sur le 1,7 milliards de dollars consacré à la *Planification de l'emploi* en 1985-1986, seulement 67 millions (quatre pour cent) ont été affectés à la formation en milieu de travail dans l'ensemble du pays. Ce montant représente une réduction de 57 p. 100 par rapport aux 156 millions de dollars qu'Employ et Immigration Canada (EIC) avait consacrés à cette fin en 1984-1985.

«Le resserrement des critères d'admissibilité a encore une fois été à l'origine de cette réduction. Seuls les travailleurs menacés de perdre leur emploi en raison de changements technologiques ou de l'évolution du marché peuvent se prévaloir du volet *Acquisition de compétences*. Par ailleurs, le volet *Pénuries de main-d'oeuvre* ne s'applique qu'aux secteurs où, selon le gouvernement fédéral, il existe une pénurie effective ou éventuelle de compétences à l'échelle régionale ou nationale; ce qui limite grandement les possibilités de formation en milieu industriel offertes par ce programme. Ces critères d'admissibilité enlèvent toute souplesse au programme de *Planification de l'emploi*, à un moment où la rapidité des changements technologiques et économiques exige justement une certaine capacité d'adaptation.» (Document d'étude de l'Ontario, pp. 13 et 14).

Des représentants du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest (Audiences, le 11 mai 1987) ont exprimé les mêmes opinions; le Québec a fait de même (Québec, par. 13).

(103) En outre, les secteurs professionnels considérés comme nécessitant une attention particulière sont désignés par le gouvernement fédéral, sans égard aux besoins régionaux. Pourtant, les collectivités disposent elles-mêmes de l'infrastructure nécessaire pour définir ces besoins. (Association nationale des centres d'amitié, Audiences, le 15 mai 1987).

La souplesse et la *Planification de l'emploi*

(104) Les problèmes posés par les critères d'admissibilité applicables aux différents volets du programme de *Planification de l'emploi* remettent en question l'adaptabilité et la souplesse de tout le programme.

«Dans un récent rapport sur la *Planification de l'emploi* intitulé «*La Planification de l'emploi: Hier, aujourd'hui et demain*», EIC vante l'adaptabilité et la souplesse de ce programme: «La priorité est donnée aux mesures qui ont des résultats effectifs et les programmes sont axés sur les besoins des différentes régions du pays. Les ressources peuvent être rapidement transférées en fonction des nouvelles priorités qui se présentent sur le marché du travail.

«Les provinces et les territoires conviennent que le programme de *Planification de l'emploi* doit tenir compte des besoins régionaux en matière de services et être suffisamment souple pour s'y adapter. Étant donné l'importance accordée par le gouvernement fédéral aux restrictions budgétaires, l'adaptabilité et la souplesse du programme devraient permettre de faire le meilleur usage possible des fonds affectés à la *Planification de l'emploi*. La mise en application de ce programme a toutefois permis de faire ressortir certaines lacunes en ce qui a trait à sa capacité de s'adapter aux priorités régionales et aux besoins du marché du travail.

«En créant le programme de *Planification de l'emploi*, le gouvernement fédéral a tenté de donner au bureau régional d'EIC de chaque province la marge de manoeuvre nécessaire pour ajuster les budgets en fonction des besoins régionaux en laissant à chacun la possibilité de majorer le montant des fonds affectés à cinq des six volets du programme de *Planification de l'emploi* jusqu'à concurrence de 25 p. 100. Toutefois, les compressions budgétaires ont pratiquement réduit à néant toute la marge de manoeuvre qu'aurait pu offrir cette mesure. Aux termes de la nouvelle entente convenue, les provinces et les territoires sont mainte-

nant invités à souscrire aux compressions fédérales plutôt qu'à prendre de nouvelles initiatives.

«Les provinces et les territoires, de même que les collectivités régionales, n'ont pas eu véritablement leur mot à dire dans l'établissement du programme de *Planification de l'emploi*, et ils semblent avoir encore moins d'influence sur sa mise en oeuvre. Dans un rapport publié en septembre 1986 par EIC, les Conseils consultatifs régionaux (CCR), qui avaient été expressément créés par le gouvernement fédéral pour le conseiller en matière de *Planification de l'emploi*, se disent frustrés de constater que le programme de *Planification de l'emploi* ne répond absolument pas aux besoins régionaux.

«Dans son rapport à la Chambre des communes pour l'année financière 1985-1986, le vérificateur général du Canada critique les interventions politiques dont ont fait l'objet les programmes fédéraux de rajustement du marché du travail, qui ont précédé l'adoption du programme de *Planification de l'emploi*. Ces interventions ont souvent permis l'approbation de projets par des représentants élus, sans égard à leur potentiel de création d'emplois.

«Les provinces et les territoires se demandent si ce genre d'intervention ne va pas se répercuter sur la formation elle-même. Par exemple, les CCR, qui ont été créés pour favoriser la participation de la collectivité à la mise en oeuvre du programme de *Planification de l'emploi*, sont présidés par les députés de chaque circonscription. En outre, ces mêmes députés participent à l'approbation de tous les projets présentés dans leur circonscription respective dans le cadre du volet *Développement de l'emploi*. L'exercice d'un contrôle régional sur la mise en oeuvre du programme de *Planification de l'emploi* ne doit pas être synonyme de politisation. Ces ententes risquent d'entrer en conflit direct avec l'infrastructure qui régit les établissements de formation provinciaux et territoriaux et de perturber le fonctionnement des systèmes d'enseignement provinciaux et territoriaux.

«Le réaménagement des différents volets du programme de *Planification de l'emploi* en fonction des besoins régionaux n'entraînera pas nécessairement une augmentation des dépenses. Les affectations budgétaires actuelles devraient être dépensées d'une façon plus conforme aux besoins de chaque province et territoire. L'Ontario, par exemple, a placé la formation dans la liste de ses priorités. Pourtant, (...) en Ontario, EIC n'utilise pas encore au maximum les mécanismes actuels régissant l'achat de cours de formation. Dans certaines provinces et certains territoires, en particulier ceux où le taux de chômage est élevé, il conviendrait d'affecter une plus grande partie des ressources du programme à la création d'emplois.» (Document d'étude de l'Ontario, pp. 16 et 17)

De fait, plusieurs témoins aux audiences publiques, y compris des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, ont proposé l'utilisation des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social pour financer la formation au sein d'un programme de création de l'emploi.

La qualité de la formation offerte dans le cadre du programme de *Planification de l'emploi*

(105) Selon les représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle du Nouveau-Brunswick (Audiences, le 15 mai 1987), la privatisation de la formation va en compromettre la qualité. Le secteur privé au Nouveau-Brunswick, comme dans d'autres régions du pays, n'est pas suffisamment diversifié pour dispenser une bonne formation générale ou pour permettre aux travailleurs appelés à se chercher du travail à l'extérieur de leur collectivité, d'acquérir des compétences particulières.

(106) Selon les représentants du Programme de recherche et de développement de l'approche communautaire du Collège George Brown, de la Coalition des femmes pour l'emploi et la formation, de la Fédération des femmes du Québec, de la Fédération canadienne des étudiants et un certain nombre d'autres témoins, le transfert de responsabilités au secteur privé et à des intermédiaires risquent de créer un conflit entre le souci de rentabilité du secteur privé et les besoins généraux des stagiaires. Il est souvent irréaliste, comme l'ont indiqué nos témoins, de s'attendre à ce qu'un employeur offre à un employé une formation générale et la possibilité d'acquérir des compétences de base (par. 7) alors que l'entreprise a des besoins très précis pour répondre aux exigences de la production. Pour cette même raison, on a critiqué le programme *Défi* qui donne des emplois d'été aux étudiants (*Toronto Star*, les 8 et 10 janvier 1987; *Globe and Mail*, les 3 et 15 mai 1986).

(107) En outre, bien des employeurs, en particulier ceux des petites et moyennes entreprises, n'ont aucune expérience de la formation et en voient très peu la nécessité, étant donné qu'ils peuvent faire appel à des travailleurs étrangers ou aux compétences des travailleurs qu'ils réussissent à convaincre de quitter une entreprise concurrente pour venir travailler pour eux. Joanne Harack du *Centre for Advanced Technology Research* à Toronto nous a indiqué qu'en

1984, 73 p. 100 des entreprises ontariennes n'avaient aucun programme de formation (Audiences, le 14 mai 1987).

(108) Jusqu'ici, la CEIC n'a pas encore évalué le programme de *Planification de l'emploi*: il est peut-être trop tôt. Cependant, il n'existe aucun mécanisme de contrôle de la qualité, aucun ensemble d'objectifs ou de critères en ce qui a trait au genre de formation à offrir, aucune procédure de suivi pour vérifier si les participants au programme réussissent à se trouver un emploi ni aucune statistique sur le genre et la durée des emplois obtenus et sur la rémunération offerte.

L'ENSEIGNEMENT ET LE MONDE DU TRAVAIL AU CANADA

(109) La caractéristique commune à bien des participants au programme de *Planification de l'emploi* réside dans leur manque de formation de base. Presque chaque témoin entendu au cours de nos audiences publiques, de même que les chefs d'entreprise, les économistes, les syndicalistes et les éducateurs interrogés pour le sous-comité avaient des remarques à formuler au sujet de notre système d'enseignement. Rares étaient les commentaires favorables.

(110) Au cours de nos audiences, des témoins nous ont indiqué que certains des problèmes de notre système d'enseignement pourraient être résolus si nous modifions la façon dont nous formons nos enseignants et, par conséquent, le genre d'enseignants qui sortent de nos facultés d'éducation. Nous devrions attacher plus d'importance au travail des éducateurs et à l'enseignement lui-même. En outre, les facultés d'éducation devraient insister davantage sur la connaissance des sujets enseignés plutôt que sur la méthode de travail (Harry Hill, Audiences, le 27 avril 1987; Teresa McNeil, Audiences, le 14 mai 1987).

(111) Jetons un coup d'oeil sur certains extraits des citations tirées de travaux de finissants en deuxième année du baccalauréat en éducation de l'Université de l'Alberta (Lorna McCallum, Audiences, le 15 mai 1987).

«Un candidat qui parle fou sont désastre pour un parti politique ... Après on fait bilan de la personnalité du candidat, avec les statistiques à l'appui ... La première qualité est: est-ce que le candidat est beau. ... Le candidat besoin d'un char net. Conduire char sal c'est mal: le monde n'aiment pas un candidat à char

sal. Le monde aime les chars nets et brillants ... Le caractère c'est pas suffisant pour un candidat...».

(112) Il y a lieu de se demander comment il se fait que les ministères provinciaux de l'Éducation ont permis que les normes régissant l'enseignement au niveau élémentaire, secondaire et postsecondaire se relâchent autant? Comment expliquer que des étudiants qui pensent et s'expriment de cette façon (par. 111) aient réussi à se rendre jusqu'en deuxième année du baccalauréat en éducation? Il est clair qu'il y a un manque de rigueur quelque part. Certains professeurs nous ont dit que «la moitié» de leurs étudiants sont des «analphabètes fonctionnels» (Gérard et Lucas, par. 22). Bon nombre de nos témoins recommandent l'établissement de normes nationales en ce qui a trait aux connaissances que les étudiants doivent avoir acquises à la fin de leurs études à l'élémentaire et au secondaire. Le débat entourant notre système d'enseignement soulève un certain nombre de questions plus ou moins liées les unes aux autres. L'enseignement de base, le degré d'alphabétisation, le rôle des établissements d'enseignement et des éducateurs, la qualité des facultés d'éducation, l'enseignement en alternance, le rôle des collèges communautaires et des universités ainsi que la recherche et le développement sont tous des sujets qui sont étroitement liés les uns aux autres et influent sur notre conception générale de l'enseignement et de la formation.

(113) Nos témoins ont indiqué que les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire devaient permettre aux élèves d'acquérir un certain nombre de connaissances de base: aptitude à lire, à écrire et à comprendre les sujets complexes, à communiquer dans leur langue maternelle, à maîtriser un certain niveau de connaissances en mathématiques et en informatique, de comprendre le fonctionnement de la société et du monde, ainsi que de raisonner, de résoudre des problèmes, de travailler en équipe, de créer et de s'adapter. **Mais par dessus tout, les étudiants doivent apprendre à apprendre.**

(114) Nos établissements d'enseignement n'ont pas été suffisamment à la hauteur à ce chapitre. Ils ne se sont pas adaptés assez rapidement aux changements. Étant donné la rapidité avec laquelle évolue le marché du travail et l'impossibilité de prévoir le genre de compétences qui seront nécessaires d'ici quelques années, il est essentiel que les Canadiens développent leur capacité d'adaptation (par. 2). À l'ère de l'infor-

mation, il faut être en mesure de comprendre les données générées, de les assimiler et de les emmagasiner. La richesse d'aujourd'hui, c'est le savoir. (Joanne Harack, Audiences, le 14 mai 1987).

(115) Il est en outre de plus en plus important qu'ils soient capables de lire, d'écrire, de communiquer et de comprendre des données de nature assez complexe. La transition vers des emplois qui exigent un haut niveau de connaissances (par. 2 à 7 ci-dessus) rend encore plus essentielle l'acquisition de connaissances de base, (par. 113). Pourtant, un cinquième de Canadiens âgés de plus de 15 ans ont moins d'une neuvième année et sont, par conséquent, considérés comme des analphabètes fonctionnels. À cause du manque de rigueur dans notre système scolaire, des milliers d'autres savent lire mais ne comprennent pas ce qu'ils lisent. **Il conviendrait à ce stade-ci de marquer un temps d'arrêt et de nous demander comment nous en sommes arrivés à si mal gérer l'éducation qu'il soit encore possible d'être illettré après neuf ans de scolarité.**

(116) Il est difficile de proposer des façons innovatrices d'aborder la formation et le recyclage de façon à accroître notre compétitivité et notre productivité, lorsque 20 p. 100 de notre population ne possède même pas les habiletés de base minimales pour avoir accès à cette formation.

(117) Tous les témoins qui ont abordé la question de l'analphabétisme ont dit croire fermement à la nécessité de lancer une campagne nationale pour sensibiliser le public à l'étendue de ce problème et à l'importance d'y remédier. Ce n'est qu'une fois que nous serons venus à bout de l'analphabétisme, que nous pourrions mettre en oeuvre des programmes d'éducation et de formation accessibles à tous les Canadiens.

(118) Dans notre monde du travail en constante évolution, l'éducation et la formation sont des démarches qui doivent se prolonger la vie durant. Les universités, les collèges communautaires et les services d'éducation permanente offrent cette possibilité, mais seulement aux Canadiens qui ont déjà acquis suffisamment de connaissances de base.

«... Pour être valable, l'enseignement postsecondaire doit reposer sur une base solide, acquise à l'école primaire et à l'école secondaire.» (Robert Stuart, Conseil économique des provinces de l'Atlantique, Audiences, le 13 mai 1987.)

L'élargissement des connaissances et la spécialisation ne sont possibles que s'il y a au départ un acquis solide (par. 7, 113).

(119) Les universités partent effectivement de ces connaissances de base pour offrir, dans certains cas, une formation spécialisée. Elles peuvent aussi inciter leurs étudiants à aller au-delà de ces connaissances de base de façon à acquérir une certaine souplesse intellectuelle et un esprit innovateur.

(120) Le besoin croissant de spécialistes et la transition vers une économie de plus en plus tributaire du savoir devraient accroître l'importance de l'accès à l'enseignement postsecondaire (par. 12 ci-dessus) Toutefois, comme notre société tend de plus en plus vers la spécialisation, il convient de définir plus clairement les objectifs de l'enseignement supérieur.

(121) «L'université est la mieux placée pour cultiver les compétences de plus en plus raffinées dont on a besoin, et ce, pour deux raisons: d'abord à cause de la complexité des données requises, et ensuite, parce qu'on y étudie les choses en profondeur et développe les aptitudes voulues pour permettre aux individus de parfaire constamment leur formation et d'avoir assez de souplesse pour s'adapter aux besoins changeants du milieu de travail, du monde des affaires et de l'industrie. Si on se limite à une formation élémentaire et médiocre, on condamne les étudiants à aller grossir les rangs des chômeurs, des travailleurs excédentaires.» (Milton Orris, vice-président, Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada, Audiences, le 8 mai 1987.)

(122) Les universités, par l'intermédiaire de leurs départements d'éducation permanente et de leurs programmes réguliers, peuvent s'ajuster en fonction des compétences et des connaissances recherchées par les entreprises. L'évolution technologique nous force, selon Joanne Harack, à nous recycler. Parfois, les programmes d'études des universités et des collèges sont établis en fonction des besoins des entreprises, qui se livrent d'elles-mêmes à des travaux de développement et de recherche avancée. Le rôle des universités ne consiste donc plus à décider toutes seules des programmes de formation mais bien à rendre l'information compréhensible et accessible.

(123) Le Québec (Québec, par. 7) favorise la collaboration entre les CEGEPS (Collèges d'enseignement général et professionnel) et l'industrie. En Ontario, l'Institut polytechnique Ryerson de Toronto a mis sur pied un programme adapté aux besoins des entreprises (exemple, IBM):

«La politique que nous avons nous-mêmes adoptée ... consiste dorénavant à demander aux entreprises: «Quelles sont les compétences et les connaissances dont vos employés ont besoin?». Nous élaborons alors avec elles un programme d'études qui permet de répondre à ces besoins. Puis, nous examinons nos cours pour voir si certains pourraient cadrer avec ce programme d'études, et dans l'affirmative, nous offrons d'y attribuer des crédits. Dans le cas contraire, nous pourrions essayer de les persuader que quelque autre cours pourrait permettre à leurs employés d'acquérir des crédits universitaires dans le cadre de leur programme d'études spécialisées.» (Milton Orris, Audiences, le 8 mai 1987)

(124) La possibilité d'accroître la collaboration entre les universités et le secteur privé a aussi des répercussions au chapitre de la recherche et du développement.

«Depuis quelques années, on tente de plus en plus d'encourager les entreprises canadiennes à investir les fonds qu'elles consacrent à la recherche dans des projets entrepris en collaboration avec les universités. Ces efforts ont favorisé dans une grande mesure l'investissement dans la recherche appliquée.» (Milton Orris, Audiences, le 8 mai 1987).

(125) Le rôle des collèges communautaires évolue à d'autres égards:

«...Une des principales fonctions de nos collèges dans tout le Canada (est) le transfert de technologie grâce à la mise en pratique de la théorie.» (Burt Curtis, Association des collèges communautaires canadiens, Audiences, le 11 mai 1987).

Grâce à leur affiliation à des organismes communautaires à but non lucratif, les collèges peuvent atteindre un échantillon beaucoup plus vaste de la population et jouer un rôle dans le développement communautaire.

«Grâce aux ressources communautaires, (notre) collège peut maintenant rejoindre une partie beaucoup plus vaste de la collectivité. Les personnes âgées, les aveugles, les personnes gravement handicapées physiquement, les femmes autochtones, les analphabètes, les jeunes chômeurs et les mères qui dépendent de l'assistance sociale ont trouvé une porte ouverte à au moins une de ces sources. ... Nous reconnaissons ... que la collectivité est mieux placée (que le collège) pour recruter des gens. Elle a les outils nécessaires et elle connaît ses clients. (Les collèges) sont parfois mieux équipés pour dispenser une formation technique. On parvient ainsi à déceler les points forts et les points faibles de chaque partie et à reconnaître que ni la collectivité, ni le collège ne peuvent répondre seuls aux

besoins de tous. Enfin, je crois que, dans l'ensemble, nous assumons, en tant que collègue, un rôle de ressource plutôt que de formateur exclusif. ... Notre approche équivaut en quelque sorte à un programme de développement communautaire qui aide la collectivité à former ses propres membres.» (Terry Dance, présidente, Programme de recherche et de développement de l'approche communautaire, Collège George Brown, Audiences, le 15 mai 1987).

(126) La plupart de nos témoins — éducateurs, chefs d'entreprises, gouvernements, syndicats — ont convenu que le rôle des établissements d'enseignement n'est pas d'offrir aux étudiants une formation précise en vue d'un emploi en particulier, ni de leur trouver du travail à la fin de leurs études. Cependant, les employeurs (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Audiences, le 12 mai 1987) se sont plaint du fait que les établissements d'enseignement ne permettaient pas aux jeunes d'acquérir les connaissances nécessaires pour les rendre «aptes à la formation».

(127) Les employeurs, nous a-t-on dit, veulent des travailleurs motivés, souples et capables de s'adapter, qu'ils peuvent former selon leurs besoins précis. Les établissements d'enseignement ne sont peut-être pas au courant des besoins des employeurs à cet égard. Une meilleure communication entre les éducateurs, les administrateurs d'établissements d'enseignement et les employeurs pourrait aider à rendre la formation scolaire plus compatible aux besoins du marché du travail.

(128) L'Industry-Education Council de Hamilton-Wentworth (IEC) reconnaît que les employeurs, les éducateurs, les syndicats et la collectivité ont une responsabilité commune en ce qui a trait à l'éducation et à la formation des jeunes. Cet organisme offre une tribune pour discuter des besoins respectifs des différents partenaires sociaux et met en oeuvre des programmes de parrainage scolaire dans plusieurs collectivités du Canada. Ces programmes ont permis de mieux faire connaître les besoins de l'industrie et les perspectives de carrière offertes aux jeunes. Ils ont en outre contribué à faire ressortir l'importance d'établir des liens entre le milieu scolaire et l'industrie. L'IEC a innové en offrant à des enseignants d'effectuer des «stages en industrie» pour leur permettre de se familiariser avec les réalités du monde des affaires (Audiences, le 11 mai 1987).

(129) L'enseignement en alternance aux niveaux secondaire et postsecondaire est une autre façon de

rapprocher les milieux souvent isolés du travail et de l'école. Il s'effectue à une petite échelle comparative à d'autres pays, bien qu'il existe des programmes d'enseignement en alternance dans toutes les provinces et dans 63 établissements d'enseignement postsecondaire du pays. Tous ceux qui nous ont parlé de cette forme d'enseignement sont unanimes à reconnaître que l'alternance entre les études en salle de classe et les stages en milieu de travail constitue un excellent moyen de préparer les jeunes au marché du travail.

(130) Des témoins ont proposé que les prestations d'assurance-chômage et d'assurance sociale pourraient servir à financer un programme de création d'emplois et de formation professionnelle, ce qui viendrait élargir la notion d'enseignement en alternance. (Étude économique ci-dessous et gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan.)

(131) Des témoins ont déploré le fait que nous devrions recueillir plus de renseignements pour évaluer le véritable incidence de l'enseignement en alternance. Par exemple, nous n'avons pas de données sur le nombre d'étudiants inscrits à ces programmes qui, à la fin de leurs études, réussissent à se trouver du travail bien rémunérés dans leur domaine. Ce genre de renseignements nous aiderait, selon les témoins, à améliorer les programmes actuels d'enseignement en alternance ainsi qu'à étendre ou à supprimer ceux qui sont moins utiles.

«Le mécontentement manifesté actuellement au Canada à l'égard de nos infrastructures de formation professionnelle, du moins à un certain niveau, montre qu'on se préoccupe davantage de la qualité que de la quantité des programmes offerts. La question n'est pas de savoir si nous offrons suffisamment de programmes de formation mais plutôt de déterminer si en tant que société, nous tirons pleinement profit des sommes investies directement ou indirectement dans ces programmes. Voilà la vraie question, mais il est difficile d'y répondre quand les données quantitatives dont nous disposons sont si fragmentaires.» (Joanne Harack, Centre for Advanced Technology Education, Audiences, le 14 mai 1987.)

(132) Selon certains témoins, le fait que la formation professionnelle soit généralement perçue comme ayant moins de valeur que la formation «scolaire» minimise les avantages qu'est susceptible de procurer la formation professionnelle:

«...on estime en général que, si une personne travaille de ses mains, elle est moins importante ou elle apprend

moins bien qu'une autre personne qui se sert de sa tête. Notre système d'enseignement perpétue cette conception.» (Wayne Wilson, membre du groupe de travail de l'Association canadienne pour la formation professionnelle, Audiences, le 8 mai 1987.)

«Malheureusement, maintenant ce sont les personnes qui ne peuvent pas réussir au niveau collégial qui vont dans les programmes de formation professionnelle.» (John Gradwell, vice-président, Association canadienne pour la formation professionnelle, Audiences, le 8 mai 1987.)

PRINCIPES DE BASE ÉNONCÉS LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES

(133) Le principal impératif dans une économie aussi exigeante au plan des connaissances que la nôtre est de s'assurer que les individus soient bien formés et suffisamment instruits. C'est dans une population bien formée et instruite qu'une économie de services comme la nôtre, qui devient de plus en plus exigeante au plan des connaissances, ira puiser ses meilleurs éléments pour assurer la prospérité et le bien-être matériel de ses citoyens. De nos jours, la véritable richesse réside dans le savoir.

(134) Afin d'être capable de transformer les données reçues en connaissances à l'ère de l'information, l'individu doit avoir des **connaissances de base**: l'aptitude à **lire, écrire, compter et fonctionner efficacement** (par. 7), s'il veut être capable de transformer les données reçues en connaissances. L'enseignement primaire et secondaire devrait inculquer ces compétences de base. Nous devrions aider les individus à «**apprendre à apprendre**». Après cela, il faudrait leur fournir l'occasion de poursuivre leur apprentissage et leur présenter la formation comme une option attrayante.

(135) Vingt pour cent de notre population n'a pas les connaissances de base nécessaires et, partant, se voit refuser l'accès aux études générales et supérieures. Ces Canadiens analphabètes fonctionnels ont peu de chance de trouver un emploi convenable.

(136) De toute évidence, nos normes en matière d'éducation et de formation ne sont pas suffisamment élevées. Il faut corriger les lacunes. **C'est urgent.**

(137) Il n'existe pas de «contrôle de la qualité» pour l'éducation et la formation. L'adoption de normes nationales/provinciales pour évaluer le degré de réussite aux cours élémentaire et secondaire ainsi qu'aux programmes de formation professionnelle nous permettrait peut-être de former des diplômés plus compétents comme en Allemagne et en Autriche (par. 45).

(138) De plus en plus, l'accès au marché du travail exige des «compétences» spécifiques et des aptitudes «intellectuelles» générales.

(139) La nécessité d'acquérir des habiletés et les connaissances se dessine un nouveau rôle pour les établissements d'enseignement postsecondaire. Ils devront bientôt mettre sur pied des programmes mieux adaptés aux exigences du marché du travail et

aux besoins de la collectivité. L'émergence de ce nouveau rôle ne devra en aucune manière amener l'université à se soustraire à son mandat traditionnel de promouvoir de l'excellence intellectuelle et l'innovation.

(140) Quelques grandes industries canadiennes, dont IBM Canada Ltd. (Audiences, le 11 mai 1987), Esso Resources Canada Ltd. (Audiences, le 13 mai 1987), et BC Telephone (Audiences, le 28 avril 1987), comprennent la nécessité d'avoir accès aux universités qui visent l'excellence. Ces compagnies mettent à la disposition de leurs employés des programmes bien structurés et très élaborés pour leur formation. Ces programmes sont souvent organisés en collaboration avec les universités et les collèges. La contribution des ces entreprises est généralement remarquée, car elle fait exception.

(141) De fait, comme nous l'ont signalé nos témoins, peu de petites et de moyennes entreprises ont des programmes de formation (par. 28, 38, 52).

(142) Nos témoins ont dit que l'objectif de l'entreprise privée est de réaliser des profits. Cette préoccupation n'est pas toujours compatible avec le genre de formation qui répondrait généralement aux besoins des employés. Leur formation doit être perçue par les employeurs comme un investissement dans leur prospérité future. Peu d'employeurs en sont conscients, pour diverses raisons. Quelques employeurs ne voient pas quels avantages ils y trouveraient, à long terme, de former leurs employés; d'autres, surtout parmi les PME, n'ont pas les moyens pour fournir de la formation à leurs employés. Et les gens d'affaires qui ont eu du succès sans beaucoup d'éducation, considèrent que la formation n'est pas nécessaire si quelqu'un a le savoir-faire voulu: le mythe de l'entrepreneur conquérant solitaire est bien enraciné en Amérique du Nord.

(143) Les employeurs, les éducateurs et les étudiants doivent prendre conscience de leurs besoins respectifs afin que la transition entre l'école et le milieu de travail et d'emploi en emploi soit plus facile. Les modèles de formation qui allient apprentissage théorique en milieu scolaire et expérience pratique en milieu de travail sont d'excellents moyens d'assurer la transition entre l'école et l'emploi ou entre un ancien emploi et un nouvel emploi plus sophistiqué (par. 33, 54, 63, 73).

(144) Nous n'avons pas, face à la formation, une approche aussi concertée et une vision aussi nationale

qu'en Allemagne et en Autriche, par exemple (par. 45 à 51, 72). Au contraire, nous n'avons que quelques initiatives d'enseignement en alternance, le projet conjoint IBM-Ryerson et les expériences tentées par l'Industry-Education Council de Hamilton-Wentworth (par. 128 à 130).

(145) Nous n'avons pas suffisamment de mécanismes de consultation pour pouvoir élaborer des programmes d'éducation et de formation qui aient l'aval des groupes intéressés et qui répondent aussi bien aux besoins des employés que des employeurs, à l'échelle régionale et nationale. On n'a pas non plus de standards agrégés pour que le Canada profite de ses dépenses sur l'éducation.

(146) L'industrie et les syndicats sont les mieux placés pour définir les normes à atteindre en matière de formation professionnelle. Les gouvernements peuvent les aider à les élaborer.

(147) La décentralisation de la formation pour répondre aux besoins du système fédéral et ceux des employeurs et des employés n'empêche pas l'élaboration de normes nationales convenues et certifiées par les provinces concernant la reconnaissance de la formation scolaire et professionnelle.

(148) Les citoyens trouveraient plus facilement du travail si leurs compétences étaient certifiées par les provinces et également reconnues partout au pays, s'ils doivent parfois quitter une région défavorisée pour une région plus riche.

(149) Les diplômés des cours de formation professionnelle, technique et en alternance semblent avoir

moins de difficulté à trouver un emploi, car les écoles qui offrent ces cours ont des programmes d'études qui répondent plus aux besoins des employeurs.

(150) Il faudrait cesser de considérer la formation professionnelle comme ayant moins de valeur que les études universitaires. Cette perception va changer lorsque le public verra que ceux avec une formation professionnelle reçoivent de bons salaires et sont bien respectés.

(151) L'éducation et la formation augmentent peut-être la productivité de la société mais elles ne créent pas d'emplois. L'éducation et la formation augmentent les chances de l'individu à la compétition pour des emplois existantes.

(152) Tout le processus de la formation et du recyclage, incluant le déplacement vers de nouveaux emplois, l'acceptation et l'adoption de nouvelles technologies, se fait plus facilement quand il y a plus d'emplois disponibles.

(153) Un programme de formation au sein d'une politique du plein-emploi aiderait le Canada à accepter les progrès technologiques constants.

(154) Pour que les femmes aient les mêmes chances que tout autre citoyen lorsqu'elles convoitent un emploi ou veulent participer à des programmes de formation, il faut leur donner des services de garde de qualité, des indemnités de déplacement et des programmes de formation adaptés à leurs circonstances. De même, des autochtones, des personnes handicapées et ceux qui ont des difficultés à se trouver un emploi ont besoin des programmes qui leur conviennent.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent ne sont pas toutes neuves, mais cela dépend du fait qu'elles répondent à des problèmes qui, eux non plus, ne sont pas nouveaux; des problèmes élémentaires qui appellent, depuis trop longtemps, des solutions simples et élémentaires. Dans ce domaine, l'important n'est pas de réinventer la roue, mais de la faire tourner.

(155) Il faudrait lancer une campagne nationale d'information permanente pour sensibiliser le public à l'importance de l'éducation et de la formation et lui faire prendre conscience que les individus sont notre ressource la plus importante, qu'il s'agisse des employés ou des employeurs.

(156) Cette campagne nationale d'information devrait sensibiliser le public aux problèmes causés par l'analphabétisme.

(157) Il faudrait lancer une campagne nationale pour lutter contre l'analphabétisme (par exemple, une campagne revendiquant le droit de tous d'apprendre à lire). Cette campagne devrait être menée de concert avec les programmes actuels d'alphabetisation mis en oeuvre dans chaque collectivité.

(158) Il faudrait financer la formation des éducateurs appelés à enseigner aux Canadiens analphabètes.

(159) Les professeurs au chômage devraient être formés pour enseigner aux Canadiens analphabètes.

(160) Il faudrait éviter que les programmes d'alphabetisation prennent la forme de cours magistraux et faire en sorte qu'ils tiennent compte des besoins de la clientèle visée.

(161) Parce qu'il est si difficile à prédire de quels emplois on aura besoin, il faudrait instituer des examens de fin d'études établis par accord fédéral/provincial aux niveaux élémentaire et secondaire, pour s'assurer que les finissants ont bien acquis les connaissances minimales de base, notamment l'aptitude à lire, à écrire et à s'exprimer dans leur langue maternelle et dans une autre langue; la maîtrise des mathématiques, les sciences et le raisonnement de même que l'épanouissement personnel (par. 7 ci-dessus).

(162) Il faudrait apprendre aux jeunes tout comme aux adultes comment apprendre et se perfectionner tout au long de leur vie.* La meilleure façon de le faire est à travers l'étude autodirigée, l'enseignant servant comme personne-ressource. La capacité de se critiquer est essentielle dans ce processus (OCDE, par. 50 à 52).

(163) Les facultés d'éducation doivent insister sur la maîtrise de la matière enseignée de même que sur les techniques d'enseignement et exiger l'instauration de normes d'évaluation des étudiants.

(164) Les collèges et les universités devraient passer en revue leurs programmes, leurs corps enseignant et leurs normes de réussite afin de les rendre plus conformes à la réalité et aux besoins actuels.

(165) Le gouvernement fédéral ne devrait pas financer l'enseignement postsecondaire, ni accorder de subventions aux provinces si celles-ci n'offrent pas un enseignement qui répond aux standards établis de qualité s'appliquant à l'enseignement et la recherche.

(166) Les provinces devraient avoir un rôle à jouer dans le contrôle de la qualité des programmes de formation fédéraux. On devrait développer un mécanisme de concertation fédéral-provincial qui est efficace, rapide et responsable.

(167) Il faudrait étendre le rôle des collèges communautaires et en faire des centres permanents d'apprentissage, de développement communautaire et de recherche appliquée.

(168) Il faudrait élargir les possibilités pour les professeurs et les étudiants à prendre des congés d'étude pour se familiariser avec les besoins des entreprises. De même, on devrait rendre les cours de perfectionnement plus accessibles au monde des affaires. Les organismes qui permettent la discussion

*Note: Ferrière, Adolphe, *L'école active — Spart a Ferriere*, 8^e édition, Suisse de la Chaux et Niestlé Neuchatel, 1969.

et la collaboration communautaire tel que l'Industry-Education Council de Hamilton-Wentworth pourraient servir comme modèle pour faciliter la transition école-travail.

(169) Il faudrait que le gouvernement, les entreprises et la main-d'oeuvre s'associent pour promouvoir le même genre de formation et d'enseignement qu'en Allemagne de l'Ouest, au moyen de stages d'apprentissage et de programmes de formation en alternance ou grâce à la création de liens entre les établissements d'enseignement et l'industrie. Ceci marche très bien en Allemagne et en Autriche grâce aux rôles bien définis de chaque partenaire social (par. 46). Bien que le système social soit différent au Canada, il faut mettre l'accent sur l'expansion de la collaboration en matière de recherche entre ces deux derniers.

(170) Les programmes de formation devraient, en plus des cours magistraux, prévoir des stages en milieu de travail pour permettre aux participants d'acquérir non seulement des connaissances de base (par. 7) mais aussi des compétences liées au poste qu'ils seront peut-être appelés à occuper.

(171) Il faudrait créer un régime national/provincial de certificats d'aptitude applicable aux emplois et aux professions dans le secteur des métiers comme recommandé par le Comité spécial sénatorial sur la jeunesse (*Jeunesse: Un Plan d'action*, p. 112, février 1986).

(172) Les études de suivi concernant l'enseignement en alternance devraient viser à déterminer dans quelle mesure cette formule permet de trouver de l'emploi ainsi que le niveau de rémunération et la durée des emplois.

(173) Il faudrait songer à la possibilité de financer les programmes de formation et de recyclage en fonction du taux de placement des participants à la fin de leur stage afin de maintenir l'utilité de ces programmes au chapitre de l'emploi.

(174) Le gouvernement fédéral devrait inciter les entreprises à mettre sur pied leurs propres programmes de formation et d'équité en matière d'emploi.

(175) Pour assurer aux femmes un accès égal au marché du travail et aux programmes de formation dans les secteurs traditionnels et non traditionnels, il faudrait offrir des services de garderie de qualité à prix abordable de même que des indemnités de déplacement raisonnables pour répondre aux besoins

des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et ceux qui ont des difficultés à se trouver un emploi.

(176) La formation à l'intention des autochtones devrait être conçue et administrée en collaboration avec la population autochtone de façon à tenir compte de la réalité et des besoins de ce groupe.

(177) Étant donné que de plus en plus de Canadiens travaillent à temps partiel plutôt qu'à temps plein, leurs salaires et leurs avantages sociaux devraient être établis au prorata. Ceci rendrait plus attrayante l'option de quitter le travail à temps plein afin de se former ou se recycler. Nous sommes conscients du fait qu'une telle recommandation peut augmenter le fardeau financier de plusieurs entrepreneurs. Le rapport de la Commission Wallace (*Travail à temps partiel au Canada*) discute de ces problèmes et en fait des recommandations que nous soutenons.

(178) Il faudrait repenser le programme de *Planification de l'emploi* du gouvernement fédéral et assouplir ses critères d'admissibilité. Il conviendrait, notamment, de modifier les restrictions imposées quant au nombre de semaines où il faut avoir été sans travail pour avoir droit à l'aide, quant au montant des indemnités de formation et quant au choix des programmes de formation.

(179) Les besoins réels des stagiaires risquent de ne pas être pris en ligne de compte, si la responsabilité de la formation est confiée au secteur privé. La qualité de la formation devrait être contrôlée par un organisme indépendant à but non lucratif, ayant pour mandat d'évaluer les programmes en fonction de normes nationales précises. Le Conseil des ministres de l'éducation, l'Association des universités et des collèges du Canada et le Centre canadien du marché du travail et de la productivité pourraient servir comme modèle.

(180) Le rôle des collèges et des groupes communautaires dans le maintien de la qualité de la formation ne devrait pas être minimisé au profit du secteur privé.

(181) Le programme de *Planification de l'emploi* devrait moins insister sur la participation du secteur privé dans les régions qui comptent peu ou pas d'entreprise.

(182) Attendu que le nombre d'emplois à temps plein n'augmente pas assez vite pour satisfaire à la

demande et que l'éducation et la formation augmentent la productivité de la main-d'oeuvre, les prestations d'assurance-chômage et de bien-être social devraient servir à financer la mise en oeuvre d'un

programme mixte de formation et de création d'emplois (par. 130; l'Étude économique, par. 227 ci-dessous).

devenir être conçue et administrée en collaboration avec la population adhésive de façon à tenir compte de la réalité et des besoins de ce groupe.

(177) Bien donné que de plus en plus de Canadiens travaillent à temps partiel plutôt qu'à temps plein, leurs salaires et leurs avantages sociaux devraient être établis au prorata. C'est tout d'abord à travers la loi de quitter le travail à temps plein afin de se former ou se retenir. Nous sommes convaincus du fait qu'une telle recommandation peut augmenter le revenu financier de plusieurs catégories. Le rapport de la Commission Wallace (1976) a recommandé au Canada (et ailleurs) de ces problèmes à temps partiel et en fait des recommandations que nous soutenons.

(178) Il faudrait reprendre le programme de l'Institut de l'emploi du gouvernement fédéral et assouplir ses critères d'admissibilité. Il conviendrait notamment de modifier les restrictions imposées quant au nombre de semaines où il faut avoir été sans travail pour avoir droit à l'aide, quant au montant des indemnités de formation et quant au choix des programmes de formation.

(179) Les besoins réels des stagiaires (souvent de ne pas être pris en ligne de compte, si la responsabilité dans la formation est confiée au secteur privé. La qualité de la formation devrait être évaluée par un organisme indépendant à but non lucratif, ayant pour mandat d'évaluer les programmes en fonction de normes nationales précises. Le Conseil des ministres de l'éducation, l'Association des universités et des collèges du Canada et le Centre canadien de recherche du travail et de la productivité pourraient servir comme modèle.

(180) Le rôle des collèges et des groupes communautaires dans la formation de la main-d'oeuvre doit être évalué par des ministres du secteur privé.

(181) Le programme de l'Institut de l'emploi devrait être révisé en ce qui concerne la formation du secteur privé dans les régions qui comptent peu ou pas d'activités.

(182) Attendu que le nombre d'emplois à temps plein diminue pas assez vite pour satisfaire à la

(183) Il faudrait que le gouvernement, les entreprises et la main-d'oeuvre s'associent pour promouvoir le même genre de formation et d'emploi, en particulier en ce qui concerne le Québec, au moyen de programmes de formation en alternance ou grâce à la création de lieux entre les établissements d'enseignement et l'industrie. Ceci marche très bien en Allemagne et en Autriche grâce aux rôles bien définis de chaque partenaire social (par. 66). Bien que le système social soit différent au Canada, il faut mettre l'accent sur l'expansion de la collaboration en matière de recherche entre ces deux derniers.

(180) Le programme de formation devrait en plus des autres mesures prévoir des services de conseil de travail pour permettre aux participants d'acquiescer non seulement des connaissances de base (par. 7) mais aussi des compétences liées au poste par des méthodes adaptées à ce poste.

(177) Il faudrait créer un régime national/provincial de certification d'aptitude applicable aux emplois et aux professions dans le secteur des métiers comme recommandé par le Comité spécial sénatorial sur la formation (l'annexe de la loi de la formation p. 112). L'Institut de l'emploi a proposé une approche plus progressive de cette certification et de son contenu. L'Institut de l'emploi devrait viser à déterminer dans quelle mesure cette formation permet de répondre de façon adéquate aux besoins de l'économie et de la formation de la main-d'oeuvre.

(179) Il faudrait songer à la possibilité de financer les programmes de formation et de recyclage en fonction de la place de placement des participants à la formation de la main-d'oeuvre. L'Institut de l'emploi a proposé une approche plus progressive de cette certification et de son contenu.

(174) Le gouvernement fédéral devrait inclure les entreprises à profit privé dans les programmes de formation et d'emploi en matière d'organismes

(175) Pour assurer aux femmes un accès égal au marché du travail et aux programmes de formation dans les secteurs traditionnels et non traditionnels, il faudrait offrir des services de garde de qualité à prix abordables de même que des indemnités de déplacement responsables pour répondre aux besoins

CRÉATION D'EMPLOIS ET FORMATION

(183) Mais est-ce que nous avons les moyens pour financer ces recommandations, surtout un programme de formation au sein d'une politique de plein-emploi? Le marché libre ne répond pas nécessairement à tous les besoins de la société (Étude économique, par. 277 ci-dessous). Ainsi, un programme spécial pourrait être mis en oeuvre pour y pourvoir et pour donner en même temps, de l'aide aux nouvelles entreprises, comme le suggère le Professeur John Graham de l'Université Dalhousie (note 18, Étude économique). Ce programme s'emploierait à utiliser l'argent qui sert à payer les prestataires à ne rien faire pour encourager la formation par la création d'emplois. Les sans emplois seraient formés et payés pour produire les biens et les services dont la société a besoin et qui n'existent pas déjà (Gillespie par. 10 à 16; Matthews et Carmichael par. 11; Valli par. 4 à 7; Wilkinson par. 5 à 8; Peters par. 6).

(184) Selon les professeurs Blanchard et Summers du M.I.T. et d'Harvard, un tel programme permettrait de réduire le déficit (note 19, Étude économique).

«Les taux d'imposition élevés et les programmes d'aide sociale trop généreux sont souvent pointés du doigt comme étant les causes du chômage en Europe. Chaque réduction de 1 p. 100 du taux de chômage en Europe permettrait une réduction d'environ 4 p. 100 des taux d'imposition, en raison de la diminution des dépenses au chapitre de l'aide sociale et de l'élargissement de l'assiette fiscale, à mesure que s'accroît la production de biens et de services. Plus de la moitié de la croissance des dépenses gouvernementales par rapport à celle du Produit national brut, au cours des quinze dernières années, en Allemagne de l'Ouest et en Grande-Bretagne, est attribuable à la croissance anormalement lente du PNB plutôt qu'à l'augmentation trop marquée de la taille du gouvernement.»

(185) Si les avis exprimés par les professeurs Blanchard et Summers s'appliquent non seulement à l'Europe occidentale mais aussi au Canada, il serait logique, tant du point de vue économique que budgétaire, de mettre en oeuvre un programme combinant la création d'emplois et la formation. Mais ces spécialistes ont-ils raison? Il faut se demander «s'il ne serait pas moins cher de garder une personne au chômage plutôt que de créer un emploi à son intention?». Si nous pouvons prouver qu'il n'est pas moins cher de garder une personne au chômage plutôt que de créer un emploi à son intention, nous sommes alors

en meilleure position pour décider si nous pouvons nous permettre de créer un programme semblable.

(186) Il est possible de répondre à cette question. Selon le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, un chômeur canadien moyen mais disponible au travail (appelons-le Smith) gagnait, en 1985, 14 040 \$ par année à son dernier emploi dans le secteur privé. Ce n'est pas assez pour vivre confortablement mais c'est ce qu'un chômeur a gagné en moyenne en 1985 avant de perdre son emploi.

(187) Cette rémunération de 14 040 \$ reçue par le citoyen Smith procurait aux trois paliers de gouvernement quelque 4 800 \$ en impôts directs et indirects. Lorsque le citoyen Smith dépensait ses 14 040 \$ pour l'achat de biens et de services, il procurait des revenus aux fournisseurs de ces biens et de ces services de même qu'aux fournisseurs de ces fournisseurs; les revenus de tous ces fournisseurs procuraient aux trois paliers de gouvernement quelque 3 400 \$ de plus en recettes fiscales directes et indirectes, pour un total de 8 200 \$ en recettes gouvernementales.

(188) Ce roulement de l'argent s'appelle **l'effet multiplicateur**. Chaque dollar dépensé au Canada génère 1,70 \$ en activité économique imposable. Ces chiffres ont été vérifiés par le Conseil économique du Canada (pour des explications plus détaillées, voir les par. 13 à 16 de l'Annexe A et le par. 18 de l'Annexe C.)

(189) Donc, lorsqu'il occupait un emploi dans le secteur privé à 14 040 \$ par année, le citoyen Smith, chômeur canadien moyen en 1985, procurait aux trois paliers de gouvernement 8 200 \$ en recettes fiscales.

(190) Voyons maintenant ce qui se produit lorsque le citoyen Smith perd son emploi et commence à percevoir des prestations d'assurance-chômage ou — à l'épuisement de celles-ci — des prestations d'aide sociale. Le citoyen Smith ne contribue plus à l'actif gouvernemental: il ajoute plutôt au passif des comptes de l'État. Les gouvernements lui versent des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale qui, lorsque le bénéficiaire les dépense, procurent certaines recettes fiscales à l'État; ces recettes sont cependant inférieures de 6 424 \$ à ce que l'État verse à Smith. Avant de perdre son emploi, Smith procurait 8 200 \$ en recettes au gouvernement. Sans emploi, il contribue pour 6 424 \$ au passif des comptes de

l'État. Le manque à gagner total pour le gouvernement est donc de 14 624 \$, soit 8 200 \$ plus 6 424 \$ (pour les calculs détaillés, voir les par. 13 à 16 de l'Annexe A).

(191) Donc, lorsqu'il travaille, le citoyen Smith coûte 14 040 \$ à la société, tandis que lorsqu'il perd son emploi, il coûte 14 624 \$. Il nous coûte donc plus cher inactif qu'au travail. On ne parle même pas des coûts sociaux du chômage. Il y a un rapport de causalité entre le chômage et la mortalité, le suicide, l'effondrement de la famille, l'alcoolisme, le crime violent, la délinquance juvénile, les maladies cardiovasculaires et les admissions à l'hôpital et à la prison. Smith, en chômage nous coûte plus en termes sociaux que quand il travaille (Coûts sociaux, par. 1).

- Paul Shaw a établi le portrait-type du chômeur ou de celui qui est le plus susceptible de le devenir (Coûts sociaux, par. 22 à 32).
- Les jeunes, les cols bleus, les célibataires habitant dans les Maritimes et au Québec sont les plus susceptibles d'être victimes du chômage. Les travailleurs âgés présentent de faibles taux de chômage, mais ils ont plus de difficulté à se trouver un emploi lorsqu'ils perdent le leur. Un nombre croissant de femmes, en particulier les femmes chefs de famille et celles qui travaillent dans des bureaux, dans le domaine de la vente et dans les secteurs axés sur les ressources, font face au chômage. Ces groupes sont également les plus susceptibles de connaître de longues et fréquentes périodes de chômage.
- Selon Martin Harris (Coûts sociaux, par. 26), le chômage affecte non seulement le chômeur lui-même mais aussi les membres de sa famille. Les enfants de chômeurs sont moins motivés à poursuivre leurs études et plus susceptibles de faire l'école buissonnière ou de s'absenter en raison de maladie et d'avoir des problèmes de communication et des difficultés en lecture et en mathématiques.
- L'incidence du chômage est également influencée par des facteurs régionaux. Les travailleurs de la ville sont moins susceptibles d'être au chômage que les habitants de la campagne.
- De même, ceux qui ont seulement fait des études primaires sont trois fois plus susceptibles d'être victimes du chômage que les diplômés universitaires.

- En d'autres termes, si M. Smith est jeune, célibataire et travaille dans le domaine de la vente ou dans une industrie axée sur les ressources, ses chances de ne pas pouvoir se retrouver du travail s'il perd le sien et d'être fréquemment au chômage sont élevées.

(192) Qui plus est, non seulement le citoyen Smith nous coûte plus lorsqu'il est oisif que lorsqu'il travaille, mais lorsqu'il est au chômage **nous perdons les biens ou les services qu'il produisait lorsqu'il travaillait. Ces biens et services valaient, bien sûr, 14 040 \$, c'est-à-dire le montant que le citoyen Smith recevait pour les produire** (Courchene et Laidler, par. 11).

(193) Lorsque le citoyen Smith a perdu son emploi de 14 040 \$ dans l'industrie privée, nous aurions pu choisir de lui offrir un emploi financé par l'État à 14 040 \$, plutôt que de lui verser 8 000 \$ par année en prestations d'assurance-chômage. Il aurait ainsi procuré 8 200 \$ en recettes fiscales aux trois paliers de gouvernement (voir le par. 187 ci-dessus). Il en aurait alors coûté 5 840 \$ au gouvernement (8 200 \$ moins 14 040 \$). À ce montant de 5 840 \$, il faut ajouter les 8 200 \$ de recettes fiscales perçues par les trois paliers de gouvernement avant que le citoyen Smith ne perde son emploi de 14 040 \$ dans l'industrie privée. Le coût budgétaire net qu'il en coûte aux gouvernements pour remplacer l'emploi du citoyen Smith dans l'industrie privée par un poste financé par l'État est donc de 14 040 \$ (5 840 \$ plus 8 200 \$): ce qui est moins que ce qu'il en coûte à l'État pour garder le citoyen Smith au chômage (voir le par. 191 ci-dessus et le par. 18 de l'Annexe C pour les calculs détaillés).

(194) Ce qu'il convient de faire ressortir cependant, c'est que lorsqu'il est employé par le gouvernement à 14 040 \$, le citoyen Smith produit 14 040 \$ de biens ou de services; tandis que lorsqu'il est au chômage, il ne produit ni biens ni services, mais reçoit quand même 14 624 \$ de l'État.

(195) **Il vaut la peine de répéter qu'il en coûte moins cher au gouvernement d'offrir à un Canadien qui vient de perdre un emploi de 14 040 \$ dans l'industrie privée, un poste financé par l'État de rémunération équivalente que de lui verser des prestations d'assurance-chômage. Il ne faut pas oublier non plus que lorsqu'il occupe un emploi financé par l'État, le citoyen en question produit de 14 040 \$ de biens ou de services. Ce sont là des biens et des services dont notre société est privée lorsque**

l'un de ses membres reçoit des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale plutôt que de se faire offrir un poste dans le secteur public.

(196) Comme nous allons le voir un peu plus loin, ce rapport ne préconise pas d'offrir à tous les Canadiens au chômage un poste financé par l'État. Les par. 185 à 195 démontrent simplement qu'il n'en coûte pas moins cher — et qu'il peut même être plus coûteux — de garder les gens au chômage plutôt que de leur offrir des emplois **QUI LEUR PERMETTRAIENT DE PRODUIRE DES BIENS OU DES SERVICES DONT LA SOCIÉTÉ POURRAIT PROFITER.** Cette démonstration nous place en meilleure position pour déterminer si nous pouvons nous permettre de mettre en oeuvre les programmes de formation proposés plutôt ou encore un programme qui offrirait la formation au sein d'un programme de création d'emplois (par. 154 à 182).

(197) Nous avons vu que, selon toute vraisemblance, il en coûterait moins cher aux trois paliers de gouvernement pour donner du travail aux chômeurs plutôt que de leur verser des prestations de chômage; **mais la création de tels emplois entraîne-t-elle d'autres coûts? Ces emplois peuvent-ils être créés sans effet néfaste sur l'économie?** Nous avons demandé au Conseil économique et à Informetrica, cabinet d'experts-conseils en matière économique, de répondre à ces questions à l'aide de leurs modèles économétriques informatisés. Si nous avons voulu procéder à ces vérifications, c'est que nous ne pouvons calculer le coût de chaque programme de formation au sein d'une politique de création d'emplois dans le cadre duquel le gouvernement n'assumerait probablement qu'une partie des coûts de la création d'emplois. Toutefois, si nous établissions le coût total de la création d'emplois, nous pourrions alors déterminer si nous pouvons nous permettre d'adopter des politiques en vertu desquelles le gouvernement n'assumerait qu'une partie de ce coût.

(198) Essentiellement, nous avons demandé au Conseil et à Informetrica de partir de l'hypothèse qu'il en coûterait 14 040 \$ par emploi aux trois paliers de gouvernement pour créer les emplois nécessaires pour faire baisser le taux de chômage à 4 p. 100 d'ici quatre ans. Ce montant ne dépasserait pas ce qu'il en coûterait aux trois paliers de gouvernement pour verser des prestations d'assurance-chômage ou d'aide social à chaque chômeur en

1985. Quelle incidence aurait un programme semblable sur le déficit, sur l'inflation et sur le PNB?

(199) Pour rendre nos questions au Conseil économique et à Informetrica plus précises, nous avons donné une liste de catégories d'emploi et du nombre d'emplois à créer dans chacune d'elles. **Il importe de se rappeler que cette liste n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.** Par exemple, la création d'un programme national de garderies, créerait plus d'emplois que le nombre affecté à ce secteur dans la liste ci-jointe des nouveaux emplois proposés. La détermination des secteurs où il convient de stimuler la création d'emplois dépendra d'une combinaison de décisions politiques et des perspectives du marché.

(200) Voici cette liste:

Activité	Emplois supplémentaires d'ici quatre ans
Habitations à loyers modiques	55 232
Rénovation domiciliaire	59 476
Remise en état des infrastructures (aqueducs, égouts, etc.)	8 712
Construction d'installations touristiques	59 476
Reboisement et entretien	17 336
Réparation des chemins de fer et construction de voies doubles	67 016
Programmes de soins à domicile pour les personnes âgées et les handicapés mentaux	16 704
Lutte contre l'analphabétisme	34 968
Tourisme	132 988
Garderies	27 488
Assainissement de l'environnement	43 940
Autres emplois (découlant des emplois ci-dessus)	<u>73 313</u>
TOTAL	596 649

Note: Le nombre de nouveaux emplois prévu dans chaque catégorie est proportionnel au nombre d'emplois existants dans cette catégorie en pourcentage du nombre d'emplois total en 1985.

Ce chiffre de 596,650 nouveaux emplois réduirait le taux de chômage de 8.25 p. 100 prévu par l'honorable Michael Wilson pour 1990 et le ferait passer à 4 p. 100 (par. 18 de l'Annexe A).

(201) Nous avons en outre demandé à Informetrica et au Conseil économique de partir de l'hypothèse que la création des ces 596 650 nouveaux emplois d'ici 1990 coûterait 14 040 \$ par emploi (soit ce que chaque chômeur coûte au gouvernement, voir le par. 71 ci-dessus); plus un autre 7 250 \$ pour aider à en financer la création. Ce montant serait récupéré en réaffectant les dépenses actuelles du gouvernement de nature à favoriser l'utilisation de machines-outils plutôt que de main-d'oeuvre par les entreprises; ces dépenses sont généralement perçues comme exagérées et inutiles par les spécialistes (Étude économique, par. 249 ci-dessous).

(202) Informetrica a étudié cette possibilité, mais selon son modèle de simulation économique informatisé, ce serait 898 000 nouveaux emplois qui seraient créés et non 596 650 comme on l'a proposé; ce qui par conséquent ferait passer le taux de chômage en-deçà de 2 p. 100. Si le taux de chômage n'avait été réduit qu'à 4 p. 100, comme il l'avait été demandé au départ, et que les chiffres pour les coûts et les profits avaient été rajustés en conséquence dans le modèle de simulation, nous pourrions tirer les conclusions suivantes des résultats obtenus par Informetrica (voir l'Annexe C):

- La création d'emplois ne coûterait pas plus que ce qui est prévu au par. 201 ci-dessus.
- Le niveau de la rémunération et des salaires augmenterait plus que l'inflation. «Par conséquent, les gains des sans-emplois qui bénéficieraient directement du programme proposé ne semblent pas sortir des poches de ceux qui travaillent», précise Informetrica dans son rapport.
- En plus des gains économiques qu'elles procureraient entre 1987 et 1990, les propositions énoncées aux par. 199 à 201 donneraient lieu à d'autres augmentations, si elles étaient mises en oeuvre:

La **consommation** augmenterait d'un 6 p. 100 supplémentaire en 1987; de 2,85 p. 100 en 1988; de 3,1 p. 100 en 1989; de 3,0 p. 100 en 1990.

L'**investissement commercial** serait plus élevé que prévu de 5,35 p. 100 en 1987; de 10,77 p. 100 en 1988; de 11,7 p. 100 en 1989; de 13,0 p. 100 en 1990.

Le **Produit national brut** serait plus élevé que normalement prévu de 2 p. 100 en 1987; de 3,3 p. 100 en 1988; de 3,25 p. 100 en 1989; de 4,16 p. 100 en 1990.

- La mise en oeuvre des propositions énoncées aux paragraphes 199 à 201 (voir Annexe C) ne provoquerait aucune inflation importante.

(203) L'expansion économique ouvrirait de nouvelles perspectives d'emploi et allégerait quelque peu la responsabilité du gouvernement en matière de création d'emplois. En outre, les recettes fiscales augmenteraient alors que les dépenses gouvernementales diminuerait, permettant ainsi à l'État d'économiser de l'argent en vue d'une croissance économique future.

(204) Le modèle de simulation d'Informetrica montre aussi que 60 p. 100 de toutes les dépenses vont au secteur tertiaire mais créent 87,5 p. 100 des nouveaux emplois. Le reste des dépenses affectées au secteur non tertiaire ne produit que 12,5 p. 100 des nouveaux emplois. En conséquence, si l'objectif est de créer le plus grand nombre d'emplois possible, le secteur tertiaire est celui qui doit recevoir la plus grosse part du gâteau.

(205) Essentiellement, le Conseil économique du Canada (CEC) trouve aussi que les emplois nécessaires dont il est question aux paragraphes 199 à 201 ci-dessus pourraient être créés sans occasionner de déficit (voir Annexe C). Il considère toutefois que le programme en question risque de causer de l'inflation.

(206) Ces craintes sont attribuables aux hypothèses inhérentes au modèle informatique retenu par le Conseil économique, selon lesquelles les pressions inflationnistes risquent d'être aggravées si la population s'attend à ce qu'il y ait plus d'inflation encore; comme cela s'est vu à la fin des années 70 et au début des années 80, les prix et les exigences salariales avaient tendance à augmenter en fonction non seulement de l'inflation pour l'année en cours mais aussi de celle anticipée pour l'année suivante.

(207) Cette hypothèse du Conseil économique n'est peut-être pas justifiée. La population a vu ce qui s'est produit lorsque la hausse des prix a pris de trop grandes proportions: le gouvernement a paralysé l'économie par des taux d'intérêt astronomiques. Fort de cette expérience récente, la population va se montrer plus réceptive aux appels à la modération afin d'éviter un retour des taux d'intérêt exorbitants.

(208) Le CEC a également fait remarquer que les emplois créés par ce programme (par. 199 à 201) se trouveraient dans des secteurs économiques où la croissance de la productivité est faible. La croissance moyenne de la productivité de notre population active serait donc réduite; nous deviendrions moins concurrentiels sur le plan international; le revenu et la consommation des personnes démunies augmenteraient plus rapidement que la productivité, ce qui provoquerait aussi de l'inflation.

(209) Le raisonnement selon lequel nous deviendrions moins concurrentiels sur le plan international est fondé sur une conception erronée. Nous ne faisons pas concurrence à d'autres pays dans tous les domaines (Dobell, par. 36). Par exemple, nous ne nous attendons certainement pas à nous trouver en concurrence avec des pays étrangers en ce qui a trait à nos programmes de soins à domicile pour personnes âgées ou de garderies. La concurrence existe dans le secteur des importations et des exportations, et aucun des emplois que créerait le programme proposé (aux par. 199 à 201) ne se trouvent dans le domaine du commerce extérieur.

(210) La CEC prétend aussi que le taux de croissance moyen de notre productivité sera réduit, suscitant ainsi des poussées inflationnistes (par. 205 ci-dessus). Ce raisonnement repose également sur une conception erronée qui juge un pays comme s'il s'agissait d'une entreprise. Dans cette optique d'entreprise, nous mesurons la croissance de la productivité à l'aide d'une fraction dont le numérateur correspond au Produit national brut (l'ensemble des biens et des services produits par l'économie), et le dénominateur, au nombre total de personnes qui travaillent effectivement. La croissance de cette fraction correspond à notre taux de productivité. À l'instar de l'entreprise, c'est par la croissance de cette fraction que Statistique Canada et le Conseil économique mesurent le taux de croissance de la productivité.

(211) Il s'ensuit que, si l'entreprise peut réduire le dénominateur (soit le nombre de travailleurs qu'elle

rémunère) sans diminuer la quantité de biens et de services qu'elle produit (le numérateur de la fraction), elle augmente sa productivité. Le fait est qu'une entreprise peut licencier ses travailleurs et laisser à «quelqu'un d'autre» le soin de s'occuper d'eux. En tant que pays, nous ne pouvons cependant «licencier» nos citoyens et laisser à «quelqu'un d'autre» le soin de s'occuper d'eux. L'État est ce «quelqu'un d'autre».

(212) Une façon plus réaliste d'envisager la productivité serait de comparer le Canada à une coopérative de 100 travailleurs dont 50 seulement occuperaient un emploi. Supposons que chacun des 50 gagne 20 000 \$, le revenu global de la coopérative s'élèverait donc à 1 000 000 \$. Les frais pour la subsistance des 100 membres de la coopérative s'élevant à 1 100 000 \$, la coopérative serait donc déficitaire de 100 000 \$. Si les 50 autres trouvaient un emploi, même s'ils ne sont rémunérés qu'à 10 000 \$ par an, la coopérative gagnerait 1 500 000 \$. Après avoir dépensé 1 100 000 \$ pour la subsistance de chacun de ses 100 membres, la coopérative disposerait d'un excédent de 400 000 \$ pour investir et prendre de l'expansion. Ce parallèle vaut pour le Canada puisque, en tant que pays, nous nous sommes engagés à assurer les soins et la subsistance de tous nos concitoyens. Si ceux-ci ne travaillent pas, l'excédent pouvant financer notre croissance sera moindre. Il est impossible de laisser ces travailleurs crever de faim; non seulement cela serait-il inhumain, mais cela aurait également pour effet de réduire la demande et de ralentir davantage la croissance.

(213) Cet exemple de la coopérative illustre bien la nécessité tant économique que sociale d'assurer l'égalité en matière d'emploi pour les femmes, les autochtones, les handicapés et les défavorisés sur le plan de l'emploi. En tant que pays, nous devons mesurer notre productivité en divisant ce que nous produisons par le nombre de *tous* les citoyens âgés de 15 à 64 ans. Plus nombreuses seront les personnes à qui il sera donné l'occasion de produire, et plus marquée sera la croissance de notre productivité. Et si, au lieu d'être payés à des taux inférieurs et discriminatoires, ces citoyens étaient rémunérés au taux normal pour les tâches qu'ils accomplissent, ils dépenseraient davantage, stimuleraient la demande et attireraient les investissements.

(214) Enfin, pour les mordus des mathématiques, voici un calcul de la croissance de la productivité qui s'apparente à celui du CEC: supposons un bassin de

main-d'oeuvre qui compte 100 personnes, dont 50 travaillent et 50 ne travaillent pas. Les 50 qui travaillent augmentent leur productivité de 4 p. 100 en une année. Les 50 qui ne travaillent pas ne produisent rien et ne peuvent, par conséquent, accroître leur productivité. Cela nous donne la fraction suivante pour le calcul de la croissance de la productivité:

$$(A) \frac{(50 \text{ travailleurs} \times 1,04) + (50 \text{ sans emplois} \times 0)}{100} = 0,52 \%$$

La productivité de la collectivité s'accroît donc d'un demi de 1 p. 100.

Supposons maintenant que les 50 chômeurs se trouvent un emploi qui leur permet de générer un produit sans augmenter la productivité. Les 50 autres affichent toujours une croissance de la productivité de 4 p. 100. Cela nous donne l'équation suivante:

$$(B) \frac{(50 \text{ travailleurs} \times 1,04) + (50 \text{ nouveaux employés} \times 1,0)}{100} = 1,02 \%$$

L'équation (B) donne une croissance de la productivité pour l'ensemble de la collectivité deux fois plus élevée que l'équation (A), même si la moitié de la population active oeuvre dans des secteurs où la croissance de la productivité est nulle.

(215) Comme nous l'avons dit plus tôt, ce n'est pas notre rôle de proposer l'établissement d'un programme détaillé de création d'emplois (entièrement financé par les trois paliers de gouvernement, à l'aide des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage et des augmentations de recettes fiscales des gouvernements qui seraient générées quand les ex-chômeurs dépenseraient leur salaire). Nous avons cependant tenté d'imaginer et de mettre à l'essai un programme semblable pour répondre aux questions que nous posions au par. 183 ci-dessus. Les réponses suivantes se basent sur des calculs de 1985; on peut les adapter pour les années qui suivent pour tenir compte de l'inflation, par exemple, sans changer le raisonnement fondamental.

Q: Si 85 p. 100 de la population se débrouille très bien économiquement parlant, vaut-il la peine de se préoccuper de la création d'emplois?

R: En prestations d'assurance-chômage et de bien-être social et en impôts non perçus, nous avons payé à chacun des 1 797 000 chômeurs en mesure de travailler en 1985, 14 645 \$. Et nous avons perdu, en outre, 14 040 \$ de plus, ce qui est la valeur des biens et des services que chacun aurait produit s'il avait travaillé.

Q: Ne serait-il pas moins cher de garder une personne au chômage plutôt que de créer un emploi à son intention?

R: Non. Il nous coûte deux fois plus cher de garder cette personne au chômage (par. 192 ci-dessus).

Q: Est-il possible de créer des emplois sans provoquer d'inflation?

R: Oui (par. 202 ci-dessus).

Q: Est-il possible de créer des emplois sans accroître le déficit?

R: Nous avons vu que cela était possible (par. 202 ci-dessus).

(216) Nous avons, en outre, vu que le programme de création d'emplois examiné ici allait contribuer à améliorer bien des aspects déficients de notre économie (par. 202) la consommation, les investissements et les revenus après impôt vont augmenter, la croissance économique va s'accroître; les dépenses gouvernementales vont diminuer et les recettes vont s'accroître.

(217) Une fois toutes ces vérifications faites, nous pouvons envisager sans crainte la mise en oeuvre de programmes de création d'emplois et de formation. Ces programmes pourraient prendre la forme d'initiatives conjointes des secteurs privé et public. En versant, par exemple, 7 000 \$ à 9 000 \$ par année pour subventionner le salaire d'un nouvel employé, les gouvernements permettraient aux employeurs de recruter à meilleur prix, en particulier dans les secteurs d'activités qui exigent beaucoup de main-d'oeuvre. La collaboration des employeurs et du gouvernement à la mise en oeuvre de ces initiatives conjointes permettrait une meilleure gestion et donnerait une idée plus précise de l'utilisation faite des fonds publics (Dobell, par. 40). On devrait considérer ces subventions à la création d'emplois comme revenu non-imposable si l'entreprise montre que les emplois sont de «vrais emplois» qu'elle n'aurait pas créés sans cette aide financière.

(218) En outre, la formation et le recyclage étant moins chers pour l'entreprise grâce à ces programmes, les employeurs réduiraient ainsi leurs frais de main-d'oeuvre et de formation; ce qui contribuerait à stabiliser les prix (Rehn, par. 13).

(219) Une façon de mettre un tel projet en application serait de demander aux participants de travailler

quatre jours par semaine et d'aller en formation le cinquième jour. Ils seraient payés 7 \$ de l'heure pour une semaine de travail de 32 heures. Le cinquième jour, ils seraient en formation qui ne leur coûterait rien. La formation coûterait à l'État 7 \$ de l'heure par stagiaire.

(220) La formation servirait aux participants, soit à améliorer leurs habiletés pour l'emploi qu'ils occupent, soit pour se perfectionner, obtenir des habiletés de base (par. 7), et pouvoir changer d'emploi, en améliorant leurs situations.

(221) Ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social ne seraient pas forcés de participer dans ce programme de création d'emplois assorti de formation. Le nombre de ceux qui voudraient participer volontairement sera suffisant.

(222) Des personnes qui occupent déjà un emploi et qui voudraient le laisser pour prendre part à ce programme d'emplois et de formation auraient le droit de le faire. Ils libéreraient leur vieil emploi de cette façon afin que quelqu'un d'autre puisse l'occuper.

(223) Nos témoins nous disaient que dans d'autres pays, comme au Canada, le contenu et la forme de programmes combinant la création d'emplois et la formation seraient meilleurs si le design, l'administration, la supervision et l'évaluation étaient décentralisés aux localités (Paquet, par. 1 à 8). Notre Comité est d'accord. En conséquence, nous n'allons pas donner des détails des secteurs ou des régions dans lesquels des programmes spécifiques de création d'emplois avec formation seraient installés. Nous avons préparé une liste (par. 200 ci-dessus) de 600 000 nouveaux emplois qui pourraient être créés dans différents secteurs en quatre ans; mais ceci était une hypothèse à soumettre aux modèles économétriques que nous avons utilisée pour évaluer les conséquences économiques de cette sorte de programme. L'hypothèse ne devrait pas être interprétée comme un plan centralisé qui serait imposé par le gouvernement fédéral.

(224) Néanmoins, une illustration/hypothèse supplémentaire pourrait bien servir pour montrer combien un tel programme de création d'emplois avec formation serait utile. Par exemple, un tel programme rendrait tout à fait abordable un système public, national, de garderie. Ce système s'adresserait aux enfants des parents qui travaillent ou étudient plus que vingt heures par semaine, tel que proposé par le rapport de la Commission royale sur les garderies, commission présidée par le D^r Katie Cooke. En utilisant la politique proposée ci-dessus de formation au sein d'un programme de création d'emplois, il serait possible de défrayer tous les coûts que la proposition du D^r Cooke imposerait aux gouvernements; en même temps, 275 000 nouveaux emplois seraient créés sans augmenter le déficit ou les impôts.

(225) En conclusion, nous citons le professeur Pierre Fortin de l'Université Laval qui commentait notre rapport:

«Je souscris avec enthousiasme à votre proposition de [formation au sein d'un programme de création d'emplois]. Une telle mesure, jointe à une politique monétaire plus souple, pourrait ramener le taux de chômage à un niveau beaucoup plus bas, rapidement, et sans grande conséquence pour l'inflation. L'expérience du Québec avec de telles mesures de réinsertion sur le marché du travail (qui touche les assistés sociaux aptes au travail) peut être précieuse pour savoir quels écueils éviter et quels résultats doivent être dans un ratio privé/public qui ressemble à la composition réelle de l'économie ... le secteur public ne doit pas avoir le monopole de ces emplois et il faut rallier le secteur privé à la lutte contre la pauvreté».

(226) Comme l'a suggéré le professeur Jacques Parizeau (Parizeau, par. 10), un bon moyen de faire démarrer un programme de formation au sein d'une politique de création d'emplois serait d'en faire un projet pilote avec une seule province qui accepterait de jouer au cobaye. La réussite de ce projet pilote induirait les autres provinces à y participer.

(124) Néanmoins, une illustration typique est
présentée par le fait que pour obtenir son
bien en ce programme de création d'emplois, les
formations sont elles-mêmes, par exemple, au lieu
d'être créées, elles sont transférées au système
général de garde. Ce système a été adopté
par les États qui ont travaillé en accord
aux côtés des autres, les travaux en accord
plus que ceux des autres par ailleurs, tel que proposé
par le rapport de la Commission royale suédoise
garder, commission présidée par le Dr. Kalle
Cook. En fait, la politique proposée ci-dessus de
formation au sein d'un programme de création
d'emploi, il serait possible de développer tous les coûts
que la proposition du Dr. Cook recommande aux
gouvernements, en même temps, 125 000 nouveaux
emplois seraient créés, ce qui est le double du total
initial.

(125) En conclusion, nous citons le professeur
Peter Firth de l'Université de York, qui a écrit
dans son rapport

« Le succès de ce programme de création
d'emplois au sein d'un programme de création
d'emplois, cela sera mesuré par le fait que
l'ensemble des emplois créés, au lieu de
être transférés au système général de garde, ils
seront créés au sein d'un programme de création
d'emplois, ce qui est le double du total initial.
En fait, la politique proposée ci-dessus de
formation au sein d'un programme de création
d'emploi, il serait possible de développer tous les coûts
que la proposition du Dr. Cook recommande aux
gouvernements, en même temps, 125 000 nouveaux
emplois seraient créés, ce qui est le double du total
initial. »

(126) Comme il a été dit, le succès de ce programme
de création d'emplois au sein d'un programme de création
d'emplois, cela sera mesuré par le fait que
l'ensemble des emplois créés, au lieu de
être transférés au système général de garde, ils
seront créés au sein d'un programme de création
d'emplois, ce qui est le double du total initial.
En fait, la politique proposée ci-dessus de
formation au sein d'un programme de création
d'emploi, il serait possible de développer tous les coûts
que la proposition du Dr. Cook recommande aux
gouvernements, en même temps, 125 000 nouveaux
emplois seraient créés, ce qui est le double du total
initial. »

« Le succès de ce programme de création
d'emplois au sein d'un programme de création
d'emplois, cela sera mesuré par le fait que
l'ensemble des emplois créés, au lieu de
être transférés au système général de garde, ils
seront créés au sein d'un programme de création
d'emplois, ce qui est le double du total initial.
En fait, la politique proposée ci-dessus de
formation au sein d'un programme de création
d'emploi, il serait possible de développer tous les coûts
que la proposition du Dr. Cook recommande aux
gouvernements, en même temps, 125 000 nouveaux
emplois seraient créés, ce qui est le double du total
initial. »

« Le succès de ce programme de création
d'emplois au sein d'un programme de création
d'emplois, cela sera mesuré par le fait que
l'ensemble des emplois créés, au lieu de
être transférés au système général de garde, ils
seront créés au sein d'un programme de création
d'emplois, ce qui est le double du total initial.
En fait, la politique proposée ci-dessus de
formation au sein d'un programme de création
d'emploi, il serait possible de développer tous les coûts
que la proposition du Dr. Cook recommande aux
gouvernements, en même temps, 125 000 nouveaux
emplois seraient créés, ce qui est le double du total
initial. »

(127) Les données relatives aux participants ont
été analysées pour établir leur profil, et il
est évident que pour se perfectionner, ils ont
besoin de base (part) et de pouvoir changer
d'emploi en améliorant leur situation.

(128) Ceux qui reçoivent des prestations d'assu-
rance chômage et de bien-être social ne seraient pas
forcés de participer dans ce programme de création
d'emplois assorti de formation. Le nombre de ceux
qui participent volontairement au programme
serait donc plus élevé que celui des participants
obligés.

(129) Des personnes qui occupent déjà un emploi
et qui voudraient le laisser pour prendre part à ce
programme d'emploi et de formation seraient le
droit de le faire. Ils devraient avoir droit de
cette façon afin que qu'ils n'aient pas à
perdre.

(130) Nos données nous disent que dans d'autres
pays comme au Canada, le chômage et la durée de
programmes de formation de création d'emplois
formation seraient réduits si le design, l'implémen-
tation et la supervision de ces programmes étaient
les mêmes. (Par exemple, voir le rapport de la
Commission royale suédoise, 1974, p. 100.) Comme
on le voit, les conséquences, nous le voyons, au
niveau des détails des détails de ces programmes de
formation, les programmes de formation de création
d'emplois avec formation seraient réduits. Nous
avons vu que dans le cas (par 100) de ceux qui
ont des emplois, les programmes de formation de
création d'emplois ont été réduits de moitié.
Une hypothèse à soumettre aux autorités compétentes
est que nous avons utilisé pour établir les coûts
économiques de cette sorte de programme.
L'hypothèse de ce type de programme de formation
plan continue qui serait financé par le gouvernement
fédéral.

(131) Il est évident que la formation de
personnes qui ont des emplois et qui veulent
améliorer leur situation professionnelle est
une priorité. Les programmes de formation de
création d'emplois avec formation de personnes
qui ont des emplois et qui veulent améliorer
leur situation professionnelle est une priorité.

(132) Les données relatives aux participants ont
été analysées pour établir leur profil, et il
est évident que pour se perfectionner, ils ont
besoin de base (part) et de pouvoir changer
d'emploi en améliorant leur situation.

Étude Économique

Il n'y a que le travail qui vaille

(227) Les recommandations de notre rapport (par. 155 à 182) furent élaborées après de longues consultations sur comment elles cadreraient avec la structure économique de notre pays où le chômage est beaucoup plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a vingt ans.

(228) Au cours de nos audiences et d'un voyage d'étude en Europe, nous nous sommes intéressés à la meilleure sorte de formation et de recyclage de la main-d'œuvre. Dans l'atelier, la fabrique, la boutique, la ferme, la meilleure formation, nous croyons que c'est l'apprentissage. Le directeur général du ministère de l'Éducation de la République fédérale allemande (par. 17). Nous avons aussi étudié les programmes de cours d'emploi et de formation professionnelle dans quelques programmes de formation par alternance école-fabrique.

(229) La formation nous permet d'acquiescer aux compétences pour être efficaces et productifs et pour éviter d'être éliminés par les changements technologiques, démographiques ou de modes de vie qui se produisent ici et à l'étranger. Techniquement, cela s'appelle l'harmonisation du marché du travail, c'est-à-dire, l'art de donner à la main-d'œuvre la formation pour faire quel travail, combien de temps, et comment acquiescer ces compétences et qui ne peut pas le faire.

(230) Le Conseil économique du Canada estime que le processus d'harmonisation du marché du travail peut être accéléré de diverses façons. La politique de formation dans ce domaine est la plus importante. Il résulte de notre analyse, tout simplement, que la formation professionnelle constituerait la meilleure solution à certains problèmes, tandis que le travail d'emplois permettra d'en régler d'autres. Dans certains cas, on pourra mieux aider les groupes concernés en combinant ces deux types de mesures. Le travail fournit une valeur en soi-même. Il offre aux Canadiens une occasion d'acquiescer une expérience au travail. D'un point de vue stratégique à long terme, ces avantages socio-psychologiques, bien que non quantifiables, pourront avoir une très

grande importance pour ceux dont le cycle de dépendance à l'égard de l'État social sera ainsi brisé... Les programmes de formation peuvent aider l'individu à acquiescer de nouvelles compétences et les programmes de maintien de la main-d'œuvre peuvent l'aider à se réajuster, surtout s'il est privé d'emploi, car beaucoup auront des années de retard.

Le développement original d'une main-d'œuvre est un processus continu. On ne s'attendra à ce que la main-d'œuvre s'ajuste à l'introduction de nouvelles technologies sans besoin d'apprendre de nouvelles compétences, et à la perspective de changements technologiques, nous espérons que cela ne soit pas un problème. Nous espérons que ces efforts de coopération, en répondant à ses besoins s'il survient un changement.

La formation de nouvelles compétences et le recyclage de la main-d'œuvre vers les secteurs où ces compétences sont requises est difficile pour bien des personnes et beaucoup s'y refusent. Cette résistance est cependant atténuée par l'emploi, indique le professeur Morley Goodson.

(231) En outre, lorsque le chômage est élevé, dit-il, les programmes d'emploi interviennent inévitablement dans l'économie pour en atténuer les effets.

(234) Une intervention semblable du gouvernement risque d'imposer certaines restrictions aux employeurs, ne serait-ce qu'en raison de l'aide financière accordée à certains concurrents pour stimuler l'investissement de capitaux. Les économistes classiques et le milieu des affaires s'opposent à de telles restrictions (qui sont souvent inefficaces, comme nous allons le voir); mais la possibilité que le gouvernement réduise les restrictions imposées aux employeurs serait sûrement une grande dans un contexte où ceux qui perdent leur emploi pourraient en trouver un autre... a affirmé les professeurs D.N. Blanchard du M.I.T. et L.H. Summers d'Harvard.

(235) S'ils n'ont pas à se fier aux restrictions imposées par le gouvernement, les employeurs vont se sentir plus libres de prendre de l'expansion à leur

ÉTUDE ÉCONOMIQUE

* * *

Préparée pour le Sous-comité de la formation et de l'emploi
par Philippe Deane Gigantès
aidé par Mlle Christine Dearing

ÉTUDE ÉCONOMIQUE

* * *

Préparée pour le Sous-comité de la formation et de l'emploi
par Philippe Deane Giguère
aidée par Mlle Christine Dearing

Étude Économique

Il n'y a que le travail qui vaille¹

(227) Les recommandations de notre rapport (par. 155 à 182) furent élaborées après de longues consultations sur comment elles cadraient avec la structure économique de notre pays où le chômage est beaucoup plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a vingt ans.

(228) Au cours de nos audiences et d'un voyage d'étude en Europe, nous nous sommes faits dire que la meilleure sorte de formation et de recyclage est sur le tas dans l'atelier, la fabrique. «Le travail lui-même est la meilleure formation», nous disait Herr Allert, directeur général du ministère de l'Éducation de la République fédérale allemande (Allert and Braun, par. 17). Nous avons aussi appris que la formation en cours d'emploi se pratique très peu au Canada, soit dans quelques programmes de formation par alternance école-fabrique.

(229) La formation nous permet d'acquérir des compétences pour être efficaces et productifs et pour éviter d'être pénalisés par les changements technologiques, sociaux et démographiques qui ne cessent de se produire ici et à l'étranger. Techniquement, tout cela s'appelle **l'harmonisation du marché du travail**, c'est-à-dire, l'art de déterminer qui a les compétences pour faire quel travail, combien de temps il faut pour acquérir ces compétences et qui ne réussit pas à le faire.

(230) Le Conseil économique du Canada affirme que le processus d'harmonisation du marché du travail peut être accéléré de diverses façons «...la politique de formation étant ici le meilleur exemple². Il ressort de notre analyse, tout simplement, que **la formation professionnelle constituera la meilleure solution à certains problèmes, tandis que la création d'emplois permettra d'en régler d'autres**. Dans certains cas, on pourra mieux aider les groupes concernés en combinant ces deux types de mesures ... **Le travail fourni aura une valeur en lui-même... Il offrira aux Canadiens une occasion d'acquérir une expérience au travail... D'un point de vue stratégique à long terme, ces avantages socio-psychologiques, bien que non quantifiables, pourront avoir une très**

grande importance pour ceux dont le cycle de dépendance à l'égard de l'aide sociale sera ainsi brisé ... Les programmes de formation peuvent aider l'individu à acquérir de nouvelles compétences et les programmes de mobilité de la main-d'oeuvre peuvent l'aider à se déplacer, mais s'il ne trouve pas d'emploi, ces mesures auront été prises en vain».

(231) Selon le document intitulé *Étude du secteur tertiaire de l'Ontario*³, «...il serait absurde de s'attendre à ce que la main-d'oeuvre coopère à l'introduction de nouvelles technologies, au besoin d'apprendre de nouvelles compétences, ou à la perspective de changement d'emploi périodique à moins qu'elle ne soit assurée que la société lui remboursera ces efforts de coopération en répondant à ses besoins s'il survient un changement».

(232) L'acquisition de nouvelles compétences et le déplacement vers les secteurs où ces compétences sont requises est difficile pour bien des personnes et beaucoup s'y refusent. Cette résistance est cependant atténuée par l'emploi, indique le professeur Morley Gunderson.⁴

(233) En outre, lorsque le chômage est élevé, dit Gunderson, les gouvernements interviennent inévitablement dans l'économie pour en atténuer les effets.⁵

(234) Une intervention semblable du gouvernement risque d'imposer certaines restrictions aux employeurs, ne serait-ce qu'en raison de l'aide financière accordée à certains concurrents pour stimuler l'investissement de capitaux. Les économistes classiques et le milieu des affaires s'opposent à de telles restrictions (qui sont souvent inefficaces, comme nous allons le voir); mais la possibilité que le gouvernement réduise les restrictions imposées aux employeurs «serait sûrement plus grande dans un contexte où ceux qui perdent leur emploi pourraient en trouver un autre...», affirment les professeurs O.N. Blanchard du M.I.T. et L.H. Summers d'Harvard.⁶

(235) S'ils n'ont pas à se plier aux restrictions imposées par le gouvernement, les employeurs vont se sentir plus libres de prendre de l'expansion à leur

guise. À mesure que se déroulera ce processus de croissance, ils peuvent avoir besoin de personnel nouveau ou mieux formé. Dans ce cas, ils vont avoir plus à coeur de former du personnel et d'appuyer les programmes de formation du gouvernement, en particulier si des politiques sont adoptées pour réduire les coûts de formation de la main-d'oeuvre. Il est fort possible, d'ailleurs, que libérés de contraintes gouvernementales, certains entrepreneurs tenteraient de réduire leur force ouvrière et se préoccuperaient peu de formation, sous certaines conditions.

(236) Le professeur Lester C. Thurow du M.I.T. soulève également un autre point:

«De quelles aptitudes les chômeurs doivent-ils s'armer pour être employables à l'avenir? Dans une économie stagnante, personne ne peut prévoir les besoins futurs, car même les industries à fort potentiel de croissance ne grandissent pas. Il est possible de former des travailleurs, mais si (des millions) d'entre-eux doivent se trouver sans emploi pour permettre de juguler l'inflation, il y aura (des millions) de chômeurs, peu importe les compétences qu'ils auront acquises. La formation peut changer les détenteurs d'un emploi mais ne réduira pas nécessairement le volume du chômage.»⁷

(237) En d'autres termes, la formation n'est pas une panacée pour les maux dont souffre l'économie. Elle est un remède au manque de formation, mais elle ne crée pas nécessairement des emplois. Sans création d'emplois, la croissance économique va être plus lente et la rentabilité des entreprises moins spectaculaire; en conséquence, il y aura moins de fonds pour financer la formation.

(238) Un document récent publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) semble contester l'opinion traditionnelle voulant que l'éducation et la formation aient une incidence directe sur l'emploi et le chômage. Les statistiques prouvent que plus une personne est éduquée, plus elle a des chances d'obtenir un emploi. Toutefois, «étant donné le processus de concurrence et de sélection, **l'éducation et la formation ne peuvent accroître les chances d'obtenir un emploi, si le nombre total d'emplois est fixe**»⁸ (voir également John et Aigner, par. 7).

(239) Bien entendu, le recyclage de ceux qui sont chômeurs depuis longtemps pour qu'ils aient accès aux emplois déjà occupés par d'autres a certains bons côtés: il permet aux chômeurs à long terme de réintégrer le marché du travail. Toutefois, lorsque le nombre d'emplois ne s'accroît pas aussi rapidement

que le bassin de main-d'oeuvre, nous nous trouvons à former des personnes pour prendre la place d'autres personnes qui, à leur tour, vont être sans emploi et vont devoir se recycler pour pouvoir se retrouver du travail; toutes ces personnes se trouvent donc à occuper en alternance un poste. Néanmoins, les syndicats et les associations professionnelles s'opposent fermement à la notion qu'il faut recycler les chômeurs à long terme afin qu'ils puissent enlever des emplois d'autres individus.

(240) Comme solution de rechange, nous devrions examiner la possibilité de combiner la création d'emplois et la formation, comme cela se fait, par exemple, en Suède.⁹ Cette conjugaison de la formation et de la création d'emplois, qui permet d'atténuer la résistance au changement, peut réduire le coût de l'ajustement tout en enrichissant notre société; elle peut se révéler une solution d'avenir en vue de la mise en oeuvre des programmes de formation jugés nécessaires pour garder notre main-d'oeuvre concurrentielle et innovatrice.

(241) Encore une fois, avant de proposer l'établissement d'un programme de formation au sein d'un programme de création d'emplois, nous devons nous demander si nous pouvons nous le payer ou plus simplement:

- (i) Si 85 p. 100 de la population se débrouille très bien économiquement parlant, vaut-il la peine de se préoccuper de la création d'emplois?
- (ii) Pourquoi ne pas garder une personne au chômage si ceci coûte moins cher que de créer un emploi à son intention?
- (iii) Est-il possible de créer des emplois sans provoquer d'inflation?
- (iv) Est-il possible de créer des emplois sans accroître le déficit?

(242) Pour être en mesure de répondre à ces questions légitimes, nous devons examiner notre économie. Comme les auteurs de *l'Étude du secteur tertiaire de l'Ontario* le soulignent (p. 5), il faut avoir

«... une perception manifeste et généralement acceptée de l'économie dans laquelle nous vivons présentement, ainsi qu'une compréhension des raisons pour lesquelles les hypothèses et les méthodes appropriées dans le passé devraient être modifiées. Ceci peut servir de base pour comprendre le processus global de politiques et

servir de contexte aux différentes prises de décision qui contribuent à notre développement économique et sociale».

(243) Nous examinons donc les paramètres économiques qui pourraient servir de cadre pour la formation au sein d'un éventuel programme de création d'emplois. Ce thème n'est pas nouveau — rien ne l'est vraiment jamais en matière gouvernementale; mais un réaménagement des politiques déjà appliquées peut parfois produire de meilleurs résultats que par le passé. La compréhension des échecs et des succès peut mener à de nouvelles solutions qui permettent de minimiser les risques d'échec et d'augmenter au maximum les chances de succès.

(244) Nous allons examiner les revenus des Canadiens, les impôts et les dépenses du gouvernement au cours des deux dernières décennies, en considérant le Canada comme une famille en expansion vivant sous le même toit. Plus la famille grandit, plus elle dépense à mesure qu'elle s'enrichit. Pour bien comparer le revenu et les dépenses d'une famille à un moment donné par rapport à aujourd'hui, il faut absolument voir **quelle proportion de son revenu elle consacre à telle ou telle fin**. S'il s'agit d'un pays, il faut établir des comparaisons à tous les niveaux en pourcentage du Produit national brut, c'est-à-dire en proportion du revenu total de la «famille». Nous ne pouvons discuter de la contribution de «chaque membre de la famille», ni envisager les dépenses qu'il y a lieu de supprimer ou d'accroître pour multiplier les emplois sans hausser le déficit, qu'après avoir fait ces comparaisons.

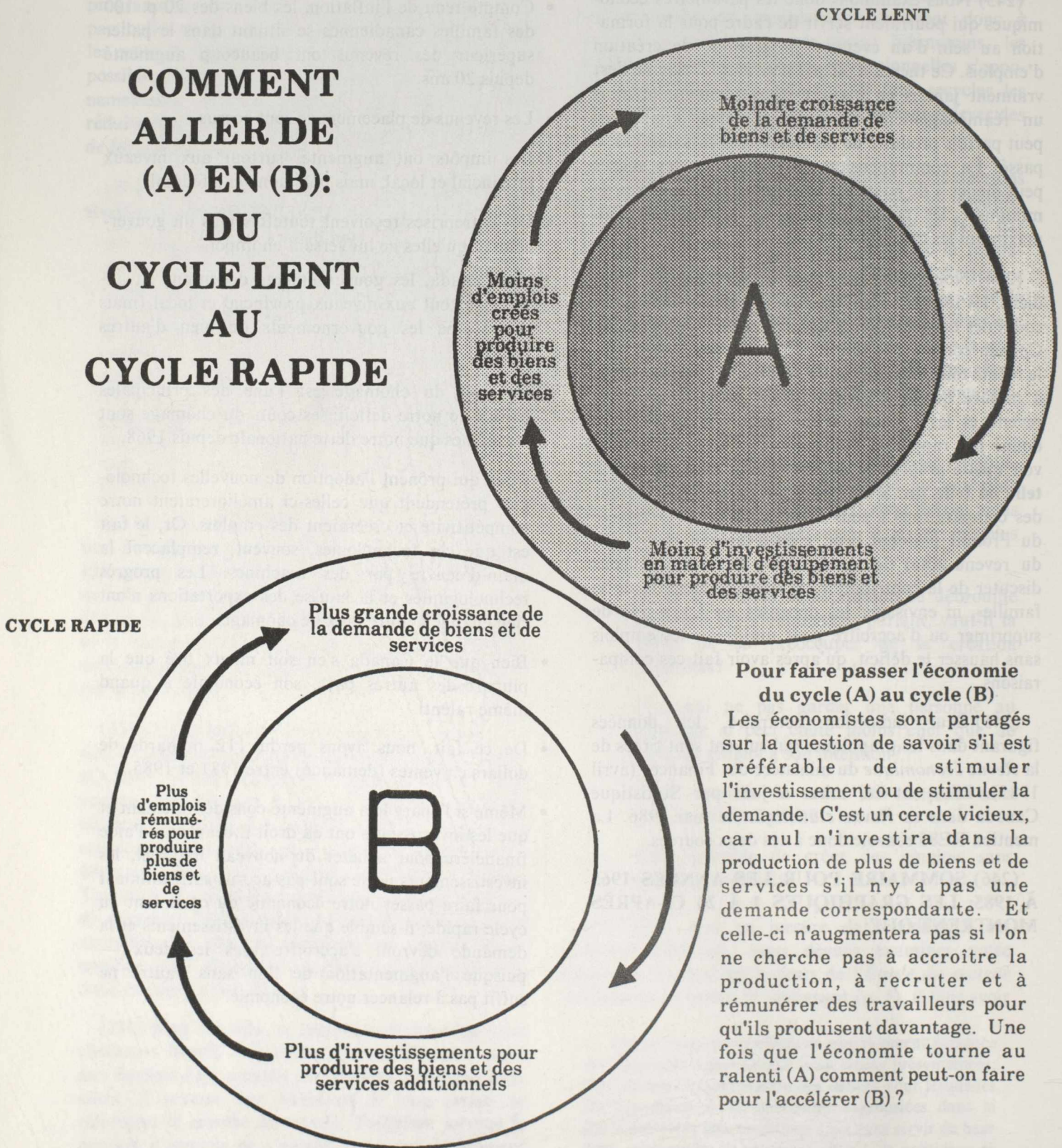
(245) Sauf indication contraire, les données figurant dans les graphiques qui suivent sont tirées de la *Revue économique* du ministère des Finances (avril 1985). Elles ont été mises à jour par Statistique Canada dans sa *Revue statistique* de mai 1986. La mention RE85 renvoie donc à ces deux sources.

(246) **SOMMAIRE POUR LES ANNÉES 1965 À 1985: LES GRAPHIQUES 1 À 24 CI-APRÈS MONTRENT QUE:**

- Après impôts et compte tenu de l'inflation, les Canadiens ont un revenu plus élevé et épargnent davantage qu'il y a 20 ans.
- Compte tenu de l'inflation, les biens des 20 p. 100 des familles canadiennes se situant dans le palier supérieur des revenus ont beaucoup augmenté depuis 20 ans.
- Les revenus de placement se sont accrus.
- Les impôts ont augmenté, surtout aux niveaux provincial et local, mais non au niveau fédéral.
- Les entreprises reçoivent toutefois plus du gouvernement qu'elles ne lui versent en impôt.
- Au Canada, les gouvernements dépensent davantage, surtout aux niveaux provincial et local (mais moins que les gouvernements de bien d'autres pays).
- Le coût du chômage est l'une des principales causes de notre déficit; les coûts du chômage sont les mêmes que notre dette nationale depuis 1968.
- Ceux qui prônent l'adoption de nouvelles technologies prétendent que celles-ci amélioreraient notre compétitivité et créeraient des emplois. Or, le fait est que ces technologies, souvent, remplacent la main-d'oeuvre par des machines. Les progrès technologiques et la hausse des exportations n'ont rien changé à notre taux de chômage.
- Bien que le Canada s'en soit mieux tiré que la plupart des autres pays, son économie a quand même ralenti.
- De ce fait, nous avons perdu 112 milliards de dollars en ventes (demande) entre 1981 et 1985.
- Même si l'épargne a augmenté considérablement et que les investisseurs ont eu droit à beaucoup d'aide financière pour acheter du nouveau matériel, les investissements ne se sont pas accrus suffisamment pour faire passer notre économie du cycle lent au cycle rapide: il semble que les investissements et la demande devront s'accroître tous les deux — puisque l'augmentation de l'un sans l'autre ne suffit pas à relancer notre économie.

GRAPHIQUE 1

**COMMENT
ALLER DE
(A) EN (B):
DU
CYCLE LENT
AU
CYCLE RAPIDE**

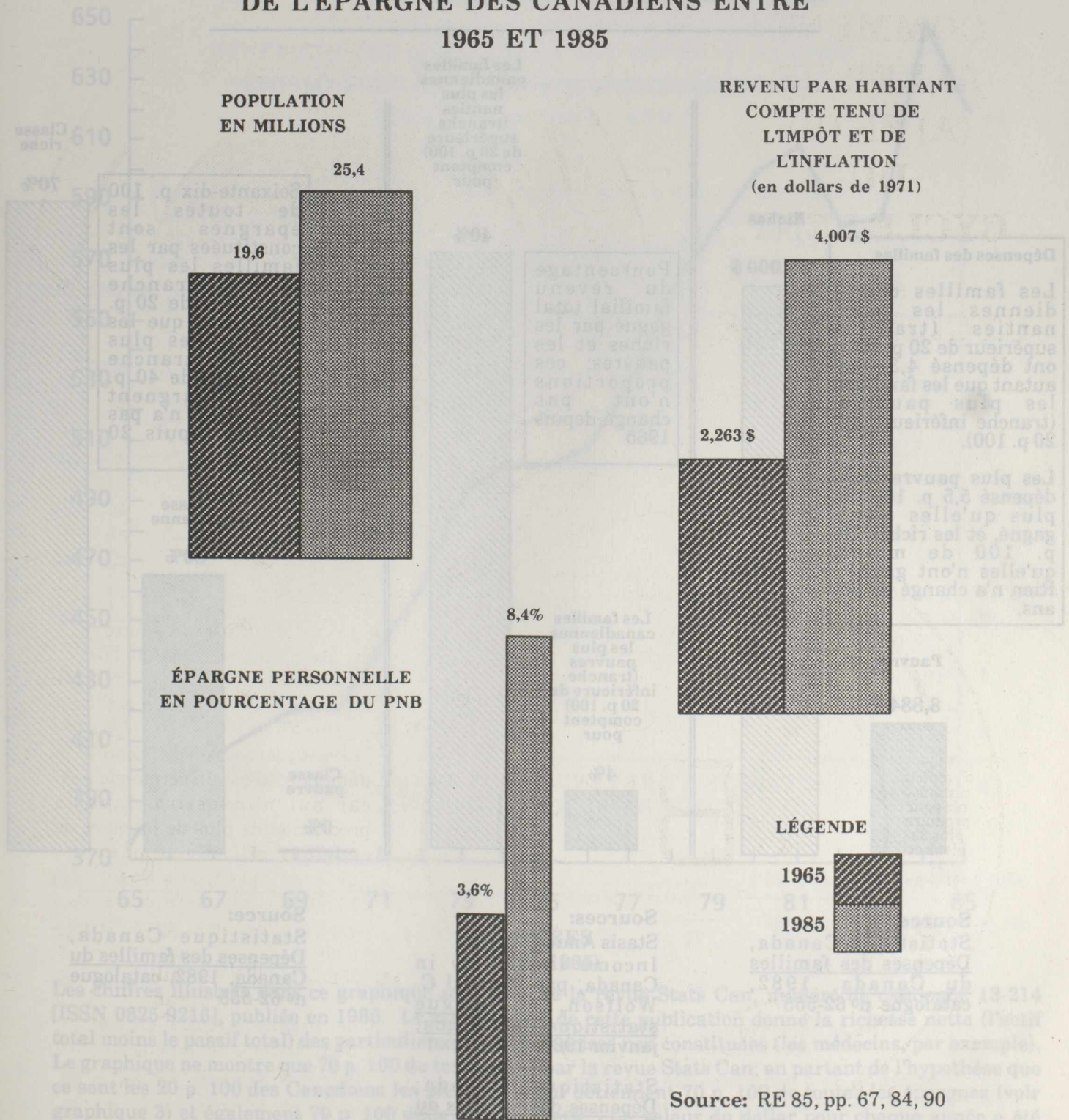


Pour faire passer l'économie du cycle (A) au cycle (B)

Les économistes sont partagés sur la question de savoir s'il est préférable de stimuler l'investissement ou de stimuler la demande. C'est un cercle vicieux, car nul n'investira dans la production de plus de biens et de services s'il n'y a pas une demande correspondante. Et celle-ci n'augmentera pas si l'on ne cherche pas à accroître la production, à recruter et à rémunérer des travailleurs pour qu'ils produisent davantage. Une fois que l'économie tourne au ralenti (A) comment peut-on faire pour l'accélérer (B) ?

GRAPHIQUE 2

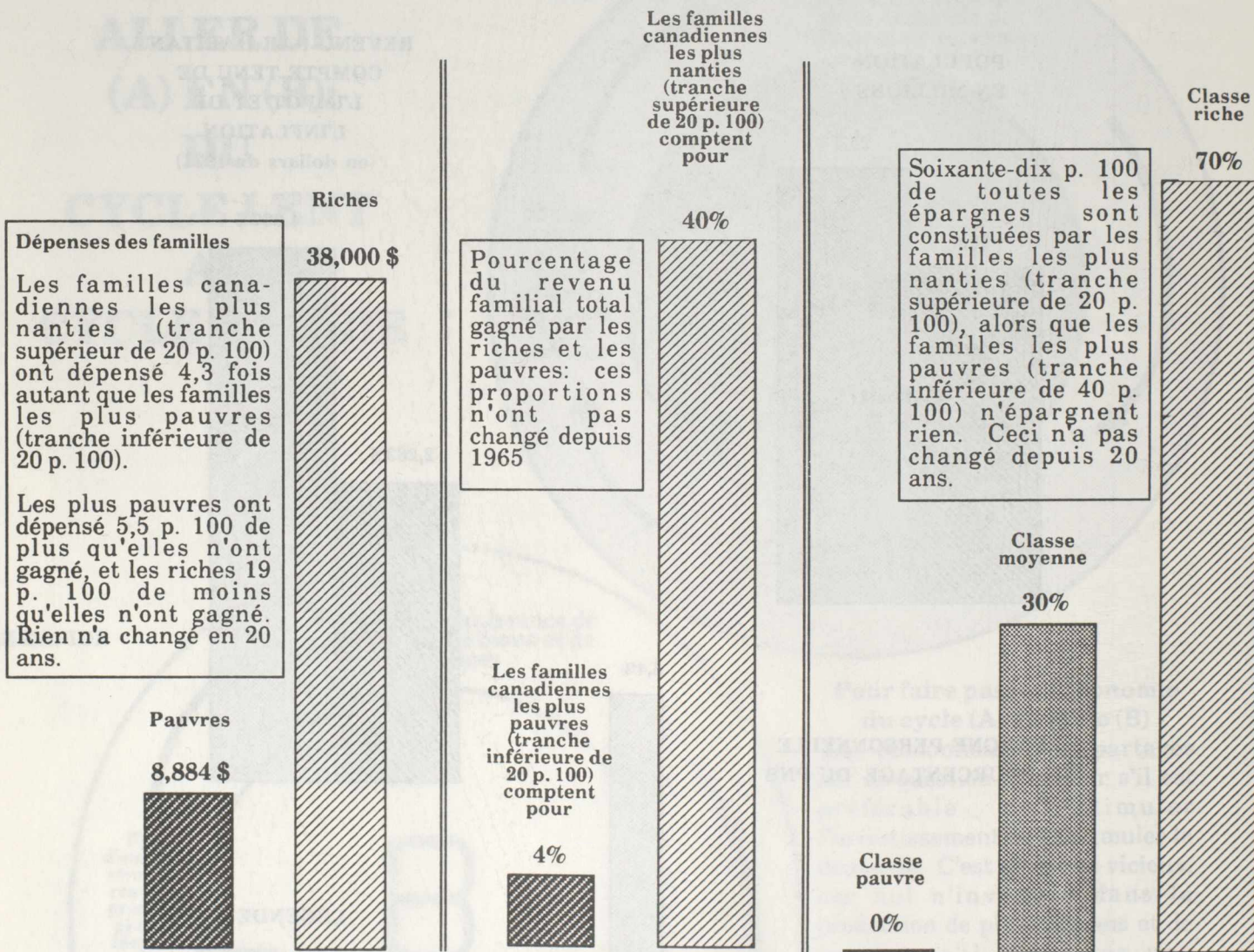
**ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET
ACCROISSEMENT DU REVENU RÉEL ET
DE L'ÉPARGNE DES CANADIENS ENTRE
1965 ET 1985**



Source: RE 85, pp. 67, 84, 90

GRAPHIQUE 3

DURANT VINGT ANS LES RICHES SONT DEMEURÉS RICHES ET ONT ÉPARGNÉ DAVANTAGE
LES PAUVRES SONT DEMEURÉS PAUVRES



Source: Statistique Canada, Dépenses des familles du Canada, 1982, catalogue n° 62-555

Sources: Stasis Amid Change Income inequality in Canada, par Micheal C. Wolfson, Revue statistique du Canada, janvier 1986, pp. XI à XXII

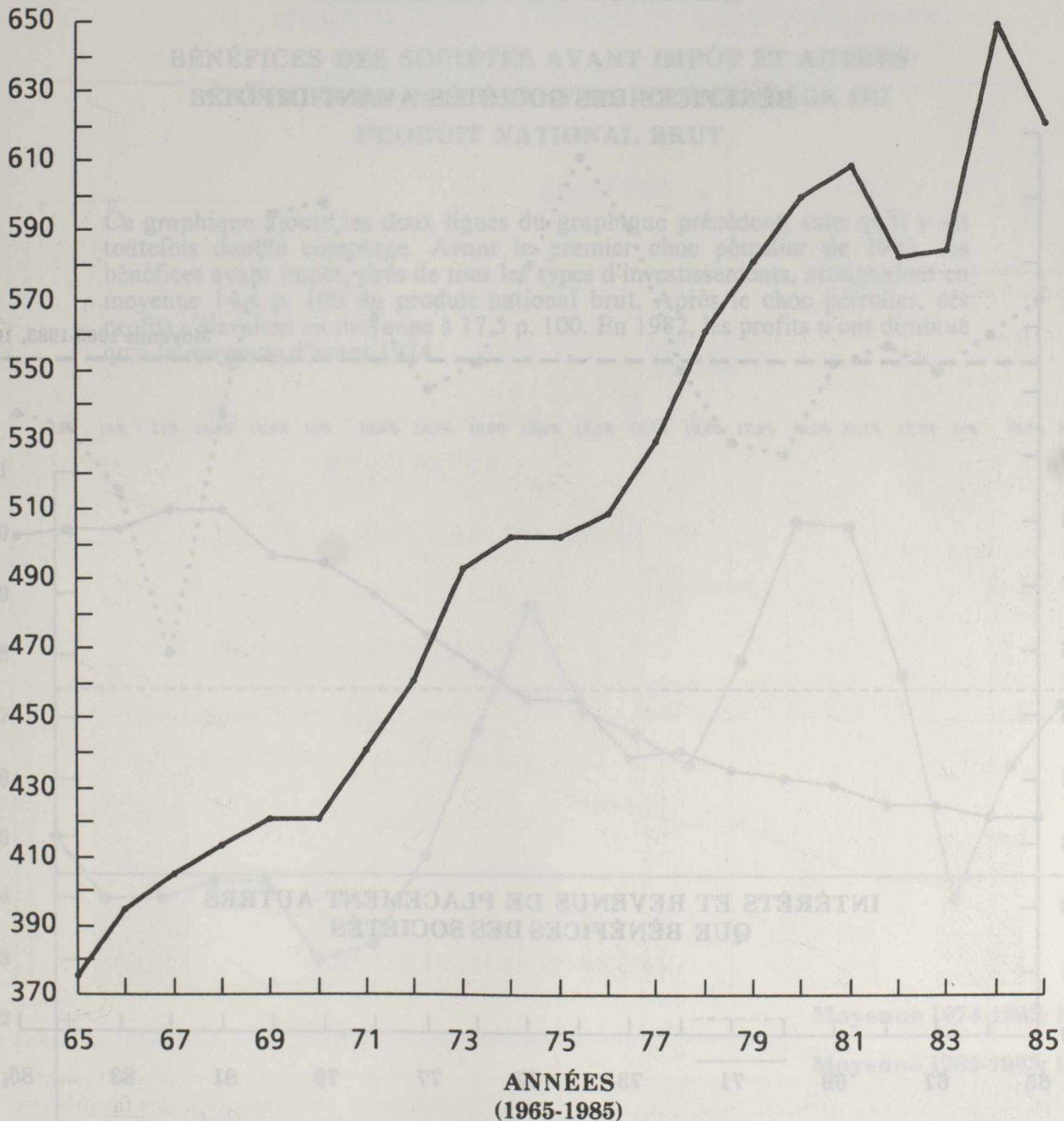
Source: Statistique Canada, Dépenses des familles du Canada, 1982, catalogue n° 62-555

Statistique Canada, Dépenses des familles du Canada, catalogue n° 62-555

GRAPHIQUE 4

COMPTE TENU DE L'INFLATION, LA RICHESSE NETTE DE LA POPULATION LA PLUS RICHE A PRESQUE DOUBLÉ EN VINGT ANS

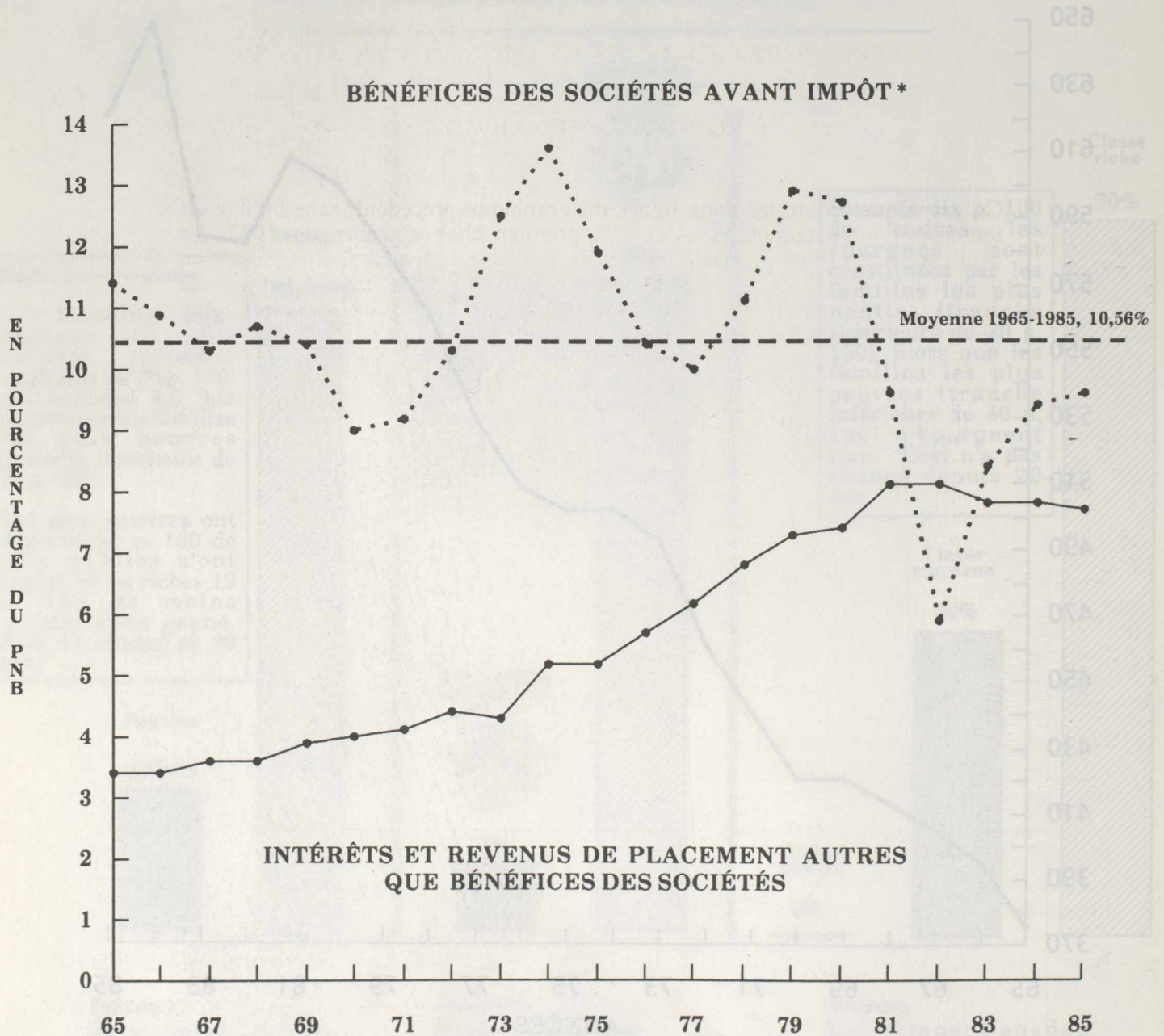
EN MILLIERS DE DOLLARS DE 1985, PAR FAMILLE



Les chiffres illustrés dans ce graphique sont tirés de la revue Stats Can, numéro de catalogue 13-214 [ISSN 0825-9216], publiée en 1985. Le tableau 03-1 de cette publication donne la richesse nette (l'actif total moins le passif total) des particuliers et des entreprises non constituées (les médecins, par exemple). Le graphique ne montre que 70 p. 100 du total donné par la revue Stats Can; en partant de l'hypothèse que ce sont les 20 p. 100 des Canadiens les plus riches qui détiennent 70 p. 100 de toutes les épargnes (voir graphique 3) et également 70 p. 100 de la richesse nette. La valeur du dollar pour chaque année a été rajustée en fonction de la valeur du dollar en 1985 pour permettre une meilleure comparaison.

GRAPHIQUE 5

FLUCTUATION DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS
CROISSANCE RÉGULIÈRE DES AUTRES
REVENUS DE PLACEMENT



* Définition de « bénéfices des sociétés » donnée par Statistique Canada.

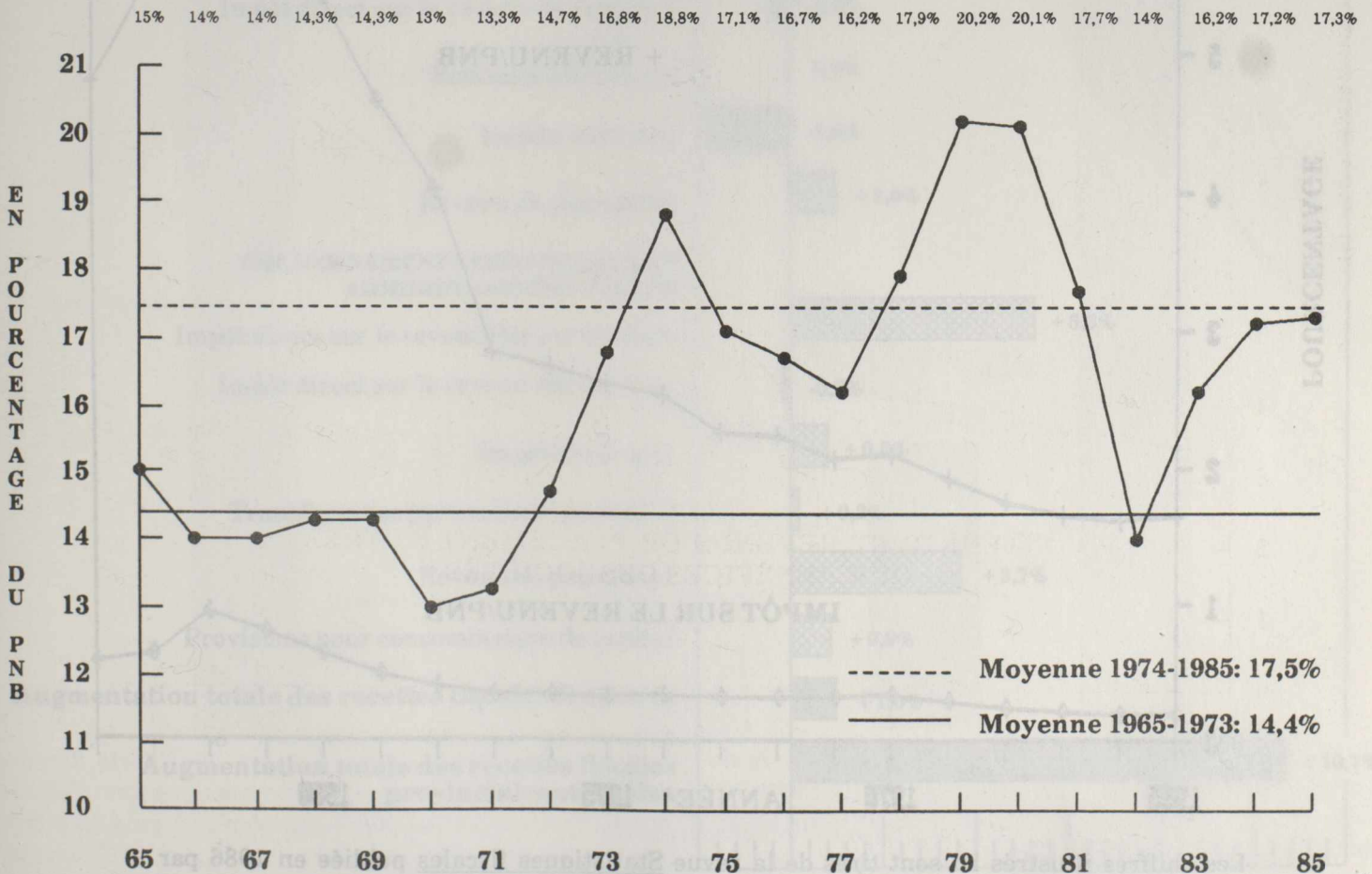
Source: RE 85, p. 80

GRAPHIQUE 6

LE RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS A AUGMENTÉ DANS L'ENSEMBLE, APRÈS 1973

BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS AVANT IMPÔT ET AUTRES BÉNÉFICES DE PLACEMENT EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT

Ce graphique ajoute les deux lignes du graphique précédent, sans qu'il y ait toutefois double comptage. Avant le premier choc pétrolier de 1973, les bénéfices avant impôt, tirés de tous les types d'investissements, atteignaient en moyenne 14,4 p. 100 du produit national brut. Après le choc pétrolier, ces profits s'élevaient en moyenne à 17,5 p. 100. En 1982, les profits n'ont diminué qu'à la moyenne d'avant 1974.

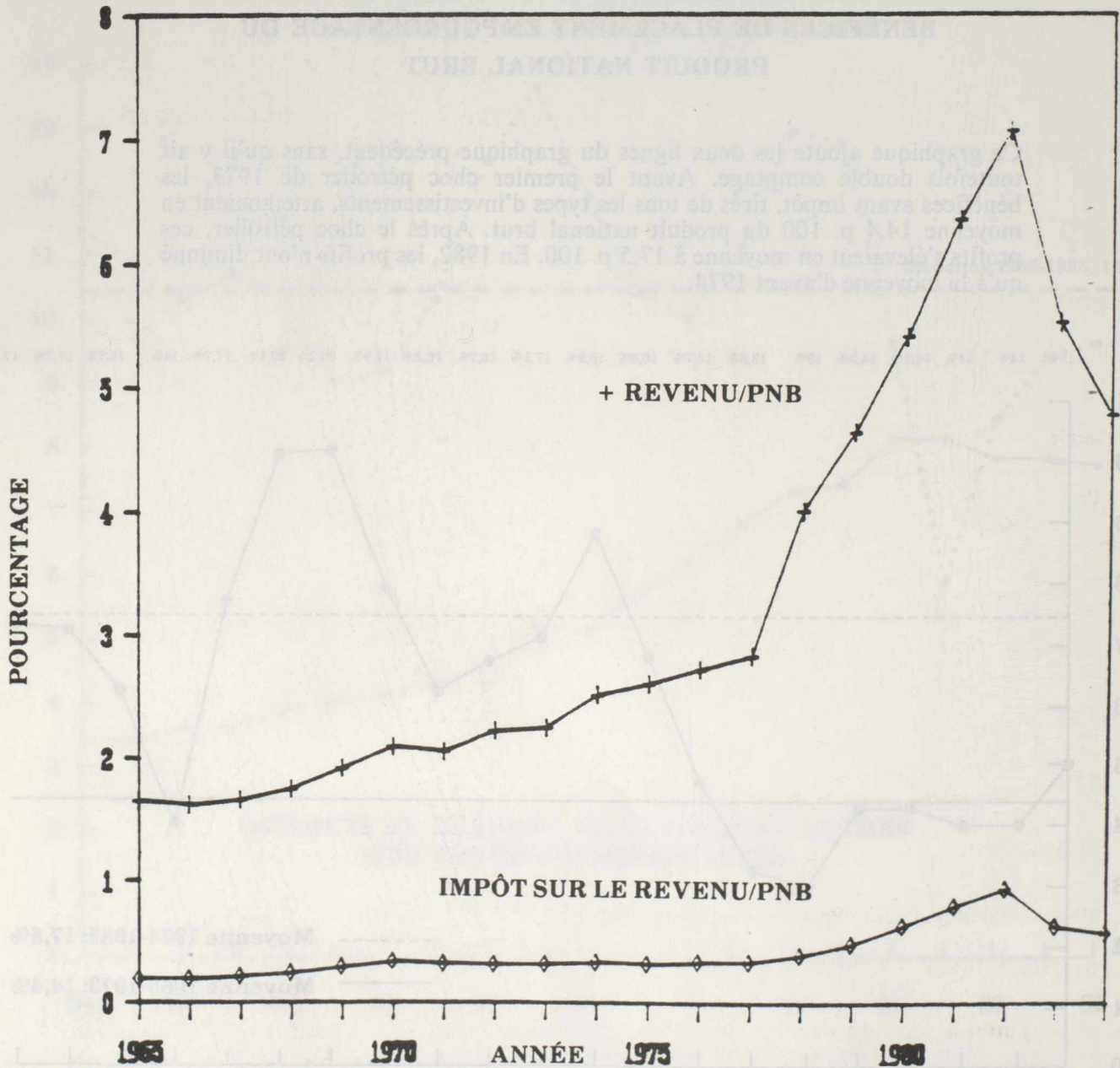


Source: RE 85, p. 80

GRAPHIQUE 7

**SUR CHAQUE NEUF DOLLARS DE REVENU,
LES INVESTISSEURS NE PAYENT QU'UN
SEUL DOLLAR D'IMPÔT**

(EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT)

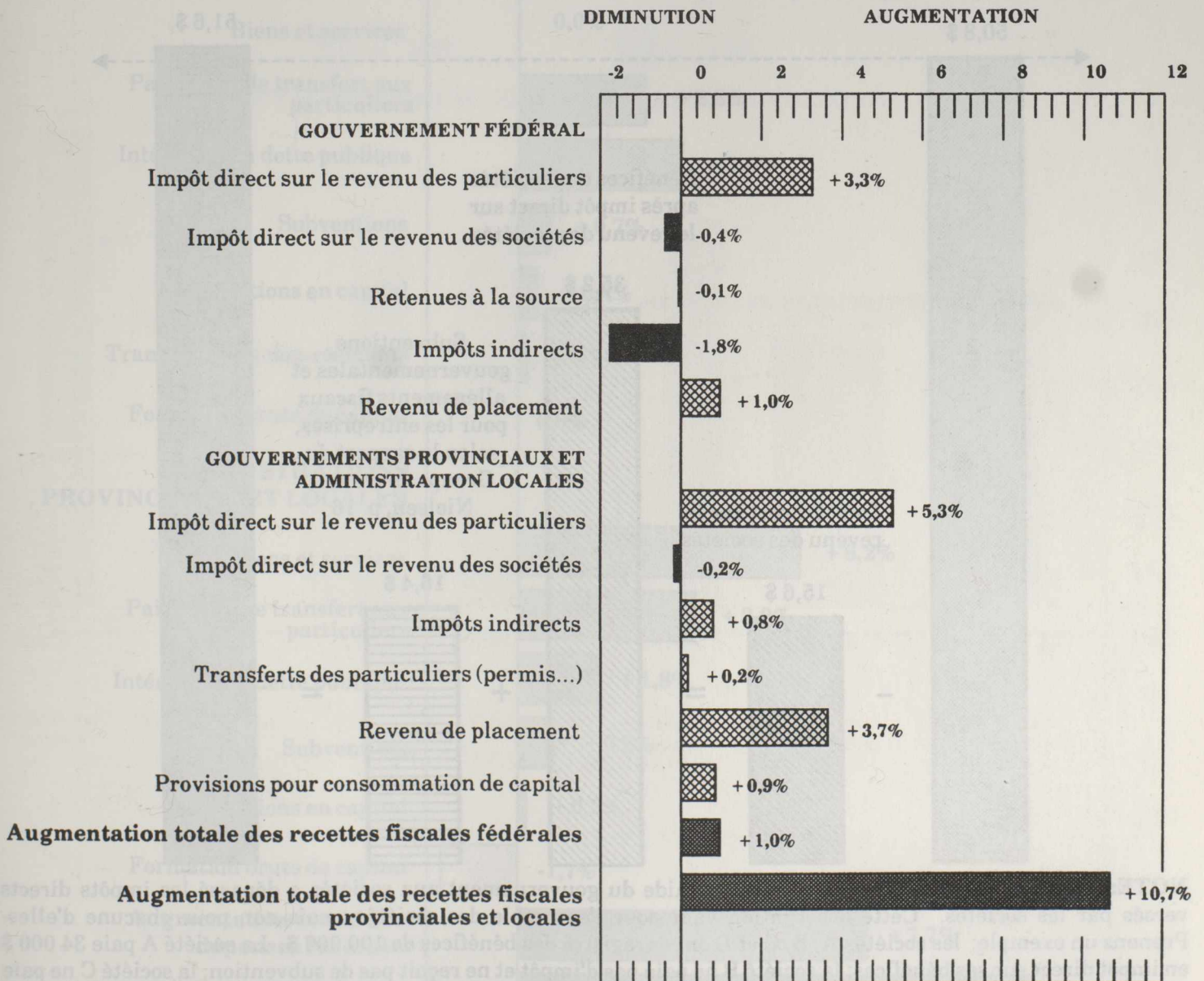


Les chiffres illustrés ici sont tirés de la revue Statistiques fiscales publiée en 1986 par Revenu Canada. Ils s'appliquent aux contribuables dont la majorité des revenus sont déclarés comme étant des revenus de placement. Le total de ces revenus est égal à 4,8 % du PNB. Les personnes touchant un tel revenu n'ont versé en impôt qu'un neuvième de cette somme, soit 0,53% du PNB.

GRAPHIQUE 8

LA PLUPART DES AUGMENTATIONS D'IMPÔT NETTES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES AUX PALIERS PROVINCIAL ET LOCAL, ET NON AU PALIER FÉDÉRAL

CHANGEMENTS EN POURCENTAGE DU PNB
1965-1985



Source: RE 85, pp. 127, 129.

GRAPHIQUE 9

EN 1984-85 LES SOCIÉTÉS ONT REÇU DU
GOUVERNEMENT PLUS QU'ELLES N'ONT PAYÉ EN
IMPÔT DIRECT SUR SES BÉNÉFICES

(En milliards de dollars)

Bénéfices des sociétés
avant impôt direct sur
le revenu des sociétés

50,8 \$

NET

51,6 \$

Bénéfices des sociétés
après impôt direct sur
le revenu des sociétés

35,2 \$

Impôt direct sur le
revenu des sociétés

15,6 \$

Subventions
gouvernementales et
allègements fiscaux
pour les entreprises,
selon le rapport du
Groupe de travail
Nielsen, p. 16

16,4 \$

- =

+ =

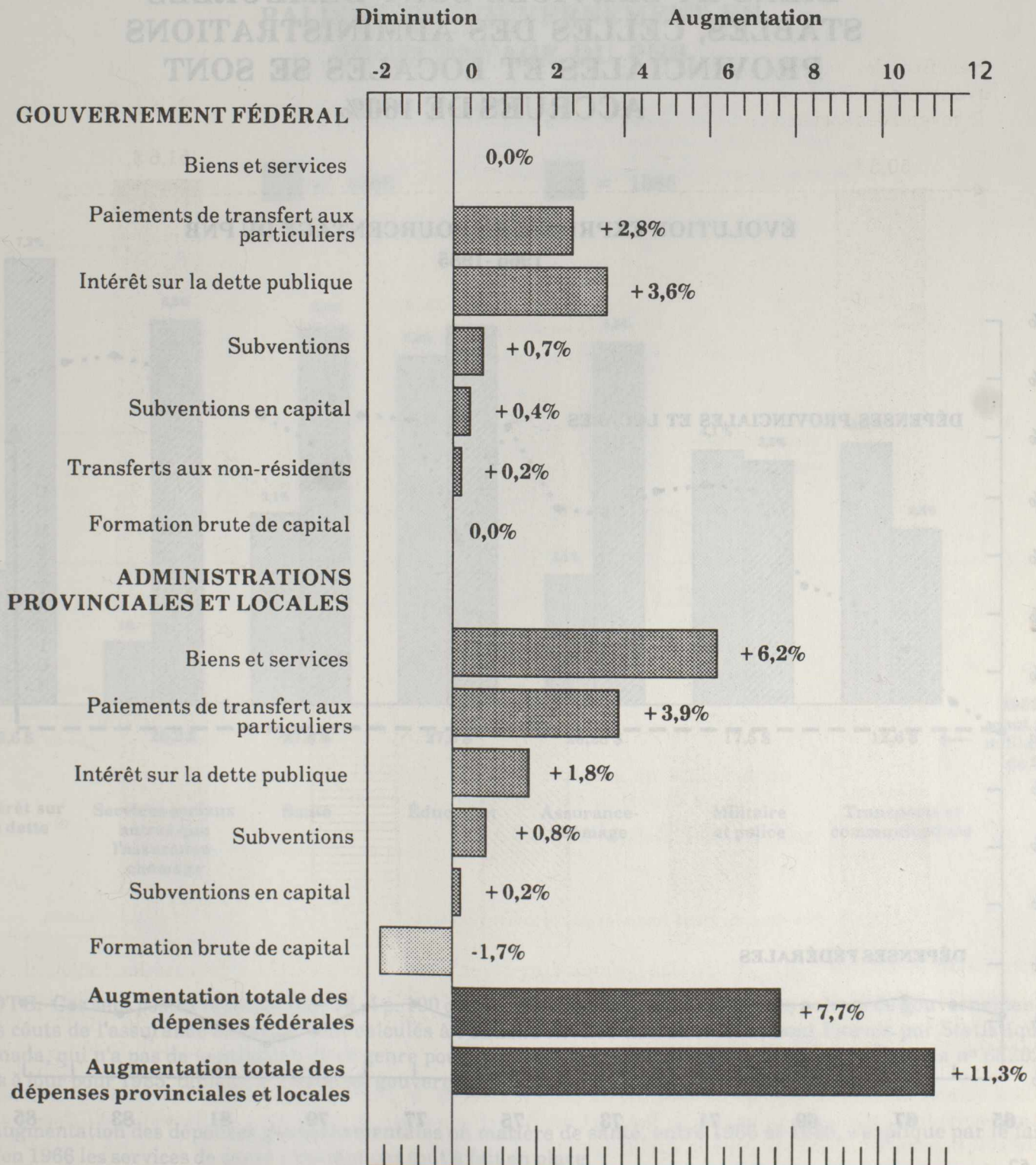
NOTE: Selon le Groupe de travail Nielsen, l'aide du gouvernement aux sociétés a dépassé les impôts directs versés par les sociétés. Cette observation vaut pour l'ensemble des sociétés, mais non pour chacune d'elles. Prenons un exemple: les sociétés A, B, C et D ont enregistré des bénéfices de 100 000 \$. La société A paie 34 000 \$ en impôt direct sur ses bénéfices; la société B ne paie pas d'impôt et ne reçoit pas de subvention; la société C ne paie pas d'impôt, mais reçoit une subvention de 18 000 \$ et la société D ne paie pas d'impôt et reçoit une subvention de 17 000 \$. Dans l'ensemble, ces quatre sociétés ont reçu 1 000 \$ de plus qu'elles n'ont versé en impôt, mais ce système est de toute évidence injuste pour la société A. Le calcul effectué par le Groupe de travail Nielsen ne l'a pas été systématiquement chaque année auparavant.

Source: RE 85, p.80
Groupe de travail Nielsen

GRAPHIQUE 10

LES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES AUGMENTENT PLUS RAPIDEMENT QUE CELLES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Évolution exprimée en pourcentage du PNB
1965-1985

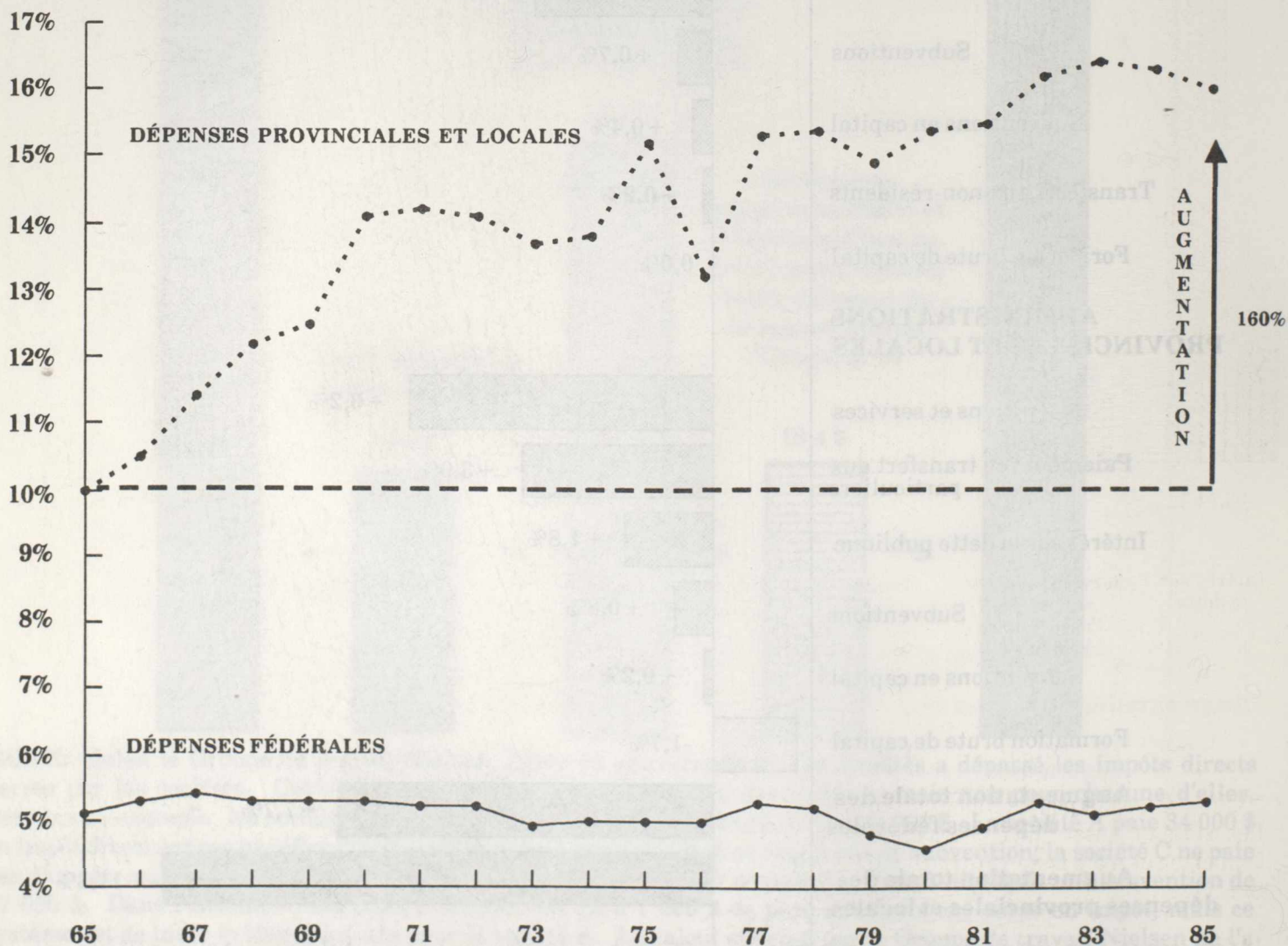


Source: RE 85, pp. 126, 128

GRAPHIQUE 11

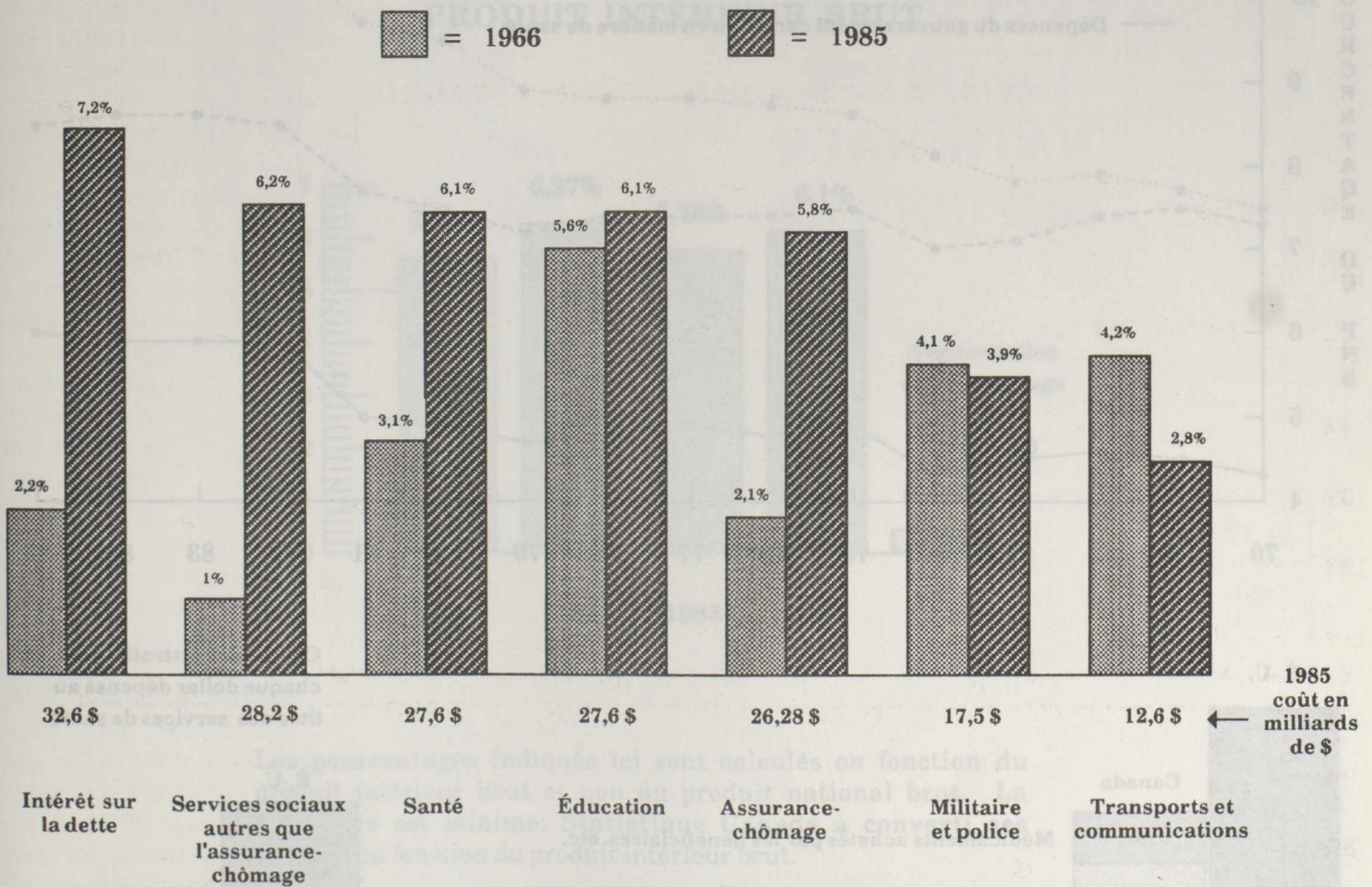
AU COURS DES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES,
LES DÉPENSES FÉDÉRALES AU TITRE DES
BIENS ET SERVICES SONT DEMEURÉES
STABLES, CELLES DES ADMINISTRATIONS
PROVINCIALES ET LOCALES SE SONT
ACCRUES DE 160%

ÉVOLUTION EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DU PNB
1965-1985



GRAPHIQUE 12

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES:
VENTILATION DES DÉPENSES DES DIFFÉRENTS
PALIERS DE GOUVERNEMENT EN
POURCENTAGE DU PNB

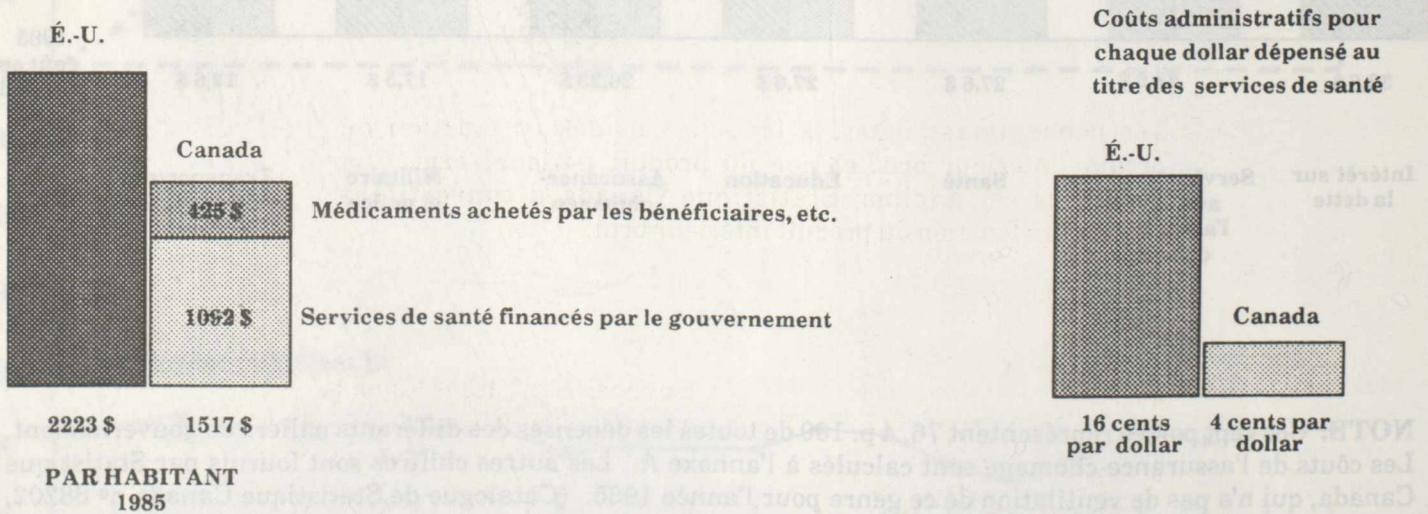
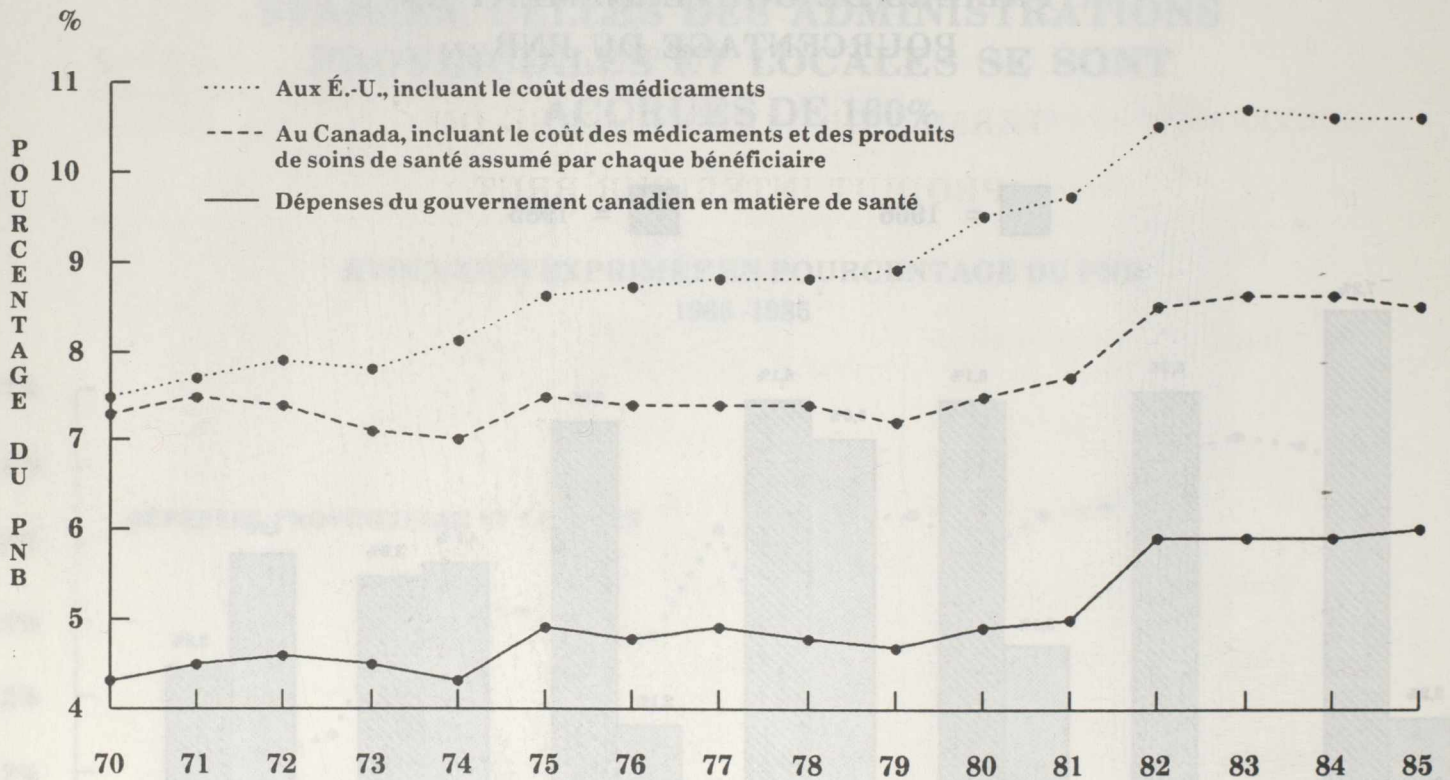


NOTE: Ces sept postes représentent 76,4 p. 100 de toutes les dépenses des différents paliers de gouvernement. Les coûts de l'assurance-chômage sont calculés à l'annexe A. Les autres chiffres sont fournis par Statistique Canada, qui n'a pas de ventilation de ce genre pour l'année 1965. (Catalogue de Statistique Canada n° 68202, mis à jour pour 1985, tableau 2, Dépenses gouvernementales consolidées).

L'augmentation des dépenses gouvernementales en matière de santé, entre 1966 et 1986, s'explique par le fait qu'en 1966 les services de santé n'étaient pas tout à fait en place.

GRAPHIQUE 13

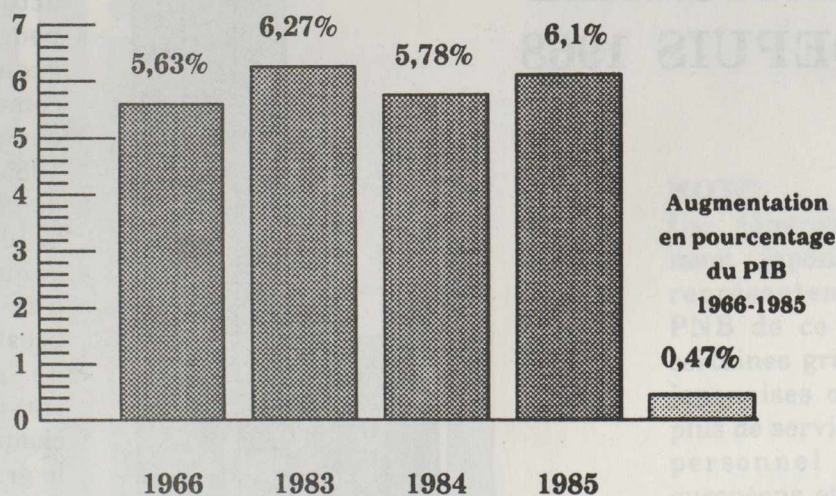
LES SERVICES MÉDICAUX FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA SONT BEAUCOUP MOINS CHERS QUE CEUX OFFERTS AUX ÉTATS-UNIS PAR LE SECTEUR PRIVÉ



Les montants sont en dollars canadiens; ils proviennent de la Section économique (médecine), Division économique (Santé), ministère de la Santé et du Bien-être social; du catalogue de Statistique Canada n° 68202 et d'études tirées du *New England Journal of Medicine*. Les chiffres indiqués pour les États-Unis représentent les dépenses totales en matière de santé, y compris les médicaments. Au Canada, nous pouvons calculer séparément le coût des médicaments et des produits de soins de santé achetés par les bénéficiaires et celui des services de santé offerts par les gouvernements.

GRAPHIQUE 14

LES DÉPENSES AU CHAPITRE DE L'ÉDUCATION ONT À PEINE AUGMENTÉ EN VINGT ANS, EN TERMES DE POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



Les pourcentages indiqués ici sont calculés en fonction du produit intérieur brut et non du produit national brut. La différence est minime; Statistique Canada a converti ses données en fonction du produit intérieur brut.

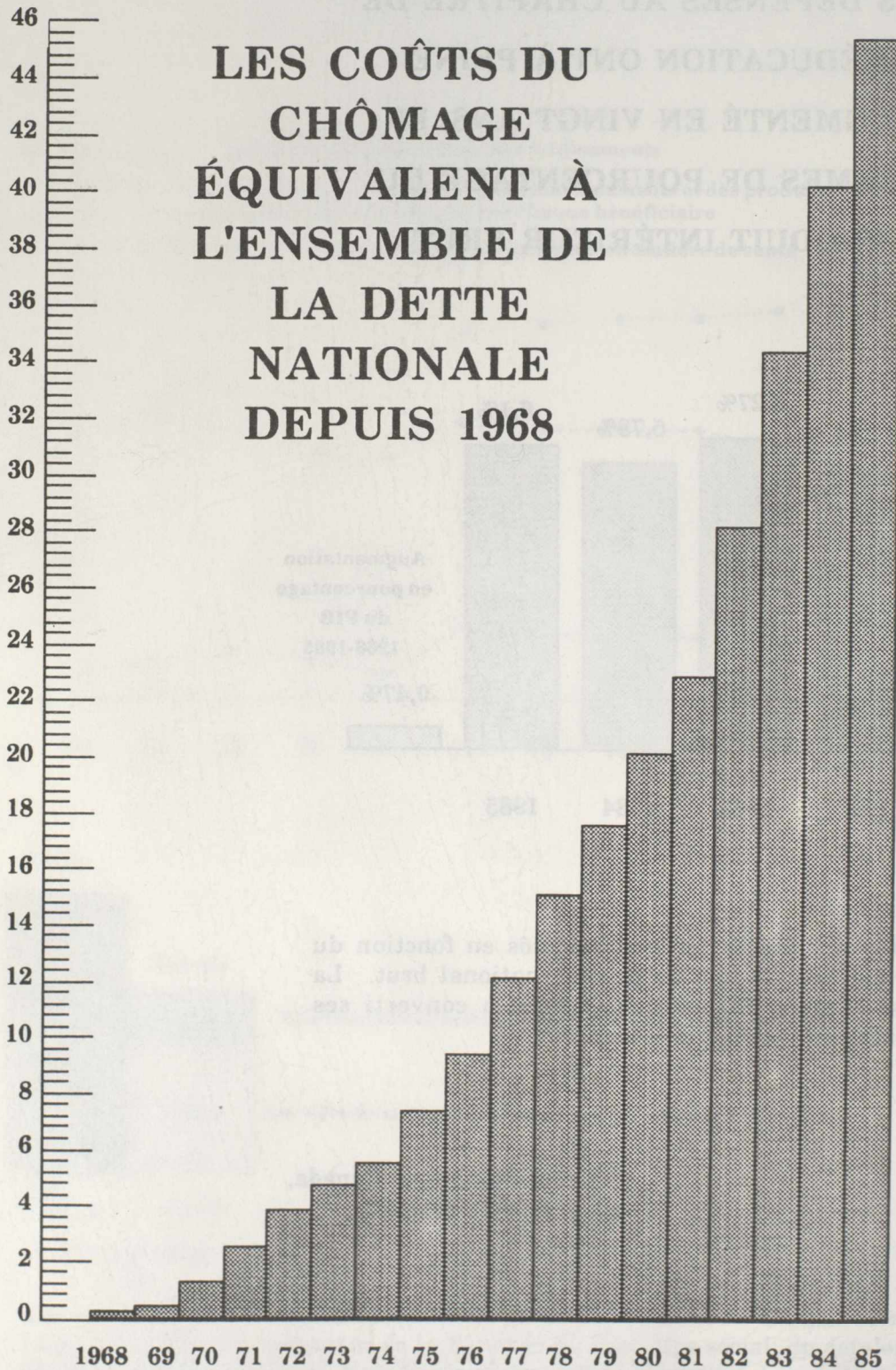
Source: Statistique Canada,
cat. n° 68202, tableau 2

GRAPHIQUE 15

En milliards de dollars (1971)

Explication

LES COÛTS DU CHÔMAGE ÉQUIVALENT À L'ENSEMBLE DE LA DETTE NATIONALE DEPUIS 1968

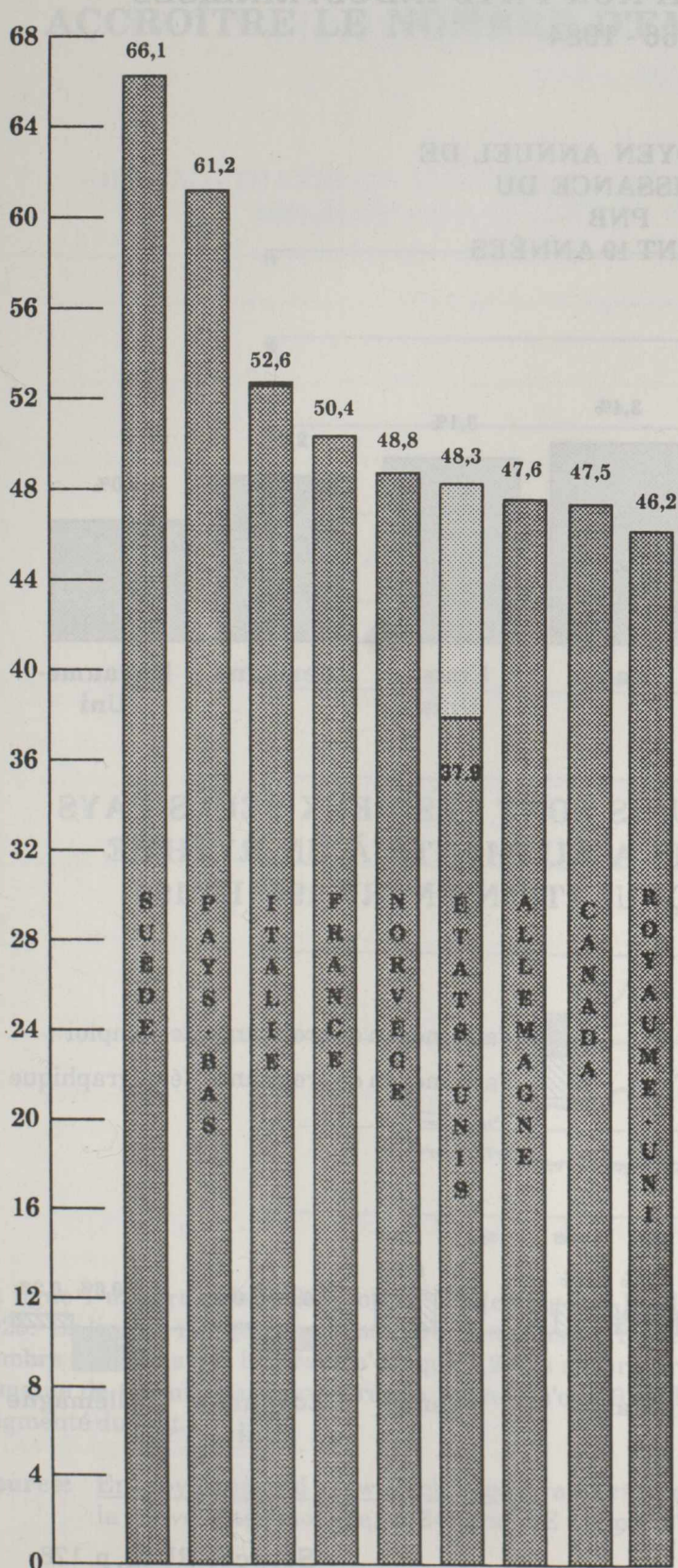


En dollars constants (corrigés de l'inflation), la dette nationale s'élevait à 21,5 milliards de dollars en 1967; le 31 décembre 1985, elle atteignait 69 milliards de dollars. La différence de 47,5 milliards de dollars est attribuable aux coûts du chômage. En voici l'explication:

En 1967, le taux de chômage atteignait 4 p. 100, un pourcentage que bien des économistes considèrent comme négligeable. Pour chaque année, de 1968 à 1985, on a calculé le nombre de chômeurs dépassant ce 4 p. 100, et on l'a multiplié par ce que chaque chômeur coûte aux gouvernements en prestations versées, pertes de revenus fiscaux et intérêts. Le total pour chaque année est indiqué sur le graphique en milliards de dollars (corrigé de l'inflation). À ce chiffre, il faut ajouter le montant de la dette en 1967, soit 21,5 milliards de dollars, ce qui donne un total de 67,8 milliards de dollars en dollars constants, ou 205 milliards de dollars en dollars courants au 31 décembre 1985. Le ministère des Finances évalue la dette à 69 milliards de dollars en dollars constants, ou 212,7 milliards de dollars en dollars courants. Voir l'annexe A pour le détail des calculs sur les coûts du chômage.

GRAPHIQUE 16

LES GOUVERNEMENTS DES AUTRES PAYS DÉPENSENT PLUS QUE LE CANADA NE DÉPENSE À TOUS LES PALIERS DE GOUVERNEMENT EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT



= Dépenses américaines au titre des soins de santé: au Canada et dans les autres pays indiqués sur ce graphique, à l'exception des É.-U., les soins de santé sont financés avec les impôts. Le montant dépensé par les citoyens américains pour les soins de santé est ajouté ici pour fin de comparaison

NOTE:

Les dépenses du gouvernement japonais à ce titre ne représentent que 33,2% du PNB de ce pays; toutefois, certaines grandes entreprises japonaises offrent beaucoup plus de services sociaux à leur personnel que les pays européens et nord-américains membres de l'OCDE.

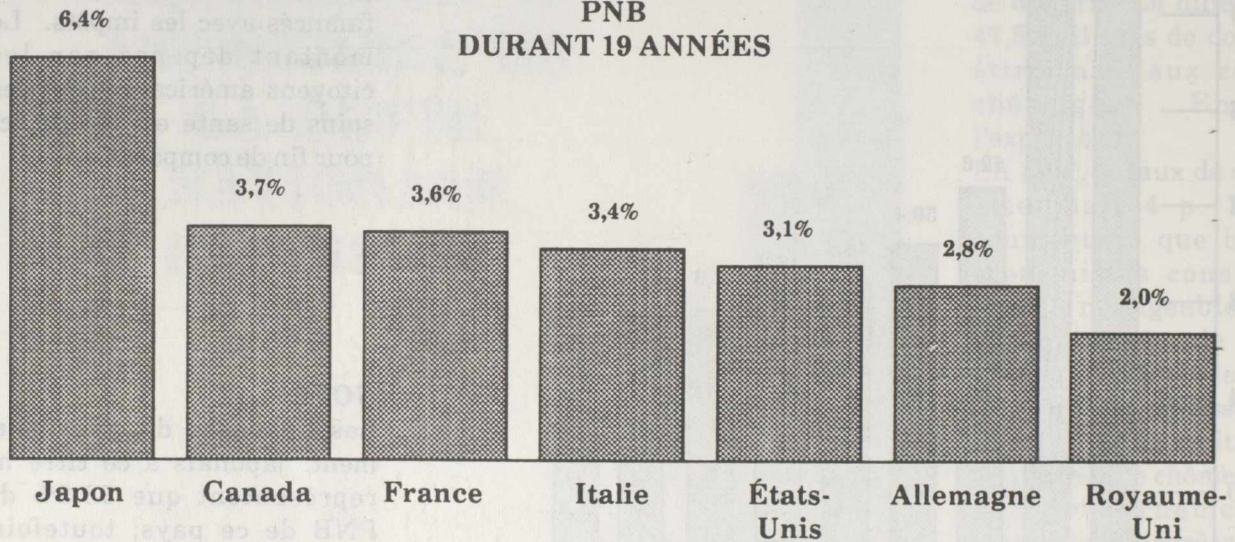
Source: RE 85, p. 178;
 Santé et Bien-être social
 Canada;
 Statistique Canada
 catalogue n° 68202

GRAPHIQUE 17

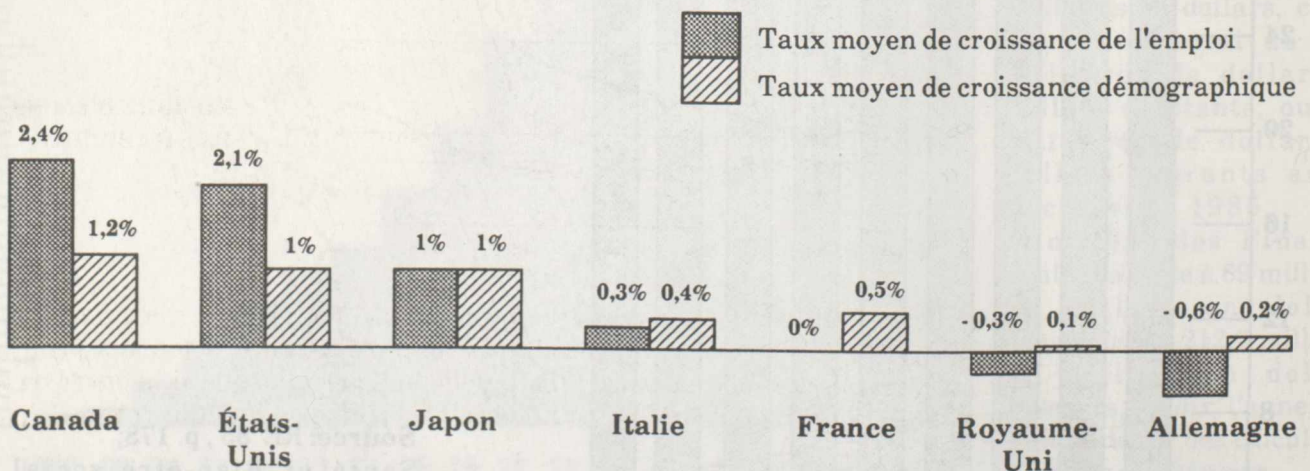
LE CANADA VIENT AU DEUXIÈME RANG, APRÈS LE JAPON
PARMI LES SEPT PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIALISÉS

1966 - 1984

TAUX MOYEN ANNUEL DE
CROISSANCE DU
PNB
DURANT 19 ANNÉES



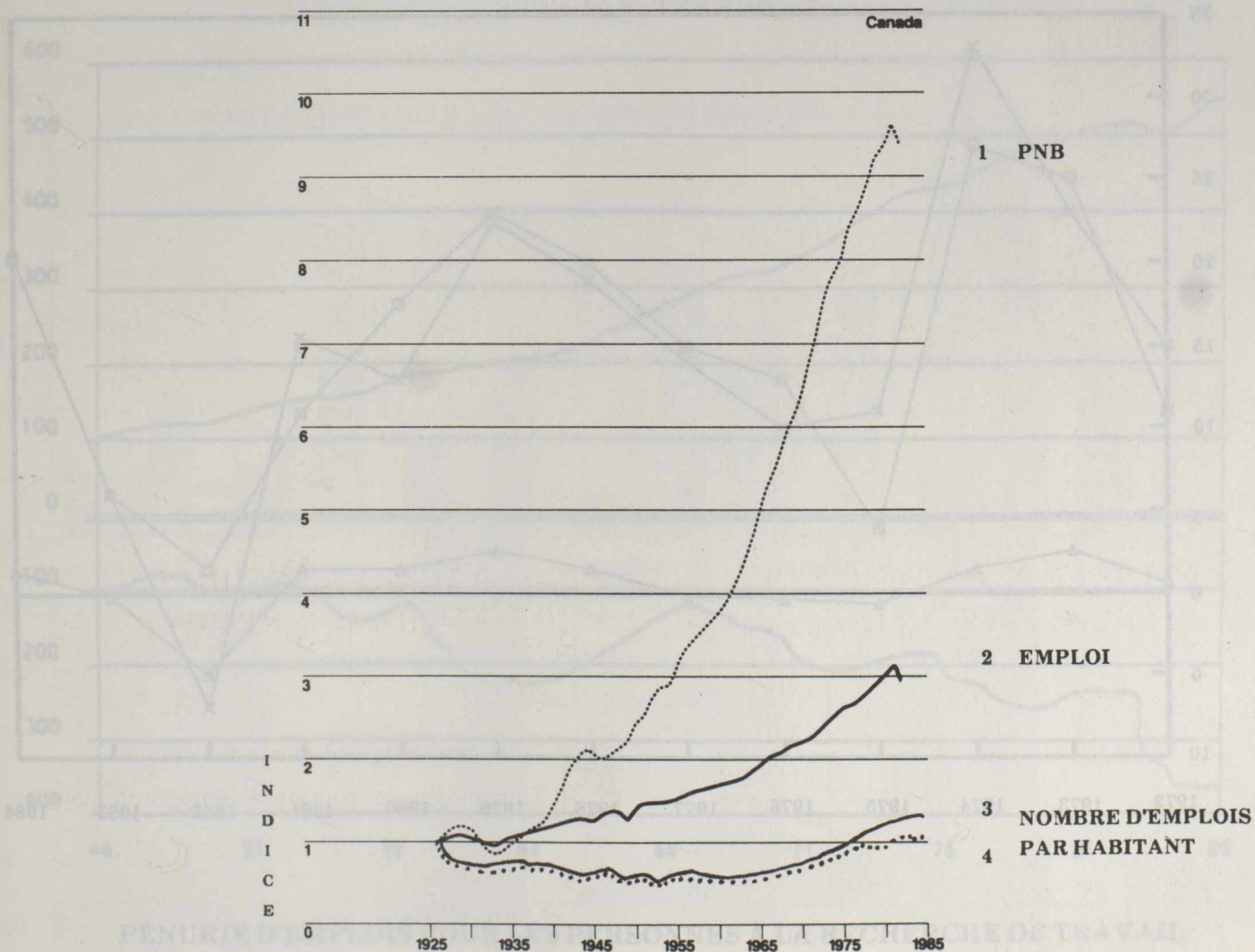
LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS SONT LES DEUX SEULS PAYS
OÙ LE NOMBRE D'EMPLOIS A AUGMENTÉ À UN RYTHME
PLUS RAPIDE QUE LA POPULATION ENTRE 1966 ET 1984



Source : RE 85, p. 178

GRAPHIQUE 18

LA TECHNOLOGIE A STIMULÉ NOTRE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET A AUGMENTÉ NOTRE RICHESSE SANS ACCROÎTRE LE NOMBRE D'EMPLOIS PAR HABITANT



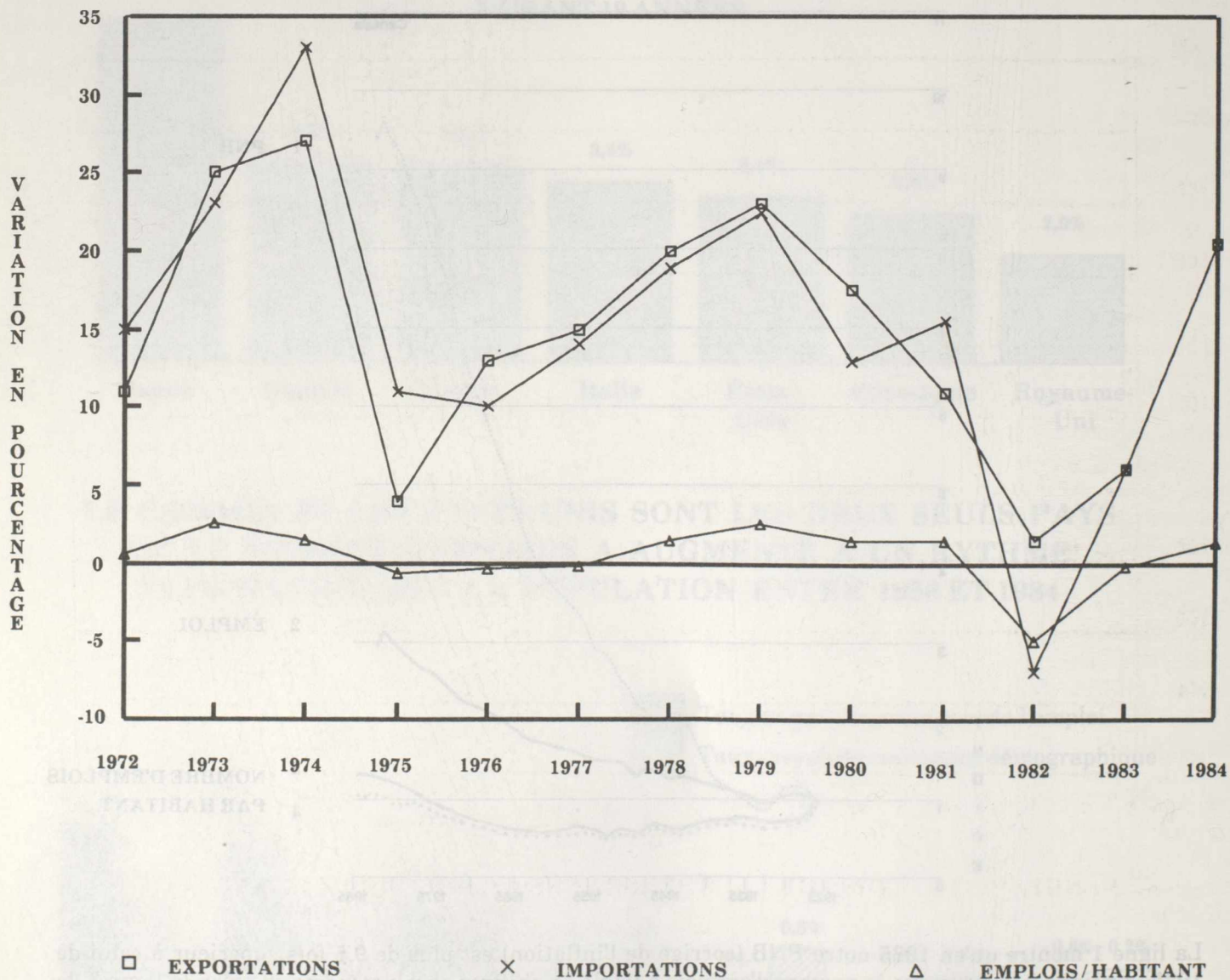
La ligne 1 montre qu'en 1985 notre PNB (corrige de l'inflation) est plus de 9,5 fois supérieur à celui de 1925. La ligne 2 indique que le nombre d'emplois a triplé en chiffres absolus, même si, selon la ligne 3, le nombre d'emplois par habitant n'est que 1,2 fois supérieur. La ligne 4 indique, elle, que si la durée de la semaine de travail était demeurée la même qu'en 1926, le nombre d'emplois par habitant n'aurait pas augmenté du tout.

Source: Employment and New Technology, rapport final du Groupe de travail ontarien sur l'emploi et la nouvelle technologie, p. 34; and RE 85, pp. 67, 72 and 107.

GRAPHIQUE 19

NOS EXPORTATIONS ONT AUGMENTÉ, NOS IMPORTATIONS AUSSI
LA HAUSSE DES EMPLOIS DUE AUX EXPORTATIONS A ÉTÉ
PERDUE À CAUSE DES IMPORTATIONS

EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, EMPLOIS / HABITANT - CANADA
VARIATION EN POURCENTAGE 1972 À 1984

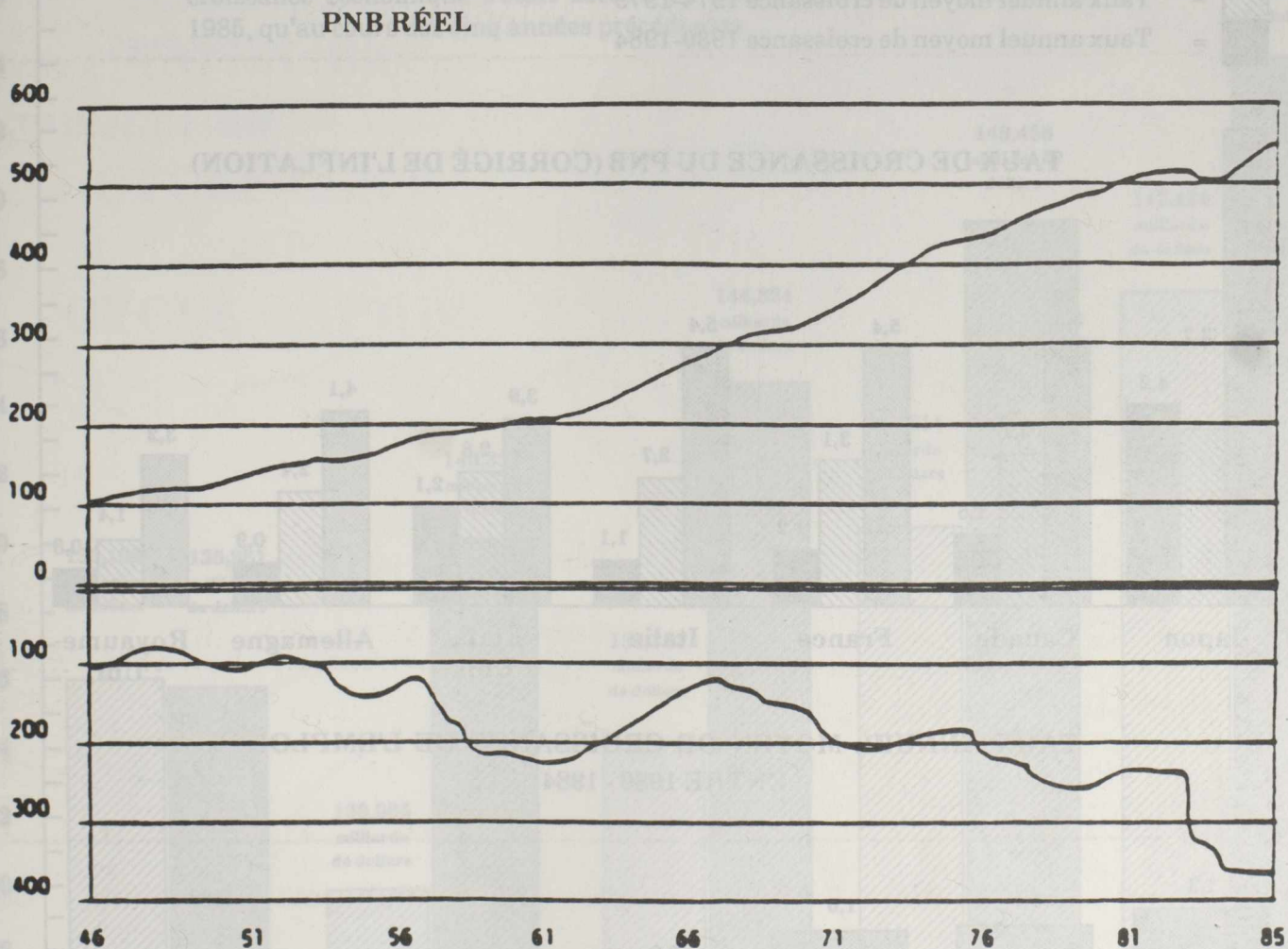


Source: RE 85, pp. 74 et 107

GRAPHIQUE 20

NOTRE PNB S'EST ACCRU MAIS L'ÉCART ENTRE LE NOMBRE
D'EMPLOIS EXISTANTS ET LE NOMBRE DE PERSONNES
À LA RECHERCHE DE TRAVAIL S'EST AUSSI ÉLARGI

(1946 = 100)






PÉNURIE D'EMPLOIS POUR LES PERSONNES À LA RECHERCHE DE TRAVAIL

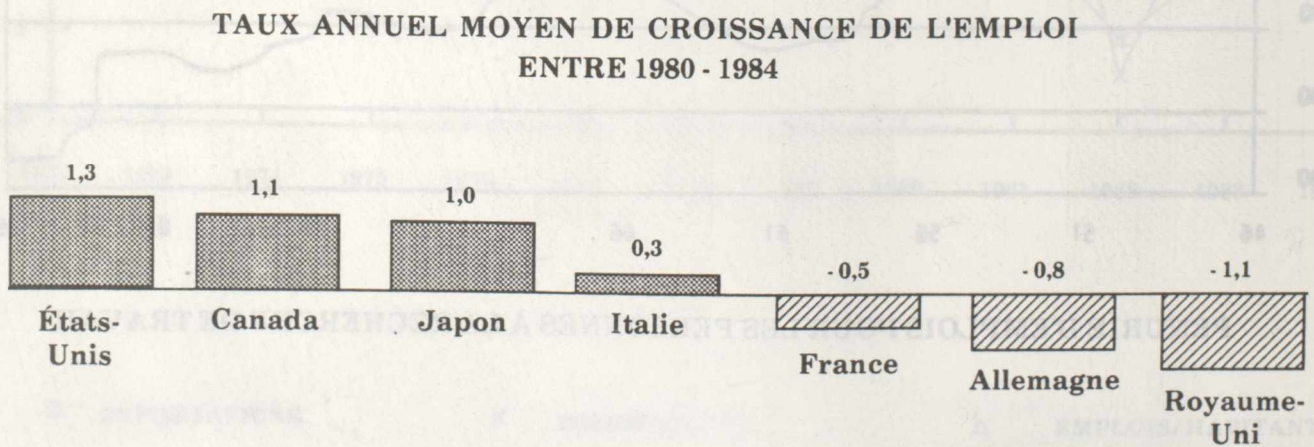
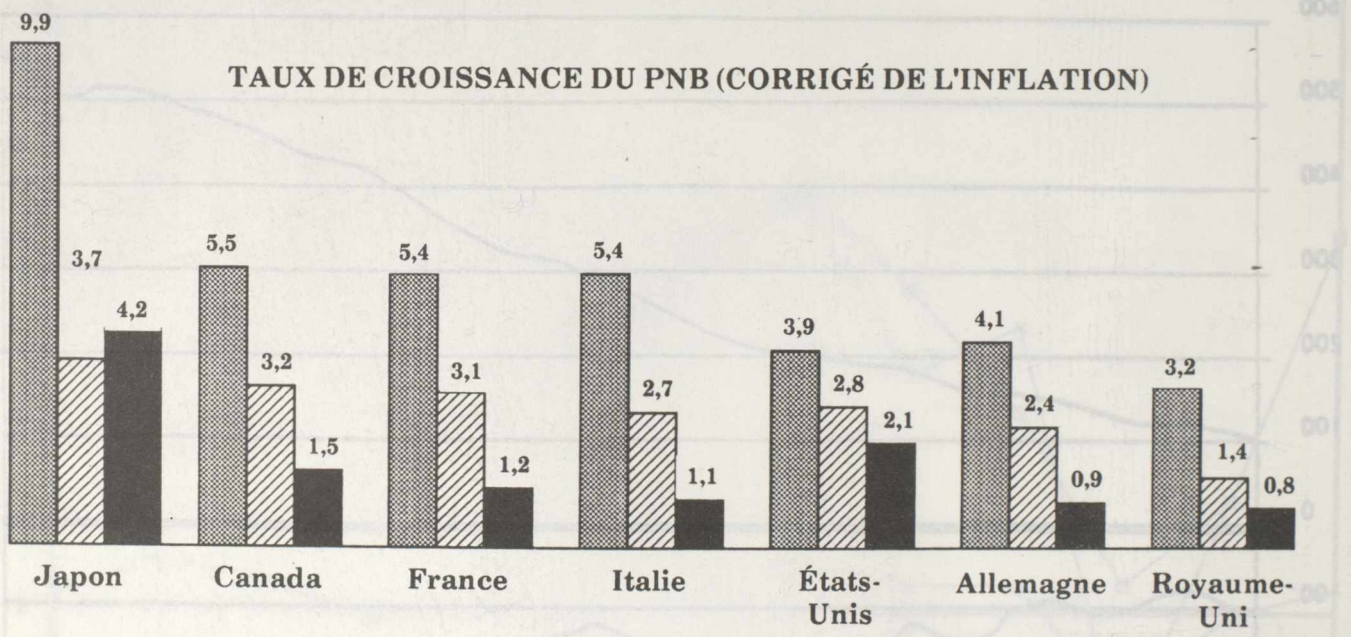
Source: RE 85, pp. 72 et 107

(Tableau 4, Annexe D)

GRAPHIQUE 21

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES PAYS INDUSTRIALISÉS
RALENTIT DEPUIS 20 ANS. LA RÉCENTE
RÉCESSION A PRIS DES PROPORTIONS MONDIALES

-  = Taux annuel moyen de croissance 1966-1973
-  = Taux annuel moyen de croissance 1974-1979
-  = Taux annuel moyen de croissance 1980-1984



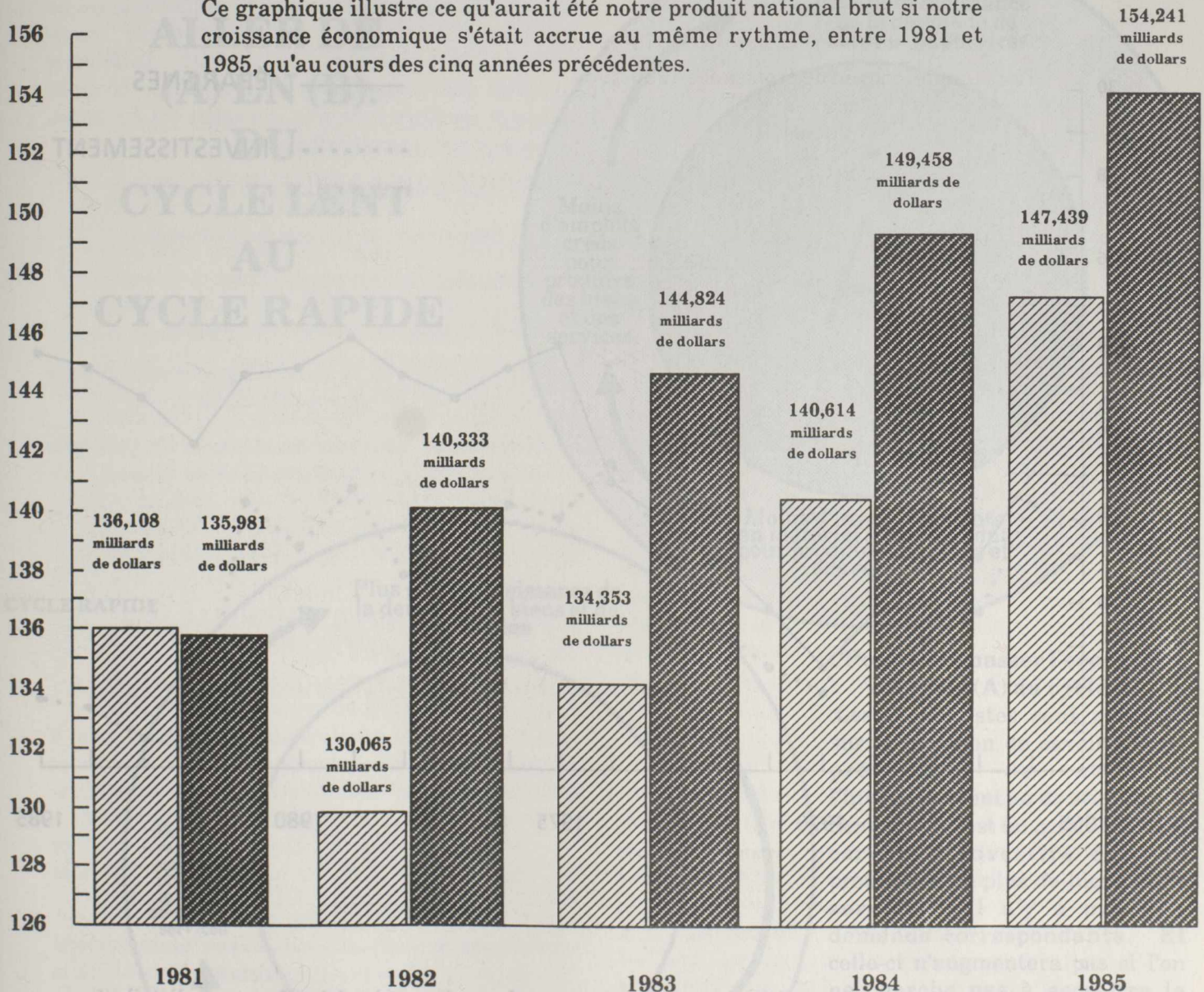
Source: RE 85, p. 178

GRAPHIQUE 22

NOTRE PNB (OU DEMANDE) A DIMINUÉ DE 112 MILLIARDS DE DOLLARS DEPUIS 1981 EN RAISON DU RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA

EN
MILLIARDS
(1971)

Ce graphique illustre ce qu'aurait été notre produit national brut si notre croissance économique s'était accrue au même rythme, entre 1981 et 1985, qu'au cours des cinq années précédentes.



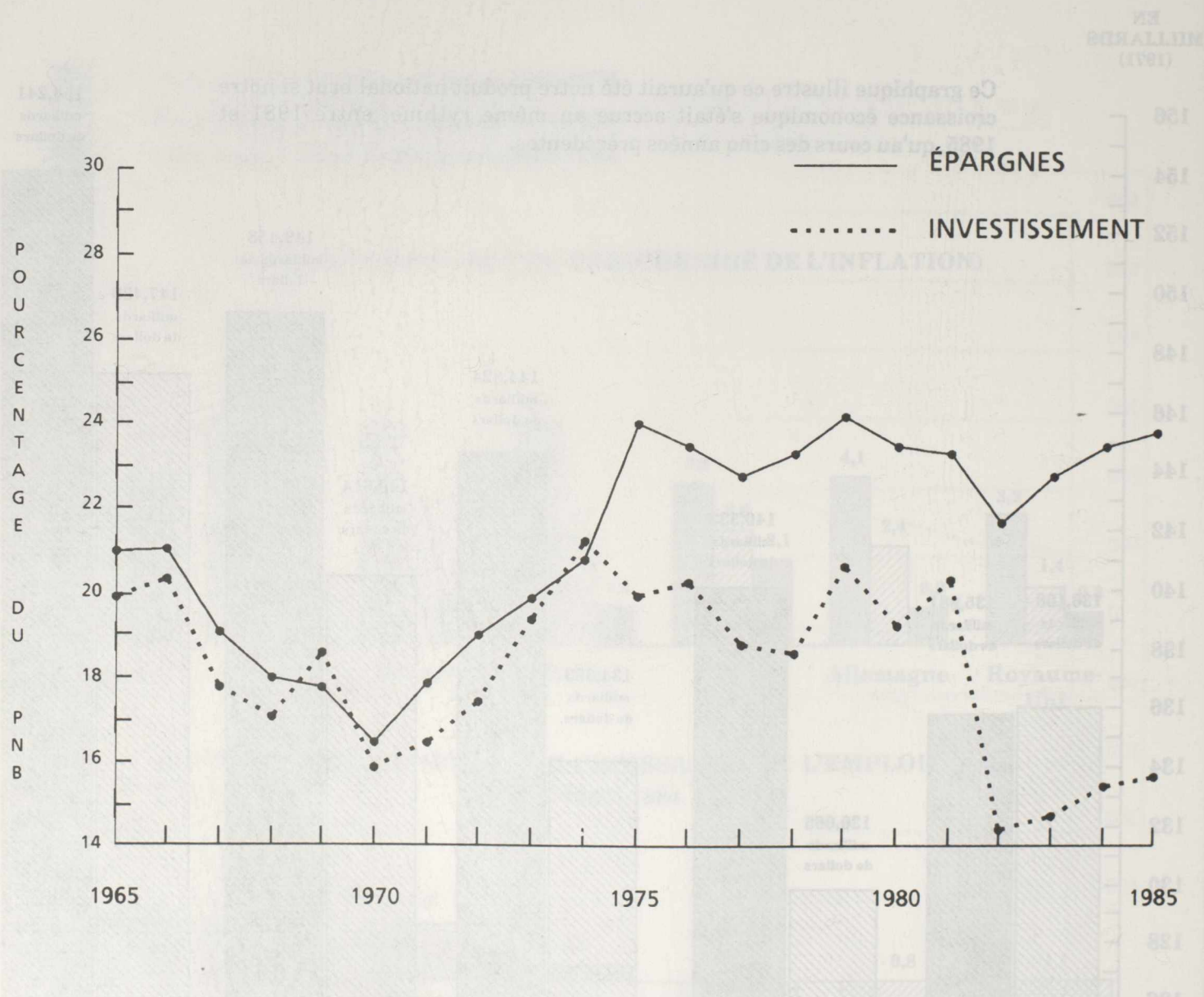
- = PNB réel en dollars de 1971
- = Ce que notre PNB aurait été en dollars de 1971, si notre croissance économique avait été de 3,2 p. 100, soit le taux de croissance moyen enregistré entre 1975 et 1980.

NOTE: Le déficit d'ensemble du PNB équivaut à 36,26 milliards de dollars de 1971 ou à 112 milliards de dollars de 1985.

Source: RE 85, p. 80

GRAPHIQUE 23

L'INVESTISSEMENT COMMERCIAL A DIMINUÉ
EN POURCENTAGE DU PNB MÊME SI LES
ÉPARGNES ONT AUGMENTÉ

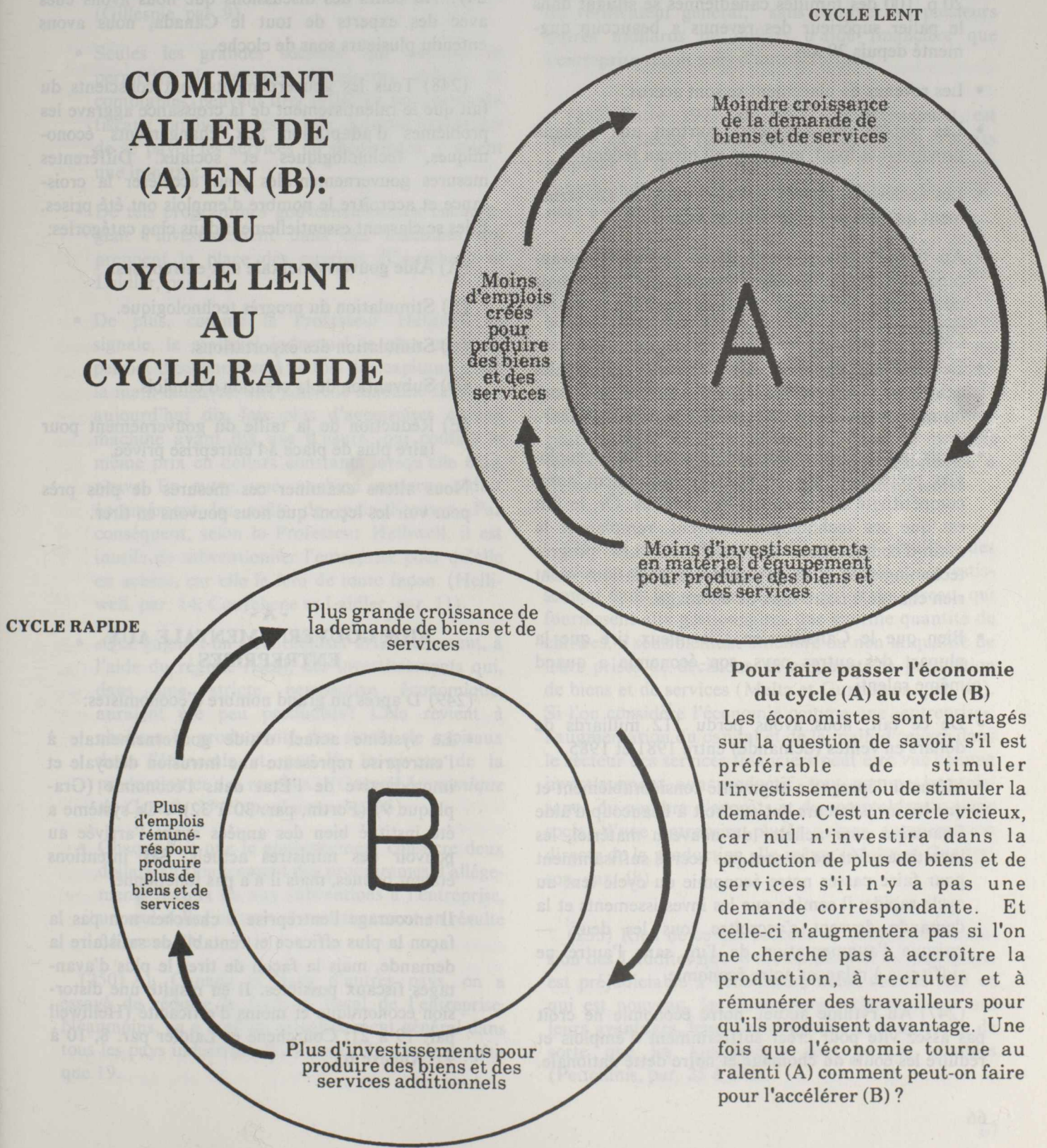


Les épargnes comprennent: l'allocation d'épuisement de capitaux; les bénéfices non distribués par les sociétés; les épargnes personnelles; les revenus nets réalisés grâce aux transferts de paiement à destination ou en provenance de l'étranger.

L'investissement commercial comprend: la concentration de capitaux fixes des entreprises; la variation des stocks.

Source: RE 85

**COMMENT
ALLER DE
(A) EN (B):
DU
CYCLE LENT
AU
CYCLE RAPIDE**



Pour faire passer l'économie du cycle (A) au cycle (B)

Les économistes sont partagés sur la question de savoir s'il est préférable de stimuler l'investissement ou de stimuler la demande. C'est un cercle vicieux, car nul n'investira dans la production de plus de biens et de services s'il n'y a pas une demande correspondante. Et celle-ci n'augmentera pas si l'on ne cherche pas à accroître la production, à recruter et à rémunérer des travailleurs pour qu'ils produisent davantage. Une fois que l'économie tourne au ralenti (A) comment peut-on faire pour l'accélérer (B) ?

Redisons-le, les graphiques 1 à 24 montrent que:

- Après impôts et compte tenu de l'inflation, les Canadiens ont un revenu plus élevé et épargnent davantage qu'il y a 20 ans.
- Compte tenu de l'inflation, la valeur nette des 20 p. 100 des familles canadiennes se situant dans le palier supérieur des revenus a beaucoup augmenté depuis 20 ans.
- Les revenus de placement se sont accrus.
- Les impôts ont augmenté, surtout aux niveaux provincial et local, mais non au niveau fédéral.
- Les sociétés reçoivent toutefois plus du gouvernement qu'elles ne lui versent en impôt.
- Au Canada, les gouvernements dépensent davantage, surtout aux niveaux provincial et local (mais moins que les gouvernements de bien d'autres pays).
- Le coût du chômage est l'une des principales causes de notre déficit; les coûts du chômage sont les mêmes que notre dette nationale depuis 1968.
- Ceux qui prônent l'adoption de nouvelles technologies prétendent que celles-ci amélioreraient notre compétitivité et créeraient des emplois. Or, le fait est que ces technologies, souvent, remplacent la main-d'oeuvre par des machines. Les progrès technologiques et la hausse des exportations n'ont rien changé à notre taux de chômage.
- Bien que le Canada s'en soit mieux tiré que la plupart des autres pays, son économie a quand même ralenti.
- De ce fait, nous avons perdu 112 milliards de dollars en ventes (demande) entre 1981 et 1985.
- Même si l'épargne a augmenté considérablement et que les investisseurs ont eu droit à beaucoup d'aide financière pour acheter du nouveau matériel, les investissements ne se sont pas accrus suffisamment pour faire passer notre économie du cycle lent au cycle rapide: il semble que les investissements et la demande devront s'accroître tous les deux — puisque l'augmentation de l'un sans l'autre ne suffit pas à relancer notre économie.

(247) Au rythme actuel, notre économie ne croît pas assez vite pour créer suffisamment d'emplois et réduire les coûts du chômage et notre dette nationale.

Est-il possible d'accélérer la croissance de l'économie, d'augmenter le nombre des travailleurs en mesure d'acheter plus de biens et de services et d'investir davantage dans la production de ces biens et services? Autrement dit, pouvons-nous faire passer l'économie du cycle lent A, au cycle rapide B (voir le graphique 24)? Au cours des discussions que nous avons eues avec des experts de tout le Canada, nous avons entendu plusieurs sons de cloche.

(248) Tous les gouvernements sont conscients du fait que le ralentissement de la croissance aggrave les problèmes d'adaptation aux changements économiques, technologiques et sociaux. Différentes mesures gouvernementales pour accélérer la croissance et accroître le nombre d'emplois ont été prises. Elles se classent essentiellement dans cinq catégories:

- (A) Aide gouvernementale aux entreprises.
- (B) Stimulation du progrès technologique.
- (C) Stimulation des exportations.
- (D) Subvention de la création d'emplois.
- (E) Réduction de la taille du gouvernement pour faire plus de place à l'entreprise privée.

Nous allons examiner ces mesures de plus près pour voir les leçons que nous pouvons en tirer.

- A -

AIDE GOUVERNEMENTALE AUX ENTREPRISES

(249) D'après un grand nombre d'économistes:

- Le système actuel d'aide gouvernementale à l'entreprise représente une intrusion déloyale et improductive de l'État dans l'économie (Graphique 9) (Fortin, par. 30 à 32)¹⁰. Ce système a été institué bien des années avant l'arrivée au pouvoir des ministres actuels. Ses intentions étaient bonnes, mais il n'a pas fonctionné.
- Il encourage l'entreprise à chercher non pas la façon la plus efficace et rentable de satisfaire la demande, mais la façon de tirer le plus d'avantages fiscaux possibles. Il en résulte une distorsion économique et moins d'efficacité (Helliwell par. 19 à 21; Courchene et Laidler par. 8, 10 à 12; Annexe B).

- Les avantages fiscaux, comme la possibilité de reporter les montants d'impôts exigibles sur les bénéficiaires, favorisent les sociétés déjà prospères qui réalisent effectivement des bénéfices imposables. Certains jugent que de telles politiques sont injustes pour les entreprises moins fortunées (Gillespie, par. 9).
- Seules les grandes sociétés, qui peuvent se permettre de recruter d'éminents avocats et comptables, peuvent tirer profit de ces avantages fiscaux, tandis que les autres, qui sont incapables de se payer les services de spécialistes, y voient une injustice.
- De tels programmes gouvernementaux encouragent l'investissement dans des machines qui prennent la place des ouvriers (Courchene et Laidler, par. 13).
- De plus, comme le Professeur Helliwell le signale, le matériel industriel le plus moderne permet d'économiser à la fois des capitaux et de la main-d'oeuvre: une nouvelle machine fabrique aujourd'hui dix fois plus d'accessoires qu'une machine ayant dix ans d'usure, qui coûtait le même prix en dollars constants lorsqu'elle était neuve. En outre, une machine moderne réduit énormément les coûts de main-d'oeuvre. Par conséquent, selon le Professeur Helliwell, il est inutile de subventionner l'entreprise pour qu'elle en achète, car elle le fera de toute façon. (Helliwell, par. 14; Courchene et Laidler, par. 11).
- «Que gagne-t-on à rentabiliser artificiellement, à l'aide du régime fiscal, des investissements qui, dans une stricte perspective économique, auraient été peu productifs? Cela revient à abaisser la productivité des stocks de capitaux dans l'économie et, par là, le niveau de la production et des revenus.» (*Conseil économique du Canada 23^e Exposé annuel* p. 35).
- Chaque fois que le gouvernement consacre deux dollars au financement des programmes d'allègements fiscaux ou aux subventions à l'entreprise, un seul dollar en nouvel investissement en résulte (Annexe B).

(250) Au Canada et dans d'autres pays, on a essayé de réduire le fardeau fiscal de l'entreprise. Néanmoins, on a noté un ralentissement général dans tous les pays industrialisés comme l'illustre le graphique 19.

(251) Selon les économistes que nous avons consultés, cette forme d'aide à l'entreprise devrait être interrompue (voir par. 246 ci-dessus). Il était absurde d'avoir accordé à l'entreprise des allègements fiscaux qui, au cours de l'année financière 1985-1986, ont totalisé 11,5 milliards de dollars, selon les calculs du vérificateur général,¹¹ sans compter les plusieurs autres milliards de dollars d'aide financière que l'entreprise reçoit sous d'autres formes.

(252) Entre 1977 et 1981, l'investissement est monté en flèche (graphique 23), mais cela n'a pas empêché le taux de croissance du PNB de baisser (graphique 21), ni la situation de l'emploi de continuer à se détériorer (graphique 20).

(253) Ce n'est peut-être pas une preuve concluante, mais il semble qu'un investissement accru de la part de l'entreprise ne fait pas nécessairement passer l'économie d'un rythme de croissance lent à un rythme de croissance rapide: c'est le type d'investissement qui compte. Un placement qui a pour effet de favoriser le remplacement de l'homme par la machine peut malheureusement entraîner, dans un premier temps, une réduction de la demande impossible à freiner par une augmentation des investissements.

(254) Il sera intéressant de voir les résultats des études en cours sur la question de savoir si l'investissement dans les services d'information de bureau, qui fournissent aux gestionnaires une énorme quantité de chiffres, a sensiblement amélioré ou non la qualité de leurs prises de décisions, et augmenté la production de biens et de services (Meltz et Gunderson, par. 48). Si l'on considère l'économie comme une «entreprise», l'augmentation du capital et de la main-d'oeuvre dans le secteur des services financiers peut être vue comme investissement non productif, tout comme la croissance du nombre d'avocats et de comptables au siège social d'une entreprise plutôt qu'une augmentation directe de la production elle-même (Meltz et Gunderson, par. 48).

(255) Rien de ce qui précède ne justifie la conclusion des Luddites que la modernisation technologique est préjudiciable à l'économie; mais, comme tout ce qui est nouveau, les innovations technologiques ont leurs avantages, leurs inconvénients et leurs ratés, de sorte que les ajustements sont parfois pénibles (Peitchinis, par. 25 à 27).

TECHNOLOGIE ET EMPLOIS

(256) En fait, le rôle de la technologie et son incidence sur l'emploi sont les aspects qui retiennent le plus l'attention en ce moment. Le rapport final du Groupe d'étude de l'Ontario sur l'emploi et la nouvelle technologie (créé en 1984 par l'hon. William Davis) donne une liste impressionnante des principaux changements technologiques survenus au Canada depuis 1910 dans tous les secteurs économiques et sociaux (Annexe D, tableau 1).

(257) En résumé:

De 1925 à 1982, grâce à des changements technologiques révolutionnaires, les Canadiens ont:

- plus que triplé leurs gains (après inflation).
- quintuplé leur productivité: pour chaque dollar supplémentaire que les travailleurs canadiens ont reçu en salaire, ils ont fourni 1,67 \$ de plus en valeur de production (Annexe D, graphique B).
- profité d'une légère hausse du nombre d'emplois par habitant, même si ces emplois exigeaient moins d'heures de travail. (Annexe D, graphique A).

(258) Toutefois, la petite augmentation d'emplois par habitant enregistrée en une période de grands progrès technologiques n'a pas suffi à répondre à la demande de la proportion croissante de notre population en quête de travail. Notre taux de participation a augmenté (Annexe D, tableau 2), et nous nous retrouvons avec des taux de chômage qui sont très élevés par rapport aux taux enregistrés par le passé.

(259) En outre, comme on peut le constater au tableau 2 de l'Annexe D, la population active officielle compte moins de femmes que d'hommes; si ces femmes haussaient leur taux de participation, il pourrait être difficile pour l'économie, dans la conjoncture actuelle, de produire les emplois supplémentaires nécessaires.

(260) Donc, par le passé, les changements technologiques, bien qu'ils aient été intrinsèquement souhaitables, n'ont pas créé suffisamment d'emplois, et dans des délais politiquement acceptables, pour remédier au chômage. En outre, bien que la technologie crée de nouveaux emplois dans certains secteurs, elle en supprime dans d'autres. Les personnes mises à pied ne sont pas nécessairement celles qui vont être recrutées pour occuper les nouveaux emplois.

EXPORTATIONS ET EMPLOIS

(261) On ne peut pas dire non plus que l'augmentation considérable de nos exportations ait réduit le chômage. Notre part du commerce mondial était de 5 p. 100 en 1973: elle est tombée à 3,6 p. 100 en 1980 pour remonter à 5,1 p. 100 en 1984 comme l'indique le tableau 3 de l'Annexe D. Le commerce mondial lui-même a de plus augmenté considérablement, compte tenu de l'inflation. Par conséquent, notre part de 5,1 p. 100, au chapitre des exportations, représente des profits réels aux exportations beaucoup plus élevés, en 1984, que ceux réalisés en 1973 (74 p. 100 de plus).

(262) Les économistes que nous avons rencontrés souhaitent presque tous que le Canada devienne plus concurrentiel sur les marchés mondiaux. À cette fin, ont-ils précisé, il nous faut être à la fine pointe de la technologie pour être plus productifs et, par conséquent, capable de créer plus de richesses. Si nous réussissons à exporter un produit, cela signifie que nous sommes concurrentiels dans sa production; nous recruterons alors plus de personnes pour le produire et nous pouvons, ainsi, créer des emplois. Dans le cas de produits de haute technologie, cela signifie des emplois dans le secteur de pointe. Mais ces mêmes économistes ne croient pas que les exportations peuvent contribuer sensiblement à l'augmentation nette des emplois (Paquet, par. 2; Stewart, par. 52 à 55).

(263) Pour acheter nos exportations, les autres pays ont besoin de dollars canadiens qu'ils obtiennent, en général, en nous vendant leurs propres exportations. Par conséquent, avec le temps, pour chaque emploi que nous gagnons en exportant, nous pouvons en perdre un en important.

(264) Nous pourrions aussi exporter plus que nous n'importons. Il nous faudrait alors investir des dollars canadiens à l'étranger, pour que les étrangers puissent les utiliser pour payer nos exportations. Mais si nous exportons nos capitaux, nous ne les investissons pas chez nous pour créer des emplois. Par conséquent, les emplois que nous aurions pu créer en exportant des biens, nous les perdrons en important des biens ou en exportant nos capitaux.

(265) Par ailleurs, si nous exportons beaucoup, importons peu et n'investissons pas assez en dehors du pays, notre dollar canadien sera rare à l'étranger. Comme tout bien, y compris les devises, devient plus

SUBVENTIONS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

cher lorsqu'il est rare, la valeur du dollar canadien augmenterait, nos exportations deviendraient plus coûteuses, et au bout du compte, nous vendrions moins de produits à l'étranger. C'est ce qui arrive au Japon ces jours-ci. On se rend finalement compte qu'on ne peut échapper à l'équilibre qui s'établit inévitablement entre les exportations et les importations.

(266) Les graphiques C à I de l'Annexe D montrent que l'évolution des exportations et des importations suit à peu près la même courbe; et que la fluctuation des exportations et des importations n'influe pas vraiment sur le taux de l'emploi par habitant chez les 15 à 65 ans en Italie, en France, au Japon, en Allemagne de l'Ouest, au Royaume-Uni, en Autriche et aux États-Unis. Ce n'est cependant pas une preuve concluante du manque d'incidence des exportations sur l'emploi.

(267) Une récente publication de Statistique Canada sur les trois dernières décennies nous apprend que nos exportations de même que nos importations ont augmenté; que le nombre d'emplois a augmenté grâce aux exportations, mais qu'il a aussi diminué à cause des importations¹² (Stewart, par. 52 à 55).

(268) Les chiffres de cette publication de Statistique Canada illustrent clairement ce que les graphiques C à I démontrent à l'Annexe D: à savoir, que dans le secteur commercial du Canada, la hausse des importations est passée de 20 à 30 p. 100 et celle des exportations de 21 à 32 p. 100, entre 1966 et 1980. Les importations et les exportations augmentent ou diminuent donc ensemble et presque toujours dans les mêmes proportions. Il peut aussi être démontré que dans certains de nos principaux secteurs d'exportation, les exportations et le chômage ont augmenté simultanément.¹³

(269) Nous répétons, nous ne sommes nullement défavorables à l'idée de stimuler les exportations; mais, comme nous l'avons vu, rien ne prouve que l'augmentation des exportations augmentera en définitive le nombre d'emplois par habitant dans un délai politiquement acceptable. Sur la foi de ces constatations, il est difficile de prétendre qu'une augmentation des exportations pourrait rapidement régler la question du chômage.

(270) Depuis des années, les gouvernements ont lancé différents programmes de création d'emplois. Dans une publication de 1982 intitulée *Pénuries et carences, Travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80* (pp. 116 et 117), le Conseil économique du Canada évalue les principaux types de programmes: création d'emplois dans le secteur privé au moyen de crédits d'impôt ou de subventions gouvernementales et création directe d'emplois par le gouvernement.

(271) Dans l'ensemble, le Conseil économique n'a pas condamné les programmes gouvernementaux de création d'emplois, mais a souligné

«... qu'il faut éviter que la création d'emplois ne soit perçue comme un palliatif sans utilité économique. Les programmes destinés à «éponger» le chômage, qui ne débouchent sur aucun produit ou service utile, ne développent pas non plus de compétences utiles, sont dégradants pour les participants et coûteux pour les contribuables ...

(272) «Nous n'en considérons pas moins la création directe d'emplois comme une composante légitime de la politique globale touchant le marché du travail. Nous croyons également que puisque la majorité des interventions fédérales dans ce domaine vise le secteur public, il faut maintenant se tourner aussi vers le secteur privé. Notre analyse des programmes montre qu'ils offrent comparativement à ceux du secteur public certains avantages du point de vue de leur efficacité économique et de la stabilité des emplois. En outre, dans les régions urbaines industrialisées, les participants sont en mesure d'acquérir par ces programmes une expérience de travail plus adaptée aux besoins des entreprises et, par là, plus facilement «monnayable».

(273) Le Conseil économique souligne que le principal programme de subventions salariales dans le secteur privé a été le Programme de crédit d'impôt à l'emploi (PCIE). Rétrospectivement,

«... il semble avoir remporté un certain succès, et quelques-unes de ses caractéristiques sont intéressantes. Si on compare la formule du crédit d'impôt à une subvention directe en espèces, on constate en effet qu'elle présente certains avantages. Les responsables du PCIE ont souligné que l'employeur peut en tirer parti plus rapidement, en déduisant les crédits de ses cotisations provisoires à l'impôt, tandis que le verse-

ment en espèces par le gouvernement exige parfois de longs délais. En outre, cette formule est appliquée dans le cadre du régime fiscal actuel et de son appareil administratif, bénéficiant ainsi de son dispositif de vérification. Les transferts en espèces nécessitent, au contraire, un système beaucoup plus complexe, visites d'inspection et de vérification sur place, ainsi qu'un personnel plus nombreux au bureau principal pour le traitement des réclamations. Un des inconvénients du PCIE provenait du fait que les crédits eux-mêmes étaient imposables, de sorte que certains employeurs réalisaient des bénéfices inférieurs à ceux qu'ils avaient escomptés. En outre, les nombreuses entreprises qui ne paient aucun impôt se trouvent exclues d'un régime de crédit d'impôt ...

«Outre les problèmes généraux tels que les effets de déplacement d'emploi et la substitution fiscale, qui amoindrissent l'impact net de la création d'emplois, nous reconnaissons que la conception des programmes présente aussi certaines difficultés. La première a trait à la définition de la force de travail normale, c'est-à-dire du niveau à partir duquel les nouveaux postes créés peuvent être considérés comme additionnels. Dans le cas des programmes qui s'adressent au secteur privé, il est probablement impossible de déterminer si les nouveaux emplois auraient été créés de toute façon, même en absence de la subvention. Les administrateurs du Programme de crédit d'impôt à l'emploi (PCIE) ont observé que les employeurs répugnaient à confirmer par écrit que ce régime donnera lieu à un accroissement net de leurs effectifs. On pourra sûrement en arriver à un compromis entre l'impératif de la création nette d'emplois et le risque de décourager les entreprises de participer au programme...»

«Il faudra aussi déterminer si la subvention devrait être payée à l'employeur ou remise au travailleur, sous la forme d'un coupon.»

- E -

RÉDUCTION DE LA TAILLE DU GOUVERNEMENT

(274) M. Michael Walker soutient fermement qu'il est possible d'améliorer le rendement de notre économie en réduisant la taille du gouvernement: on réduirait le montant des dépenses engagées par le gouvernement ainsi que celui des impôts, laissant donc aux particuliers une plus grande marge de manoeuvre quant à la façon de dépenser leur argent. (Fortin par. 33; BCNI par. 5, 6; Walker en général)

(275) Aucun système de planification gouvernementale, ajoute M. Walker, ne peut parvenir à répartir les investissements en capitaux et en main-d'oeuvre aussi efficacement que le mécanisme de

l'offre et de la demande dans une économie de marché.

(276) Selon Lester Thurow et Robert Heilbroner, dans leur ouvrage *Economics Explained* (Prentice Hall, 1984, pp. 233 à 237):

«Après tout, dans le marché, c'est la possibilité de réaliser un profit qui guide l'affectation des ressources et de la main-d'oeuvre. Les chefs d'entreprises, prévoyant ou suivant la demande, risquent leurs propres fonds pour la construction d'installations qu'ils espèrent voir rentabilisées dans l'avenir...»

«C'est ainsi que le besoin de matériaux est déterminé dans chaque secteur par les forces de la demande privée que concrétisent les hausses ou les baisses de prix. Et pendant tout ce temps l'inflexibilité de l'offre s'oppose à ces tiraillements de la demande, ce qui se manifeste par les barèmes de coût des producteurs eux-mêmes. Les démêlés qui opposent l'offre et la demande sont un merveilleux instrument social d'intégration de tout l'effort économique d'expansion...»

«Et ce qui est encore plus remarquable, une seule règle d'exploitation suffit pour créer cette extraordinaire conjonction des buts privés et des objectifs publics. Cette règle unique est celle de la maximisation des profits... Autrement dit, sous le régime capitaliste, les profits sont non seulement une source de revenu privilégiée, mais également un indice de succès utile et extrêmement souple pour un système qui essaie de tirer le plus de rendement possible de facteurs donnés.»

«En outre, le mécanisme du marché résout le problème économique avec un minimum de contrôles sociaux et politiques. Propulsé par le dynamisme inhérent à une société de marché, chaque intervenant sur le marché joue son rôle économique public sans devoir être constamment surveillé par les autorités...»

(277) Toutefois, selon Thurow et Heilbroner, il y a des secteurs où les forces du marché s'avèrent inefficaces.

«...le marché est un instrument inefficace lorsqu'il s'agit de procurer aux sociétés — même les sociétés riches — les biens et les services pour lesquels aucun prix n'est fixé, comme l'éducation ou, encore, les services des gouvernements régionaux ou ceux du ministère de la Santé publique.»

«Il convient de ne pas oublier que l'inflation et le chômage, la pauvreté et la pollution, sont plus ou moins des produits de l'impulsion vitale énorme mais irréflective et même parfois dangereuse que le marché imprime au processus social.»

(278) Il y a peut-être lieu de réduire la taille du gouvernement, afin de laisser plus de place à la

créativité du marché libre, mais il faut nous assurer que les compressions budgétaires sont bien celles qu'il convient de faire.

(279) Il n'est pas facile de décider des compressions à effectuer. Le précédent graphique 12 montre les principaux postes budgétaires qui pourraient faire l'objet de réductions. Certaines coupures ont déjà été effectuées¹⁴, mais il est difficile de voir où l'on pourrait en pratiquer d'autres.

- On ne saurait réduire les **versements des intérêts sur la dette**, en pourcentage du PNB, sauf en baissant les taux d'intérêt et en accélérant la croissance du PNB, tout en maintenant les dépenses dans des limites raisonnables.
- Les dépenses pour **l'éducation** n'ont pas augmenté en vingt ans. Nos universités sont notamment à court de fonds pour la recherche, ce qui pourrait compromettre notre position concurrentielle sur le plan technologique. Nous pourrions améliorer la formation, dans certains domaines précis, en en confiant une plus grande partie au secteur privé, mais il n'en coûterait pas nécessairement moins cher à la société, comme nous l'avons vu dans les pages consacrées à la formation.
- Notre **Régime d'assurance-maladie** est une aubaine (voir le précédent graphique 13). Il est universellement reconnu comme étant moins coûteux, de meilleure qualité et plus rentable que les régimes médicaux privés aux É.-U. Le contribuable canadien refuserait tout rajustement à la baisse de son régime d'assurance-maladie. Il accepterait peut-être, par contre «la mise à l'essai de nouveaux mécanismes pour l'octroi des soins de santé (qui) pourraient améliorer l'efficacité du système et ralentir l'accroissement des coûts». (Conseil économique du Canada, 23^e Revue annuelle, p. 29).

- Il est politiquement difficile de réduire les **services sociaux**. Des réductions de ce genre donnent l'impression que l'État s'en prend aux mères, aux enfants, aux personnes âgées, aux pauvres et aux handicapés. Les services sociaux comprennent généralement un supplément de revenu que l'on accorde à ceux qui sont pratiquement dépourvus d'autres ressources. Toute cette aide sert à l'achat de biens de consommation. La réduction des services sociaux pourrait entraîner celle de la demande ainsi qu'un ralentissement de l'économie. Une réduction des mesures sociales pourrait diminuer les impôts des mieux nantis qui investissent; mais ces mieux nantis économisent et leurs économies ne servent pas toujours à augmenter le volume d'argent dépensé au Canada. Peut-être servent-elles à acheter des oeuvres d'art à l'étranger, à voyager, à se procurer des immeubles ou à faire des placements à l'extérieur du pays. Rien dans cet éventail de possibilités n'est de nature à stimuler l'économie canadienne.

- En réduisant les **prestations aux chômeurs**, les gouvernements risquent d'être accusés d'insensibilité, et ces compressions pourraient entraîner les mêmes effets que la diminution des services sociaux, soit la baisse de la demande. De plus, comme le dit le Conseil économique du Canada dans sa 23^e Revue annuelle (p. 36),

«...Le retour au plein-emploi relatif, non seulement aurait un effet bénéfique sur la croissance — ce qui, éventuellement, aurait des retombées positives sur les pauvres et sur les invalides —, mais il réduirait sensiblement aussi le nombre de personnes dans le besoin». (Weldon par. 1 à 7 et Bellemare, en général).

(280) Il est difficile de faire des compressions sans ralentir l'économie. Les scénarios propres à réduire la taille du gouvernement sont les suivants:

SCÉNARIO OPTIMISTE DES SABREURS DE DÉPENSES

Réduction des dépenses.

Réduction des impôts.

Avec un revenu plus élevé après impôts, on achète plus de biens et services.

Avec un revenu plus élevé après impôts, les gens investissent davantage, embauchent davantage et achètent plus de machines pour produire encore plus de biens et de services.

L'économie croît plus rapidement.

Les recettes du gouvernement augmentent; Le déficit diminue.

MAIS LA RÉDUCTION DES DÉPENSES PEUT MAL TOURNER

Réduction des dépenses.

Réduction des impôts.

Le gouvernement achète moins de biens et de services.

Le gouvernement congédie du personnel.

Le fléchissement de la demande de biens et services créé par les compressions gouvernementales est plus prononcé et plus rapide que l'augmentation des achats chez ceux qui disposent d'un revenu plus élevé après impôts.

Les investisseurs, inquiets en raison de l'incertitude de la demande n'embauchent pas de personnel et n'achètent pas d'outillage.

Le chômage et le protectionnisme augmentent.

L'économie ralentit.

Les recettes gouvernementales diminuent; Le déficit augmente.

(281) Le scénario optimiste a le désavantage d'exiger plus de temps que ne le permettent les échéances politiques. En attendant qu'il ne se réalise, certaines composantes du scénario qui tourne mal peuvent se concrétiser et obliger les hommes politiques à intervenir pour corriger des injustices perçues.¹⁵

(282) Les défenseurs inconditionnels de la libre entreprise peuvent déplorer une telle intervention gouvernementale, mais ce ne sont pas tous les économistes qui sont prêts à condamner la présence de l'état dans l'économie. Lester C. Thurow du MIT écrit à ce sujet:¹⁶

«Libérer les entreprises» est un slogan politique populaire. En 1981, certains réclamaient une réduction des impôts tandis qu'en 1985, la Commission sur la concurrence industrielle créé par le président Reagan souscrivait elle aussi à l'idée de favoriser la libre entreprise. Les entreprises ont peut-être effectivement besoin d'une plus grande liberté d'action, mais l'Amérique du Nord ne s'est pas fait damer le pion au chapitre de la productivité et de la concurrence internationales par des pays qui ont donné carte blanche à leurs entreprises et mis l'accent sur un individualisme farouche... Quel que soit notre avis au sujet des raisons à l'origine du succès des Japonais, il est certain que celui-ci ne peut être attribué à un individualisme à tout crin. S'il y a un pays qui a découragé l'individualisme à tout prix pour mettre l'accent sur l'organisation sociale, c'est bien le Japon.»

(283) Dans les scénarios comportant une «faible intervention gouvernementale», la compression des dépenses vise à permettre une réduction des impôts. Il est improbable qu'avec un déficit élevé les gouvernements consentent à réduire leurs recettes fiscales. Après la récente réforme fiscale américaine, les rentrées du gouvernement ne diminueront pas. Mais il est peut-être possible de redistribuer le fardeau fiscal de façon que les décisions économiques ne soient plus faussées (par. 249 ci-haut).

(284) Cette redistribution ne doit toutefois pas augmenter le fardeau fiscal total des 40 p. 100 de Canadiens les plus démunis. Comme l'indique le graphique 3, ce groupe dépense tout ce qu'il gagne. Si les impôts indirects sont haussés, ces Canadiens réduiront peut-être leur consommation, occasionnant ainsi un fléchissement de la demande et un ralentissement de l'économie (voir «Le scénario qui tourne mal» qui suit le par. 280). Tous les spécialistes que nous avons rencontrés sont en faveur d'une réforme en profondeur du régime fiscal afin:

- de réduire ou d'abolir les allègements fiscaux consentis aux entreprises afin de réduire l'influence du gouvernement dans les décisions des entreprises;
- d'élargir l'assiette fiscale en abolissant autant de déductions fiscales que possible et d'abaisser les taux d'imposition;
- de remplacer le fouillis actuel que constituent les régimes de soutien du revenu pour accorder plus d'aide à ceux qui en ont besoin et rien ou très peu à ceux qui n'en ont pas besoin; pour inciter le prestataire d'aide social ou d'assurance-chômage à se chercher du travail en évitant d'assujettir à l'impôt le moindre sou qu'il gagne.

(285) De fait, le sort du Canadien moins nanti, en général, et celui du travailleur démuné, en particulier, ont lancé la discussion sur la possibilité de mettre en oeuvre un nouveau régime de soutien du revenu qui soulagerait la misère de l'intéressé tout en l'incitant à se chercher du travail. (Meltz et Gunderson, par. 35 à 37; Walker, par. 22)

(286) La refonte du Programme de sécurité du revenu faite au milieu des années 70, les récentes recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission Macdonald) et les propositions formulées par Michael Wolfson de Statistique Canada, constituent quelques suggestions en vue de réformer notre régime de répartition du soutien du revenu et de l'emploi¹⁷.

(287) M. Wolfson remarque qu'il existe déjà au Canada, quoique sous forme éparse, un régime de revenu annuel garanti. Mais l'ensemble des régimes de soutien actuels (assurance-chômage, sécurité sociale, pensions de vieillesse et aide à l'enfance) constitue un piège pour bien des bénéficiaires. Le prestataire qui accepte un travail à temps partiel pour arrondir ses prestations d'aide sociale voit lesdites prestations réduites d'un montant équivalent à ses gains totaux.

(288) Il est clair que les programmes de soutien du revenu et la fiscalité ont besoin d'une réforme. L'objectif ultime, dans chaque cas, doit être la préservation des mesures prises pour encourager les particuliers à travailler et pour inciter les employeurs à engager de la main-d'oeuvre plutôt qu'à acheter des machines pour la remplacer. En outre, toute la structure doit être simplifiée.

(289) Compte tenu de toutes les considérations énoncées dans notre rapport ci-dessus, nous allons examiner la possibilité de financer la formation au sein d'un programme de création d'emplois. Nous examinerons aussi les conséquences économiques d'un tel programme.

CRÉATION D'EMPLOIS ET FORMATION

(290) Nous avons vu précédemment (par. 277) que le marché libre ne répond pas nécessairement à tous les besoins de la société. Ainsi, un programme spécial pourrait être mis en oeuvre pour y pourvoir et pour donner en même temps de l'aide aux nouvelles entreprises, comme le suggère le Professeur John Graham de l'Université Dalhousie.¹⁸ Ce programme s'emploierait à utiliser l'argent qui sert à payer les prestataires à ne rien faire pour encourager la formation par la création d'emplois. Les sans-emploi seraient formés et payés pour produire les biens et les services dont la société a besoin et qui n'existent pas déjà (Gillespie par. 10 à 16; Matthews et Carmichael par. 11; Valli par. 4 à 7; Wilkinson par. 5 à 8; Peters par. 6).

(291) Selon les professeurs Blanchard et Summers du M.I.T. et d'Harvard, un tel programme permettrait de réduire le déficit.¹⁹

«Les taux d'imposition élevés et les programmes d'aide sociale trop généreux sont souvent pointés du doigt comme étant les causes du chômage en Europe. Chaque réduction de 1 p. 100 du taux de chômage en Europe permettrait une réduction d'environ 4 p. 100 des taux d'imposition, en raison de la diminution des dépenses au chapitre de l'aide sociale et de l'élargissement de l'assiette fiscale, à mesure que s'accroît la production de biens et de services. Plus de la moitié de la croissance des dépenses gouvernementales par rapport à celle du produit national brut, au cours des quinze dernières années, en Allemagne de l'Ouest et en Grande-Bretagne, est attribuable à la croissance anormalement lente du PNB plutôt qu'à l'augmentation trop marquée de la taille du gouvernement.»

(292) Si les avis exprimés par les professeurs Blanchard et Summers s'appliquent non seulement à l'Europe occidentale mais aussi au Canada, il serait logique, tant du point de vue économique que budgétaire, de mettre en oeuvre un programme combinant la création d'emplois et la formation. Mais ces spécialistes ont-ils raison? Il faut se demander «s'il ne serait pas moins cher de garder une personne au chômage plutôt que de créer un emploi à son intention?». Si nous pouvons prouver qu'il est moins cher

de garder une personne au chômage plutôt que de créer un emploi à son intention, nous sommes alors en meilleure position pour décider si nous pouvons nous permettre de créer un programme semblable. Des calculs à cet effet furent entrepris pour cette étude et furent incorporées dans notre rapport (par. 186 à 216).

(293) Nous avons vu dans les paragraphes 183 à 196, ci-dessus, que selon toute vraisemblance, il en coûterait moins cher aux trois paliers de gouvernement pour donner du travail aux chômeurs plutôt que de leur verser des prestations de chômage; **mais la création de tels emplois entraîne-t-elle d'autres coûts? Ces emplois peuvent-ils être créés sans effet néfaste sur l'économie?** Nous avons demandé au Conseil économique et à Informetrica, cabinet d'experts-conseils en matière économique, de répondre à ces questions à l'aide de leurs modèles économétriques informatisés. Si nous avons voulu procéder à ces vérifications, c'est que nous ne pouvons calculer le coût de chaque programme de formation au sein d'une politique de création d'emplois dans le cadre duquel le gouvernement n'assumerait probablement qu'une partie des coûts de la création d'emplois. Toutefois, si nous établissions le coût total de la création d'emplois, nous pourrions alors déterminer si nous pouvons nous permettre d'adopter des politiques en vertu desquelles le gouvernement n'assumerait qu'une partie de ce coût.

(294) Essentiellement, nous avons demandé au Conseil et à Informetrica de partir de l'hypothèse qu'il en coûterait 14 040 \$ par emploi aux trois paliers de gouvernement pour créer les emplois nécessaires pour faire baisser le taux de chômage à 4 p. 100 d'ici quatre ans. Ce montant ne dépasserait pas ce qu'il en coûterait aux trois paliers de gouvernement pour verser des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale à chaque chômeur en 1985. Quelle incidence aurait un programme semblable sur le déficit, sur l'inflation et sur le PNB? Les réponses du Conseil Économique et d'Informetrica (par. 199 à 216) nous ont démontré qu'on peut effectivement se payer un programme combinant la création d'emplois et la formation, sans augmenter le déficit, l'inflation ou les taux d'imposition. Ces études démontrent, aussi, que le Canada se porterait mieux avec un tel programme.

(295) Nous avons, en outre, vu que le programme de création d'emplois examiné ici allait contribuer à améliorer bien des aspects déficients de notre écono-

mie (voir le par. 202 ci-dessus); la consommation, les investissements et les revenus après impôt vont augmenter, la croissance économique va s'accroître; les dépenses gouvernementales vont diminuer et les recettes vont s'accroître.

(296) En conclusion, nous citons le professeur Pierre Fortin de l'Université Laval qui commentait notre rapport:

«Je souscris avec enthousiasme à votre proposition de [formation au sein d'un programme de création d'emplois]. Une telle mesure, jointe à une politique monétaire plus souple, pourrait ramener le taux de chômage à un niveau beaucoup plus bas, rapidement, et sans grande conséquence pour l'inflation. L'expé-

rience du Québec avec de telles mesures de réinsertion sur le marché du travail (qui touche les assistés sociaux aptes au travail) peut être précieuse pour savoir quels écueils éviter et quels résultats doivent être dans un ratio privé/public qui ressemble à la composition réelle de l'économie ... le secteur public ne doit pas avoir le monopole de ces emplois et il faut rallier le secteur privé à la lutte contre la pauvreté».

(297) Pour citer le professeur Jacques Parizeau à nouveau, un bon moyen de faire démarrer un programme de formation au sein d'une politique de création d'emplois serait d'en faire un projet pilote avec une seule province qui accepterait de jouer au cobaye. La réussite de ce projet pilote induirait les autres provinces à y participer (Parizeau, par. 10).

NOTES

1. Mickey Kaus, *The New Republic*, 7 juillet 1986, p. 30.
2. Conseil économique du Canada, *Pénuries et carences, Travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80*, p. 115, 116, 117; 1982.
3. *Étude du secteur tertiaire de l'Ontario*, décembre 1986, p. 53.
4. *Adapting to Change: Labour Market Adjustment in Canada*, p. 156, Presses de l'Université de Toronto, 1986.
5. *Ibid.*, p. 152.
6. *New York Times*, 8 février 1987.
7. Thurow, Lester C., *The Zero Sum Solution*, Simon and Schuster, New York, 1985, p. 319.
8. Organisation pour la coopération et le développement économiques, *The Role of Education and Training in relation to the Employment and Unemployment of Young People*, déclaration du Comité de l'éducation, Paris, 1983.
9. *Pénuries et carences, Travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80*, Conseil économique du Canada, p. 116.
10. Le Groupe de travail chargé de l'examen des programmes, présidé par l'hon. Erik Nielsen, c.p., député, a conclu que les programmes fédéraux-provinciaux avaient globalement coûté 16,4 milliards de dollars en 1984 et nécessité la participation de 68 000 fonctionnaires (p. 11 de la version anglaise). Le Groupe de travail exhortait les gouvernements à ne pas renoncer à leurs recettes fiscales ou à ne pas accorder de subventions pour assurer l'essor de certains secteurs précis.
11. Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986.
12. Picot, W. Garnett, *Évolution de l'emploi dans les secteurs d'activité économique du Canada au cours des trois décennies, 1951-1984*, Statistique Canada, n° de catalogue 89-507E, 1986.
13. Nos exportations, par indice de volume (1971=100), sont passées de 147,4 en 1979 à 199,3 en 1984 (tableau 3 de l'Annexe D). Pourtant, durant la même période, on a noté une baisse du nombre d'emplois dans le secteur de la production de biens, lequel représente une proportion encore plus grande de nos exportations; ce nombre est passé de 484 000 à 476 000 dans le secteur agricole et de 2 071 000 à 1 968 000 dans le secteur manufacturier (RE 85).
14. Le nombre d'emplois dans l'administration fédérale est passé de 4,5 p. 100 de l'ensemble de la population active en 1961 à 2,6 p. 100 en 1984. Le nombre des fonctionnaires a diminué de 338 000 en 1971 à 283 000 en 1984, et leur proportion est donc passée de 16 à 11 pour 1 000 Canadiens. Le taux d'emplois dans le secteur de l'enseignement a baissé de 7,2 p. 100 de la population active en 1971 à 6,7 p. 100 en 1984 (se reporter à la note 8).
15. David Hume, dans son ouvrage intitulé *Essays*, exprime la situation en ces termes: «Il faut toujours qu'un certain laps de temps s'écoule avant que l'on ne s'adapte à une nouvelle situation. L'ouvrier n'obtient pas le même traitement du fabricant et du marchand, même si lui doit payer le même prix pour les biens achetés sur le marché. Le fermier ne peut vendre son maïs et son bétail au prix qui lui convient, mais il doit tout de même verser le même loyer à son propriétaire. Il ne faut donc pas s'étonner que cette situation favorise la pauvreté, la mendicité et la paresse.» (*Essays, Moral, Political and Literary*, vol. 1, Longmans, Green and Co., Londres, 1912, p. 315).
16. Thurow, Lester C., *The Zero Sum Solution*, pp. 123 et 124.
17. Wolfson, Michael, *Un revenu garanti dans Policy Options Politiques*, janvier 1986, pp. 35 à 45.
18. «Le déficit provient en grande partie des dépenses occasionnées par le chômage, c'est-à-dire des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Le premier poste représenté à lui seul près de 12 milliards de dollars pour l'année en cours. Je ne veux pas dire que ces prestations devraient être réduites, encore qu'il faille les examiner elles aussi pour s'assurer qu'elles sont versées aux personnes qui ont vraiment besoin de cette protection; mon idée est que ces prestations pourraient servir à faire d'une pierre deux coups: assurer la fonction de bouée de sauvetage et créer des emplois utiles à long terme. On convient généralement que la petite entreprise est la principale source de production et d'emplois nouveaux. Il est donc souhaitable d'encourager la création et l'expansion des petites entreprises. À ses débuts, une entreprise n'est généralement pas rentable et ses finances sont précaires jusqu'à ce qu'elle puisse établir une clientèle et maîtriser la mise au point et la fabrication de son produit. Si l'on permettait aux bénéficiaires de l'assurance-chômage d'utiliser leurs prestations comme subventions salariales pour solliciter un emploi auprès d'une petite entreprise nouvellement créée, l'employeur bénéficierait de coûts réduits pendant la période de démarrage et l'employé, d'un emploi rémunéré aux taux courants, ainsi que de bonnes chances d'avoir un emploi permanent. Le gouvernement récupérerait un certain montant par le fisc et la demande future de prestations de chômage serait diminuée. Il faudrait mettre en place des mesures de contrôle pour empêcher les employeurs de congédier les travailleurs une fois leurs prestations épuisées et d'en embaucher d'autres qui auraient commencé à retirer de l'assurance-chômage. Il existe certainement d'autres façons d'utiliser ces fonds pour accroître l'emploi. Ma thèse est qu'ils devraient être employés de la manière la plus efficace possible.
- «Rien ne contribuerait plus évidemment à la réduction du déficit qu'une baisse appréciable du chômage, qui diminuerait les prestations de chômage et accroîtrait les recettes fiscales. À tous les points de vue, la réduction du chômage est la question centrale.» Graham, John F., *Croissance économique et emploi*, Documents portant sur les questions pertinentes à la Conférence, Conférence économique nationale, Ottawa, 22-23 mars 1985.
19. *New York Times*, 8 février 1987.

ANNEXE A

Les coûts sociaux du chômage

(1) Les experts ne s'entendent pas sur les coûts sociaux du chômage. Le présent document ne cherche pas à leur attribuer une valeur en dollars. Toutefois, ces coûts sociaux existent réellement et sont probablement considérables, entraînant des souffrances humaines et ont un effet destructeur sur la civilité dans notre société.

(2) D'instinct, on croit que le chômage favorise les tensions, les maladies physiques et mentales, l'alcoolisme, le suicide, la criminalité et les problèmes familiaux. Un grand nombre de témoignages étayent cette allégation. La plupart des travailleurs sociaux attestent des effets néfastes du chômage, mais il est difficile d'attribuer une valeur exacte en dollars à ces effets. On doit en subir notre société.

(3) Pour citer un exemple précis, nous nous reportons à une étude effectuée par Richard Deaton intitulée: *Unemployment: Canada's Malicious Social Pathology, Perception* (printemps-été 1982). Dans ce document, R. Deaton tente de calculer les coûts socio-économiques du chômage en comptabilisant la perte de revenus des travailleurs que les coûts dépassent distinct et une deuxième fois comme une réduction du revenu national brut, qui comprend les revenus des travailleurs. Un calcul exact est donc difficile, voire impossible.

(4) Entre autres choses, les experts ne s'entendent pas pour déterminer si la perte d'un emploi affaiblit la santé ou si c'est une prédisposition à la maladie qui rend le travailleur moins susceptible d'occuper un emploi. Se reporter au texte intitulé *Le coût social du chômage*, de la collection des revues, pour un aperçu des articles abordant le problème.

La valeur en dollars des coûts du chômage

(5) Même s'il est difficile d'évaluer la valeur en dollars des coûts sociaux du chômage, il n'en est pas de même pour les coûts des entreprises qui représentent les pertes que doivent subir les gouvernements et les entreprises.

(6) En additionnant le coût que doivent subir les gouvernements par suite de recettes perdues (puisque les sans-emploi paient moins d'impôts que s'ils occupaient un emploi) aux prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social ainsi qu'aux intérêts secondaires sur ces sommes (puisque nous sommes déficitaires), il est possible de déterminer les pertes financières qu'occasionnent pour le gouvernement les chômeurs ou les assistés sociaux qui ne travaillent.

(7) Dans ce calcul il faut également utiliser le multiplicateur.

(8) C'est ainsi que Robert Heilbroner et Lester Thurow décrivent le multiplicateur à la page 96 de leur ouvrage *Income Exploited* (Prentice Hall, 1982).

(9) «Le concept du multiplicateur est la simplicité même. Lorsqu'il se produit un engagement sur le plan de la dépense, comme dans le cas d'un nouveau projet d'investissement, les dollars versés au titre de la rémunération des ouvriers, des matériaux, et ainsi de suite continuent de circuler. Les bénéficiaires de la première ronde des dépenses d'investissement engageront eux-mêmes d'autres dépenses. C'est ainsi que les premiers mouvements de dépenses créent des mouvements secondaires et tertiaires jusqu'à ce que l'effet se dissipe enfin.

(10) «En gros, les économistes estiment à deux l'incidence du multiplicateur sur un an. Par conséquent, la réduction des dépenses (aux États-Unis) de 23 milliards de dollars durant le troisième trimestre de 1980 a entraîné une double réduction des revenus dans tout le pays, abaissant ainsi la demande en PNB de 46 milliards de dollars. Bien entendu, avec un investissement engageant de 10 milliards de dollars, disons, le pays voit d'une augmentation des recettes de cette somme originale de 10 milliards de dollars, à laquelle viendra s'ajouter un autre 10 milliards de dollars découlant du multiplicateur.»

(11) Les économistes ne s'entendent pas sur l'ampleur du multiplicateur au Canada. Son nombre

ANNEXE A

Les coûts sociaux du chômage

(1) Les experts ne s'entendent pas sur les coûts sociaux du chômage. Le présent document ne cherche pas à leur attribuer une valeur en dollars. Toutefois, ces coûts sociaux existent réellement; ils sont probablement considérables, entraînent des souffrances humaines et ont un effet destructeur sur la civilité dans notre société.

(2) D'instinct, on reconnaît que le chômage favorise les tensions, les maladies physiques et mentales, l'alcoolisme, la toxicomanie, le suicide, la criminalité et les problèmes familiaux. Un grand nombre de témoignages étayent cette allégation. La plupart des travailleurs sociaux attesteraient des effets néfastes du chômage, mais ne peuvent attribuer une valeur exacte en dollars aux conséquences que doit en subir notre société.

(3) Pour citer un exemple précis, nous nous reportons à une étude effectuée par Richard Deaton intitulée: «*Unemployment: Canada's Malignant Social Pathology*», *Perception* (printemps-été 1983). Dans ce document, R. Deaton tente de calculer les coûts socio-économiques du chômage en comptabilisant la perte de revenus des travailleurs une fois comme élément distinct et une deuxième fois comme une réduction du revenu national brut, qui comprend les revenus des travailleurs. Un calcul exact est donc difficile, voire impossible.

(4) Entre autres choses, les experts ne s'entendent pas pour déterminer si la perte d'un emploi affaiblit la santé ou si c'est une propension à la maladie qui rend le travailleur moins apte à occuper un emploi. Se reporter au texte intitulé *Le coût social du chômage*, de la collection des résumés, pour un aperçu des articles abordant le problème.

La valeur en dollars des coûts du chômage

(5) Même s'il est difficile d'évaluer la valeur en dollars des coûts sociaux du chômage, il n'en est pas de même pour les coûts économiques que représentent les pertes que doivent subir les gouvernements et les entreprises.

(6) En additionnant le coût que doivent assumer les gouvernements par suite de recettes perdues (puisque les sans-emploi paient moins d'impôts que s'ils occupaient un emploi) aux prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social ainsi qu'aux intérêts accumulés sur ces sommes (puisque nous sommes déficitaires), il est possible de déterminer les pertes financières qu'occasionnent pour le gouvernement les chômeurs ou les assistés sociaux aptes à travailler.

(7) Dans ce calcul il faut également utiliser le **multiplicateur**.

(8) C'est ainsi que Robert Heilbroner et Lester Thurow décrivent le multiplicateur à la page 86 de leur ouvrage *Economics Explained* (Prentice Hall, 1982):

(9) «Le concept du multiplicateur est la simplicité même. Lorsqu'il se produit un changement sur le plan de la dépense, comme dans le cas d'un nouveau projet d'investissement, les sommes versées au titre de la rémunération des ouvriers, des matériaux et ainsi de suite continuent de circuler. Les bénéficiaires de la première ronde des dépenses d'investissement engageront eux-mêmes d'autres dépenses. C'est ainsi que les premiers mouvements de dépenses créent des mouvements secondaires et tertiaires jusqu'à ce que l'effet se dissipe enfin.

(10) «En gros, les économistes estiment à deux l'incidence du multiplicateur sur un an. Par conséquent, la réduction des dépenses (aux États-Unis) de 23 milliards de dollars durant le troisième trimestre de 1980 a entraîné une double réduction des revenus dans tout le pays, abaissant ainsi la demande de PNB de 46 milliards de dollars. Bien entendu, lorsque l'investissement augmente de 10 milliards de dollars, disons, le pays jouit d'une augmentation des recettes de cette somme originale de 10 milliards de dollars, à laquelle viendra s'ajouter un autre 10 milliards de dollars découlant du multiplicateur».

(11) Les économistes ne s'entendent pas sur l'ampleur du multiplicateur au Canada. Bon nombre

d'entre eux estiment qu'il est inférieur à deux car, entre autres choses, nous dépensons davantage que ne le font les Américains sur le plan des importations. D'autres l'estiment supérieur à deux. Le multiplicateur semble avoir autant de valeurs différentes qu'il n'existe d'écoles de pensée économique. Pour les fins de la présente étude, nous retenons la valeur approximative de 1,7 qui semble obtenir l'appui majoritaire des économistes.

(12) En décembre 1985, 1 238 000 personnes ont reçu des prestations d'assurance-chômage et 559 000 autres, des prestations de sécurité sociale; bien que capables de travailler, elles n'ont pas réussi à trouver un emploi. Si l'on considère la perte fiscale que cela représente (puisqu'elles gagnent moins que si elles travaillaient), et qu'on y ajoute les prestations qu'elles touchent et l'intérêt sur ces montants, on peut, à partir des données de Statistique Canada, faire les calculs suivants pour 1985 en prenant pour exemple un chômeur moyen qui, selon le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, gagnait 270 \$ par semaine dans son dernier emploi.

(13) *Prestations d'assurance-chômage versées par les trois paliers de gouvernement, avec un coefficient multiplicateur de 1,7; 1985*

(A) LORSQUE LE CHÔMEUR CANADIEN MOYEN TRAVAILLAIT ENCORE:	
(a) Gains annuels (270 \$ p.s.)	14 040 \$
(b) EN APPLIQUANT LE COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE 1,7	
Augmentation du PNB: (ligne a × 1,7)	23 868 \$
(c) Revenu fiscal fédéral sur la ligne (b), y compris les déductions faites sur la liste de paie (16,4% de la ligne b)	3 914 \$
(d) Recettes provinciales et régionales (18% de la ligne b)	4 296 \$
(e) Recette totale des gouvernements (ligne c + ligne d)	8 210 \$

(B) UNE FOIS QUE LE TRAVAILLEUR CANADIEN MOYEN A PERDU SON EMPLOI:	
(f) Prestations d'AC (60% des gains assurables pendant 50 semaines: 270 \$ x 60% × 50)	8 100 \$
(g) PNB généré par le revenu brut (ligne f × 1,7)	13 770 \$
(h) Revenu fédéral (16,4% de la ligne g)	2 258 \$
(i) Revenus provinciaux et locaux (18% de la ligne g)	2 478 \$
(j) Recettes totales, des trois paliers de gouvernement (lignes h + i)	4 736 \$
(k) Perte subie par tous les paliers de gouvernement (ligne j - ligne f)	-3 363 \$
(l) Intérêt sur les montants ci-dessus calculés à 11,25 p. 100	-378 \$
(m) Perte totale pour tous les paliers de gouvernement (lignes k + l)	-3 741 \$
(n) De sorte que, lorsque le chômeur canadien moyen touche des prestations d'AC, la recette totale des gouvernements, soit 8 210 \$ (ligne e), disparaît faisant place à une dépense de 3 741 \$ (ligne m). Étant donné que tous les gouvernements affichent un déficit, l'augmentation qui en résulte à ce titre, pour tous les gouvernements à la fois (lignes e + m) égale:	-11 951 \$

(Explication: Le même calcul s'applique lorsqu'on lit un thermomètre. Si l'on passe de + 8,2 degrés à - 3,7 degrés, cela équivaut à une chute de 11,9 degrés).

(14) LORSQUE LE CHÔMEUR CANADIEN MOYEN (MARIÉ AVEC DEUX ENFANTS) SE MET À RECEVOIR DES PRESTATIONS DE BIEN-ÊTRE SOCIAL:

(o) Prestations de bien-être social (maximum pour les résidents de l'Ontario: 924 \$ × 12 mois)	11 088 \$
(p) PNB provenant de ces prestations (ligne o × 1,7)	18 850 \$
(q) Revenu du fédéral sur le PNB provenant des prestations de la ligne (o)	0
(r) Revenus provinciaux et locaux du PNB provenant du revenu brut	0
(s) Revenu total, tous les paliers de gouvernement	0
(t) Pertes à tous les paliers du gouvernement	-11 088 \$
(u) Intérêts de 11,25 p. 100 sur le montant ci-dessus	-1 247 \$
(v) Pertes totales pour tous les paliers de gouvernement (ligne t + u)	-12 335 \$
(w) Donc, lorsque le Canadien de cet exemple devient chômeur et se met à recevoir des prestations de bien-être, le revenu de + 8 210 \$ (ligne e) pour le gouvernement devient un débours de - 12 335 \$	

(ligne v). La perte qui en résulte pour tous les gouvernements ensemble (ligne e + ligne v) est de -20 545 \$ (voir explication à la ligne n).

(15) Le nombre d'assistés sociaux en état de travailler mais incapables de se trouver un emploi a été estimé à partir des données du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social, *Groupe de travail chargé de l'examen des programmes — Régime d'assistance publique du Canada*, page 48. On y trouve les données pour mars 1984. Le rapport du nombre de chômeurs pouvant travailler mais recevant de l'assistance au nombre total de chômeurs en mars 1984 (Statistique Canada, enquête sur la *Population active*) est appliqué au nombre de chômeurs en décembre 1985, et cela donne le chiffre de 559 000, qui comprend ceux qui, par découragement, ont mis fin à des recherches stériles et se sont inscrits au Régime d'assistance publique.

(16) Ainsi, en 1985, les 1 238 000 chômeurs multipliés par 11 951 \$ (ligne n ci-dessus) ont coûté 14 795 338 000 \$ aux trois paliers du gouvernement; les 559 000 bénéficiaires de l'assistance publique pouvant travailler, multipliés par 20 545 \$ ont coûté 11 484 655 000 \$ aux trois paliers de gouvernement; en d'autres mots, **en 1985, le chômage a coûté aux gouvernements 26,26 milliards de dollars, soit 14 624 \$ pour chaque canadien sans emploi.**

(17) Dans son budget de février 1986, l'hon. Michael Wilson, ministre des Finances, a donné ses projections de chômage jusqu'en 1991. Pour trouver le coût du chômage pour les six années se terminant en 1991, il suffit d'appliquer proportionnellement, aux prévisions de M. Wilson, les calculs des coûts pour l'année 1985 au par. 16 de la présente annexe.

(18) L'estimation du nombre de travailleurs sans emploi (en milliers) de 1985 à 1991 inclusivement, est calculée à partir des hypothèses suivantes:

Augmentation de la population et de la population active: fondée sur le taux estimatif d'augmentation de la population de 1984 à 1985.

Taux de chômage: fondé sur les prévisions de l'hon. Michael Wilson dans son discours du budget 1986.

Pour déterminer la relation du taux de chômage annuel, exprimé en regard des niveaux de chômage de 1985, on divise le nombre estimatif de chômeurs

pour chaque année jusqu'en 1991, par le nombre de chômeurs en 1985.

*ESTIMATION DU NOMBRE DE CHÔMEURS
EN MILLIERS, 1986-1991*

Décembre	Population (en mil- liers) (estima- tion)	Population active (en mil- liers)	Taux de chômage (en mil- liers)	Chômeurs (en mil- liers)
1985	25 359	12 782	10,0 %	1279
1986	25 292	12 901	9,6 %	1238
1987	25 833	13 021	9,0 %	1172
1988	26 073	13 142	8,75%	1150
1989	26 316	13 264	8,50%	1127
1990	26 560	13 388	8,25%	1105
1991	26 807	13 512	7,75%	1047

*TAUX ANNUEL DE CHÔMAGE PAR RAPPORT
AU TAUX DE 1985*

1986	1987	1988	1989	1990	1991
0,97	0,92	0,90	0,88	0,86	0,82

Ces taux sont ensuite utilisés pour l'estimation du coût annuel du chômage (1986-1991), qui est le produit de la multiplication des coûts de chômage établis pour 1985 (voir paragraphe 16 de la présente annexe) par les taux de chômage calculés ci-dessus:

*ESTIMATION DES COÛTS ANNUELS
(MILLIARDS de dollars de 1985)*

1986	1987	1988	1989	1990	1991
25,4	24,1	23,5	23,0	22,5	21,4

Ainsi, pour les années 1986 à 1991 inclusivement, le coût total estimatif pour les gouvernements, incluant les prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale versées aux sans-emploi sera de:

140 MILLIARDS DE DOLLARS

(19) Ces chiffres sont en dollars de 1985. Les calculs valent pour six ans et les résultats donnent des totaux moindres que six fois les coûts de 1985 (Annexe A, par. 16 ci-dessus); s'il en est ainsi, c'est que le ministre des Finances suppose que le chômage tombera à 7,75 p. 100 d'ici 1991. Même en tenant

compte de cette baisse prévue du chômage, nos gouvernements subiront encore d'énormes pertes, en raison de la sous-utilisation de la main-d'oeuvre, qui est un des facteurs de création de la richesse.

(20) Il faut aussi compter avec les énormes pertes que le chômage inflige au commerce sous forme de ventes perdues.

(21) Il est difficile d'en préciser exactement l'étendue. Suivant la méthode utilisée dans les par. 13 et 14 de la présente annexe, on prend le montant de la contribution des chômeurs au PNB s'ils étaient restés employés et on en soustrait le montant, moins élevé, de leur contribution à l'économie lorsqu'ils vivent de prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Ce chiffre représente l'argent qui n'est pas tombé dans les coffres du commerce à cause du chômage. À l'aide de cette méthode, on peut établir qu'en 1985:

Le chômage a fait perdre au commerce 15,2 milliards de dollars en ventes

(22) Pour maintenir et améliorer notre niveau de vie, il faut créer de la richesse. La main-d'oeuvre et le capital sont les deux piliers sur lesquels nous pouvons accroître la richesse. Tous les économistes admettent que, si l'on n'exploite pas au maximum la main-d'oeuvre et le capital, l'ensemble de l'économie en souffre; en outre, toute sous-utilisation de la main-d'oeuvre entraîne une sous-utilisation du capital et vice versa. **En vérité, notre taux élevé de chômage n'est pas seulement l'effet de nos problèmes économiques, il en devient aussi une des causes majeures.**

(23) De plus, les travailleurs sans emploi sont des clients diminués. Lorsqu'ils trouveront un emploi et que leur pouvoir d'achat leur sera rendu, ils pourraient créer dans le secteur commercial une augmentation appréciable des ventes.

(24) Même si l'on suppose que les personnes réembauchées utiliseront 30 p. 100 de leurs gains accrus pour se procurer des biens importés, ils n'en affecteront pas moins les 70 p. 100 qui restent à l'achat de biens et de services canadiens. Si les personnes réemployées économisent une partie de l'argent qu'ils gagnent, ces économies seront prêtées pour financer de nouveaux investissements ou de nouvelles dépenses de consommation de biens et de services.

LES DÉPENSES FISCALES DES SOCIÉTÉS ET LEURS RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

A. LES DÉPENSES FISCALES DES SOCIÉTÉS

Comme chacun le sait, le régime fiscal canadien est fort complexe, parce qu'il se fonde sur l'accumulation des centaines de dispositions spéciales, y compris les réductions favorisant certaines dépenses, investissements ou activités sous forme d'exonérations ou d'abattements fiscaux, de crédits et de reports d'impôt ou de taux d'imposition inférieurs. Toutes ces dispositions peuvent être stimulées à des fins de politique économique par le gouvernement et sont donc qualifiées de dépenses fiscales. Officiellement, les dépenses fiscales sont normalement définies comme des abattements du régime fiscal normal ou de réduction qui ont pour effet de réduire l'impôt à verser.

Certaines dépenses fiscales sont liées au régime d'imposition des sociétés. Elles constituent la deuxième source de revenus du gouvernement fédéral et l'impôt sur les sociétés devrait normalement 11 milliards de dollars en plus de ses revenus. Le régime fiscal des sociétés est fondé sur le principe du revenu net auquel un taux d'impôt est appliqué. Le revenu net est égal au revenu brut moins les frais d'exploitation. Les frais d'exploitation déductibles comprennent les dépenses courantes, comme les salaires, le coût du matériel, les charges, les déductions pour amortissement qui tiennent compte de la dépréciation des valeurs immobilisées et les déductions pour équipement accordées aux industries extractives. Le taux d'imposition général sur les sociétés au niveau fédéral s'élève à 36 p. 100. Une multitude de dispositions spéciales ont été ajoutées à cette structure de base. Les plus importantes d'entre elles sont énumérées dans les paragraphes qui suivent.

1. Taux d'imposition inférieurs

Comme nous l'avons déjà mentionné, le taux d'imposition général des sociétés est de 36 p. 100. Toutefois, le taux appliqué aux sociétés de fabrication

et de transformation s'élève à 28 p. 100. La première tranche de 20 000 \$ des revenus des entreprises privées est également soumise à un taux de 28 p. 100 (les sociétés dont les revenus ne sont pas soumis de la sorte) est soumise à un taux de 15 p. 100, alors que cette tranche des revenus des entreprises de fabrication et de transformation n'est soumise qu'à un taux de 10 p. 100.

ANNEXE B

LES DÉPENSES FISCALES DES SOCIÉTÉS ET LEURS RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

BASIL ZAFIRIOU
 Analyste principal
 29 novembre 1984
 Revu le 4 novembre 1986

Les gains en capital dépassent la valeur nominale des actions d'un contribuable de la même façon que son revenu ordinaire. Toutefois, la moitié des gains en capital sont libres d'impôt.

Les dépenses pour amortissement sont accordées conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Les actifs en 37 catégories sont classés, chacune ayant sa propre grille de dépréciation. Les montants de ces grilles correspondent à peu près aux taux réels de dépréciation, mais dans un certain nombre de cas les déductions pour amortissement ont été accélérées afin d'encourager les investissements. Par exemple, les investissements dans le matériel de R et D et des films canadiens peuvent être entièrement amortis. Les entreprises de fabrication et de transformation disposent de trois ans pour amortir leurs dépenses au titre des machines et de l'équipement. Il existe également des déductions pour amortissement accéléré pour les investissements dans de nouvelles mines, pour le matériel favorisant l'économie d'énergie, ou le bruit contre la pollution, et pour les investissements effectués dans certains régions moins développées du Canada.

4. Crédits d'impôt à l'investissement

Les investissements qui font des placements de nouvelles installations de production ont droit à un

pour l'année 1981, les dépenses fiscales des sociétés ont été de 15,2 milliards de dollars.

LES DÉPENSES FISCALES DES SOCIÉTÉS

Année	Montant (milliards de dollars)
1977	12,5
1978	13,2
1979	14,1
1980	14,8
1981	15,2

ANNEXE B

en raison de cette forte présence de chômage, nos gouvernements subissent l'écueil d'énormes pertes, en raison de la non-utilisation de la main-d'oeuvre, qui est un des facteurs de création de la richesse.

Il faut aussi compter avec les énormes pertes que le chômage inflige au contributeur sous forme de dépenses fiscales.

Il est évident que l'absence d'investissement dans les entreprises a entraîné une baisse de la production et de la consommation. Les entreprises ont dû réduire leurs dépenses, mais elles ont aussi dû réduire leurs investissements. Les entreprises ont dû réduire leurs dépenses, mais elles ont aussi dû réduire leurs investissements.

En 1981, les dépenses fiscales des sociétés ont été de 15,2 milliards de dollars.

LES DÉPENSES FISCALES DES SOCIÉTÉS ET LEURS RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

Les dépenses fiscales des sociétés ont des répercussions économiques importantes. Elles entraînent une baisse de la production et de la consommation. Elles entraînent une baisse de la production et de la consommation.

Les dépenses fiscales des sociétés ont des répercussions économiques importantes. Elles entraînent une baisse de la production et de la consommation.

Les dépenses fiscales des sociétés ont des répercussions économiques importantes. Elles entraînent une baisse de la production et de la consommation. Elles entraînent une baisse de la production et de la consommation.

LES DÉPENSES FISCALES DES SOCIÉTÉS ET LEURS RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

A. LES DÉPENSES FISCALES DES SOCIÉTÉS

Comme chacun le sait, le régime fiscal canadien est fort complexe, parce qu'au fil des ans, littéralement des centaines de dispositions spéciales y ont été ajoutées favorisant certains groupes, investissements ou activités sous forme d'exemptions ou de déductions fiscales, de crédits et de reports d'impôt ou de taux d'imposition inférieurs. Toutes ces mesures spéciales peuvent être assimilées à des dépenses directes du gouvernement et sont donc qualifiées de *dépenses fiscales*. Officiellement, les dépenses fiscales sont normalement définies comme des anomalies du régime fiscal normal ou de référence qui ont pour effet de réduire l'impôt à verser.

Certaines de ces dépenses les plus importantes sont liées au régime d'impôt sur le revenu des sociétés, qui constitue la deuxième source en importance de revenus du gouvernement fédéral, la première étant l'impôt sur le revenu des particuliers. L'impôt des sociétés devrait, cette année, procurer au gouvernement 11 milliards de dollars ou 13 p. 100 de l'ensemble de ses revenus. Le régime d'impôt sur le revenu des sociétés est fondé sur le principe du revenu net auquel un taux d'impôt est appliqué. Le revenu net est égal au revenu brut moins les frais d'exploitation. Les frais d'exploitation déductibles comprennent les dépenses courantes comme les salaires, le coût du matériel, les charges, les déductions pour amortissement qui tiennent compte de la dépréciation des valeurs immobilisées et les déductions pour épuisement accordées aux industries extractives. Le taux d'imposition général sur les bénéficiaires des sociétés au niveau fédéral s'élève à 36 p. 100. Une multitude de dispositions spéciales sont venues alourdir cette structure de base. Les plus importantes d'entre elles sont énumérées dans les paragraphes qui suivent.

1. Taux d'imposition inférieurs

Comme nous l'avons déjà mentionné, le taux d'imposition général des sociétés est de 36 p. 100. Toutefois, le taux appliqué aux sociétés de fabrication

et de transformation s'élève à 30 p. 100. La première tranche de 200 000 \$ des revenus des entreprises privées de propriété canadienne (c'est-à-dire des sociétés dont les actions ne sont pas cotées en bourse) est assujettie à un taux de 15 p. 100, alors que cette tranche des revenus des entreprises de fabrication et de transformation n'est assujettie qu'à un taux de 10 p. 100.

2. Imposition partielle des gains en capital

Les gains en capital haussent la valeur nette des avoirs d'un contribuable de la même façon que son revenu ordinaire. Toutefois, la moitié des gains en capital sont libres d'impôt.

3. Déductions pour amortissement accéléré

Les déductions pour amortissement sont accordées au titre de la dépréciation de l'actif utilisé pour générer des revenus. Elles sont fixées conformément aux annexes figurant dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cette loi groupe les actifs en 37 catégories distinctes chacune ayant sa propre grille de dépréciation. Les montants de ces grilles correspondent à peu près aux taux réels de dépréciation, mais dans un certain nombre de cas les déductions pour amortissement ont été accélérées afin d'encourager les investissements. Par exemple, les investissements dans le domaine de la R et D et des films canadiens peuvent être immédiatement amortis. Les entreprises de fabrication et de transformation disposent de trois ans pour amortir leurs dépenses au titre des machines et de l'équipement. Il existe également des déductions pour amortissement accéléré pour les investissements dans de nouvelles mines, pour le matériel favorisant l'économie d'énergie, ou la lutte contre la pollution, et pour les investissements effectués dans certaines régions moins développées du Canada.

4. Crédits d'impôt à l'investissement

Les investisseurs qui font des placements de nouvelles installations de production ont droit à un

crédit d'impôt de 7 p. 100, c'est-à-dire qu'ils peuvent déduire 7 p. 100 de ces investissements de leur revenu imposable. Les investissements dans les régions à faible croissance énumérées dans l'ancienne *Loi sur les subventions au développement régional* (maintenant remplacée par le programme d'expansion industrielle et régionale) sont assortis d'un crédit d'impôt de 10 p. 100, ou de 20 p. 100 dans le cas des provinces de l'Atlantique et de la région de Gaspé. Un crédit d'impôt général de 20 p. 100 est accordé pour les dépenses de R et D. Dans les provinces de l'Atlantique et dans la région de Gaspé, le taux est de 30 p. 100, et celui qui est accordé aux petites entreprises est de 35 p. 100. Un crédit fiscal spécial à l'investissement de 50 p. 100 est prévu pour les investissements dans les secteurs de la fabrication dans des régions précises et un crédit de 60 p. 100 pour les investissements admissibles au Cap-Breton.

En vertu des changements proposés dans le budget de février 1986, les crédits généraux d'impôt à l'investissement de 7 et 10 p. 100 seront graduellement supprimés d'ici 1989 et le crédit spécial de 50 p. 100, qui devrait normalement être supprimé en 1986, sera maintenu, mais réduit à 40 p. 100.

5. Déduction relative aux stocks

Depuis 1977, les sociétés ont pu déduire de leur revenu imposable 3 p. 100 des coûts de leurs stocks au début de l'année financière. Cette mesure a été prise pour amoindrir en partie l'incidence négative de l'inflation sur les entrées de fonds des sociétés. En fait, selon les dispositions fiscales actuelles, lorsqu'une entreprise utilise la totalité des biens qu'elle a en stock, elle doit déduire leur coût selon la méthode de l'épuisement successif. En période d'inflation, toutefois, la déduction permise est inférieure à la valeur de remplacement des stocks. Le budget de février 1986 proposait de supprimer graduellement cette déduction d'ici le 25 février 1987.

6. Déductions relative aux ressources

Les sociétés minières ont droit à une déduction pour épuisement jusqu'à concurrence de 25 p. 100 de leur revenu net. Cette déduction doit être « gagnée », c'est-à-dire qu'elle n'est permise que pour un maximum de 33 1/3 p. 100 des frais admissibles. Ces dépenses comprennent les dépenses au titre de l'exploration et de l'exploitation des ressources ainsi

que de l'achat de matériel de transformation. Les sociétés gazières et pétrolières ont également droit à cette déduction pour leurs activités sur les terres du Canada et pour leurs dépenses d'exploration et d'exploitation concernant la production de pétrole synthétique, de projets de récupération améliorée et tertiaire.

De plus, depuis 1976, les sociétés et les particuliers sont en mesure de déduire de leur revenu imposable 25 p. 100 des bénéfices tirés de l'exploitation de leurs ressources. Cette déduction a remplacé celle qui était prévue dans le régime d'impôt provincial.

Bien que toutes les dispositions spéciales énoncées dans les paragraphes précédents représentent les principales dépenses fiscales des sociétés, elles ne constituent qu'une fraction de l'ensemble des dispositions en vigueur. On trouvera à partir de la page 22 de cette annexe, une liste complète des dépenses fiscales des sociétés pour les années 1979 à 1982. Cette liste, qui contient plus de 50 déductions différentes, est tirée d'un document du ministère des Finances intitulé *Compte du coût des mesures fiscales sélectives* publié en août 1985. Il n'existe pas de données récentes.

B. INCIDENCE SUR LES REVENUS

La liste des dépenses fiscales des sociétés figurant dans l'annexe fournit également les estimations du manque à gagner en impôt. Pour plusieurs raisons, ces données quantitatives ne peuvent être additionnées pour donner un chiffre global significatif. Premièrement, on a essayé d'apprécier l'incidence de chaque disposition fiscale en simulant le changement qui se produirait sur le plan des recettes si cette disposition était supprimée, toutes les autres demeurant telles quelles. Cette méthode ne tient pas compte de l'effet de l'interaction des diverses dispositions sur les recettes (p. ex. l'effet d'un amortissement accéléré dans la fabrication est calculé selon le taux d'imposition inférieur accordé aux entreprises de fabrication et l'effet des taux inférieurs est estimé à partir de l'hypothèse qu'il existe un amortissement accéléré: l'effet de l'une ou de l'autre préférence sera plus considérable s'il est mesuré en l'absence de l'autre). Deuxièmement, le calcul effectué pour chaque disposition ne tient pas compte de l'effet que son retrait peut avoir sur l'ensemble de l'activité économique, et par voie de conséquence, sur les recettes gouvernementales. Le retrait simultané de toutes les dispositions spéciales aurait probablement d'impor-

tants effets macroéconomiques. Troisièmement, on manque de prévisions quantitatives pour plusieurs rubriques. Enfin, certaines estimations sont susceptibles d'importantes marges d'erreurs et pourraient toutes être faussées dans une seule direction. Malgré ces mises en garde, il est clair selon les calculs qui figurent dans l'addendum que les dépenses fiscales des sociétés ont sur les recettes une incidence considérable, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars sans doute.

Une autre étude du ministère des Finances donne une meilleure idée de l'ampleur totale des dépenses fiscales dans notre régime fiscal des sociétés. On y donne une estimation des taux moyens d'imposition des sociétés calculés à l'aide de données de 1980-1981 corrigées pour représenter le régime fiscal des sociétés en 1985.⁽¹⁾ Selon cette étude, les encouragements fiscaux réduisent en moyenne de moitié, soit à 18 p. 100, le taux d'imposition des sociétés fédérales qui est de 36 p. 100. Sans tenir compte des effets que la suppression de ces encouragements pourrait avoir sur le rendement des sociétés et sur l'activité économique, cette réduction d'impôt a sur le revenu, une incidence de l'ordre de 11 milliards de dollars pour l'année financière actuelle.

C. LE COÛT SOCIAL

Les recettes perdues en dépenses fiscales ne constituent pas un coût *économique*; ce sont en fait des paiements de transfert d'une catégorie de contribuables à une autre, mais pour la société dans son ensemble, ces paiements ne représentent pas un coût. Certes, on peut ne pas aimer la façon dont ils sont répartis. Et il est vrai que, pour le gouvernement, les dépenses fiscales représentent réellement un coût et qu'elles influent sur la taille du déficit. Par conséquent, même si les dépenses fiscales n'étaient que de purs transferts, elles mériteraient, vu leur ampleur, qu'on les étudie de près.

Les dépenses fiscales des sociétés ont néanmoins un coût économique à cause de leur incidence sur la répartition des ressources et plus particulièrement sur la répartition du capital. Dans toute société, l'efficacité (et partant la prospérité) est maximisée lorsque

les ressources sont utilisées pour donner leur valeur optimale. Dans une économie de marché, où chaque propriétaire décide comment il investit ses ressources, le capital est réparti de façon telle que le taux de rendement après impôt est le même partout.⁽²⁾ Il s'ensuit que si le traitement fiscal n'est pas le même dans tous les cas, alors le rendement avant impôt sera supérieur dans les secteurs (ou les activités) où le fardeau fiscal est plus lourd. La prospérité d'une société augmenterait donc si une plus grande part de ses ressources était transférée à ces secteurs. En d'autres termes, les secteurs qui ont un impôt relativement lourd à payer sont trop petits, tandis que les secteurs dont les impôts sont plus légers sont trop grands. Les pertes attribuables à cette mauvaise répartition fiscale représentent le coût social du régime fiscal.

Bien qu'il y ait peu de données concrètes sur l'ampleur de ce coût, on peut, à l'aide de la théorie économique, cerner un certain nombre de distorsions possibles résultant de la profusion actuelle des avantages fiscaux.

1. Main-d'oeuvre contre capital

Les plus importants privilèges fiscaux des sociétés (déduction pour amortissement accéléré, déduction pour exploration et épuisement excessifs, crédits d'impôt pour la recherche et le développement) sont favorables au capital: elles ont en général pour effet de diminuer le coût du capital par rapport à la main-d'oeuvre. Par conséquent, même lorsque ces avantages réussissent à attirer l'investissement (et il semble que les avis soient partagés à ce sujet, comme nous le soutenons plus loin), ils peuvent causer la perte d'emplois, les entreprises remplaçant la main-d'oeuvre par le capital meilleur marché. Et plus il est facile de substituer la main-d'oeuvre, plus il est probable qu'on choisira cette solution. Comme mesures de création d'emplois, par conséquent — et c'est ainsi qu'on les justifie fréquemment — ces privilèges fiscaux peuvent être néfastes. De toute façon, ils favorisent généralement, dans le secteur de la production, un niveau de concentration du capital supérieure à ce que les considérations d'efficacité économique commanderaient.

⁽¹⁾ *Le régime fiscal des sociétés: Un axe de changement*, mai 1985.

⁽²⁾ Cela vaudrait dans une situation d'équilibre, car si le rendement est supérieur dans certaines activités, alors les profits peuvent être réalisés en déplaçant le capital de ces derniers secteurs vers les premiers. L'offre accrue de capitaux aurait tendance à réduire les rendements dans les secteurs à fort rendement et vice versa. Le processus continuerait jusqu'à ce que les taux de tous les secteurs soient égaux.

2. Distorsions entre les industries

Comme nous l'avons indiqué dans la première partie du présent document, les industries de fabrication et d'exploitation des richesses naturelles jouissent de taux d'imposition inférieurs et sont admissibles à un plus grand nombre de déductions fiscales que les autres industries. Comme les investisseurs placent leurs capitaux de façon à maximiser leur rendement après impôt, la structure du régime fiscal actuel des sociétés attire généralement trop d'investissements dans les industries de fabrication et de ressources aux dépens d'autres secteurs de l'économie.

3. Distorsions entre les régions du pays

Un certain nombre de dispositions du régime d'imposition des sociétés favorise les investissements dans les régions à croissance lente. Bien qu'on puisse difficilement contester les buts que visent ces encouragements, il n'en va pas de même pour les moyens mis en oeuvre. Dans pratiquement tous les cas, ils ont pour effet de subventionner l'utilisation de capitaux, ce qui, comme nous venons de le souligner, peut entraîner une augmentation néfaste du chômage — ou, à tout le moins, encourager une production exigeant beaucoup de capitaux — précisément dans les régions du pays où la main-d'oeuvre est trop abondante.

4. Distorsions de la structure du capital

Une entreprise peut recourir à divers instruments financiers pour satisfaire ses besoins en capitaux. Ils tombent tous en définitive dans deux catégories — la dette et les capitaux propres. À un certain niveau, le régime fiscal des sociétés favorise le financement de la dette, puisque le coût en intérêts du capital emprunté est déductible d'impôt tandis que le coût en intérêts implicites de l'actif ne l'est pas. Ce qui encourage les sociétés à augmenter leur ratio d'endettement (et à accroître ainsi l'effet de levier). Comme le risque de faillite augmente avec l'effet de levier, ce traitement fiscal asymétrique des dettes et du coût des capitaux propres produit plus de faillites qu'il ne

serait souhaitable socialement. (Mais certains risques valant la peine d'être pris, certaines faillites sont inévitables dans un système économiquement efficace.)

Il y a un envers de la médaille au traitement fiscal favorable des gains en capitaux. Ces dispositions du régime fiscal encouragent, en effet, la retenue des gains, d'où une moins grande dépendance par rapport au marché de la dette.

5. Distorsions dans le choix des immobilisations

Les déductions pour amortissement accéléré encouragent l'investissement dans des immobilisations à long terme, à cause des bénéfices qui s'y rattachent. Une entreprise qui peut déduire le coût de ses dépenses en capital avant que son actif ne se déprécie réellement reçoit en réalité un prêt sans intérêt pour la période commençant à la date où la dépréciation est réclamée jusqu'à celle où elle serait réclamée si l'actif était amorti selon le taux de dépréciation réel. Ainsi, plus l'actif est de longue durée, plus le prêt sans intérêt est long et plus grand est le bénéfice. Les déductions pour investissement et les crédits d'impôt, par contre, encouragent l'utilisation d'actifs à court terme. Ces déductions et crédits sont offerts au moment même de l'investissement et en représentent une partie non négligeable. Plus l'investissement est de courte durée, plus une entreprise peut demander à bénéficier des déductions et des crédits d'impôt, puisque ceux-ci sont réclamés chaque fois qu'un investissement est fait.

D. RÉPERCUSSIONS SUR L'INVESTISSEMENT

Les avantages fiscaux accordés aux entreprises visent normalement à encourager l'investissement dans certains secteurs d'activités. Dans quelle mesure atteignent-ils leur objectif? Bien des études ont été faites sur cette question⁽¹⁾; leurs conclusions demeurent controversées. Ce n'est pas vraiment surprenant, vu la complexité du processus d'investissement et les nombreux facteurs qui interviennent dans les déci-

⁽¹⁾ C'est aux États-Unis qu'on a le plus fouillé la question des *répercussions de la politique fiscale sur l'investissement*. Au Canada, on peut mentionner entre autres, les études suivantes: D. Usher, «Some Questions about the Regional Development Incentives Act», *Canadian Public Policy*, vol. 1 (hiver 1975), pp. 557-575; G.O. Gaudet, J.D. May, et D.G. McFetridge, «Optimal Capital Accumulation: The Neo-Classical Framework in a Canadian Context», *Review of Economics and Statistics*, vol. 58 (août 1976), pp. 269-273; R.M. Hyndman, «The Efficacy of Recent Corporate Income Tax Reductions for Manufacturing», *Canadian Tax Journal*, vol. XXVI (janvier-février 1978), pp. 84-97; F.J. Harman et J.A. Johnson, «An Examination of Government Tax Incentives for Business Investment in Canada», *Canadian Tax Journal*, vol. XXVI (novembre/décembre 1978), pp. 691-704.

sions des entreprises, et qui s'ajoutent à la politique fiscale. Ces études montrent généralement que les stimulants fiscaux peuvent influencer sur les décisions d'investissement sans avoir un poids énorme (ce qui en fait de piètres instruments de stabilisation). Il arrive donc souvent que les résultats obtenus sont plutôt modestes comparativement aux recettes perdues. Harman et Johnson, par exemple, estiment que l'amortissement accéléré et les réductions fiscales accordées aux entreprises de fabrication et de transformation depuis 1972 ont fait augmenter les dépenses d'investissement de 313 millions de dollars, mais ont coûté 568 millions de dollars au trésor fédéral⁽¹⁾. Comme l'affirme les auteurs de cette étude, ces résultats remettent quelque peu en question l'efficacité des politiques de stimulation de l'investissement.

E. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Les dépenses fiscales sont pour le gouvernement un substitut aux dépenses directes dans la poursuite des objectifs de sa politique en matière d'administration publique. Dans le secteur des entreprises, les dépenses fiscales sont aujourd'hui le principal moyen pour influencer les décisions d'affaires. La légitimité de cette forme d'intervention publique n'est pas ici en

question, mais il y a lieu de s'interroger sur sa généralisation à l'heure actuelle. Les dépenses fiscales des sociétés sont si nombreuses qu'elles alourdissent énormément notre régime d'imposition déjà fort complexe. Pourtant leur efficacité est souvent loin d'être évidente, et leurs objectifs semblent parfois contradictoires. Non seulement elles coûtent très cher au trésor public, mais elles faussent l'affectation des ressources, ralentissant d'autant la croissance économique.

À la lumière de ces constatations, il pourrait être extrêmement profitable de s'orienter vers une politique moins axée sur les dépenses fiscales. Le régime fiscal en serait simplifié et deviendrait plus compréhensible pour le contribuable et moins arbitraire en apparence. Les coûts d'administration et d'application, qui n'apportent rien à la société, seraient moindres. Cela permettrait de rationaliser l'utilisation des deniers publics et de stimuler la croissance économique. Enfin, une telle décision témoignerait de la volonté du gouvernement de ne pas utiliser les fonds publics au profit d'intérêts privés particuliers. Si on prenait cette option, une partie des ressources actuellement affectée à des fins socialement improductives (efforts en vue de redistribuer la richesse par l'entremise du secteur public) pourrait être réaffectée à des activités créatrices de richesse.

⁽¹⁾ *Ibid.*

question, mais il y a lieu de s'interroger sur sa portée. L'impact à l'échelle nationale. Les dépenses fiscales des sociétés sont si nombreuses qu'il est difficile d'évaluer leur contribution réelle à la croissance économique. Cependant, leur existence ne peut être ignorée d'une analyse et toute analyse devrait en tenir compte. Non seulement elles constituent un moyen de financement de la croissance économique, mais elles favorisent également l'investissement.

Il est évident de ces constatations, il ressort que l'investissement public est un élément essentiel de la politique économique. Le régime fiscal en tant qu'outil de la politique économique doit être conçu de manière à faciliter l'investissement et à stimuler la croissance économique. Une telle politique fiscale est essentielle pour l'atteinte de ces objectifs. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique.

Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique.

1. Le Canada, on peut citer l'exemple de la déduction fiscale sur l'investissement en capital. Cette mesure a permis d'augmenter l'investissement dans le capital fixe et de stimuler la croissance économique. La déduction fiscale sur l'investissement en capital est un exemple de dépenses fiscales qui favorisent l'investissement et la croissance économique.

de dépenses fiscales et de leur impact sur la croissance économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique.

I. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique.

ANNEXE C

Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique. Les dépenses fiscales sont un moyen de financer l'investissement et de stimuler la croissance économique. Elles sont donc un élément essentiel de la politique économique.

2. Le Canada, on peut citer l'exemple de la déduction fiscale sur l'investissement en capital. Cette mesure a permis d'augmenter l'investissement dans le capital fixe et de stimuler la croissance économique. La déduction fiscale sur l'investissement en capital est un exemple de dépenses fiscales qui favorisent l'investissement et la croissance économique.

ADDENDUM

Les dépenses fiscales relatives aux sociétés et leur incidence sur les recettes de l'État

	1979		1981		1982	
	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	1380	3690	2000	2000	n.d.	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	476	565	370	383	500	500
3. Gains en capital						
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	260	355	375	325	480	480
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	1235	1430	775	375	n.d.	n.d.
4. Report des gains en capital par diverses dispositions de roulement	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
5. Pertes sur les placements d'entreprise	n.	1	1	3	n.	n.d.
6. Incidences négatives sur les recettes						
a) Estimations non disponibles						
b) Sur objet						
c) Incidences négatives sur les recettes						

Source: Ministère des Finances du Canada — *Compte du coût des mesures fiscales sélectives*, Ottawa, août 1985.

ADDENDUM

Les dépenses fiscales relatives aux sociétés et leur incidence sur les recettes de l'État

Tableau 2

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
Toutes les sociétés ⁽²⁾							
A. Reports d'impôt, exemptions et déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	1380	2090	2000	2280	1725	2215	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	470	585	370	495	355	500	520
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	260	355	375	525	565	800	480
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	1235	1430	775	1075	2520	2820	n.d.
c) Report des gains en capital par diverses dispositions de roulement	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
4. Pertes sur les placements d'entreprise admissibles	n.	1	1	3	6	8	n.d.

Symboles n.d. : Estimations non disponibles
 - : Sans objet
 n. : Incidence négligeable sur les recettes

⁽¹⁾ La limite inférieure représente l'économie d'impôt réalisée par l'entreprise pendant l'année courante en raison de l'application de mesures fiscales sélectives pendant l'année courante et du report sur les années précédentes de pertes de l'année courante découlant de mesures fiscales sélectives. L'estimation de la limite inférieure suppose que la valeur des pertes entraînées par des mesures fiscales sélectives reportées est nulle. La limite supérieure est calculée en supposant que les sociétés qui ont subi des pertes en raison de mesures fiscales sélectives auront un revenu imposable suffisant au cours des prochaines années pour tirer pleinement profit de leurs reports de pertes.

⁽²⁾ Les estimations pour toutes les sociétés peuvent être plus importantes que la somme des huit secteurs. Deux raisons expliquent cette différence: l'incapacité de répartir toutes les sociétés dans un secteur d'activité et l'exclusion de mesures négligeables de chacun des secteurs d'activité.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
5. Déduction supplémentaire – recherche et développement	14	25	50	70	60	100	105
6. Déductibilité des frais payés d'avance							
7. Pertes fiscales entraînées par l'amortissement accéléré d'actifs loués à bail							
8. Déductibilité des frais de détention de terrains	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
9. Déduction excédentaire à l'égard d'un actif incorporel							
10. Déductibilité des frais de publicité							
a) Non-déductibilité des frais de publicité dans les médias étrangers							
11. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada							
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné	935	1150	1140	1425	n.d.	1210	n.d. ⁽³⁾
13. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada							
a) Report des frais d'exploration au Canada – nouvelle définition	-	-	-	-	n.d.	75	6
14. Déduction relative aux ressources en remplacement de la déductibilité des redevances provinciales	n.d.	-265	n.d.	-330	n.d.	-450	n.d.

⁽³⁾ Le symbole n.d. figure pour les mesures 11 à 16 pour 1982 même s'il existe des valeurs pour l'industrie pétrolière et gazière, et ce en raison de la non-disponibilité de renseignements pour les autres secteurs.

Tableau 2

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
a) Allocation relative aux ressources et déductibilité des redevances provinciales pour le projet Syncrude	-	-	n.d.	30	n.d.	40	45
15. Épuisement gagné supplémentaire – frais d'exploration des puits de pétrole et de gaz dans les régions pionnières	55	65	32	65	n.d.	n.d.	n.d.
16. Épuisement gagné supplémentaire pour le pétrole lourd et la récupération tertiaire (épuisement supplémentaire)	65	70	43	60	n.d.	n.d.	n.d.
17. Déduction excédentaire pour mauvaises créances et réserve pour éventualités des banques à charte	n.d.	80	n.d.	110	n.d.	200	-115
18. Traitement fiscal des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à terme	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
19. Exonération de l'aide provinciale aux investissements de risque des petites entreprises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
20. Obligations pour (l'expansion de) la petite entreprise	-	-	n.d.	2	n.d.	75	145
21. Exonération du revenu des filiales étrangères de sociétés canadiennes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
22. Déduction des ristournes – caisses de crédit, coopératives	150	165	245	265	n.d.	255	n.d.
23. Déductibilité des dons de charité détaillés	45	50	49	60	50	60	55

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction – petites entreprises	1020	1065	1255	1310	n.d.	1250	1370
32. Taux réduit d'imposition des caisses de crédit et coopératives	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
33. Déduction – revenu non admissible des petites entreprises	n.	n.	n.	13	n.d.	n.d.	n.d.
34. Déduction – fabrication et transformation	455	485	440	480	n.d.	425	330
35. Exonération de la surtaxe des sociétés – petites entreprises	–	–	–	–	–	–	50
36. Exemption de l'impôt de succursale – transports, communications, banques, et mines de fer	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement (moins (a) ci-dessous)	n.d.	430	n.d.	490	n.d.	445	390
a) Crédit d'impôt à l'investissement applicable aux dépenses de recherche scientifique	n.d.	75	n.d.	90	n.d.	110	95
38. Crédit d'impôt à l'emploi	11	11	18	18	n.d.	15	8
39. Crédit d'impôt à l'industrie forestière	n.d.	60	n.d.	29	n.d.	11	3
D. Autres postes (sociétés)							
40. Exonération de retenue fiscale pour l'intérêt sur dépôts en devises étrangères		570		790		1675	1490

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
41. Exonération de retenue fiscale – intérêt sur titres à long terme des sociétés		105		145		250	335
42. Réduction de la retenue fiscale sur les dividendes versés aux non-résidents par des sociétés ayant un pourcentage de participation canadienne		70		75		85	–
E. Postes pour mémoire							
44. Déduction – sociétés de placement		3		4		4	10
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées		165		210		270	315
46. Gains en capital remboursables des sociétés de placement spéciales		31		35		34	29
47. Remboursement – sociétés de placement appartenant à des non-résidents		17		12		42	16
I. Agriculture, exploitation forestière et pêche							
A. Reports d'impôt, exemptions et déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable ⁽⁴⁾	3	5	-3	-2	3	5	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	1	2	1	2	1	2	2

⁽⁴⁾ Une valeur négative est inscrite dans le cas d'une mesure fiscale sélective lorsque l'amortissement comptable est plus élevé que l'amortissement fiscal.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
3. Gains en capital							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	7	11	32	36	18	25	5
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	30	35	75	85	30	34	n.d.
22. Déduction des ristournes – caisses de crédit, etc.	1	1	13	13	n.d.	n.	n.d.
24. Comptabilité de caisse	}	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
25. Souplesse dans la comptabilisation des stocks							
26. Report du revenu sur les ventes de céréales et à la suite de la destruction de bétail							
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction – petite entreprise	38	43	49	60	n.d.	65	75
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement ⁽⁵⁾	n.d.	12	n.d.	22	n.d.	21	25
39. Crédit d'impôt à l'industrie forestière	n.d.	2	n.d.	4	n.	n.	n.

⁽⁵⁾ Comprend la valeur du CII applicable aux dépenses de recherche scientifique.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
E. Postes pour mémoire							
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	4	n.d.	15	n.d.	6	8
II. Fabrication							
A. Reports d'impôt, exemptions et déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	601	819	1006	932	873	905	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	130	182	174	249	147	231	207
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	11	21	23	41	44	70	14
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	50	80	37	95	90	135	n.d.
5. Déduction supplémentaire pour la recherche et le développement	9	15	33	45	31	50	60
11. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada	} 48	65	25	70	n.d.	65	n.d.
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné							
13. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada							

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
14. Déduction relative aux ressources en remplacement de la déductibilité des redevances provinciales	n.d.	10	n.d.	21	n.d.	28	n.d.
22. Déduction des ristournes – caisses de crédit, coopératives	31	37	50	65	n.d.	85	n.d.
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction – petite entreprise	130	145	135	155	n.d.	165	180
34. Déduction – fabrication et transformation	370	395	325	355	n.d.	320	240
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	255	n.d.	310	n.d.	235	155
38. Crédit d'impôt à l'emploi	n.d.	6	n.d.	8	n.d.	8	4
39. Crédit d'impôt à l'industrie forestière	n.d.	55	n.d.	25	n.d.	10	3
E. Postes pour mémoire							
45. Remboursement de l'impôt de la partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	25	n.d.	23	n.d.	48	25

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
III. Construction							
A. Reports d'impôt, exemptions et déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	31	37	40	65	13	16	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	2	3	3	4	4	4	2
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	6	8	7	11	19	27	6
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	42	50	22	30	23	31	n.d.
27. Retenue sur paiements échelonnés des entrepreneurs	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction - petite entreprise	120	125	160	165	n.d.	165	165
34. Déduction - fabrication et transformation	2	2	3	3	n.d.	3	3
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	2	n.d.	6	n.d.	8	4
38. Crédit d'impôt à l'emploi	n.d.	n.	n.d.	1	n.d.	1	n.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
E. Postes pour mémoire							
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	9	n.d.	12	n.d.	11	17
IV. Transports et entreposage							
A. Reports d'impôt, exemptions et déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	65	100	85	135	140	205	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	6	9	4	7	3	8	8
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	6	10	6	13	9	15	7
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	28	39	23	33	36	47	n.d.
11. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada							
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné	55	55	40	40	n.d.	20	n.d.
13. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada		25	n.d.	23	n.d.	48	35
22. Déduction des ristournes - caisses de crédit, coopératives	25	27	31	31	n.d.	33	n.d.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction – petite entreprise	29	32	48	50	n.d.	47	50
36. Exemption de l'impôt de succursale – sociétés de transport	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	34	n.d.	37	n.d.	42	33
D. Autres postes (sociétés)							
43. Exonération de l'impôt canadien sur le revenu pour les sociétés étrangères de transport maritime et aérien	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
V. Communications							
A. Reports d'impôt, exemptions et déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	-10	-10	-15	-3	-11	-1	n.d.
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	4	4	1	1	4	4	2
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	8	8	7	7	9	11	n.d.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
5. Déduction supplémentaire pour la recherche et le développement	n.	n.	3	3	5	5	9
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction – petite entreprise	7	7	3	3	n.d.	3	4
34. Déduction – fabrication et transformation	1	1	2	2	n.d.	3	2
36. Exemption de l'impôt de succursale – sociétés de communications	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	4	n.d.	5	n.d.	9	9
VI. Utilités publiques							
A. Reports d'impôt, exemptions et autres déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	19	13	60	65	70	30	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	1	1	n.	1	0	3	2
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	n.	n.	n.	n.	1	1	2
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	n.	1	n.	1	1	1	n.d.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
11. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada	31	31	18	18	13	13	10
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné	15	16	7	10	n.d.	18	n.d.
13. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada	10	11	10	11	11	11	10
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction – petite entreprise	1	1	2	2	n.d.	1	3
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.	4	n.	1	1	2	1
VII. Commerce de gros							
A. Reports d'impôt, exemptions et autres déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	60	95	90	95	50	65	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	65	80	80	100	80	105	105
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	15	15	9	13	23	32	13
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	60	70	25	44	47	60	n.d.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfiques des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
5. Déduction supplémentaire pour la recherche scientifique	n.	1	n.	1	2	2	2
11. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada	}	4	1	1	n.d.	2	n.d.
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné							
13. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada							
22. Déduction des ristournes - caisses de crédits, coopératives	10	11	40	41	n.d.	11	n.d.
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction - petite entreprise	160	160	205	205	n.d.	155	180
34. Déduction - fabrication et transformation	21	21	18	19	n.d.	13	10
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	15	n.d.	17	n.d.	18	12
38. Crédit d'impôt à l'emploi	n.d.	1	n.d.	3	n.d.	2	1
E. Postes pour mémoire							
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	13	n.d.	10	n.d.	13	17

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
VIII. Commerce de détail							
A. Reports d'impôt, exemptions et autres déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	24	26	21	26	19	19	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	55	70	60	75	65	75	80
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	8	10	13	15	9	10	13
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	35	42	38	45	44	47	n.d.
11. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada							
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné	1	2	3	3	n.d.	2	n.d.
13. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada							
22. Déduction des ristournes - caisses de crédit, coopératives	12	13	14	15	n.d.	11	n.d.
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction - petite entreprise	160	165	230	235	n.d.	235	235
34. Déduction - fabrication et transformation	6	6	7	7	n.d.	5	6

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	2	n.d.	4	n.d.	2	3
38. Crédit d'impôt à l'emploi	n.d.	2	n.d.	2	n.d.	2	1
E. Postes pour mémoire							
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	11	n.d.	15	n.d.	12	13
IX. Finances							
A. Reports d'impôt, exemption et autres déductions							
	(millions de dollars)						
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	170	295	145	265	180	310	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	40	42	3	4	1	3	2
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	160	195	195	250	340	445	370
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	555	595	370	420	1875	1985	n.d.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
11. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada							
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné	13	24	22	32	n.d.	27	n.d.
13. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada							
14. Déduction relative aux ressources en remplacement de la déductibilité des redevances provinciales	n.d.	3	n.d.	9	n.d.	5	n.d.
17. Déduction excédentaire pour mauvaises créances et réserve pour éventualités des banques à charte	n.d.	80	n.d.	110	n.d.	200	-115
22. Déduction des ristournes - caisses de crédit, coopératives	60	65	95	100	n.d.	100	n.d.
28. Réserve supplémentaire à l'égard des rentes admissibles	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
29. Exonération du revenu mondial des compagnies d'assurance-vie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction - petite entreprise	135	140	150	150	n.d.	140	135
a) Admissibilité des caisses de crédit	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.a
36. Exonération de l'impôt de succursale - banques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	8	n.d.	4	n.d.	10	8

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
D. Autres postes (sociétés)							
40. Exonération de la retenue fiscale – intérêt sur dépôts en devises étrangères	n.d.	570	n.d.	790	n.d.	1675	1490
E. Postes pour mémoire							
44. Déduction – sociétés de placement	n.d.	3	n.d.	4	n.d.	4	10
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	65	n.d.	95	n.d.	135	190
46. Gains en capital remboursables des sociétés de placement spéciales	n.d.	31	n.d.	35	n.d.	34	29
47. Remboursement – sociétés de placement appartenant à des non-résidents	n.d.	17	n.d.	13	n.d.	42	16
X. Services							
A. Reports d'impôt, exemptions et autres déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	32	50	50	80	46	75	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	7	8	3	4	10	11	10
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	20	27	21	34	34	42	13

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	90	110	105	170	115	165	n.d.
5. Déduction supplémentaire pour la recherche et le développement	n.	1	1	3	11	14	11
30. Report de l'impôt par comptabilité de facturation des professions libérales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction – petite entreprise	190	190	240	250	n.d.	230	285
34. Déduction – fabrication et transformation	8	8	12	13	n.d.	17	21
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	8	n.d.	14	n.d.	20	22
E. Postes pour mémoire							
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	22	n.d.	17	n.d.	22	30
XI. Opérations minières							
A. Reports d'impôt, exemptions et autres déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	125	230	220	275	85	260	n.d.

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
2. Déduction relative aux stocks	10	15	13	18	3	11	14
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	7	10	55	65	8	55	5
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	45	70	41	100	215	265	n.d.
c) Exemption totale	50	80	95	165	225	320	n.d.
5. Déduction supplémentaire pour la recherche et le développement	0	1	5	6	1	2	1
11. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada							
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné	140	215	95	170	n.d.	37	n.d.
13. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada							
14. Déduction relative aux ressources en remplacement de la déductibilité des redevances provinciales	n.d.	165	n.d.	180	n.d.	85	n.d.
15. Épuisement gagné supplémentaire – coûts d'exploration de puits de pétrole et de gaz dans les régions pionnières	10	12	1	29	n.d.	n.d.	n.d.
B. Réductions du taux d'imposition							
31. Déduction – petite entreprise	8	8	15	16	n.d.	12	11
34. Déduction – fabrication et transformation	5	7	8	8	n.d.	4	3

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
36. Exemption de l'impôt de succursale – mines de fer	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	55	n.d.	55	n.d.	34	15
D. Postes pour mémoire							
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	1	n.d.	2	n.d.	4	7
XII. Pétrole et gaz							
A. Reports d'impôt, exemptions et autres déductions							
1. Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	155	300	300	335	255	315	n.d.
2. Déduction relative aux stocks	18	26	25	31	45	47	60
3. Gains en capital:							
a) Exemption de la moitié des gains en capital postérieurs à 1971	7	24	8	37	32	49	28
b) Exemption des gains en capital antérieurs à 1971	285	325	19	36	48	55	n.d.
5. Déduction supplémentaire pour la recherche et de développement	3	5	7	10	11	16	9

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
11. Amortissement accéléré des frais d'aménagement au Canada							
12. Déduction de 33 1/3 pour cent pour épuisement gagné	655	765	945	1095	n.d.	1035	660
13. Amortissement accéléré des frais d'exploration au Canada							
a) Report des frais d'exploration au Canada – nouvelle définition	–	–	–	–	n.d.	75	6
14. Déduction relative aux ressources en remplacement de la déductibilité des redevances provinciales	n.d.	-445	n.d.	-540	n.d.	-570	-565
a) Allocation relative aux ressources et déductibilité des redevances provinciales pour le projet Syncrude	–	–	n.d.	30	n.d.	40	45
15. Épuisement gagné supplémentaire – frais d'exploration des puits de pétrole et de gaz dans les régions pionnières	44	55	30	34	n.d.	n.	n.
16. Épuisement gagné supplémentaire pour le pétrole lourd et la récupération tertiaire (épuisement supplémentaire)	65	70	43	60	n.d.	1	8
22. Déduction des ristournes – caisses de crédit, etc.	4	4	5	5	n.d.	15	n.d.
B. Réductions du taux d'imposition							
34. Déduction – fabrication et transformation	34	36	65	70	n.d.	60	22

Tableau 2 (suite)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfices des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
	(millions de dollars)						
C. Crédits							
37. Crédit d'impôt à l'investissement	n.d.	105	n.d.	110	n.d.	155	105
E. Postes pour mémoire							
45. Remboursement de l'impôt de la Partie I sur le revenu de placement de sociétés privées	n.d.	11	n.d.	9	n.d.	9	1
TAXES SPÉCIALES SUR L'ÉNERGIE							
48. Recettes nettes – Impôt sur les revenus pétroliers (TRPG)		–	–		950		1650
49. Crédit imputable à la TRPG pour les petits producteurs		–	–		–		30
50. Recettes nettes – taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires (TRPS)		–	–		–		240
51. TRPS – déduction relative aux puits à faible productivité		–	–		–		n.d.
52. Recettes – taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz		–	–		845		1240
53. Recettes – prélèvement spécial de canadianisation		–	–		630		910
54. Recettes – prélèvement à l'exportation du pétrole		720	850		n.d.		n.d.

Tableau 2 (fin)

Mesures fiscales sélectives: impôt sur les bénéfiques des sociétés

	1979		1980		1981		1982
	Limite inférieure	Limite ⁽¹⁾ supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite supérieure
(millions de dollars)							
XIII. F. Autres mesures fiscales							
55. Transfert de domaines fiscaux aux provinces au titre des programmes à frais partagés		240		275		270	240
56. Exonération de retenue fiscale sur l'intérêt relatif aux titres émis ou garantis par les provinces		220		255		315	415
57. Exonération de retenue fiscale sur l'intérêt relatif aux titres émis ou garantis par les municipalités		41		44		48	60
58. Exonération de retenue fiscale sur les intérêts relatifs aux titres du gouvernement du Canada		95		130		160	185
59. Exonération des organismes de charité enregistrés		n.d.		n.d.		n.d.	n.d.
a) Exonération des sociétés de recherche scientifique sans but lucratif							
b) Exonération des sociétés sans but lucratif fournissant un logement à prix modique aux personnes âgées		n.d.		n.d.		n.d.	n.d.
60. Exonération d'impôt direct pour les sociétés provinciales et municipales		n.d.		n.d.		n.d.	n.d.
61. Exonération de certaines sociétés d'État fédérales		n.d.		n.d.		n.d.	n.d.
62. Crédit d'impôt pour contributions à des partis politiques		1		1		n.	n.
63. Dons à la Couronne		n.d.		n.d.		n.d.	n.d.

ANNEXE C

Mise à l'épreuve au moyen de la simulation économétrique, d'une politique de réduction de chômage à 4%

(1) Cette option a été soumise au Conseil économique du Canada et aux experts-conseils d'*Informetrix*. Le conseil en a fait l'essai à l'aide de CANDIDE III, modèle économétrique issu de CANDIDE I conçu par M. Mike McCoskel, d'*Informetrix*, qui se sert lui-même des données provenant de CANDIDE I.

(2) Ces modèles tentent de révéler les interrelations qui existent entre les divers aspects d'une économie en appliquant un grand nombre d'équations mathématiques interconnectées. On peut donc demander au modèle économétrique de nous dire ce qui se produirait pour un aspect de l'économie advenant qu'un autre aspect soit modifié d'une quelconque façon.

(3) Il ne s'agit pas ici de pronostics garantis. Le résultat peut être erroné. Une économie est beaucoup plus complexe et beaucoup plus mouvante qu'il n'importe quel modèle économétrique. Soumettre une proposition au banc d'essai du modèle économétrique ne nous dira, à tout le mieux, que si la proposition est réaliste ou non; et également peut-être dans quelle mesure.

(4) Ces modèles sont ceux qu'on utilise le plus pour mettre à l'essai une politique donnée. Ils sont actuellement utilisés par le ministère des Finances et la Banque du Canada.

(5) Le Conseil économique, après avoir vu notre option, a conclu que le taux de chômage baisserait de 2 p. 100 en quatre ans, que cela pourrait être obtenu sans besoin d'augmenter le déficit, c'est-à-dire en réaffectant les fonds que les gouvernements fédéraux consacrent maintenant à d'autres activités. Aux dires du Conseil, la croissance économique s'accroîtrait

du fait que le niveau de vie augmenterait plus rapidement. Toutefois, la simulation effectuée par le Conseil laisse entrevoir des dangers à éviter.

(6) Le modèle utilisé par le Conseil suppose que toute possible inflationisme serait aggravée par la crainte croissante d'une hausse de l'inflation. Ainsi on a pu constater à la fin des années 70 et au début des années 80, que les gens avaient tendance à hausser leurs prix et leurs exigences salariales non seulement pour parer à l'inflation qui les touchait directement au cours d'une année donnée, mais en prévision de celle de l'année suivante.

(7) Cette hypothèse sur laquelle se fonde le Conseil économique n'est peut-être pas justifiée. Le public s'est rendu compte des conséquences que pouvaient avoir un gonflement excessif des prix: les gouvernements équilibrent alors l'économie en élevant exagérément les taux d'intérêt. Ayant vécu cela, le public fera plus facilement preuve de modération.

(8) Le rapport du Conseil économique apparaît à la fin de cette annexe.

(9) Dans la simulation effectuée par *Informetrix*, le taux de chômage a été ramené à moins de 2 p. 100 en quatre ans. Donc, le coût du programme, selon le plan proposé par *Informetrix*, serait supérieur à celui que nous coûterait notre option.

(10) Ces réserves faites, voici ce qu'*Informetrix* a découvert: avec notre option, l'économie croîtrait plus vite; le niveau de vie s'élèverait, mais moins rapidement; les profits augmenteraient; le taux de chômage baisserait au-dessous de 2 p. 100; la productivité hausserait; notre balance des comptes courants se

NOTE: Dans le rapport d'*Informetrix*, le titre nous paraît donner un chiffre égal à celui mentionné par le Conseil en fait nous a en fait aurait été si l'option employée par nous n'avait pas été utilisée; par exemple, un chômage de 2 p. 100 au lieu de un chômage inférieur de 2 p. 100 à celui qui résulterait de l'adoption de notre option.

ANNEXE C

61. ...	n.d.	n.d.
62. ...	n.d.	n.d.
63. ...	n.d.	n.d.
64. ...	n.d.	n.d.
65. ...	n.d.	n.d.
66. ...	n.d.	n.d.
67. ...	n.d.	n.d.
68. ...	n.d.	n.d.
69. ...	n.d.	n.d.
70. ...	n.d.	n.d.
71. ...	n.d.	n.d.
72. ...	n.d.	n.d.
73. ...	n.d.	n.d.
74. ...	n.d.	n.d.
75. ...	n.d.	n.d.
76. ...	n.d.	n.d.
77. ...	n.d.	n.d.
78. ...	n.d.	n.d.
79. ...	n.d.	n.d.
80. ...	n.d.	n.d.
81. ...	n.d.	n.d.
82. ...	n.d.	n.d.
83. ...	n.d.	n.d.
84. ...	n.d.	n.d.
85. ...	n.d.	n.d.
86. ...	n.d.	n.d.
87. ...	n.d.	n.d.
88. ...	n.d.	n.d.
89. ...	n.d.	n.d.
90. ...	n.d.	n.d.
91. ...	n.d.	n.d.
92. ...	n.d.	n.d.
93. ...	n.d.	n.d.
94. ...	n.d.	n.d.
95. ...	n.d.	n.d.
96. ...	n.d.	n.d.
97. ...	n.d.	n.d.
98. ...	n.d.	n.d.
99. ...	n.d.	n.d.
100. ...	n.d.	n.d.

ANNEXE C

Mise à l'épreuve au moyen de la simulation économétrique, d'une politique de réduction du chômage à 4%

(1) Cette option a été soumise au Conseil économique du Canada et aux experts-conseils d'*Informetrica*. Le conseil en a fait l'essai à l'aide de CANDIDE III, modèle économétrique issu de CANDIDE I conçu par M. Mike McCracken le président d'*Informetrica*, qui se sert lui-même d'une version provenant de CANDIDE I.

(2) Ces modèles tentent de décrire les interrelations qui existent entre les divers aspects d'une économie en appliquant un grand nombre d'équations mathématiques interconnectées. On peut donc demander au modèle économétrique de nous dire ce qui se produirait pour un aspect de l'économie advenant qu'un autre aspect soit modifié d'une quelconque façon.

(3) Il ne s'agit pas là de pronostics garantis. Le résultat peut être erroné. Une économie est beaucoup plus complexe et beaucoup plus mouvante que n'importe quel modèle économétrique. Soumettre une proposition au banc d'essai du modèle économétrique ne nous dira, à tout le mieux, que si la proposition est réaliste ou non; et également peut-être dans quelle mesure.

(4) Ces modèles sont ceux qu'on utilise le plus pour mettre à l'essai une politique donnée. Ils sont notamment utilisés par le ministère des Finances et la Banque du Canada.

(5) Le Conseil économique, après avoir sondé notre option, a conclu que le taux de chômage baisserait à 4 p. 100 en quatre ans; que cela pourrait être financé sans besoin d'augmenter le déficit, c'est-à-dire en réaffectant les fonds que les gouvernements canadiens consacrent maintenant à d'autres activités. Aux dires du Conseil, la croissance économique s'accéléurerait

du fait que le niveau de vie augmenterait plus rapidement. Toutefois, la simulation effectuée par le Conseil laisse entrevoir des dangers d'inflation.

(6) En effet, le modèle utilisé par le Conseil économique prévoit que toute pression inflationniste serait aggravée par la crainte même d'une hausse de l'inflation. Ainsi on a pu constater à la fin des années 70 et au début des années 80, que les gens avaient tendance à hausser leurs prix et leurs exigences salariales non seulement pour parer à l'inflation qui les touchait directement au cours d'une année donnée, mais en prévision de celle de l'année suivante.

(7) Cette hypothèse sur laquelle se fonde le Conseil économique n'est peut-être pas justifiée. Le public s'est rendu compte des conséquences que pouvaient avoir un gonflement excessif des prix: les gouvernements étouffent alors l'économie en élevant exagérément les taux d'intérêt. Ayant vécu cela, le public fera plus facilement preuve de modération.

(8) Le rapport du Conseil économique apparaît à la fin de cette annexe.

(9) Dans la simulation effectuée par *Informetrica*, le taux de chômage a été ramené à moins de 2 p. 100 en quatre ans. Donc, le coût du programme, selon le plan proposé par *Informetrica*, serait supérieur à celui que nous coûterait notre option.

(10) Ces réserves faites, voici ce qu'*Informetrica* a découvert: avec notre option, l'économie croîtrait plus vite; le niveau de vie s'élèverait, mais moins rapidement; les profits augmenteraient; le taux de chômage baisserait au dessous de 2 p. 100; la productivité hausserait; notre balance des comptes courants se

Nota: Dans le rapport d'*Informetrica*, le signe moins placé devant un chiffre signifie que le résultat indiqué par le chiffre est inférieur à ce qu'il aurait été si l'option «emplois garantis» n'avait pas été utilisée: par exemple, un chômage de — 6,6 p. 100 signifie un chômage inférieur de 6,6 p. 100 à celui qui résulterait en l'absence de notre option.

détériorerait quelque peu parce que les nouveaux travailleurs achèteraient eux aussi des produits importés.

(11) Un dernier mot. Selon M. Jacques Parizeau (Parizeau par. 11), le taux de chômage pourrait s'avérer plus bas que les chiffres l'indiquent. Si tel était le cas, le coût de l'option «création d'emplois» serait alors inférieur.

(12) De toute façon, si les conditions sont telles qu'elles atténuent le problème, les coûts diminueront et avec eux, certains aspects de la stratégie proposée.

Texte de la demande présentée au Conseil économique du Canada et à Informetrica en vue de faire l'essai de notre option à l'aide de ses modèles économétriques:

(13) En 1985, le chômage nous a coûté 1 238 000 années-personnes.

(14) Au cours de la même année, 559 000 de nos assistés sociaux classés «employables» étaient sans emploi.

(15) Selon Emploi et Immigration Canada, le salaire hebdomadaire moyen que touchaient ces chômeurs avant de perdre leur emploi était de 270 \$ par semaine soit 14 040 \$ par an, alors que le Canadien moyen gagne 23 000 \$ par an.

(16) En 1985, ce 1 797 000 années-personnes non employées mais employables ont coûté aux trois paliers de gouvernement 26,28 milliards de dollars en a) paiements de péréquation, b) en manque à recevoir fiscal et c) en intérêts sur l'emprunt a) + b). La façon dont ce chiffre de 26,28 milliards de dollars a été calculé est exposée en détails à l'annexe A, aux par. 11 à 24.

(17) L'option dont je vous demande de faire l'essai part de l'hypothèse qu'en 1985, il n'aurait pas coûté aux trois paliers de gouvernement plus d'argent pour donner des emplois aux chômeurs que pour les garder à ne rien faire pendant qu'ils touchent des allocations d'assurance-chômage ou de bien-être social.

**OPTION DE FORMATION ET
CRÉATION D'EMPLOIS:
COMMENT REMPLACER LES
TRANSFERTS AUX CHÔMEURS PAR DES
SALAIRES DE 14 040 \$ PAR AN
POUR DES TRAVAUX PUBLICS**

(18) Pour l'année 1985 nous calculons comme suit le coût de fournir des emplois aux chômeurs à un salaire annuel de 14 040 \$:

(a) Salaire annuel payé par le gouvernement	14 040 \$
(b) Produit national brut, (a multiplié par 1,7)	23 868 \$
(c) Revenus gouvernementaux, 34,4% de (b)	8 211 \$
(d) Revenus gouvernementaux moins dépenses gouvernementales pour les salaires, (c) moins (a)	-5 829 \$
(e) Coût de l'intérêt pour emprunter (d) à 11,25 p. 100	- 656 \$
(f) Coût net pour les gouvernements (d) + (e)	-6 485 \$
(g) Quand le sans-emploi moyen travaillait dans le secteur privé à un salaire annuel de 14 040 \$, il générerait des revenus pour les gouvernements (voir (c), ci-dessus)	8 210 \$
(h) Donc, pour donner un emploi de travaux publics à 14 040 \$, il en coûte aux gouvernements un total de (f) + (g),	8 210 \$ + 6 485 \$
	14 695 \$

(19) C'est une option de travaux publics. Elle suppose que les trois paliers de gouvernement auraient consenti en 1985 à (i) payer à chacun des 1,8 million de chômeurs une moyenne de 14 040 \$ par an pour produire des biens et des services publics dans les secteurs énumérés ci-dessous: (ii) à utiliser les paiements normalement effectués en 1985 au titre de l'assurance-chômage et du bien-être social pour défrayer partiellement les salaires de 14 040 \$.

(20) L'option, suppose aussi que les trois paliers de gouvernement auraient payé 3,87 milliards de dollars de plus pour assumer les coûts du programme autres que les salaires versés aux 1,8 million de chômeurs.

(21) Elle prévoit en outre, un multiplicateur de 1,7.

(22) Voici les domaines où ces 1,8 million de personnes employables seraient embauchées (veuillez en proposer d'autres ou bien remplacer ou retrancher des secteurs, si bon vous semble).

- (i) habitations à loyers modiques
- (ii) rénovation domiciliaire
- (iii) remise en état des infrastructures (aqueduc, égouts, etc.)
- (iv) Programmes de soins à domicile pour les personnes âgées et les handicapés mentaux vu que ces deux catégories auraient intérêt à ne pas vivre en institution
- (v) Reboisement et entretien
- (vi) Recrutement des chômeurs assez instruits pour participer à un programme national de lutte contre l'analphabétisme
- (vii) Réparation des chemins de fer et construction de voies doubles
- (viii) Tourisme
- (ix) Construction ou rénovation d'installations touristiques
- (x) Garderie
- (xi) Assainissement de l'environnement

(23) Pour répartir les emplois entre ces diverses catégories, on peut les diviser proportionnellement à l'emploi total actuel dans chacune des catégories. Toutefois, le reboisement ou l'entretien des forêts pourrait employer plus de travailleurs que la coupe des arbres.

(24) Les soins à domicile pour les personnes âgées et les handicapés mentaux qui auraient avantage à vivre chez eux pourraient créer beaucoup d'emplois et

à bien meilleur compte; ces programmes ont donné de bons résultats en ce qui concerne les anciens combattants et il en a été ainsi au Manitoba également.

(25) Je sais bien que nous ne pouvons employer tous les chômeurs. Supposons donc un taux de chômage de 4 p. 100. On prédit un taux de chômage de 8,25 p. 100 pour 1990. Par conséquent, nous devrions pouvoir employer 570 000 personnes d'ici 1990 si l'option que nous proposons était adoptée.

(26) Si cette option était adoptée, qu'advierait-il

- a) des dépenses effectuées par les consommateurs pour l'achat de produits canadiens
- b) de la création d'autres emplois découlant de cette option
- c) de l'inflation
- d) des taux d'intérêt
- e) des recettes fiscales des gouvernements
- f) du taux de change
- g) du déficit

(27) En outre, supposons que pour enrayer le déficit, nous soustrayions des subventions gouvernementales au profit des entreprises, les coûts supplémentaire occasionnés au gouvernement par l'adoption de cette option. Serait-il possible que l'accroissement des ventes (à cause de 26 a et de 26 b, ci-dessus), compensent ce que les entreprises auraient perdu en raison des réductions des subventions qu'elles reçoivent maintenant. Comment cette option influera-t-elle sur l'investissement des entreprises?

(28) Si cette option était réalisable, combien de temps faudra-t-il pour l'appliquer?

(29) Il doit sûrement y avoir une foule d'autres considérations auxquelles je n'ai pas pensé; je vous prie donc de ne pas hésiter à en tenir compte.

signé,

Philippe D. Gigantès
Président du Sous-comité de
la formation et de l'emploi

INFORMETRICA

Impacts macroéconomiques d'un important programme de dépenses sociales: Questions et première évaluation

Préparé pour
le Sous-comité de la formation et de l'emploi
du Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie.

C.A. Sonnen
Le 19 novembre 1986

Impacts macroéconomiques d'un important programme de dépenses sociales:

1 DONNÉES ET HYPOTHÈSES

La présente étude est une première ébauche d'un aperçu général de développement de la proposition faite par le sénateur Philippe D. Gigantès dans une note en date du 11 août 1986. Sans reprendre cette note en détail, notre étude tient compte de l'ordre de grandeur des dépenses directes et des domaines de dépenses proposés par le sénateur.

Une question cruciale se pose dès le départ: la hausse des dépenses doit-elle être axée sur les ménages, où les décisions sur l'affectation des fonds sont prises en privé (comme dans le cas de la mise en application d'un programme de revenu garanti), ou y a-t-il des raisons contraignantes d'affecter ces fonds supplémentaires à des domaines «publics»? Nous avons pour notre étude supposé que certains fonds (ceux affectés au logement) sont versés aux ménages, mais que le gros des dépenses sont effectuées directement pour accroître les emplois publics dans les garderies, les écoles et les parcs publics. Cette hypothèse soulève un certain nombre de questions connexes dont nous discutons dans les paragraphes suivants.

La deuxième question d'importance à régler est celle de savoir comment financer ce programme. Les dépenses directes nécessaires pour réduire d'au moins 750 000 le nombre de chômeurs sont considérables (de l'ordre de 20 milliards de dollars, aux prix de 1985). Financer ces dépenses en réduisant les crédits affectés à d'autres programmes du secteur public, notamment l'achat de biens et de services (y compris la rémunération des employés), reviendrait simplement à «prendre d'une main ce que l'on donne de l'autre» et, hormis certaines différences entre les taux de rémunération, ne provoqueront qu'une hausse négligeable des revenus ou des emplois. Par ailleurs, ces mesures seraient indéfendables sur le plan politique (à preuve la réaction d'une foule de gens aux recommandations du Groupe de travail Neilsen visant à réduire ou à abolir certains programmes).

Certains fonds pourraient provenir du secteur privé. Et pour le volet axé sur le marché canadien une hausse significative de la demande pourrait se traduire par des «bénéfices» d'échelle qui pourraient être versés à ceux qui sont considérés, dans le cadre du programme, comme les moins bien nantis, à peu de frais pour le secteur privé. Mais ce programme a beaucoup trop d'envergure pour être entièrement financé de cette façon, d'autres revenus devant

provenir du secteur de l'impôt des particuliers. Ce qui pourrait se faire par une hausse du fardeau fiscal des «riches». Même en faisant abstraction de la question de savoir qui déciderait quels sont les «riches» (et si ceux-ci demeureraient au Canada s'ils subissaient une hausse de leur impôt au même moment où les autres pays de l'OCDE abaissent leur taux marginal d'imposition) les sommes provenant de cette source ne couvriraient toujours qu'une partie des coûts du programme. Ce qui laisse donc supposer que le Canadien «moyen» (de la génération actuelle et des générations futures) aurait à couvrir une partie des dépenses. Le financement du programme proviendrait, selon notre modèle, des entreprises, du Canadien «moyen», d'une augmentation de la dette, d'une réduction des prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale.

Enfin, dans la mesure où une hausse des dépenses ne serait pas assortie de politiques prévoyant une hausse de revenus ou de bénéfices induits par suite d'un accroissement de l'activité économique, les taux d'intérêt et les taux de change seraient susceptibles d'augmenter. On ne sait donc pas exactement ce qu'il en résulterait. Les deux modèles suivants concrétisent ces hypothèses:

CAS A: Politique monétaire souple: peu d'effets sur les taux d'intérêt canadiens, et

CAS B: Politique monétaire rigide: écart à court terme (taux sur les effets financiers de 90 jours) entre les taux canadiens et américains est accru de 200 points de base.

1.1 Hypothèses de l'étude

1.1.1 Dépenses — Voici la hausse prévue de toutes les dépenses du gouvernement (excluant la hausse des frais d'intérêt) pour chacun des deux cas envisagés:

Hausse des dépenses gouvernementales
(milliards de dollars non indexés)

	CAS A	CAS B
1987	19,3	18,4
1988	23,0	22,4
1989	25,2	25,9
1990	28,8	30,4

Nous supposons la répartition suivante des dépenses, conformément aux postes figurant dans la note du mois d'août:

Répartition des dépenses non indexées
(Pourcentage)

Habitations à loyers modiques	6
Rénovation domiciliaire	6
Remise en état des infrastructures	2
Construction d'installations touristiques	13
Réparation des chemins de fer	14
Assainissement de l'environnement	9
Emplois dans le secteur touristique	28
Reboisement	4
Soins à domicile pour personnes âgées et handicapés mentaux	4
Lutte contre l'analphabétisation	8
Garderies	6

Cette répartition est foncièrement arbitraire et met en lumière un certain nombre de points.

* S'il décidait d'affecter ces fonds pour des motifs d'intérêt publics le gouvernement devrait, avant d'accroître ses dépenses, déterminer leur utilité dans chaque cas. Cette mesure aurait bien sûr une incidence «économique», mais devrait, malgré tout, être prise en fonction de considérations «non économiques». Par exemple, pourquoi ne pas inclure la «défense» dans la liste des nécessités publiques? Pourquoi ne pas accroître considérablement le budget de la recherche et du développement, ce qui, soutiendrait vraisemblablement le Conseil des sciences du Canada, aurait l'avantage d'incliner vers la droite la courbe de possibilités de production privée de façon à accroître à long terme le revenu réel des Canadiens?

* Il faut également se demander, et cela est le plus évident dans le cas de dépenses qui accroissent les capitaux publics ou privés (logement, chemins de fer, installations touristiques...), quelle est la largeur de l'écart et combien de temps, à un niveau donné de dépenses, il faudrait pour le combler. On ne pourrait pas, par exemple, accroître indéfiniment les dépenses concernant le logement social ou la rénovation de logements. Tous les besoins auront, à un moment donné, été satisfaits. Ou bien, tout aussi vraisemblablement, la baisse des bénéfices provenant de la construction de logements à loyer modique pourrait ouvrir la voie à une

réaffectation des fonds vers un autre domaine plus rentable socialement.

* Le programme vise-t-il à accroître les emplois ou à répondre à des «besoins» des secteurs privé et public? Dans le premier cas, pourquoi l'emploi est-il une fin en lui-même? Nous avons tenu pour acquis que «l'emploi dans les secteurs du tourisme, le reboisement, les soins à la maison, la campagne d'alphabétisation et les garderies» sont tous des programmes d'emploi du secteur public et que les employés directement engagés (environ 350 000) reçoivent 14 040 \$ par année (prix de 1985). En revanche, le reste des dépenses, en grande partie des achats dans le secteur de la «construction», sont effectuées aux prix du marché, bien que les employés directement en cause (environ 50 000) soient également engagés au salaire de 14 040 \$. Comme les fonds affectés à l'emploi dans ce dernier groupe de postes représentent moins que la moitié des coûts d'intrants, moins d'emplois sont créés par dollar dépensé. On pourrait transférer certains fonds dans des catégories nécessitant plus de main-d'oeuvre. Mais n'y a-t-il pas un «problème» du logement?

* Une autre question particulièrement complexe est celle de savoir si l'on peut créer des marchés segmentés pour les apports de capitaux. Par exemple, si les employés de garderies reçoivent 14 040 \$, qu'arrive-t-il aux taux de rémunération, qui sont en moyenne beaucoup plus élevés dans le reste du système de garderie? Nous avons tenu pour acquis que les marchés sont grandement segmentés, mais c'est discutable. À noter que, bien que nous ayons choisi l'exemple des employés de garderies, cette question s'applique à tous les programmes suggérés, que le financement provienne des secteurs privé ou public.

* À noter également qu'il s'agit dans le tableau ci-dessus de dépenses non indexées, dont environ la moitié sont affectées aux programmes de construction et l'autre moitié aux emplois directs. Toutefois, en termes «réels», comme les catégories de construction sont payés au prix du marché, leur proportion serait considérablement réduite. En fait, il y aurait 30 p. 100 des dépenses affectées au secteur de la construction et 70 p. 100 à celui de l'emploi direct.

* Enfin, il faut remarquer que, si une modification au niveau de la distinction qui existe entre

les catégories de la construction et de l'emploi direct devait changer nos résultats macroéconomiques, la redistribution des fonds entre les divers programmes d'emploi direct influencerait très peu sur les résultats, mis à part que la source des dépenses passerait à un autre palier de gouvernement et que l'incidence sur les déficits des différentes compétences serait autre.

1.1.2 Financement — L'on a laissé entendre que des subventions versées aux sociétés peuvent représenter une source principale de financement dans le cadre d'un programme de dépenses accrues. Mais, comme le PESP est en phase terminale et que la plupart des autres subventions visent la société Radio-Canada, le système ferroviaire, le secteur agricole, et ainsi de suite, les fonds qui restent de cette source sont plutôt limités. Et, pour les raisons invoquées plus tôt, au moins une partie du financement devra probablement provenir des ménages.

Par conséquent, nous avons supposé que

- * malgré les très importantes réductions du nombre de chômeurs, le taux de contribution requis pour équilibrer le fonds de l'assurance-chômage demeurerait le même. Cela équivaut à «surimposer» les revenus de tous les travailleurs afin d'aider les concitoyens moins nantis, mais aptes à occuper un emploi. En prix de 1985, cela injecterait quelque 5,5 milliards de dollars par année aux comptes gouvernementaux. Une solution de rechange ou une façon d'augmenter cette source de financement serait de «surimposer» le revenu des propriétaires.
- * trente p. 100 de ceux qui seraient directement avantagés sur le plan de l'emploi sont des assistés sociaux, réduisant ainsi les dépenses dans ce secteur. Cela aurait pour effet d'injecter aux comptes gouvernementaux (en valeur de 1985 toujours) quelque 2,5 milliards de dollars par année; et
- * des «subventions» accordées sous forme de dépenses fiscales équivalant à 5 milliards de dollars (en valeur de 1985) sont retirées aux sociétés chaque année. L'incidence directe et après impôts de cette hypothèse serait négative pour l'investissement.

Comme on l'a expliqué plus haut, la répartition des dépenses utilisée dans notre étude est essentiellement

arbitraire. Dans notre modèle, la répartition utilisée a des effets particuliers par rapport à l'imputation des dépenses. Par exemple, les dépenses relatives à l'emploi dans le domaine du tourisme sont imputées au gouvernement fédéral, les campagnes d'alphabétisation aux écoles, les garderies aux municipalités, etc. Par conséquent, l'incidence sur le déficit de chaque autorité (fédérale, provinciale, municipale) est tout autant arbitraire. Il serait possible de modifier nos résultats à cet égard en changeant les paiements de transfert intergouvernementaux, mais nous ne l'avons pas fait étant donné que cela aurait simplement ajouté une autre étape au processus décisionnel déjà arbitraire. Quoi qu'il en soit, ces modifications auraient très peu influé sur nos résultats macroéconomiques, et nous proposons de limiter l'étude du «déficit» au grand total de tous les paliers de gouvernement exposé dans les tableaux.

1.2 Autres questions clés

Même s'il aurait été possible de présenter d'autres hypothèses clés, elles n'ont pas été retenues vu l'insuffisance des preuves empiriques ou du temps de recherche pour choisir des indices raisonnables.

L'on croit généralement que les «pauvres» ont une plus grande propension à consommer que les Canadiens «moyens». Comme environ les deux tiers de notre programme des dépenses visent ce groupe, il faudrait donc que les effets provoqués soient plus considérables que ceux que n'a engendrés le modèle.

Certains prétendent qu'un programme de ce genre réduirait la motivation des Canadiens à «travailler dur». Toutefois, comme 700 000 travailleurs verraient leur revenu imposable passer de 9 000 \$ à 14 000 \$, cela semble plutôt douteux.

Les taux «accrus» des cotisations à l'assurance-chômage qu'acquittent les employeurs et les travailleurs constituent une imputation du revenu du travail à la production. Dans notre version du modèle, ce rapport n'est pas établi et, en conséquence, nos résultats minimisent les effets inflationnistes du système de financement que nous avons envisagé, tout en exagérant les effets ainsi provoqués. Vu l'incidence neutralisante et notre premier avertissement, on ne peut s'attendre que les résultats qui avaient été rajustés pour tenir compte de ces incertitudes soient considérablement différents de ceux qui ont été rapportés.

Dans la mesure où les gains d'emploi sont concentrés par région et que certains obstacles «structurels»

sociaux ou autres limitent la mobilité de la population active, la courbe Phillips implicite qui décrit l'état de l'économie nationale pourrait ou bien exagérer ou bien minimiser l'incidence inflationniste d'un taux de chômage réduit. Par conséquent, si les gains d'emploi sont trop concentrés dans le centre du Canada, où le taux de chômage est déjà «faible», et que les habitants des autres régions ne vont pas s'y installer, l'inflation salariale serait plus forte que si les gains étaient répartis équitablement d'un bout à l'autre du pays.

2 RÉSULTATS

Les tableaux X et Y exposent en détail l'incidence de chacune des deux politiques monétaires hypothétiques et font ressortir les points suivants:

- * Une augmentation massive des dépenses publiques du genre envisagé aurait certainement pour effet d'accroître les dépenses réelles totales, la production et l'emploi, que la politique monétaire le permette ou non. En outre, les augmentations seraient généralisées dans chacun des secteurs des dépenses nationales, de la production et de l'emploi.
- * Comme ce sont les dépenses nationales qui seraient directement touchées (même si l'on retenait l'idée d'un régime de «revenu annuel garanti»), il faudrait s'attendre à une diminution considérable du compte courant. Même si les dépenses directes sont engagées dans des secteurs vers lesquels les importations sont relativement faibles, les gains d'emploi qui en découleraient se traduiraient par une consommation et un investissement accrus qui engendreraient en fin de compte une hausse considérable des importations.
- * Il est probable que, même après acquittement des cotisations d'assurance-chômage plus élevées que nécessaire, les salaires réels de l'ensemble de la main-d'oeuvre seront au moins égaux à ceux qui ont été obtenus dans notre cas de base, et peut-être même plus élevés. Des gains cycliques de productivité à l'échelle globale de l'économie en seront la principale cause. Par conséquent, les gains de ceux qui bénéficieront directement de la situation ne semblent pas sortir des poches de ceux qui travaillent.
- * L'incidence sur le coût des salaires ou les niveaux des prix semble être de peu d'import-

tance. D'après nos résultats, cela est en partie dû à la valeur des devises canadiennes qui croît par rapport à celle du dollar américain. Ce résultat est toutefois lié à la courbe Phillips implicite du modèle, de l'importance de l'effet direct sur l'emploi, du chômage tel qu'exposé dans le cas de base et de la façon dont le double problème du marché du travail est abordé.

- * La hausse de la valeur de la devise canadienne prévue dans nos résultats provient aussi de la forte croissance que l'on connaîtrait, ainsi que de la réduction des coûts de main-d'oeuvre découlant des gains cycliques de productivité, lesquelles neutralisent ensemble la chute de valeur d'un compte courant fléchissant. Si la politique monétaire a pour effet d'augmenter les taux d'intérêt, la hausse de valeur serait alors plus importante, et l'incidence déflationniste serait accrue par le biais des prix des importations. Comme la production et les gains d'emploi en seraient davantage concentrés dans des secteurs qui se consacrent au marché intérieur, l'on pourrait en déduire que la région centrale du Canada réaliserait des gains plus élevés.
- * Le financement direct que nous avons supposé plus les gains de revenu découlant d'une économie d'une plus grande envergure ne suffiraient pas à éliminer les effets négatifs que devraient subir les soldes du gouvernement. Si l'on adoptait une politique monétaire souple, les taux d'intérêt augmenteraient de moins de un demi milliard de dollars en 1987 à 2,8 milliards de dollars en 1990. Si les taux d'intérêt croissaient, les coûts d'intérêt de tous les paliers de gouvernement croîtraient également de 6,5 milliards de dollars en 1987 à plus de 13 milliards en 1990. Les coûts d'intérêt accrus réduiraient par ailleurs l'investissement privé bien que, même dans ces circonstances, nos résultats indiquent que l'augmentation de la taille du marché et la réduction des coûts d'investissements non productifs d'intérêt suffiraient à provoquer des retombées positives.
- * À long terme, les paiements accrus versés aux étrangers qui financent les premières augmentations du déficit du compte courant atténueront peu à peu les effets positifs qu'aurait pu en retirer l'économie réelle. Il ressort de nos résultats que cela n'aurait qu'un faible impact au fil du temps.

Tableau X

CAS A — POLITIQUE MONÉTAIRE SOUPLE

INDICATEURS ÉCONOMIQUES PRINCIPAUX

TABLEAU SOMMAIRE

POLITIQUE SOUPLE		1987	1988	1989	1990
		Incidence			
*** Dépenses nationales brutes ***					
QGNPC	Valeur	16177	27208	27586	37441
QPGNE	Prix	-0,13	-0,11	-0,10	-0,05
QGNEXK	Volume	11622	13869	13117	13084
*** Volumes ***					
QCZK	Dépenses de consommation	2293	4210	4670	4587
QCDURK	Biens durables	778	1398	1464	1361
QOTHER	Autres	1515	2812	3206	3226
QGVEXK	Dépenses gouvernementales	7966	7648	7826	7653
QGCURK	Courant	2381	2465	2676	2787
QGFICK	Capital	5585	5182	5150	4866
QBUINN	Placements commerciaux	2183	4563	5027	5312
QIR	Résidentiel	1779	1965	2015	2011
QCINP	Non résidentiel	404	2598	3011	3301
QTVPCK	Changement des stocks	2092	1719	-4	-186
QNTXPK	Exportations nettes	-2911	-4271	-4401	-4282
QXPTXK	Exportations	0	23	81	182
QIMPMK	Importations	2911	4294	4482	4464
*** Marché du travail ***					
QLBFOR	Population active	129	196	181	151
QTEET	Emploi	877	903	996	1049
QUT	Chômage	-749	-708	-815	-898
QURATE	Taux de chômage (%)	-5,74	-5,37	-6,11	-6,62
*** Prix et salaires ***					
QTEWET	Traitements et salaires des employés (dollars canadiens)	-419	103	114	423
QTEYET	Production par employé (71 \$)	0	147	31	-10
QPRULC	Coûts unitaires des laboratoires privés non agricoles	-0,10	-0,07	-0,03	0,03
QIMPMP	Déflation implicite des importations	-0,08	-0,08	-0,02	0,09
QTEP	Déflation implicite de la production	-0,12	-0,11	-0,09	-0,04
QCPI	Indice des prix à la consommation	-0,05	-0,07	-0,06	-0,02
*** Recettes ***					
QYDPOP	Revenu disponible par habitant	236	332	326	303
QCP	Profit des entreprises soldes gouverne- mentaux (en millions de dollars Cana- diens)	-3630	-3250	-5499	-4374
QGOBAL	Tous les paliers de gouvernement	-10060	-8024	-8640	-6760
QGBALF	Fédérales	3061	6458	6934	9836
QGBALJ	Non fédérales	-13116	-14484	-15577	-16602
QCRBAL	Solde du compte courant	-9691	-15956	-17706	-18632
*** Secteur financier ***					
QREXNC	Taux de change (É-U — Can)	1,90	2,28	1,22	-0,91
QCNPCP	Taux préférentiel des obligations commerciales	0,08	0,01	0,00	0,00
QRINDB	Taux des obligations industrielles	-0,02	-0,08	-0,10	-0,11

Tableau X

INDICATEURS ÉCONOMIQUES PRINCIPAUX

TABLEAU SOMMAIRE

POLITIQUE SOUPLE		1987	1988	1989	1990
		Incidence %			
*** Dépenses nationales brutes ***					
QGNPC	Valeur	3,19	5,06	4,91	6,26
QPGNE	Prix	-3,90	-3,24	-2,92	-1,45
QGNEXK	Volume	7,38	8,57	8,07	7,82
*** Volumes ***					
QCZK	Dépenses de consommation	2,38	4,29	4,70	4,55
QCDURK	Biens durables	4,14	7,50	7,95	7,37
QOTHER	Autres	1,95	3,54	3,96	3,91
QGVEXK	Dépenses gouvernementales	26,40	24,75	24,90	23,93
QGCURK	Courant	9,28	9,49	10,17	10,45
QGFICK	Capital	123,59	105,45	100,54	91,84
QBUINN	Placements commerciaux	8,05	16,20	17,54	18,15
QIR	Résidentiel	23,83	25,75	26,44	26,07
QCINP	Non résidentiel	2,06	12,65	14,32	15,31
QTVPCK	Changement des stocks	(a) 2092	1719	-4	-186
QNTXPK	Exportations nettes	(a) -2911	-4271	-4401	-4282
QXPTXK	Exportations	0,00	0,05	0,16	0,35
QIMPMK	Importations	6,33	9,21	9,65	9,29
*** Marché du travail ***					
QLBFOR	Population active	0,98	1,47	1,35	1,11
QTEET	Emploi	7,38	7,47	8,21	8,52
QUT	Chômage	-60,84	-57,96	-62,65	-68,24
QURATE	Taux de chômage (%)	-5,74	-5,37	-6,11	-6,62
*** Prix et salaires ***					
QTEWET	Traitements et salaires des employés (dollars canadiens)	-1,74	0,41	0,44	1,56
QTEYET	Production par employé (71 \$)	0,00	1,25	0,26	-0,09
QPRULC	Coûts unitaires des laboratoires privés non agricoles	-3,06	-2,01	-0,78	0,82
QIMPMP	Déflation implicite des importations	-2,29	-2,18	-0,57	2,40
QTEP	Déflation implicite de la production	-3,59	-3,10	-2,59	-1,09
QCPI	Indice des prix à la consommation	-1,55	-2,06	-1,73	-0,55
*** Recettes ***					
QYDPOP	Revenu disponible par habitant	5,58	7,84	7,69	7,13
QCP	Profit des entreprises soldes gouverne- mentaux (en millions de dollars Canadiens)	-8,32	-6,16	-9,98	-7,72
QGOBAL	Tous les paliers de gouvernement	(a) -10060	-8024	-8640	-6760
QGBALF	Fédérales	(a) 3061	6458	6934	9836
QGBALJ	Non fédérales	(a) -13116	-14484	-15577	-16602
QCRBAL	Solde du compte courant	(a) -9691	-15956	-17706	-18632
*** Secteur financier ***					
QREXNC	Taux de change (É-U — Can)	(a) 1,90	2,28	1,22	-0,91
QCNPCP	Taux préférentiel des obligations commerciales	(a) 0,08	0,01	0,00	0,00
QRINDB	Taux des obligations industrielles	(a) -0,02	-0,08	-0,10	-0,11

(a) Impact sur le niveau

Tableau Y

INDICATEURS ÉCONOMIQUES PRINCIPAUX

TABLEAU SOMMAIRE

POLITIQUE RIGIDE		1987	1988	1989	1990
		Incidence			
*** Dépenses nationales brutes ***					
QGNPC	Valeur	9901	21918	26364	40239
QPGNE	Prix	-0,15	-0,11	-0,08	0,00
QGNEXK	Volume	10956	12496	11577	11254
*** Volumes ***					
QCZK	Dépenses de consommation	3186	5056	5380	5185
QCDURK	Biens durables	1085	1671	1681	1540
QOTHER	Autres	2101	3385	3699	3645
QGVEXK	Dépenses gouvernementales	8002	7639	7776	7571
QGCURK	Courant	2418	2484	2672	2764
QGFICK	Capital	5583	5156	5104	4807
QBUINN	Placements commerciaux	2079	4110	4155	4104
QIR	Résidentiel	1788	1971	2020	2014
QCINP	Non résidentiel	292	2139	2136	2090
QTVPCK	Changement des stocks	1923	1185	-259	-359
QNTXPK	Exportations nettes	-4234	-5495	-5475	-5247
QXPTXK	Exportations	-205	-242	-208	-143
QIMPMK	Importations	4028	5253	5267	5104
*** Marché du travail ***					
QLBFOR	Population active	129	183	163	129
QTEET	Emploi	870	871	954	998
QUT	Chômage	-741	-688	-790	-869
QURATE	Taux de chômage (%)	-5,69	-5,23	-5,93	-6,41
*** Prix et salaires ***					
QTEWET	Traitements et salaires des employés (dollars canadiens)	-540	3	153	623
QTEYET	Production par employé (71 \$)	-33	101	-9	-55
QPRULC	Coûts unitaires des laboratoires privés non agricoles	-0,10	-0,06	-0,01	0,07
QIMPMP	Déflation implicite des importations	-0,19	-0,17	-0,08	0,05
QTEP	Déflation implicite de la production	-0,15	-0,11	-0,07	0,01
QCPI	Indice des prix à la consommation	-0,07	-0,07	-0,04	0,03
*** Recettes ***					
QYDPOP	Revenu disponible par habitant	293	373	355	325
QCP	Profit des entreprises soldes gouverne- mentaux (en millions de dollars Canadiens)	-7163	-3538	-4106	-2397
QGOBAL	Tous les paliers de gouvernement	-15307	-13487	-14057	-11989
QGBALF	Fédérales	-2537	293	317	3094
QGBALJ	Non fédérales	-12764	-13785	-14374	-15090
QCRBAL	Solde du compte courant	-12835	-18642	-20113	-20808
*** Secteur financier ***					
QREXNC	Taux de change (É-U — Can)	4,28	4,27	2,55	-0,19
QCNPCC	Taux préférentiel des obligations com- merciales	2,00	2,00	2,00	2,00
QRINDB	Taux des obligations industrielles	0,63	0,88	1,00	1,06

Tableau Y

INDICATEURS ÉCONOMIQUES PRINCIPAUX

TABLEAU SOMMAIRE

POLITIQUE RIGIDE		1987	1988	1989	1990
		Incidence %			
*** Dépenses nationales brutes ***					
QGNPC	Valeur	1,95	4,07	4,69	6,73
QPGNE	Prix	-4,68	-3,39	-2,26	0,00
QGNEXK	Volume	6,96	7,72	7,12	6,73
*** Volumes ***					
QCZK	Dépenses de consommation	3,30	5,16	5,42	5,14
QCDURK	Biens durables	5,77	8,97	9,13	8,34
QOTHER	Autres	2,70	4,26	4,57	4,42
QGVEXK	Dépenses gouvernementales	26,51	24,73	24,74	23,68
QGCURK	Courant	9,42	9,56	10,16	10,36
QGFICK	Capital	123,56	104,91	99,64	90,73
QBUINN	Placements commerciaux	7,67	14,59	14,50	14,02
QIR	Résidentiel	23,95	25,83	26,49	26,11
QCINP	Non résidentiel	1,48	10,42	10,15	- 9,69
QTVPCK	Changement des stocks	(a) 1923	1185	-259	-359
QNTXPK	Exportations nettes	(a) -4234	-5495	-5475	-5247
QXPTXK	Exportations	-0,43	-0,49	-0,42	-0,28
QIMPMK	Importations	8,76	11,27	11,34	10,63
*** Marché du travail ***					
QLBFOR	Population active	0,98	1,38	1,22	0,94
QTEET	Emploi	7,32	7,21	7,86	8,11
QUT	Chômage	-60,23	-56,35	-60,75	-66,09
QURATE	Taux de chômage (%)	(a) -5,69	-5,23	-5,93	-6,41
*** Prix et salaires ***					
QTEWET	Traitements et salaires des employés (dollars canadiens)	-2,24	0,01	0,59	2,30
QTEYET	Production par employé (71 \$)	-0,28	0,85	-0,07	-0,46
QPRULC	Coûts unitaires des laboratoires privés non agricoles	-3,19	-1,97	-0,28	1,94
QIMPMP	Déflation implicite des importations	-5,38	-4,74	-2,29	1,43
QTEP	Déflation implicite de la production	-4,38	-3,28	-1,94	0,37
QCPI	Indice des prix à la consommation	-2,33	-2,26	-1,16	0,78
*** Recettes ***					
QYDPOP	Revenu disponible par habitant	6,91	8,81	8,38	7,67
QCP	Profit des entreprises soldes gouverne- mentaux (en millions de dollars Canadiens)	-16,43	-6,70	-7,45	-4,23
QGOBAL	Tous les paliers de gouvernement	(a) -15307	-13487	-14057	-11989
QGBALF	Fédérales	(a) -2537	293	317	3094
QGBALJ	Non fédérales	(a) -12764	-13785	-14374	-15090
QCRBAL	Solde du compte courant	(a) -12835	-18642	-20113	-20808
*** Secteur financier ***					
QREXNC	Taux de change (É-U — Can)	(a) 4,28	4,27	2,55	-0,19
QCNPCP	Taux préférentiel des obligations com- merciales	(a) 2,00	2,00	2,00	2,00
QRINDB	Taux des obligations industrielles	(a) 0,63	0,88	1,00	1,06

(a) Impact sur le niveau

Conseil économique du Canada

Tableau: Partie A
Programme de création d'emplois-Répartition des emplois

Projet	Industrie	Nombre d'emplois créés (milliers)				Heures-personnes ajoutées (millions)			
		1987	1988	1989	1990	1987	1988	1989	1990
4,1	Construction Salaire moyen 13,25 hre.	+ 45,723	+ 45,723	+ 45,723	+ 45,723	+ 82,265	+ 82,265	+ 82,265	+ 82,265
4,2									
4,3									
4,4									
1	Industrie forestière Salaire moyen 17,21 hre.	+ 4,334	+ 4,334	+ 4,334	+ 4,334	+ 8,140	+ 8,140	+ 8,140	+ 8,140
1	Transports Salaire moyen 17,09 hre.	+ 16,754	+ 16,754	+ 16,754	+ 16,754	+ 30,118	+ 30,118	+ 30,118	+ 30,118
5,1	Services Salaire moyen 11,73 hre.	+ 63,838	+ 63,838	+ 63,838	+ 63,838	+ 104,766	+ 104,766	+ 104,766	+ 104,766
5,2									
5,3									
5,4									
5,5									
Totaux	(cumulatifs)	130,649	261,298	391,947	522,596				

Tableau: Partie B

Projet	Projets	Emplois			
		1987	1988	1989	1990
4,1	Logement à prix modique (,30199)	13,808	13,808	13,808	13,808
4,2	Restauration des logements (,3252)	14,869	14,869	14,869	14,869
4,3	Restauration de l'infrastructure (,04764)	2,178	2,178	2,178	2,178
4,4	Construction d'installations touristiques (,3252)	14,869	14,869	14,869	14,869
1	Reboisement (1,0)	4,334	4,334	4,334	4,334
1	Réparation et doublage des voies ferrées, (1,0)	16,754	16,754	16,754	16,754
5,1	Soins aux personnes âgées et aux malades mentaux (,06542)	4,176	4,176	4,176	4,176
5,2	Éradication de l'analphabétisme (,13694)	8,742	8,742	8,742	8,742
5,3	Tourisme (,52081)	33,247	33,247	33,247	33,247
5,4	Garderies (,10764)	6,872	6,872	6,872	6,872
5,5	Assainissement de l'environnement (,17207)	10,985	10,985	10,985	10,985
Totaux	(cumulatifs)	130,834	261,667	392,502	523,334

Tableau: Financement du Programme de création d'emploi Gigantès

	Financement fédéral direct du Programme de création d'emplois			Répartition fédérale-provinciale du financement du programme				
	Subventions: emplois	Aide en capital: emplois	Transferts au titre de la formation	Subventions	Aide en capital	Impôt fédéral	Épargne du fédérale:AC	Impôt provinciale
1987	2004,304	383,9	35,0	1239,4	383,9	0,0	764,9	0,0
1988	4008,708	767,7	25,0	2348,3	767,7	0,0	1660,4	0,0
1989	6013,012	1151,6	-	3602,4	1151,6	0,0	2410,6	0,0
1990	8017,316	1535,5	-	4722,1	1535,5	119,8	3095,4	79,9
1991	8017,316	1535,5	-	4839,6	1535,5	48,1	3097,6	32,0
1992	8017,316	1535,5	-	4961,7	1535,5	163,4	2783,3	108,9
1993	8017,316	1535,5	-	5088,8	1535,5	345,4	2352,9	230,2
1994	8017,316	1535,5	-	5220,9	1535,5	501,1	1961,3	334,0
1995	8017,316	1535,5	-	5358,3	1535,5	601,0	1654,3	400,7
1996	8017,316	1535,5	-	5535,0	1535,5	589,4	1500,0	392,9

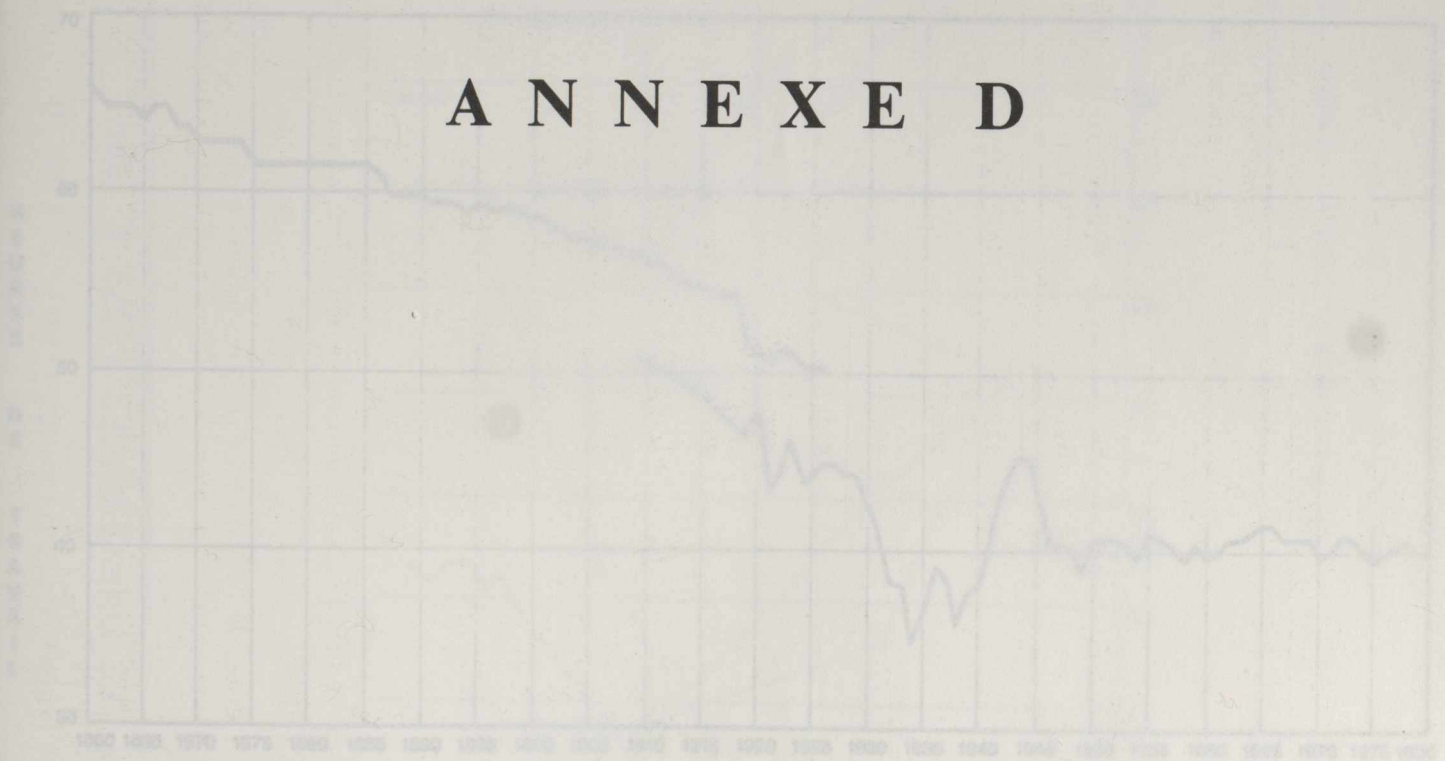
Hypothèses:

1. Nous supposons que 21 000 emplois sont liés à des industries de capital, ce qui fait que 16 p. 100 des coûts devraient être imputés à l'aide en capital à l'industrie.
2. Nous supposons que les recettes tirées de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial combleront à partir de 1990, le déficit relatif au financement du programme, à raison de 60 p. 100 au niveau fédéral et 40 p. 100 au niveau provincial.
3. Nous supposons que les intrants du programme seront maintenus aux niveaux de 1990 pour le reste de la période visée.

GRAPHIQUE A

Réduction de la semaine de travail (1860-1980)

ANNEXE D



La durée de la semaine de travail dans l'industrie manufacturière américaine est passée d'à peu près 67 heures en 1860 à environ 42, en 1950. Elle est demeurée à peu près stable depuis. Cette réduction du nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire équivalait à priver de travail plus de tiers de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière. En fait, la durée de la semaine de travail est passée sous la barrière des 40 heures pendant la Grande Dépression des années 30, en raison de la politique de "partage de travail". Elle est ensuite remontée bien au-dessus de 40 heures pendant la période d'efforts de guerre dans les années 40. La réduction de la semaine de travail et les politiques adoptées pour maintenir et augmenter le revenu des travailleurs, en autant que le permettait la croissance de la productivité, s'inscrivent dans une stratégie visant à atténuer les effets de la technologie sur le chômage. La discontinuité de la courbe, entre 1910 et 1925, est attribuable au fait que les statisticiens américains ont modifié leurs méthodes de calcul du temps, en particulier en ce qui a trait à la comptabilisation des heures de travail des employés à temps partiel et saisonniers.

Source: Leprêtre, Francis, W., "The Distribution of Work and Income", *Scientific American*, (septembre 1982), p.192.

Tableau 1. Traductions des prévisions de créations d'emploi corrigées

Année	Financement fédéral direct du programme de création d'un emploi			Répartition fédérale-provinciale du financement du programme			
	Subventions	Aide en capital	Impôt fédéral	Épargne fédérale	Impôt provincial	Épargne provinciale	
1987	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1988	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1989	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1990	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1991	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1992	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1993	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1994	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1995	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1996	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1997	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1998	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
1999	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2000	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2001	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2002	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2003	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2004	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2005	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2006	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2007	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2008	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2009	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2010	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2011	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2012	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2013	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2014	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2015	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2016	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2017	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2018	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2019	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2020	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2021	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2022	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2023	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2024	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2025	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2026	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2027	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2028	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2029	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	
2030	100,000	25,0	100,000	100,000	100,000	100,000	

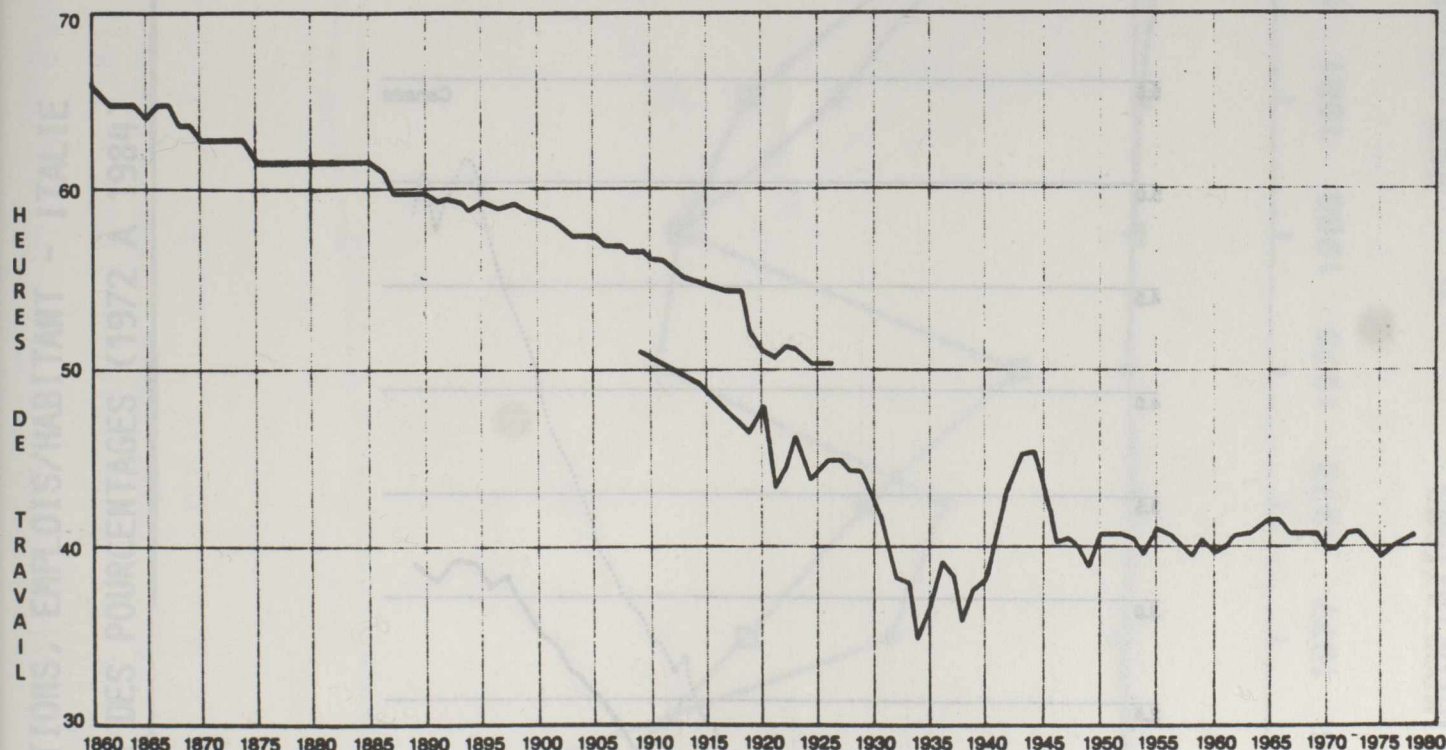
1. Nous supposons que 21 696 emplois sont liés à des industries de capital, ce qui fait que 16 p. 100 des coûts devraient être supportés à l'aide en capital à l'industrie.

2. Nous supposons que les recettes nettes de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial combleront à partir de 1990, le déficit relatif au financement du programme, à raison de 60 p. 100 au niveau fédéral et 40 p. 100 au niveau provincial.

3. Nous supposons que les intrants du programme seront maintenus aux niveaux de 1990 pour le reste de la période visée.

GRAPHIQUE A

Réduction de la semaine de travail (1860-1980)



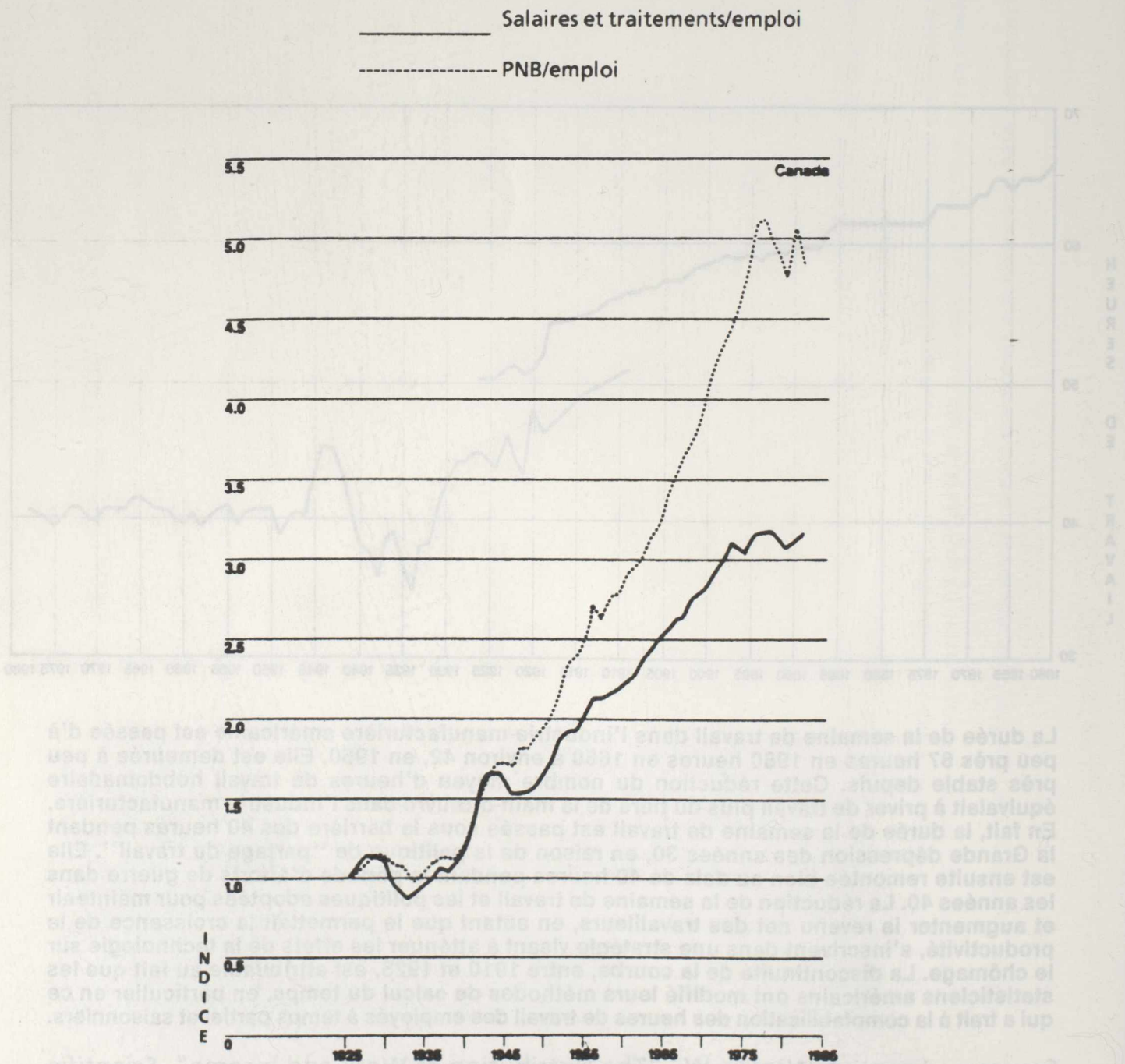
La durée de la semaine de travail dans l'industrie manufacturière américaine est passée d'à peu près 67 heures en 1860 à environ 62, en 1885. Elle est demeurée à peu près stable jusqu'en 1910. Cette réduction du nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire équivalait à priver de travail plus du tiers de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière. En fait, la durée de la semaine de travail est passée sous la barrière des 40 heures pendant la Grande dépression des années 30, en raison de la politique de "partage du travail". Elle est ensuite remontée bien au-delà de 40 heures pendant la période d'efforts de guerre dans les années 40. La réduction de la semaine de travail et les politiques adoptées pour maintenir et augmenter le revenu net des travailleurs, en autant que le permettait la croissance de la productivité, s'inscrivent dans une stratégie visant à atténuer les effets de la technologie sur le chômage. La discontinuité de la courbe, entre 1910 et 1925, est attribuable au fait que les statisticiens américains ont modifié leurs méthodes de calcul du temps, en particulier en ce qui a trait à la comptabilisation des heures de travail des employés à temps partiel et saisonniers.

Source: Leontief, Wassily, W., "The Distribution of Work and Income", *Scientific American*, (septembre 1982), p.192.

GRAPHIQUE B

Productivité et revenu (1926-1982)

Le ligne pointillée montre que la productivité par habitant a été cinq fois plus élevée en 1985 (compte tenu de l'inflation) qu'en 1926. La ligne continue indique que le salaire des travailleurs canadiens a triplé. La productivité a donc augmenté plus rapidement que la rémunération.



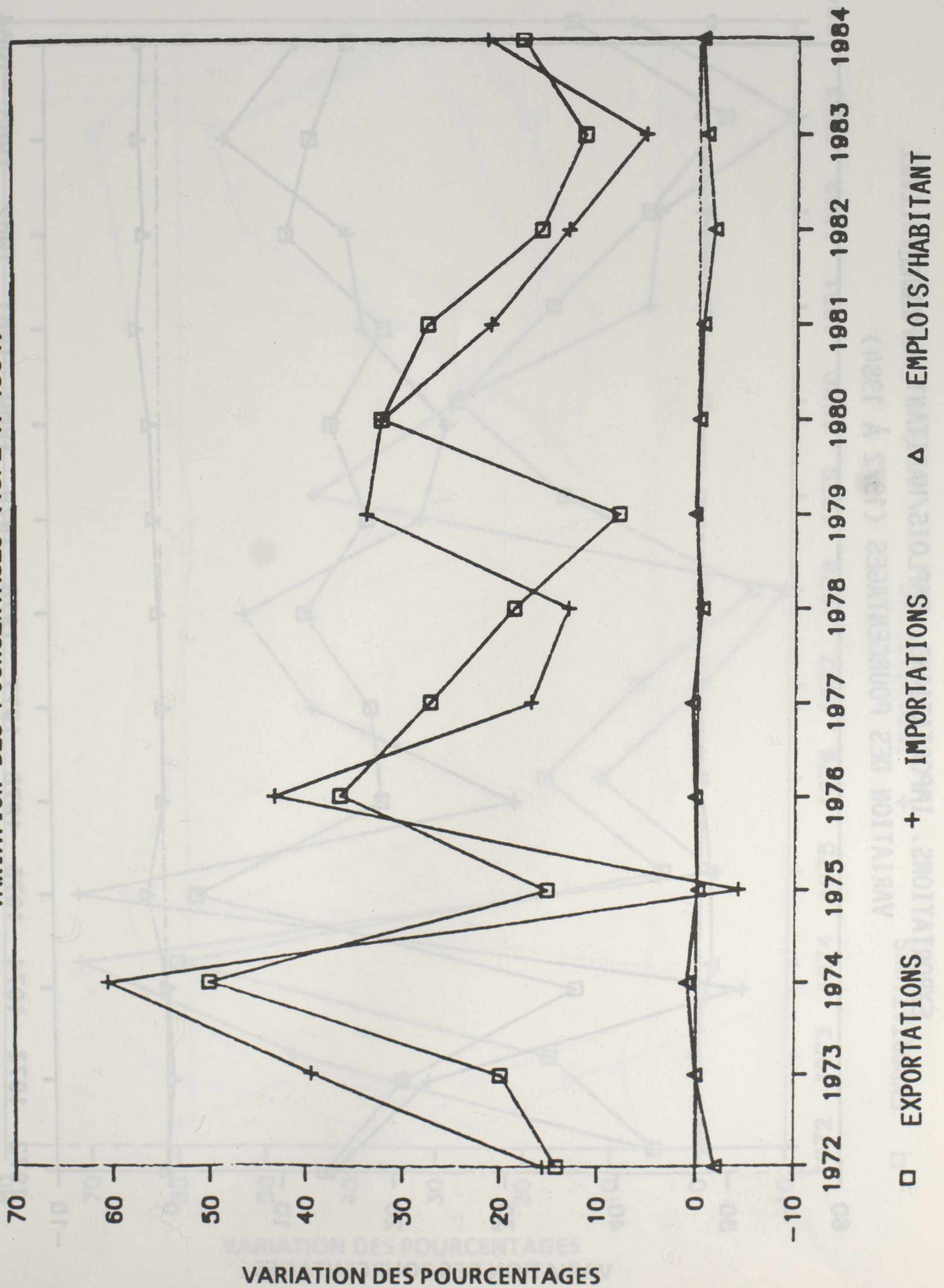
Source: *Employment and New Technology*, Rapport final du groupe de travail ontarien sur l'emploi et la nouvelle technologie, p.40.

GRAPHIQUE C

Les exportations et les importations ont augmenté. Ces variations ne semblent pas avoir eu d'incidence sur l'évolution du nombre d'emplois par habitant.

EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, EMPLOIS/HABITANT - ITALIE

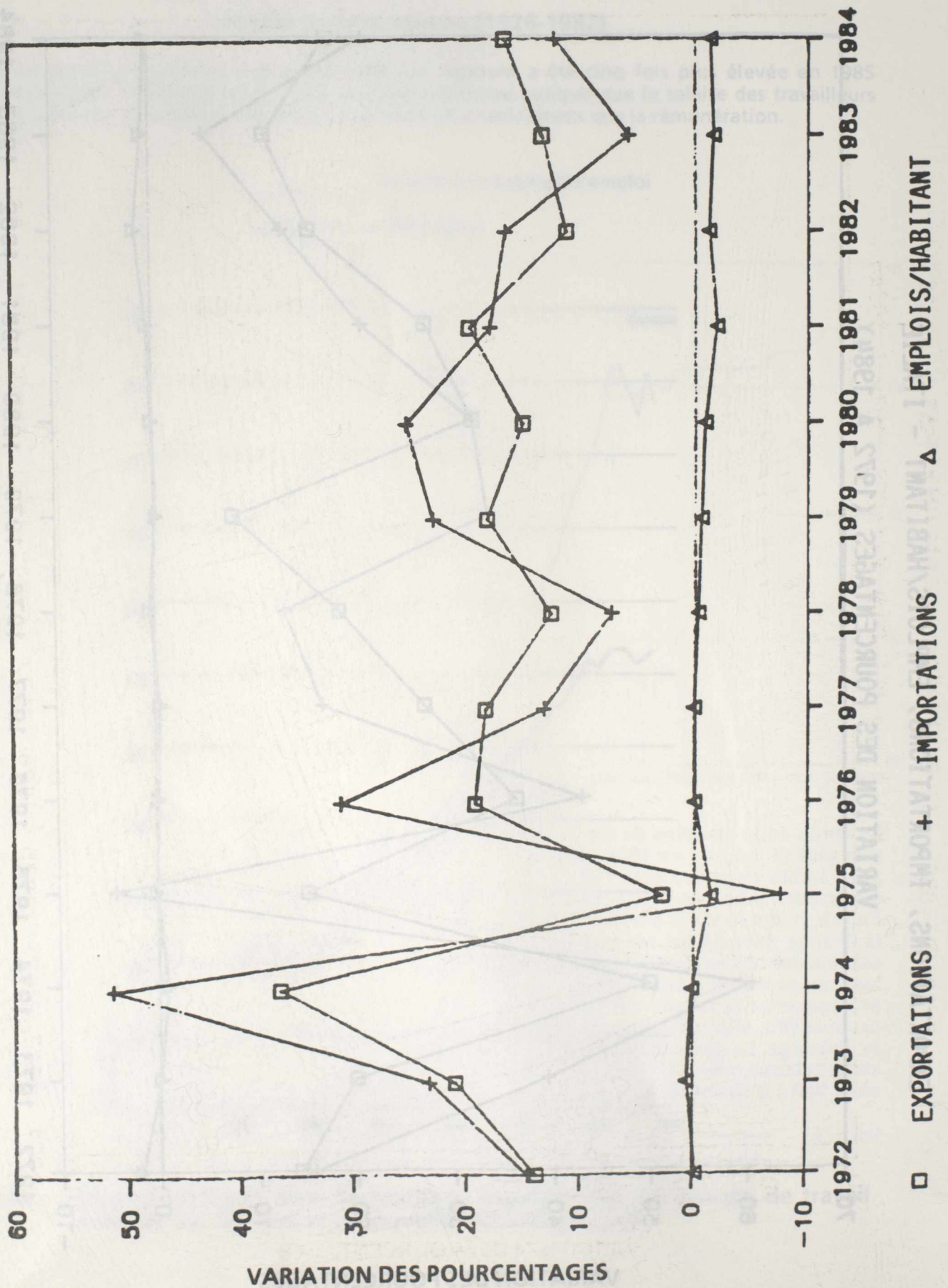
VARIATION DES POURCENTAGES (1972 À 1984)



GRAPHIQUE D

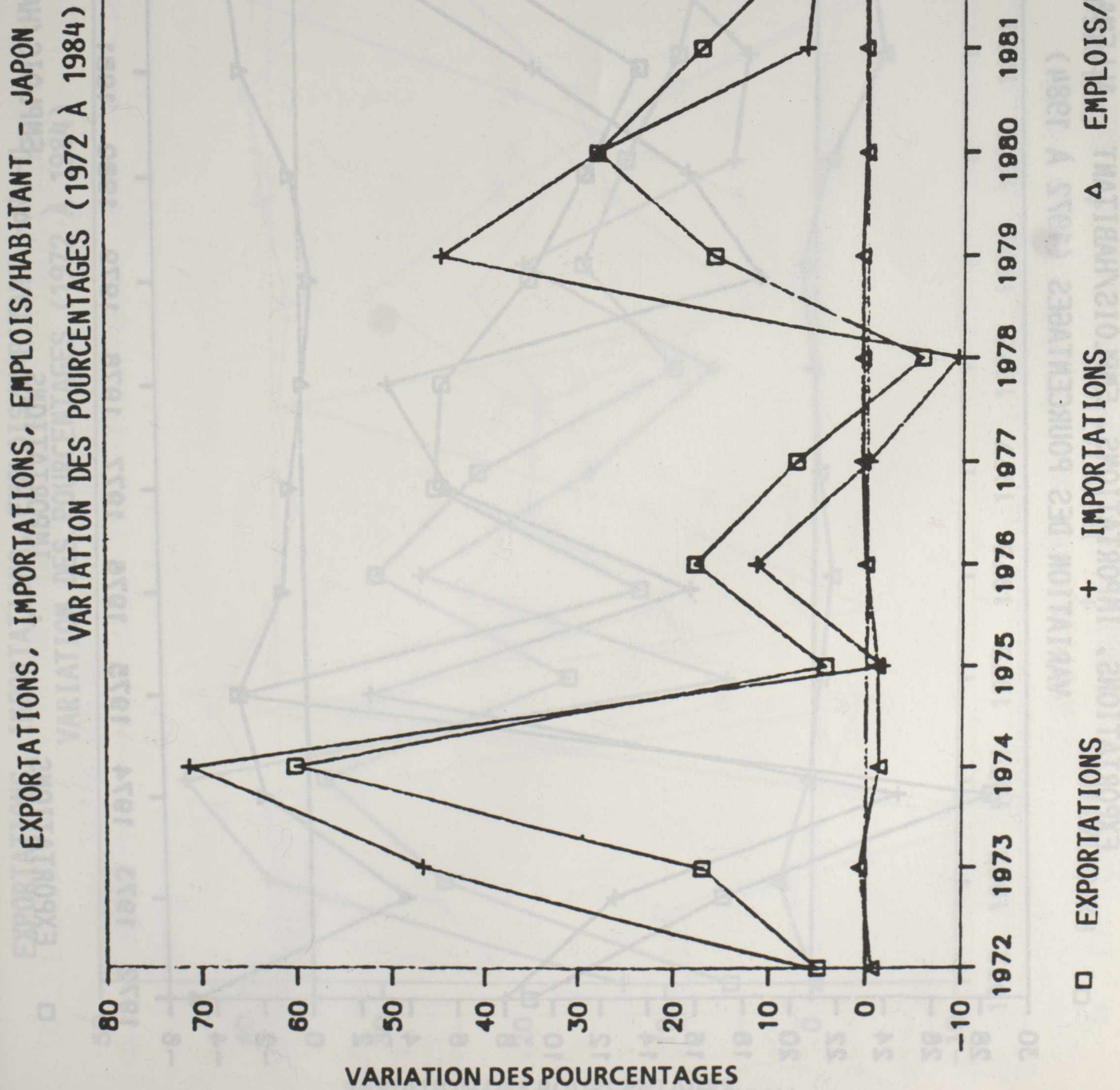
Les exportations et les importations ont augmenté. Ces variations ne semblent pas avoir eu d'incidence sur l'évolution du nombre d'emplois par habitant.

EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, EMPLOIS/HABITANT - FRANCE
VARIATION DES POURCENTAGES (1972 À 1984)



GRAPHIQUE E

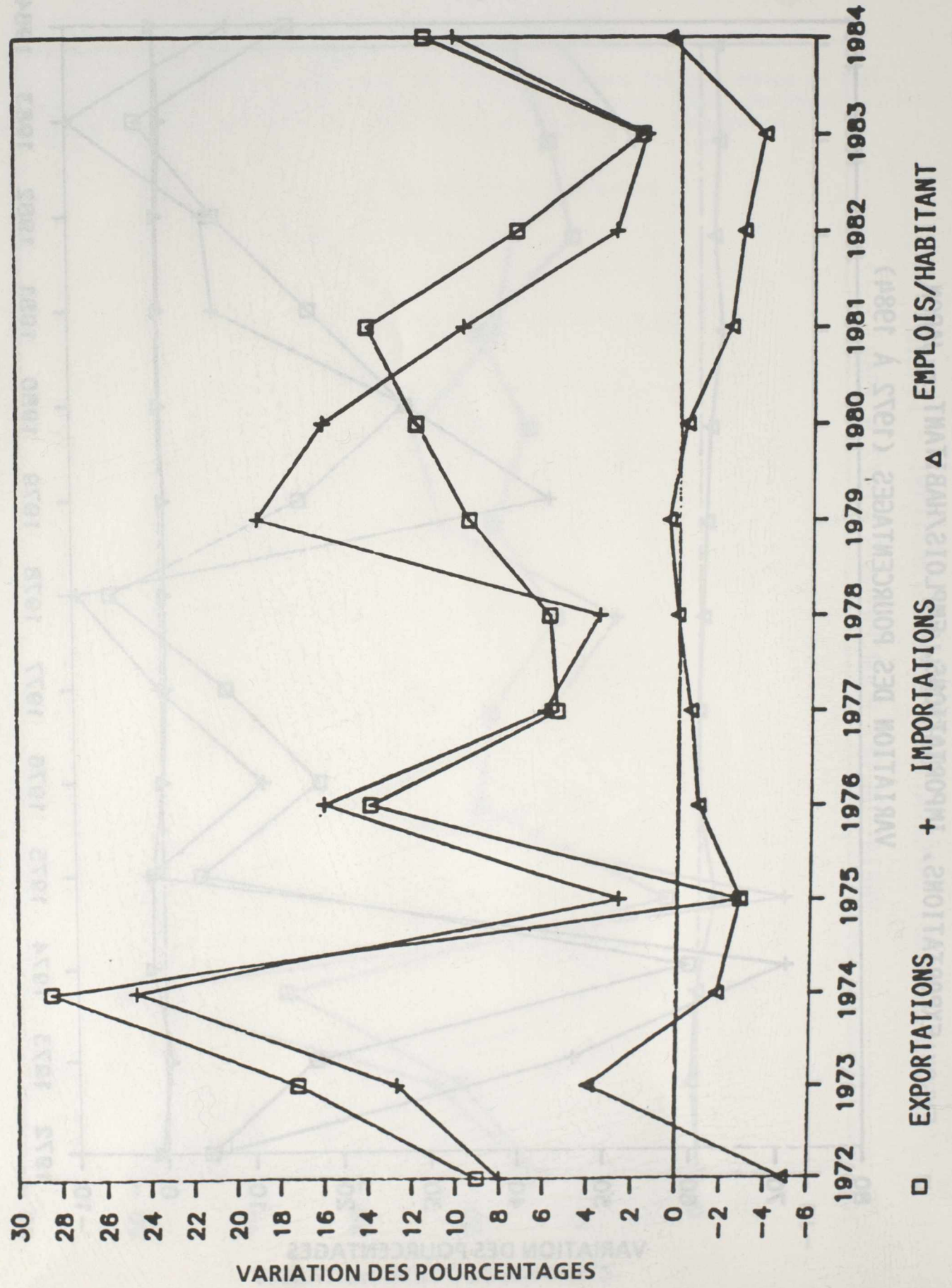
Les exportations et les importations ont augmenté. Ces variations ne semblent pas avoir eu d'incidence sur l'évolution du nombre d'emplois par habitant.



GRAPHIQUE F

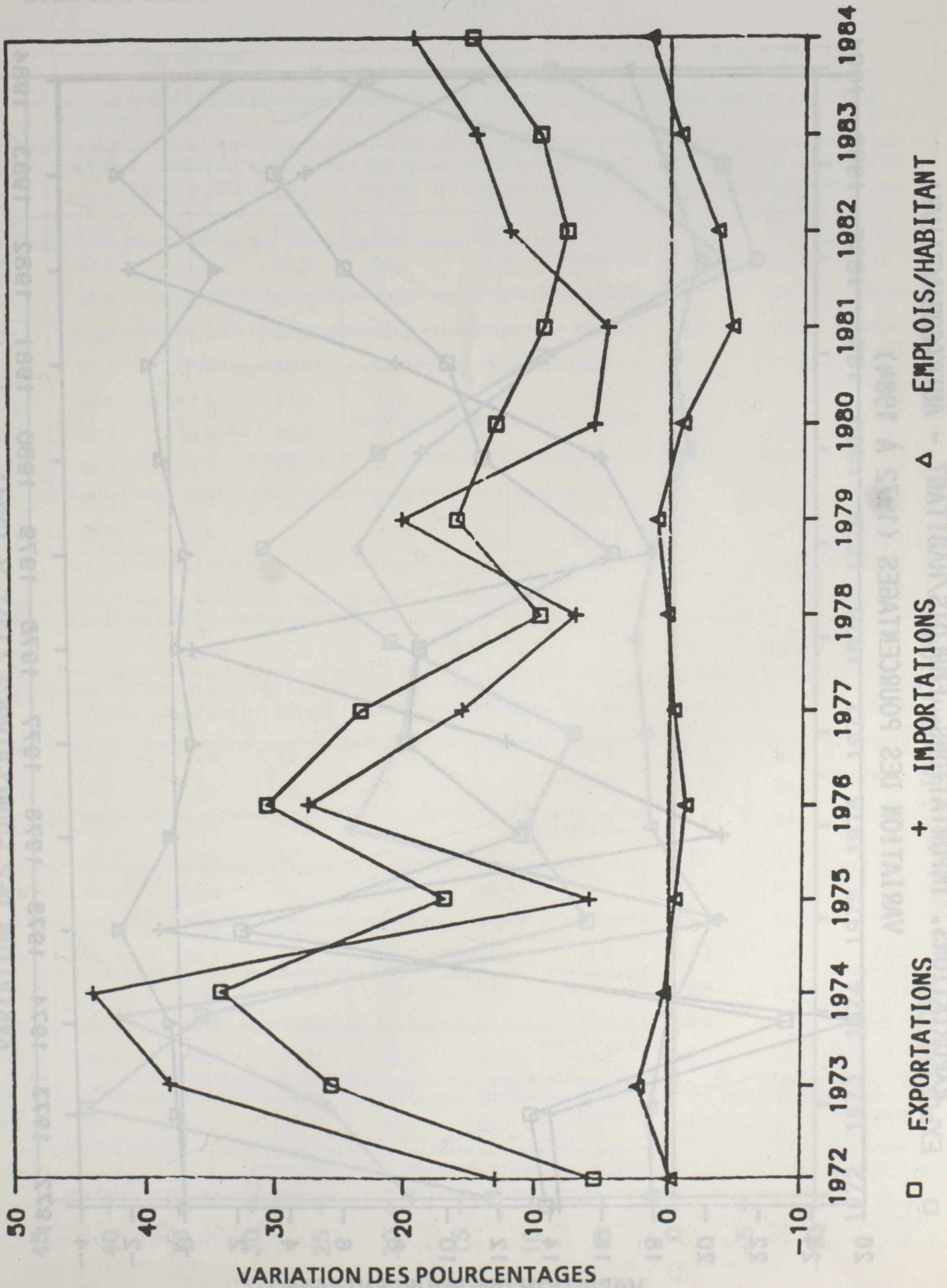
Les exportations et les importations ont augmenté. Ces variations ne semblent pas avoir eu d'incidence sur l'évolution du nombre d'emplois par habitant.

EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, EMPLOIS/HABITANT - ALLEMAGNE
VARIATION DES POURCENTAGES (1972 À 1984)



Les exportations et les importations ont augmenté. Ces variations ne semblent pas avoir eu d'incidence sur l'évolution du nombre d'emplois par habitant.

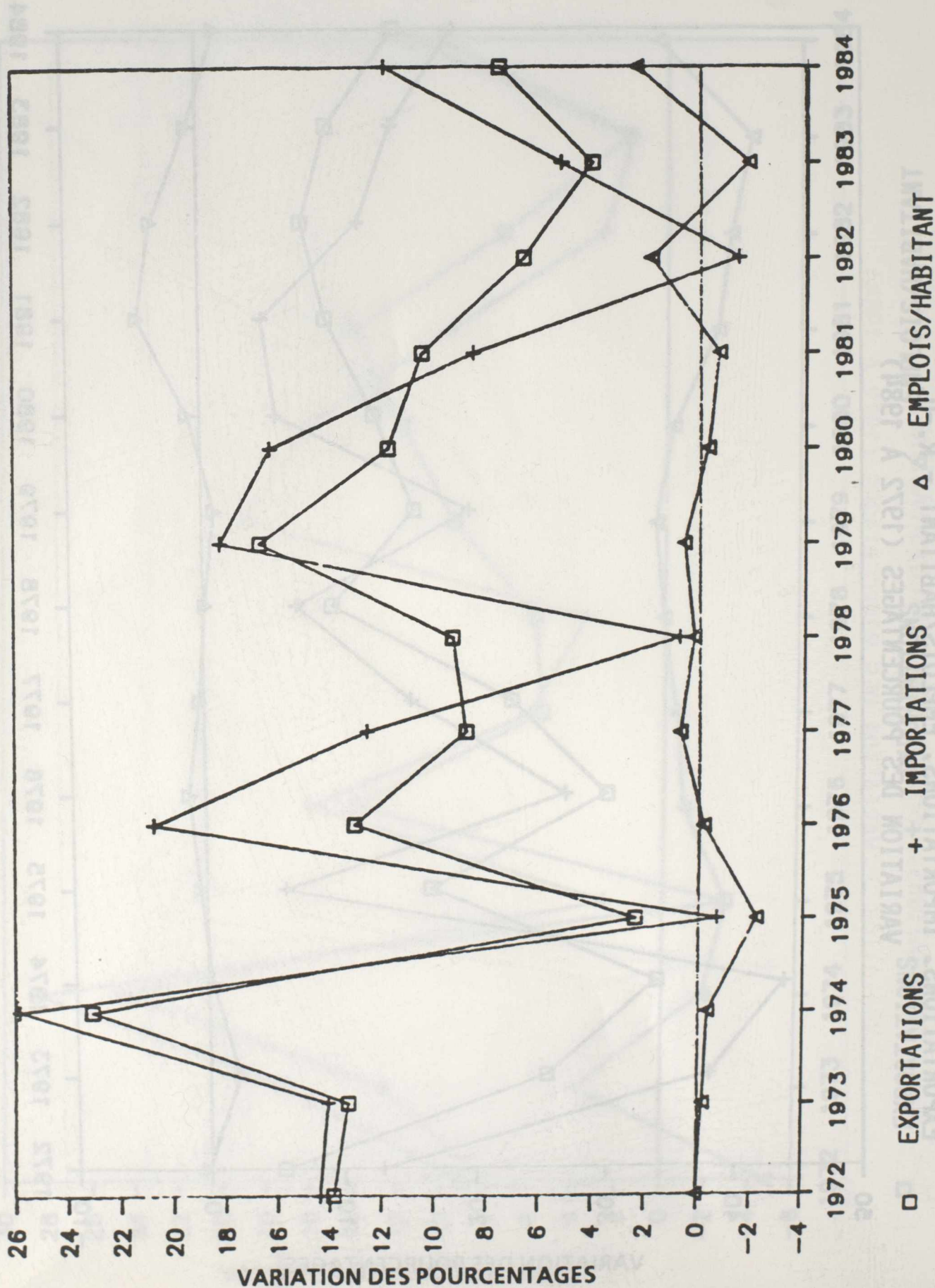
EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, EMPLOIS/HABITANT - R.-U.
VARIATION DES POURCENTAGES (1972 À 1984)



GRAPHIQUE H

Les exportations et les importations ont augmenté. Ces variations ne semblent pas avoir eu d'incidence sur l'évolution du nombre d'emplois par habitant.

EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, EMPLOIS/HABITANT - AUTRICHE
 VARIATION DES POURCENTAGES (1972 À 1984)



GRAPHIQUE I

Les exportations et les importations ont augmenté. Ces variations ne semblent pas avoir eu d'incidence sur l'évolution du nombre d'emplois par habitant.

EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, EMPLOIS/HABITANT - É.-U.
VARIATION DES POURCENTAGES (1972 À 1984)

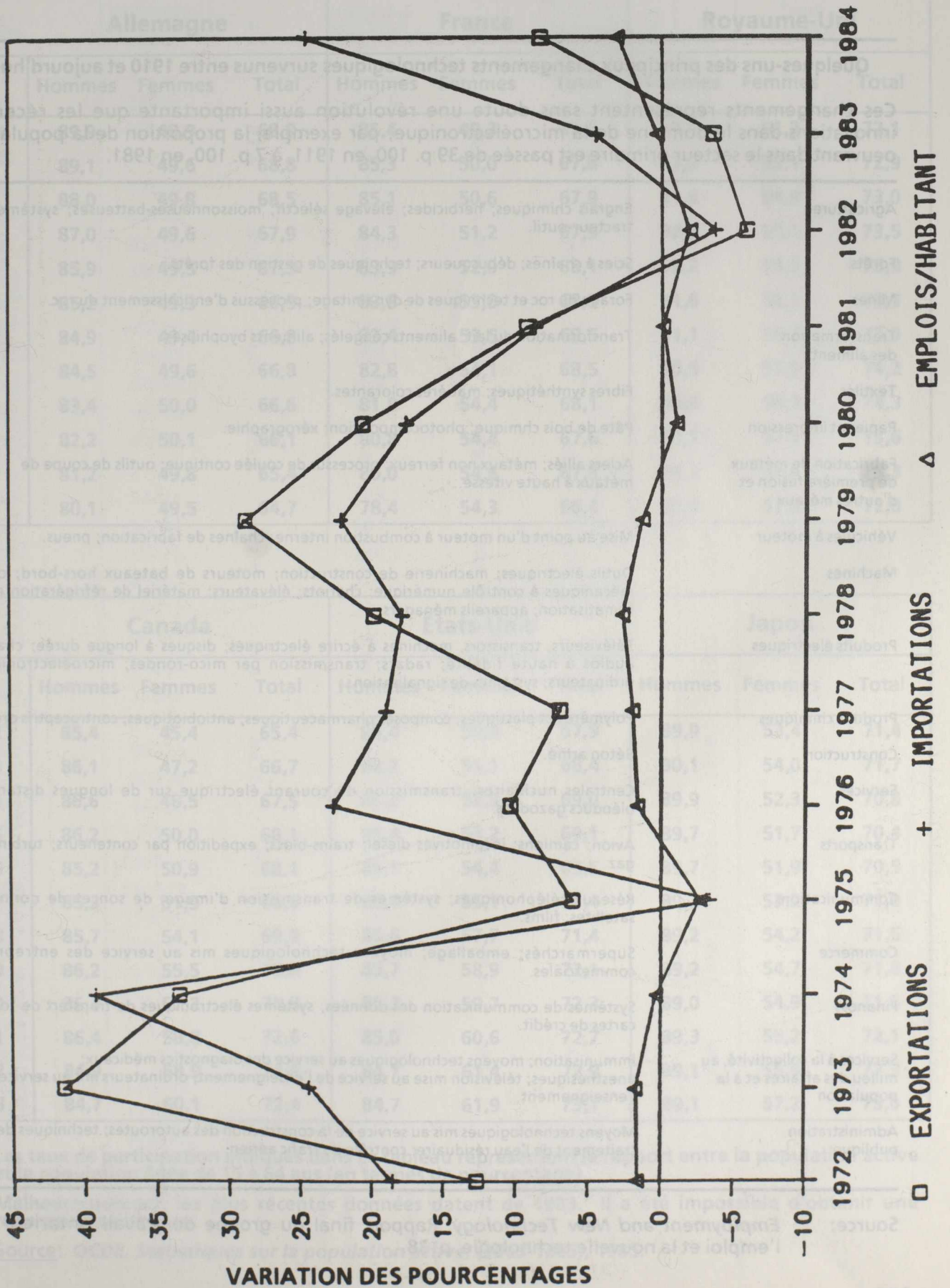


Tableau 1

Quelques-uns des principaux changements technologiques survenus entre 1910 et aujourd'hui

Ces changements représentent sans doute une révolution aussi importante que les récentes innovations dans le domaine de la microélectronique; par exemple, la proportion de la population oeuvrant dans le secteur primaire est passée de 39 p. 100, en 1911, à 7 p. 100, en 1981.

Agriculture	Engrais chimiques; herbicides; élevage sélectif; moissonneuses-batteuses; systèmes de tracteur-outil.
Forêts	Scies à chaînes; débusqueurs; techniques de gestion des forêts.
Mines	Forage du roc et techniques de dynamitage; processus d'enrichissement du roc.
Transformation des aliments	Transformation du lait; aliments congelés; aliments byophilisés
Textiles	Fibres synthétiques; matières colorantes.
Papier et impression	Pâte de bois chimique; photocomposition; xérogaphie.
Fabrication de métaux de première fusion et d'autres métaux	Aciers alliés; métaux non ferreux; processus de coulée continue; outils de coupe de métaux à haute vitesse.
Véhicules à moteur	Mise au point d'un moteur à combustion interne; chaînes de fabrication; pneus.
Machines	Outils électriques; machinerie de construction; moteurs de bateaux hors-bord; outils mécaniques à contrôle numérique; chariots; élévateurs; matériel de réfrigération et de climatisation; appareils ménagers.
Produits électriques	Téléviseurs, transistors, machines à écrire électriques; disques à longue durée; chaînes audios à haute fidélité; radars; transmission par micro-rondes; microélectronique; ordinateurs; systèmes de signalisation.
Produits chimiques	Polymères et plastiques; composés pharmaceutiques; antibiotiques; contraceptifs oraux.
Construction	Béton armé.
Services	Centrales nucléaires; transmission du courant électrique sur de longues distances; oléoducs gazoducs.
Transports	Avion; camions; locomotives diesel; trains-blocs; expédition par conteneurs; turbines à gaz.
Communications	Réseaux téléphoniques; systèmes de transmission d'image, de son et de données; satellites; films.
Commerce	Supermarchés; emballage; moyens technologiques mis au service des entreprises commerciales.
Finances	Systèmes de communication des données; systèmes électroniques de transfert de fonds; cartes de crédit.
Services à la collectivité, au milieu des affaires et à la population	Immunsation; moyens technologiques au service des diagnostics médicaux; anesthésiques; télévision mise au service de l'enseignement; ordinateurs mis au service de l'enseignement.
Administration publique	Moyens technologiques mis au service de la construction des autoroutes; techniques de traitement de l'eau résiduaire; contrôle du trafic aérien.

Source: *Employment and New Technology*, Rapport final du groupe de travail ontarien sur l'emploi et la nouvelle technologie, p. 38.

Tableau 2
TAUX DE PARTICIPATION DES HOMMES ET DES FEMMES DANS CERTAINS PAYS DE L'OCDE
 1972 - 1983 (1) (2)

Année	Allemagne			France			Royaume-Uni		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1972	89,9	48,9	68,8	85,4	49,3	67,5	93,1	51,2	72,1
1973	89,1	49,6	68,8	85,3	50,0	67,8	93,0	53,1	72,9
1974	88,0	49,8	68,5	85,1	50,6	67,9	91,8	54,4	73,0
1975	87,0	49,6	67,9	84,3	51,2	67,9	92,1	55,1	73,5
1976	85,9	49,5	67,3	83,9	52,0	68,1	92,2	55,5	73,9
1977	85,2	49,3	66,9	83,8	53,0	68,5	91,6	56,2	73,9
1978	84,9	49,4	66,8	83,4	53,5	68,5	91,1	56,7	73,9
1979	84,5	49,6	66,8	82,8	54,1	68,5	90,5	57,9	74,2
1980	83,4	50,0	66,6	81,8	54,4	68,1	90,4	58,3	74,3
1981	82,2	50,1	66,1	80,8	54,4	67,6	90,1	57,1	73,6
1982	81,2	49,8	65,4	80,0	54,6	67,3	89,3	57,4	73,3
1983	80,1	49,5	64,7	78,4	54,3	66,4	87,9	57,8	72,8

	Canada			États-Unis			Japon		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1972	85,4	45,4	65,4	86,4	50,0	67,9	89,9	53,4	71,4
1973	86,1	47,2	66,7	86,2	51,1	68,4	90,1	54,0	71,7
1974	86,6	48,5	67,5	86,2	52,3	69,0	89,9	52,3	70,8
1975	86,2	50,0	68,1	85,4	53,2	69,1	89,7	51,7	70,4
1976	85,2	50,9	68,1	85,1	54,4	69,5	89,7	51,9	70,5
1977	85,3	51,9	68,6	85,4	55,1	70,4	89,2	53,2	71,0
1978	85,7	54,1	69,9	85,6	57,7	71,4	89,2	54,2	71,5
1979	86,2	55,5	70,8	85,7	58,9	72,1	89,2	54,7	71,8
1980	86,3	57,2	71,8	85,3	59,7	72,3	89,0	54,9	71,8
1981	86,4	58,8	72,6	85,0	60,6	72,7	89,3	55,2	72,1
1982	84,9	58,9	71,9	84,7	61,4	72,9	89,1	55,9	72,3
1983	84,7	60,1	72,4	84,7	61,9	73,1	89,1	57,2	73,0

- (1) Les taux de participation indiqués dans ce tableau représentent le rapport entre la population active et la population âgée de 15 à 64 ans (en termes de pourcentage).
- (2) Malheureusement, les plus récentes données datent de 1983. Il a été impossible d'obtenir une répartition selon l'âge.

Source: OCDE, *Statistiques sur la population active, (1963-1983)*, 1985.

Tableau 3

EXPORTATIONS CANADIENNES ET MONDIALES
(Valeurs en milliards de dollars US)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Valeur des exportations mondiales	\$523,4	\$773,6	\$805,5	\$916,1	\$1041,1	\$1204,6	\$1525,2	\$1875,7	\$1842,8	\$1709,9	\$1674,8	\$1776,6	S.A.
Valeur des exportations canadiennes	\$26,4	\$34,5	\$34,1	\$40,6	\$43,6	\$48,4	\$58,3	\$67,7	\$72,7	\$71,2	\$76,7	\$90,4	S.A.
Part du Canada dans les exportations mondiales	5,0%	4,5%	4,2%	4,4%	4,2%	4,0%	3,8%	3,6%	3,9%	4,2%	4,6%	5,1%	S.A.
Indice du volume des exportations canadiennes (1971 = 100)	121,0	115,5	107,2	119,8	131,2	144,4	147,4	145,3	149,4	149,9	163,2	199,3	207,7
Pourcentage de variation de l'indice des exportations canadiennes	-	-4,5%	-7,2%	11,8%	9,5%	10,1%	2,1%	-1,4%	2,8%	0,3%	8,9%	22,1%	4,2%

Sources:

Fonds monétaire international, Direction du *Trade Statistics Yearbook*, différents fascicules.
Statistique Canada, *Sommaire du commerce extérieur*, Cat. # 65-001 - différents fascicules.

TABLEAU 4

PNB RÉEL ET TAUX DE CHÔMAGE

Année	PNB/DNB en dollars de 1971	Indice du PNB Réel	Taux de chômage	Taux Indexé
1946	28292	100,0	3,4	100,0
1947	29498	104,3	2,2	64,7
1948	30231	106,9	2,3	67,6
1949	31388	110,9	2,8	82,4
1950	33762	119,3	3,6	105,9
1951	35450	125,3	2,4	70,6
1952	38617	136,5	2,9	85,3
1953	40605	143,5	3,0	88,2
1954	40106	141,8	4,6	135,3
1955	43891	155,1	4,4	129,4
1956	47599	168,2	3,4	100,0
1957	48718	172,2	4,6	135,3
1958	49844	176,2	7,0	205,9
1959	51737	182,9	6,0	176,5
1960	53231	188,1	7,0	205,9
1961	54741	193,5	7,1	208,8
1962	58475	206,7	5,9	173,5
1963	61487	217,3	5,5	161,8
1964	65610	231,9	4,7	138,2
1965	69981	247,4	3,9	114,7
1966	74844	264,5	3,6	105,9
1967	77344	273,4	4,1	120,6
1968	81864	289,4	4,8	141,2
1969	86225	304,8	4,7	138,2
1970	88390	312,4	5,9	173,5
1971	94450	333,8	6,4	188,2
1972	100248	354,3	6,3	185,3
1973	107812	381,1	5,6	164,7
1974	111678	394,7	5,4	158,8
1975	113005	399,4	6,9	202,9
1976	119612	422,8	7,1	208,8
1977	121988	431,2	8,1	238,2
1978	126347	446,6	8,3	244,1
1970	130362	460,8	7,4	217,6
1980	131765	465,7	7,5	220,6
1981	136108	481,1	7,5	220,6
1982	130065	459,7	11,0	323,5
1983	134361	474,9	11,9	350,0
1984	141097	498,7	11,3	332,4
1985	147439	521,2	10,5	308,8

Source: Statistique Canada

TABLEAU 4

PNB RÉEL ET TAUX DE CHÔMAGE

D EXÉCUTIF

Année	PNB Réel en dollars de 1971	Indice du PNB Réel	Taux de chômage (%)	Taux d'index
1982	14752	251,5	10,2	308,8
1981	14107	408,7	11,3	337,4
1980	13431	434,9	11,9	350,0
1979	12961	452,8	12,1	368,8
1978	11758	394,4	8,9	303,9
1977	107813	381,7	5,8	184,7
1976	100248	354,3	6,3	189,3
1975	94480	333,8	6,4	180,5
1974	88390	315,4	7,9	179,5
1973	82352	304,8	4,7	138,5
1972	81864	300,4	4,8	141,5
1971	7304	273,4	4,1	150,5
1970	7484	264,2	6,9	160,9
1969	6981	247,4	8,9	144,7
1968	65810	231,9	4,7	108,3
1967	61487	217,3	5,2	141,8
1966	58475	208,7	5,0	130,6
1965	52341	193,2	7,1	208,8
1964	5231	188,1	7,0	202,9
1963	21737	183,9	6,0	160,7
1962	4884	178,3	7,0	202,9
1961	4818	173,3	4,8	136,3
1960	4759	168,3	3,4	100,0
1959	4391	157,7	4,4	155,4
1958	4016	141,8	4,6	132,8
1957	4002	143,2	3,9	88,3
1956	3847	136,2	5,9	82,3
1955	32480	122,3	5,4	70,8
1954	33153	119,3	3,8	102,9
1953	31308	110,9	5,8	82,4
1952	30537	108,9	5,3	67,6
1951	29488	104,3	5,3	64,7
1950	28293	100,0	3,4	100,0

Tableau 3

**RÉSUMÉS DES ENTREVUES AVEC DES EXPERTS
CONSULTÉS PAR LE SOUS-COMITÉ
AU CANADA, EN AUTRICHE, EN GRANDE-BRETAGNE,
EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE**

	Page		Page
Allert et Braun	150	Jeunesse, ministère de la	192
Bauer et Wagenhofer	150	John, (Dr Aigner)	192
Bayer (Herr Richter)	151	Kümmerlein, Sigrid	193
Bellemare, Diane	152	Lübke, Oliver	194
Bonn, Ambassade	155	Lutz, B., Dr	195
Congrès du Travail du Canada	156	McCracken, Mike	196
Carcenac, Yves	156	Meltz, Noah (Morley Gunderson)	196
Carmichael, Edward (Paul Matthews)	158	OCDE	199
Cassels, John	161	Paquet, Gilles	202
Cohen, Marjorie	162	Parizeau, Jacques	202
Colardyn, Danielle	165	Peitchinis, Steven	203
Confédération des syndicats nationaux	166	Peters, Doug	206
Courchene, Tom (David Laidler)	166	Piskaty, Georg, Dr	206
Coûts sociaux du chômage	168	Pribich, M.	208
D'Aquino, Tom (Todd Rutley)	170	Puethmann, Dr	210
Debeine, Pierre	171	Québec — Michèle Jean	211
de Larminat, M.	173	Ramoff, Dr	212
Dobell, Rod	173	Rehn, Gösta	212
Fortin, Pierre	176	Rosenmöller, Dr	213
Gerard, Chriss (R. Lucas)	180	Scarfe, Brian	214
Geyer, Dr	182	Schmidt, Hermann	218
Gillespie, Irwin	183	Schwartz, Bertrand	220
Ginden, Bob	184	Stewart, Ian	221
Hayes et Fonda	185	Syndicats, Vienne	223
Helliwell, John	187	Valli, Paul-Pierre	224
Himmelreich, Dr	188	Walker, Michael	226
Holland, Geoffrey	189	Weldon, Jack	228
Institut de recherche en pédagogie	191	Wilkinson, Bruce	229

Textes condensés,
vérifiés auprès des
auteurs et rédigés par
Christine Dearing,
coordinatrice de la
recherche

Entrevue avec MM. Allert et Braun
Ministère fédéral de l'Éducation
et des Sciences
Bonn, Allemagne de l'Ouest
Le 19 janvier 1987

Le système de formation en alternance (dual system)

(1) La principale responsabilité du ministère est la formation à l'intérieur du système à double volet (dual system), soit la formation en atelier dans les entreprises, ainsi que la politique globale de formation et les affaires universitaires (20% de la population scolaire se rend à l'université).

(2) Le système tente de produire des personnes adaptables en mettant l'accent sur la formation initiale.

(3) La formation initiale dure en moyenne trois ans; elle procure une formation dans un domaine précis de même qu'une formation de base suffisante pour donner de la souplesse et permettre une formation complémentaire.

(4) La formation systématique tient compte de l'évolution du milieu de travail. Les règlements régissant la formation (établis par le gouvernement fédéral après négociation avec les employeurs et les syndicats) mettent l'accent sur des habiletés de base: responsabilité; travail en équipe; prise de décision; créativité; aptitude à recevoir une formation complémentaire.

(5) La formation se donne aussi à l'école; elle comprend une formation scolaire de base en mathématiques, langue, lecture et écriture (durant 2 jours).

(6) La journée à l'école de formation dure souvent huit heures (contre six heures à l'école ordinaire).

(7) Lorsque l'employeur ne peut donner la formation parce qu'il n'a pas les installations nécessaires, des centres de formation complémentaires sont financés par l'Institut fédéral de la formation professionnelle.

(8) Le principe fondamental est que l'employeur est responsable de la formation; les frais de formation sont déductibles des profits.

Analphabetisme

(9) Un pour cent de la population totale ne sait ni lire ni écrire.

(10) Il y a un plus grand nombre de personnes qui savent lire mais qui ne peuvent comprendre ce qu'elles lisent.

(11) Les écoles allemandes accordent aux élèves leur diplôme après un examen exigeant qu'ils savent lire et écrire.

(12) Certains employeurs se plaignent de ce que les compétences acquises dans les matières générales à l'école ne sont pas suffisantes.

École secondaire technique

(13) Ceux qui désirent poursuivre une formation technique précise (hors du système de formation en alternance de fréquentation scolaire et de formation au travail) peuvent s'inscrire à une école secondaire technique (19-20 ans).

(14) Cette alternative permet d'acquérir une formation professionnelle plus avancée dans des écoles ou une formation universitaire.

(15) Douze pour cent des stagiaires s'orientent vers une formation scolaire plus poussée afin de pouvoir poursuivre des études universitaires.

(16) Les employeurs participant au système de formation en alternance incitent les jeunes gens à rester avec eux plutôt que de poursuivre des études.

(17) Ce système de formation semble offrir la meilleure préparation à un emploi futur.

Entretien avec le docteur Bauer
et le Dr Wagenhofer

Section économique et politique
Chambre fédérale de commerce

Vienne, Autriche

Le 2 février 1987

(1) La performance économique de l'Autriche dépend de sa compétitivité face à la Communauté européenne.

(2) L'Autriche a des arrangements «importation-exportation» avec les pays de la CE de même qu'avec certains pays de l'Est.

(3) Quarante pour cent du PIB de l'Autriche est lié au commerce extérieur de biens et de services. La productivité et l'efficacité sont des préalables de la compétitivité.

(4) L'Autriche a des programmes qui subventionnent des projets environnementaux, d'autres pour procurer aux personnes âgées des vivres et autres biens et services.

(5) La population de l'Autriche est de 10% de celle de l'Allemagne de l'Ouest.

(6) L'investissement allemand en Autriche atteint 28% du total. En Autriche et en Allemagne, les climats sociaux dans les entreprises privées se ressemblent. L'investissement étranger ne pose pas les mêmes problèmes qu'on aurait au Canada. Les entreprises étrangères ont peu de difficulté à s'adapter aux coutumes autrichiennes. En outre, l'Autriche a beaucoup de voisins. Seulement 40% de ses importations et 30% de ses exportations se font avec l'Allemagne. D'autres pays sont importants pour l'Autriche.

(7) L'Autriche est plus indépendante de l'Allemagne que le Canada l'est des États-Unis. L'Autriche fixe la valeur de sa monnaie sur le mark allemand afin de stabiliser les attentes en matière de marchés monétaires et d'investissement.

(8) Le taux d'escompte de la banque autrichienne est de 3,5%. Le taux de base est de 8,5%. Le déficit fédéral se situe à 5,4% du PIB. Le déficit total du gouvernement est d'environ 4% du PIB.

(9) Les sociétés appartenant à des intérêts étrangers font une certaine somme de recherche en Autriche parce que les salaires y sont souvent moins élevés et que le capital humain bien formé y est disponible. Des chercheurs allemands hautement spécialisés cherchent souvent du travail aux États-Unis; les Autrichiens se rendent en Allemagne.

(10) L'Autriche donne des encouragements aux sociétés étrangères pour qu'elles s'y installent. L'existence de multinationales est à l'avantage de l'Autriche et permet d'établir des liens avec d'autres pays.

(11) L'Autriche tente à imiter plutôt qu'à innover en matière de programmes de R et D et de développement de nouvelles technologies.

(12) Les fonds consacrés à la recherche représentent 1,3% du PIB.

**Visite à la compagnie Bayer
Herr Richter, Directeur de la formation
professionnelle
Leverkusen, Allemagne de l'Ouest
Le 21 janvier 1987**

(1) Comme toutes les sociétés suivent les mêmes lignes directrices et donnent le même niveau de formation, le risque de perdre des travailleurs formés à d'autres est diminué; il existe un grand bassin de travailleurs bien formés.

(2) Bayer a sa propre école de formation dont la province assure la supervision. Le gouvernement fédéral supervise la formation en cours d'emploi.

(3) Quatre-vingt-quinze pour cent des stagiaires sont embauchés après une période initiale de formation de trois ans; de 5 à 7 % choisissent de poursuivre des études à l'université ou dans un collège technique. La société n'a aucune obligation légale d'embaucher les stagiaires.

(4) Bayer fait la plupart de sa recherche en Allemagne. Toutefois, comme les habitudes des consommateurs au Japon et aux États-Unis sont différentes et que ses filiales y servent de grands marchés, de la recherche sur les produits pharmaceutiques, par exemple, y est faite.

(5) Le nombre d'universités et d'établissements de recherche aux États-Unis fait que la recherche y est plus attrayante.

(6) Bayer consacre 3% de sa masse salariale à la formation chaque année.

(7) Les stagiaires reçoivent une rémunération. Les frais de formation sont des dépenses déductibles du revenu imposable de la société.

(8) Les travailleurs plus âgés dont les compétences sont périmées et qui ont besoin d'être recyclés reçoivent la même formation que les jeunes apprentis chez Bayer.

(9) Il existe des programmes spéciaux à l'intention des femmes qui, revenant sur le marché du travail, ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences.

(10) Bayer a aidé des travailleurs dans des secteurs en décroissance à faire la transition vers des domaines à forte demande; des conseils du travail composés de travailleurs, de représentants syndicaux et de contre-maîtres veillent à ce que les travailleurs soient recyclés dans des domaines à forte demande et à revenu élevé.

(11) L'accent est mis sur une formation initiale dans un large éventail de domaines pour faciliter le recyclage et l'adaptation rapide à d'autres emplois; il est plus facile de former à nouveau quelqu'un qui a reçu une certaine formation initiale.

(12) De plus en plus, les candidats à la formation ont une treizième année alors qu'auparavant ils n'avaient traditionnellement terminé que les études élémentaires (neuvième année). Cela tient à la demande croissante de travailleurs spécialisés.

(13) Les syndicats comprennent le changement de la demande de main-d'œuvre. Ils conviennent que les sociétés devraient former plus de personnes qu'elles n'en ont besoin pour atteindre leurs buts à plus long terme.

(14) Le nombre de stagiaires chez Bayer a augmenté sans égard à la situation économique; les genres de métiers et le nombre de personnes s'y formant varient avec la demande.

(15) Les stagiaires reçoivent une formation en cours d'emploi et une formation poussée en atelier où des situations réelles sont simulées. La formation théorique vient plus tard.

(16) Bayer forme aussi des apprentis dans des métiers non reliés à ses propres besoins, par exemple la menuiserie.

(17) Bayer a des ateliers et des salles de classe sur place et offre également des logements à ses stagiaires.

Entrevue avec le professeur Diane Bellemare
Département d'économie
Université du Québec à Montréal
Le 12 mars 1986

Stratégie de plein-emploi

(1) C'est possible d'avoir une telle stratégie sans augmenter les impôts.

(2) Il y aura quand même des changements structurels importants y compris le réaménagement des dépenses.

(3) L'emploi est pris en jeu de manière systématique.

(4) Au Canada, la réduction de l'inflation et du déficit ont été les priorités.

(5) Les 10 dernières années ont été marquées par une lutte contre l'inflation; cette lutte a augmenté le chômage. Le chômage a été utilisé pour diminuer l'inflation.

(6) Le «plein-emploi» vise à créer une situation où tous les gens qui veulent travailler le font dans leur domaine et dans leur environnement. Nos instruments économiques seraient utilisés pour créer et maintenir l'emploi.

(7) En Suède et en Norvège, par exemple, la crise internationale a été traversée sans trop augmenter le taux de chômage. Toutes les politiques économiques ont été centrées sur l'emploi. Le déficit du gouvernement fédéral en Suède était de 6% du PNB en '82. Au Canada, il est actuellement 6.7%. En Suède il est maintenant de 3% grâce aux politiques cohérentes de ce pays. On oublie les effets multiplicateurs de l'emploi ici.

(8) La Suède, la Norvège et l'Autriche ont axé leurs politiques sur le plein-emploi de façon macro-économique.

(9) En Autriche, au début des années 70s, les instruments étaient orientés vers une protection de l'emploi sans augmenter l'inflation.

(10) Ils ont adopté une politique basée sur l'augmentation des dépenses pour combattre le chômage (sécurité sociale par exemple); en même temps ils ont combattu l'inflation par une politique de monnaie forte et une politique de revenu très rigoureuse.

(11) La politique monétaire est restrictive.

(12) À cause de la déductibilité (de la note d'impôt) des paiements d'intérêt, l'impact négatif des taux d'intérêt élevés sur l'emploi n'est pas aussi grand en Autriche qu'au Canada.

(13) Ils ont augmenté les dépenses pour réduire le chômage et combattre la récession mondiale; et ils ont augmenté les impôts en même temps pour éponger le déficit.

(14) L'Autriche a fait ça de manière sélective: les impôts sur le revenu des particuliers n'ont pas été augmentés; mais les péages sur les autoroutes ont augmenté, toutefois.

(15) Les abris fiscaux ont été réduits afin de réduire l'épargne et augmenter la consommation.

(16) En Norvège, la politique était semblable. Pour combattre la récession, ils ont beaucoup augmenté les

dépenses sociales. Leur politique macroéconomique est maintenant amalgamée avec la politique des revenus. Le gouvernement, les syndicats, et le patronat déterminent par négociation l'orientation de la politique budgétaire et les augmentations de salaires.

(17) Par exemple, s'il faut combattre le chômage, il faut augmenter les dépenses pour stimuler l'emploi et protéger la consommation. Pour rester compétitif, il ne faut pas créer d'inflation. Donc, le patronat accorde des augmentations de salaires très modérées; le gouvernement augmente les pensions de vieillesse ou baisse les impôts.

(18) Le gouvernement a mené une politique expansionniste. Les entreprises n'ont pas eu à absorber de fortes hausses de salaires, tandis que les travailleurs ont profité d'une augmentation de leur revenu réel.

La Formation

(19) L'Autriche et la Norvège ont recours aussi à une politique de marché du travail (de formation, de recyclage) mais de façon moins systématique qu'en Suède.

(20) Au Canada, on a une multitude de programmes, mais la façon dont ils opèrent n'assure pas le succès. Ces programmes sont trop centralisés et basés sur une information incomplète.

(21) Ce n'est pas à travers des instruments économétriques que l'on peut prévoir les emplois, c'est grâce à l'expérience dans le milieu.

(22) Au Québec, dans l'industrie aérospatiale, on a eu recours aux travailleurs étrangers pour répondre à la pénurie d'ingénieurs spécialisés. Ceux qui ont étudié le problème ont découvert qu'aucune université n'offrait de spécialisation en aérospatiale. Un comité a été formé avec des représentants du gouvernement, des syndicats, et des patrons pour prévoir cinq ans à l'avance les besoins de main-d'oeuvre. Maintenant, ce sont des ingénieurs canadiens qui obtiennent les emplois dans l'aérospatiale.

(23) C'est grâce à cette forme de tripartisme que l'on peut fournir les réponses adéquates.

(24) Au Canada, on a créé des programmes de formation pour diminuer le taux de chômage. Si quelqu'un suit un cours de formation, il n'est pas considéré comme chômeur. La même chose se produit au niveau provincial en ce qui concerne la période

ouvrant droit aux prestations d'aide sociale. Les personnes n'accumulent pas, donc, de droits aux prestations d'assurance-chômage quand ils sont en formation. Cette approche est inhumaine et finit par déprimer les travailleurs.

(25) La Suède a adopté une politique keynésienne après la Seconde Guerre mondiale.

(26) Elle a atteint des niveaux d'emploi élevés en mettant en place des politiques de sécurité du revenu, de dépenses gouvernementales et d'investissements. En Suède, cela a créé des pressions inflationnistes.

(27) Le ministère suédois des Finances, sous la pression des syndicats, a décidé d'adopter une stratégie macro moins expansionniste et a accepté d'encourir des déficits en période de récession pour financer une politique du marché du travail. Cette politique visait à préparer les gens à la reprise par la formation. Donc ils ont créé des emplois utiles en période de récession. Ils ont entrepris un système de formation pour créer une infrastructure sociale dans les travaux publics et qui employaient les personnes tout en les formant pour les emplois de la reprise espérée. La totalité de la politique économique était axée sur l'emploi.

(28) Donc c'était une politique de stimulation directe de l'emploi par des programmes du marché du travail: le multiplicateur d'emplois est beaucoup plus fort que si on stimule la consommation qui pourrait simplement augmenter les importations, sans créer des emplois.

(29) La productivité s'est améliorée aussi parce que l'infrastructure sociale s'est mieux adaptée aux besoins de l'industrie.

La création d'emplois

(30) Dans les années 70, le gouvernement suédois a distribué les gains d'une augmentation de productivité pour créer des emplois.

(31) L'industrie n'investit pas automatiquement ses profits pour créer des emplois. Les gains de productivité ne se traduisent pas toujours par des augmentations de salaire.

(32) En période de haute productivité, la Suède s'assure qu'une partie des gains de productivité sera récupérée pour créer de nouveaux services. L'emploi dans la Fonction publique a beaucoup augmenté dans

les années 70, au point où 30 % des emplois en Suède sont dans la Fonction publique.

(33) Beaucoup de ces emplois sont occupés par les femmes, mais ils sont de bons emplois, de haute qualité avec beaucoup de sécurité et peuvent être qualifiés d'emplois à part entière même si le temps de travail est réduit.

(34) Ces pays (l'Autriche, la Suède, la Norvège) réussissent parce qu'ils font du plein-emploi leur objectif premier. Pour la plupart des pays, il faut que le plein-emploi soit une priorité politique pour pouvoir le réaliser.

(35) L'Autriche, la Suède et la Norvège ont une démocratie économique: les syndicats et le patronat participent à la définition d'une stratégie économique nationale pour que cette stratégie soit plus orientée vers les besoins de la société.

(36) Au Canada, la politique économique est le fruit du lobbying, ce qui ne représente pas une approche très démocratique.

(37) En Autriche, les syndicats et les patrons s'entendent et le gouvernement n'a même pas le droit de vote.

(38) L'Allemagne ressemble beaucoup au Canada au niveau de sa politique économique. Les syndicats ne participent plus avec le patronat à la définition de la politique.

(39) En Norvège et en Suède il y a un système de négociations semblable à celui de l'Autriche.

(40) En Suède, les fonctionnaires ne dictent pas le niveau d'augmentation des salaires, ils dictent le moment des négociations.

(41) Le parallèle entre l'Autriche et le Canada est intéressant parce que la politique monétaire autrichienne est liée à celle de l'Allemagne.

(42) Au Canada, on aurait une politique de plein-emploi basée sur d'autres modèles dans laquelle les provinces auraient un rôle plus fort à jouer. Les besoins régionaux sont très importants au Canada.

(43) Aux États-Unis, le système politique est tel qu'il est impossible de s'adresser au niveau local en termes de stratégies économiques. Notre système au Canada pourrait se servir d'approches microéconomiques. Au Canada, on a tendance à importer les techniques sociales ainsi que les pensées américaines.

(44) Les comités du Sénat pourraient peut-être permettre une étude du système d'assurance-chômage. Il faut un régime d'assurance-emploi qui vise à protéger la sécurité économique de tout le monde, tout en stimulant la création d'emplois.

(45) L'emploi est une valeur fondamentale pour chaque Canadien. Le problème, c'est que les gouvernements ne s'en rendent pas compte.

(46) Le gouvernement fédéral aurait pu être expansionniste en 1980, mais les provinces voulaient réduire leurs déficits, ce qui a annulé l'effet des programmes fédéraux. Sans collaboration, ces démarches ne peuvent pas être efficaces.

(47) On pourrait utiliser le centre de l'emploi et de la productivité qui a été créé dans le dernier budget Lalonde de 1984. Cet institut pourrait être chargé de négocier la politique économique avec les provinces. On pourrait réaliser une entente avec le patronat, les syndicats et les provinces, comme on le fait dans d'autres pays.

(48) Ce centre pourrait s'occuper de la productivité, du libre échange, de la politique commerciale.

(49) Au Canada, on pourrait commencer par s'entendre sur une politique budgétaire et fiscale.

(50) Par contre la politique du marché du travail et du développement régional doit être largement décentralisée. On pourrait avoir des politiques provinciales ou une politique fédérale régionalisée avec cinq grandes régions bien identifiées où chaque région est responsable de l'administration des fonds, des programmes, du choix des programmes et de la participation des localités de façon tripartite.

(51) Il faut des tables de négociations de l'emploi régionalisées.

(52) Dans une politique axée sur le développement régional, les dépenses d'investissement centrales ont des effets multiplicateurs moins importants que les dépenses endogènes réalisées par les PME à cause d'une masse salariale élevée. La seule façon d'avoir l'assurance que les multiplicateurs d'emploi fonctionnent est d'adopter une approche locale.

(53) Seule la région peut savoir où sont ses forces, ses ressources et ainsi de suite sans se soucier des querelles idéologiques qu'on trouve à l'échelle nationale.

(54) En Allemagne on a utilisé un système de concertation semblable pour faire plutôt de la consul-

tation au sujet d'une politique macroéconomique appropriée pour la population. (Les comités de l'action concertée).

(55) En 1977, ces comités ont cessé de fonctionner. Les syndicats se sont retirés du système et la politique a changé d'orientation. Le gouvernement fédéral a mis la priorité sur la lutte contre l'inflation et sur la réduction du déficit au lieu de sur l'emploi. C'était, peut-être, à cause des nouvelles forces politiques au pays.

(56) En Allemagne, le consensus pour le plein-emploi a été rompu à l'échelle nationale mais à l'échelle régionale et locale, les syndicats et le patronat continuent à diriger la politique du marché du travail de façon autonome.

(57) En Allemagne, d'après les dernières statistiques, le chômage continue à augmenter (8,8%) tandis qu'en Suède, en Norvège et en Autriche, il diminue avec le déficit.

(58) Ces autres pays se sont rendus compte qu'une politique du plein-emploi est à la fois valable au niveau social et en termes d'efficacité économique. La poursuite du plein-emploi peut même contenir l'inflation et stimuler la productivité parce que les personnes se sentent partie prenante. Autrement, il est difficile de mobiliser les individus pour combattre le déficit, appuyer un virage technologique ou le libre-échange, par exemple.

Entretien avec des fonctionnaires de

l'Ambassade du Canada

Bonn, Allemagne de l'Ouest

Le 19 janvier 1987

Chômage

(1) Même si le taux de chômage chez les jeunes Allemands est bas (6,5% contre 8,9% pour l'ensemble de la population), beaucoup de jeunes fréquentent un établissement de formation ou sont dans les forces armées.

(2) Les chômeurs ne sont pas organisés et n'ont aucune représentation cohésive pour défendre leurs intérêts.

(3) La majorité de la population se débrouille très bien.

(4) Les prestations d'assurance-chômage sont élevées; la majorité (plus de 50%) des chômeurs sont des femmes malgré le fait qu'elles ne représentent

que 38% de la main-d'oeuvre. Cela est un problème politique de moindre importance en Allemagne qu'au Canada parce que les droits des femmes y sont moins bien protégés.

(5) Les employeurs ont à supporter des frais généraux énormes au titre du régime de sécurité sociale. Leur contribution au régime de sécurité sociale représente de 50 à 60% de leur masse salariale.

(6) Cela incite les employeurs à recruter des travailleurs du marché noir.

Démographie

(7) L'Allemagne de l'Ouest fait face à la dénatalité et au vieillissement de la population. Cela exerce des pressions financières sur le régime social.

(8) On tente de susciter une augmentation de la natalité par la majoration des prestations familiales, des allocations pour la garde d'enfants, et ainsi de suite.

(9) Les personnes, hommes ou femmes, qui demeurent à la maison durant une année après la naissance d'un enfant sont considérées comme exerçant un emploi rémunérateur et peuvent contribuer aux régimes de pensions.

(10) L'immigration n'est pas vue comme une solution au problème et l'obtention de la nationalité, processus long et ardu, n'est pas favorisée.

Formation

(11) Les employeurs appuient fortement la formation. L'action des sociétés témoigne d'un intérêt éclairé, ces dernières connaissant les avantages sociaux et économiques futurs de la formation. La formation de jeunes gens fait gagner beaucoup de prestige.

(12) Il y a un haut niveau de collaboration pragmatique entre le capital et la main-d'oeuvre, les syndicats, les employeurs et les travailleurs.

Investissement

(13) L'investissement dans les nouvelles technologies s'est accru au cours de la dernière décennie.

(14) Les sociétés consacrent plus de fonds à la recherche et au développement.

Financement de la formation et de l'assurance-chômage

(15) Le financement de la formation et du recyclage, ainsi que de l'assurance-chômage, provient de cotisations perçues des employeurs et des employés par l'Institut fédéral de l'emploi.

Congrès du travail du Canada
Mme Shirley Carr et M. Ron Lang
Le 29 juillet 1986

(1) Il faudrait absolument que la consommation reprenne si l'on veut que l'économie canadienne se redresse.

(2) La création d'emplois est nécessaire:

I DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

- a) La construction de logements à loyer modique
- b) Le reboisement
- c) Le réseau de transport ferroviaire
- d) La construction de navires

II DANS LE SECTEUR DES SERVICES

- a) Les garderies
- b) Les soins pour personnes âgées
- c) Les services de protection (travailleurs de tribunaux, etc.)

(3) En ce qui a trait aux politiques d'emploi, les travailleurs mis à pied devraient avoir la priorité sur les nouveaux arrivants dans tout régime de création d'emplois.

(4) Il n'y a aucune façon de «forcer» ceux qui sont aptes au travail et qui ne veulent pas travailler, à accepter des emplois.

(5) Il y a des problèmes sociaux liés à la recherche d'emplois rémunérateurs pour les assistés sociaux quand ceux qui ne vivent pas du bien-être ne peuvent même pas réunir les qualités requises pour les obtenir ou y avoir accès.

(6) Le gouvernement (fédéral) et l'entreprise doivent investir pour créer une demande.

(7) La compensation pour les accidents de travail est un impôt prélevé à la source qui doit demeurer distinct d'un régime de revenu annuel garanti. Il s'agit d'un véritable régime d'assurance en ce sens

que les primes versées par l'employeur sont fondées sur une évaluation de son succès à prévenir l'accident: plus il y a d'accidents, plus les primes sont élevées. Il s'agit là d'une nette incitation à la sécurité.

(8) L'assurance-chômage ne fonctionne pas de la même manière.

(9) En 1975, 1976 et 1977, le Congrès du travail du Canada a appuyé un système de concertation (gouvernement — patronat — syndicat) plutôt que les contrôles des salaires. (En témoignent la convention du CTC de 1976 et l'exposé de juillet 1976 au cabinet).

(10) Le mouvement des syndicats ouvriers est fondé sur une politique de main-d'oeuvre: tout repose sur les emplois.

(11) Les syndicats aimeraient:

- a) que la main-d'oeuvre soit reconnue comme un partenaire social légitime;
- b) que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration devienne une société de la Couronne afin qu'il puisse rajuster son tir et collaborer au lieu de se borner à réagir.

Entrevue avec M. Carcenac
et des membres de la Délégation à l'emploi
Paris, France
Le 26 janvier 1987

Politique de l'emploi

(1) La France a eu une croissance économique faible ou nulle, accompagnée de chômage et d'une démographie problématique.

(2) Le chômage reste à un niveau supérieur à 5,5 % depuis 1985. Actuellement, le niveau est à 10,7 % ce qui comprend 2,5 millions de chômeurs, dont 1 million de jeunes.

(3) La durée du chômage à longue durée ininterrompu continue à monter; elle est maintenant à 350 jours en moyenne.

(4) Il y a de faibles perspectives de croissance économique et de fortes possibilités que la situation actuelle se prolonge.

(5) L'approche du gouvernement comprend 4 volets:

- a) libéralisation de la politique économique générale;
- b) adaptation de l'offre à la demande de main-d'oeuvre par le placement;
- c) promotion de l'emploi;
- d) l'accompagnement social (voir le dernier paragraphe de cette entrevue).

(6) Libéralisation de la politique économique générale depuis mars 1986

— Celle-ci souligne une plus grande liberté de gestion pour les entreprises en ce qui concerne les prix industriels, par exemple.

— De plus, il y a un mouvement vers la suppression de la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour licencier des personnes; vers l'assouplissement des heures de travail et des contrats.

— On a eu des difficultés à introduire des nouvelles mesures pour encourager le développement du travail à temps partiel; il y a des primes à l'entreprise pour l'inciter à embaucher plus de personnes. Il y a les mêmes incohérences quant à la nécessité de distinguer entre les mesures qui augmentent l'emploi et celles qui le diminuent.

(7) Adaptation de l'offre et de la demande

— Celle-ci comprend des services pour organiser le placement et la formation de façon décentralisée, plus les actions suivantes pour les jeunes

(i) formation en alternance

(ii) plan d'urgence

(iii) formule stage

(8) Formation en alternance (depuis 1985) (c.f. Debeine)

— D'après un accord patronal/syndical, celle-ci permet une transition entre la formation initiale à l'école et le travail.

— Contrats de travail particuliers favorisant l'embauche et la formation:

— Contrat d'apprentissage (deux ans): formation générale, théorique, et pratique menant à un examen pour le CAP (Certificat d'aptitude professionnelle); l'employeur paie l'apprenti entre 15% et 70% du salaire minimum.

— Contrat de qualifications (six mois à deux ans): formation en alternance avec 25% de la durée totale du contrat en salle de classe et 75% en entreprise.

— Contrat d'adaptation à l'emploi (au moins six mois avec au moins 200 heures de formation complémentaire): facilite l'embauche des jeunes qui ont déjà une formation; dans ces deux derniers cas, l'employeur finance les contrats avec la possibilité d'avantages sociaux.

(9) Plan d'urgence (1986)

— Les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche des jeunes de 16 à 25 ans. Les exonérations sont de 25% à 100% selon le type de contrat.

(10) Stages (20 heures)

— Première orientation: aide aux jeunes à la sortie scolaire pour qu'ils puissent préciser leur orientation professionnelle; financée par l'État à 4 \$ l'heure-stagiaire.

— Préparation à l'emploi (six mois): pour ceux qui ont des difficultés à trouver un emploi (chômeurs de longue durée, ceux avec une faible performance scolaire); la période de formation en entreprise est de 25% de la formation totale; financée par l'État à 4 \$ l'heure-stagiaire avec prise en charge par l'État des frais de transport et d'hébergement et de la protection sociale; le jeune entre 16 et 18 ans reçoit 122 \$ par mois au début et 168 \$ par mois éventuellement; entre 18 et 21 ans, on reçoit 267 \$ par mois; plus de 21 ans, on reçoit 356 \$ par mois.

— Initiation à la vie professionnelle (SIVP) (trois à six mois): permet aux jeunes de découvrir la vie d'entreprise et de développer leur aptitude au travail afin de les aider à choisir une orientation professionnelle; financée par l'État (4 \$ l'heure-stagiaire) et l'entreprise (17% à 27% du salaire minimum) avec prise en charge

des frais d'hébergement et de transport ainsi que la protection sociale; le jeune reçoit la même cotisation citée ci-dessus.

- Travaux d'utilité collective (trois mois à un an à mi-temps pour 20 heures par semaine et 80 heures par mois): ceux-ci représentent une formule pour l'insertion et la préparation à la vie professionnelle; ils permettent d'effectuer une activité répondant à des besoins collectifs locaux au sein des collectivités territoriales, associations sans but lucratif, fondations et établissements publics; pour ceux qui sont sans emploi et pas en cours de formation; les emplois sont dans le domaine du service social à l'individu, de l'amélioration de l'environnement, etc; le jeune est rémunéré par l'État à 263 \$ par mois; l'organisme d'accueil peut verser une indemnité à 105 \$ par mois; la protection sociale est assurée par l'État.

(11) Financement par les entreprises

- En plus du 1,1 % de la masse salariale que les entreprises payent en taxe d'apprentissage, elles doivent payer 0,1 % du montant des salaires pour développer l'accueil des jeunes en entreprises et 0,2 % du montant des salaires comme financement de la formation professionnelle; alternativement, l'entreprise peut verser ce montant à un organisme agréé; l'entreprise peut décompter 10,50 \$ l'heure-stagiaire de ses profits imposables pour les contrats de qualification et d'adaptation à un emploi.

(12) Promotion de l'emploi

- (i) aide aux chômeurs créateurs d'entreprises: une prime est accordée par l'État au chômeur indemnisé qui décide de créer une entreprise. Cette prime est égale à l'allocation de chômage. En 85-86, 70 000 personnes ont été aidées.
- (ii) emplois d'initiative locale, dans les secteurs socio-culturels, 3 000 à 5 000 emplois sont primés par an.
- (iii) Recherche de nouveaux gisements d'emplois: sur le plan local, on fait des recherches sur la possibilité d'augmenter l'emploi surtout dans le secteur tertiaire (aide à domicile, par exemple).

(13) L'accompagnement social

Ceci comprend les mesures qui jouent sur le marché du travail pour favoriser la retraite, la préretraite, les mesures de reclassement; pour aider les immigrés qui veulent rentrer chez eux; pour indemniser les chômeurs et pour les aider à trouver un emploi.

Entrevue avec Edward Carmichael (Institut C.D. Howe) et Paul Matthews (Devry Institute of Technology)

Toronto

Le 10 avril 1986

Y aura-t-il des emplois?

(1) À la fin de 1982, le chômage a atteint le chiffre record de 13,9 p. 100. Il y a plus de cinq ans que nous avons au-delà d'un million de chômeurs.

(2) Depuis la fin de la récession, 1,2 million d'emplois ont été créés. À la mi-1981, il y avait 11 millions d'employés et un taux de chômage de 7,5 p. 100. Au cours des 18 mois suivants, 500 000 emplois disparurent. À cette base de 10,5 millions d'emplois nous en avons ajouté 1,2 million, ce qui donne une différence nette de 700 000 emplois, qui ne sont pas répartis également entre les différentes régions du pays. Il existe, par exemple, moins d'emplois aujourd'hui dans l'Ouest du Canada qu'en 1981.

(3) Depuis 1970, aucun pays industrialisé n'a créé autant d'emplois que le Canada.

(4) La croissance rapide de notre population active cause du chômage.

(5) Si nous pouvons créer de 300 000 à 400 000 emplois par an, le taux de chômage diminuera à au moins 7,5 p. 100.

(6) Nous devons, dans nos objectifs de formation, tenir compte des chômeurs et de ceux qui entrent sur le marché du travail. Une partie des 1,2 million de chômeurs sont des chômeurs chroniques.

(7) Parmi les assistés sociaux, 450 000 peuvent obtenir un emploi. Les chômeurs chroniques représentent une part importante des statistiques sur le chômage.

(8) Il existe une autre catégorie de chômeurs à court terme. Le régime d'assurance-chômage amortit la perte temporaire d'emploi pour ceux-là. Les personnes qui font partie de ce groupe n'ont pas les

mêmes difficultés que celles qui sont sans travail de façon chronique. C'est ce groupe que nous devrions viser.

(9) Le gouvernement doit avant tout s'employer à maintenir la croissance de l'économie à 3 p. 100 par an, de manière à abaisser le taux de chômage à 7 p. 100.

(10) Un taux moins élevé permettrait d'affecter plus de ressources des programmes de formation et de création d'emplois.

(11) Ces emplois, créés dans le cadre de programmes de travaux publics aussi bien que de subventions salariales, seraient financés par le gouvernement fédéral sans nécessairement être gérés par lui.

(12) Le régime d'assurance-chômage pourrait être réorganisé de manière à coûter moins au gouvernement et au secteur privé.

(13) Chaque fois que le chômage ou l'assurance-chômage augmente, les PME souffrent du fardeau de l'augmentation des primes. Elles versent des salaires en plus des primes et ne peuvent se permettre d'embaucher d'autres travailleurs.

(14) Le temps des travailleurs pourrait être mieux utilisé en période de chômage élevé. Au lieu d'utiliser les primes d'assurance-chômage, on pourrait utiliser les recettes générales s'il est question de réduire les coûts du chômage.

(15) La prime d'assurance-chômage est une taxe perçue à la source qui s'ajoute aux salaires. Une subvention salariale de 15 p. 100 améliorerait, en période de chômage élevé, la situation de l'emploi et gonflerait les revenus du gouvernement.

(16) Les PME sont les principaux employeurs dans le secteur de la technologie de pointe. Or, il n'existe aucun réseau d'appui à la formation dans ces entreprises. Une subvention de formation rendrait moins coûteuse la formation des apprentis aux stades initiaux et intéresserait les employeurs.

(17) Les petites entreprises veulent profiter des subventions à la formation mais n'ont pas les moyens de faire de la formation.

(18) On risque d'abuser de la subvention salariale au titre de la formation en obtenant à plusieurs reprises une subvention maximale et en créant un roulement des apprentis inexpérimentés au bout de deux ans de formation.

(19) Pour éviter qu'un tel abus ne se produise et pour empêcher qu'on prenne l'habitude de remplacer des travailleurs expérimentés par des apprentis sans expérience et qui coûtent moins cher par souci de réduire les coûts de production, cette subvention pourrait n'être accordée que pour des périodes de mise en train ou d'expansion.

(20) La formation de base devrait être assez générale dans tous les cas pour que l'apprenti puisse continuer à se former et viser ensuite des objectifs plus spécialisés.

(21) Comme l'enseignement dispensé par les établissements publics est incapable de réagir rapidement à tous les besoins du marché, beaucoup d'entrepreneurs ne sont pas satisfaits. Des cours plus brefs visant à répondre à des besoins très précis du marché seraient peut-être une meilleure formule.

(22) Si la formation était donnée dans des cours de spécialisation de six semaines/six mois, elle pourrait réagir plus rapidement et précisément aux besoins courants et changeants du marché.

(23) Nous ne pouvons prédire que pour 12 mois les compétences nécessaires dans tel ou tel emploi.

(24) Dans le domaine de la technologie de pointe, une bonne formation générale en électronique favorise le taux de persévérance.

(25) Des cours de formation générale associés à une formation spécialisée permettraient d'acquérir un ensemble de connaissances de base facilement adaptables.

(26) Une bonne initiation aux notions commerciales de base est indispensable pour réussir sur le marché.

(27) Les méthodes de prévision en matière de professions et de compétences sont vouées à l'échec dans notre économie, puisqu'elles sont fondées sur des projections régulières de certaines tendances du présent.

(28) Ceci est déterminé par les renseignements sur les pénuries actuelles.

(29) Or, l'observation des cinq dernières années révèle que de profonds changements ont marqué le domaine de la croissance économique. Les fluctuations démographiques et professionnelles sont à la merci des forces du marché mondial, au sujet des-

quelles il n'est guère facile de faire des prévisions, mais auxquelles il nous faut répondre au Canada.

(30) La demande de produits, d'emplois et de compétences évolue si rapidement au Canada qu'après avoir terminé leur formation générale, les travailleurs doivent continuer à se spécialiser dans les entreprises ou les organismes capables de s'adapter à l'environnement.

(31) Le gouvernement devrait soutenir les organismes indépendants du secteur privé en matière de formation.

(32) Le programme de formation pour les métiers manquant de main-d'oeuvre a préparé des travailleurs pour des emplois qui avaient disparu une fois la formation terminée.

(33) Les petits établissements d'enseignement privé sont beaucoup plus aptes à réagir et à s'adapter aux demandes courantes du marché en matière de formation et de placement.

(34) Pour aider les employés à se recycler, il a été suggéré de réduire le temps de travail c'est-à-dire d'avoir une semaine de travail plus courte comportant du temps libre, dont le coût serait partagé entre l'entreprise et le gouvernement. Le nombre total d'heures travaillées pendant une année diminuerait.

(35) Il y a moins d'emplois de 45 heures/semaine aujourd'hui qu'en 1926.

(36) Plus un travailleur est compétent et plus son salaire est élevé, plus il a de temps pour des loisirs dans une semaine de travail plus courte.

(37) Les employeurs ne voient souvent pas quels avantages ils peuvent tirer, sur les plans de la productivité et de la réduction des salaires, de semaines de travail plus courtes et de périodes de formation.

(38) L'évolution vers une semaine de travail plus courte se fera graduellement plutôt que par voie législative. Le gouvernement devra stimuler cette tendance, et pourrait, par exemple, encourager la prise d'une année sabbatique jusqu'à ce qu'elle devienne une pratique normale pour les employés.

(39) En se privatisant, le système de formation serait de plus en plus régi par les besoins du marché.

(40) Le système d'enseignement donne de la formation; le système privé donne des emplois.

(41) Si un régime de crédits/subventions pouvait encourager les établissements d'enseignement privés à se développer dans les domaines où le secteur privé est à la pointe du savoir, on formerait un plus grand nombre de travailleurs qui peuvent être embauchés.

(42) Les instituts de formation privés régis par le marché devraient être placés sous les auspices des gouvernements provinciaux, qui assureraient le contrôle de la qualité.

(43) Le droit à l'égalité des chances pour les jeunes: les gouvernements auraient à soutenir ceux qui n'ont pas les moyens de s'inscrire dans une école privée en leur accordant des prêts/bourses.

(44) Les fonds affectés à l'assistance sociale pourraient être injectés dans des instituts de formation privés.

(45) Les Canadiens ont deux attentes fondamentales face à la formation et au marché du travail:

a) Ils tiennent pour acquis que tout le monde doit avoir accès à une formation.

b) Ils nourrissent des attentes irréalistes à l'égard du marché du travail, en ce qui concerne notamment le besoin de déménager pour trouver de l'emploi. Toute stratégie nationale devra nécessairement se pencher sur les différences régionales. Il est difficile pour les entreprises privées de s'attaquer au problème de la disparité des régions.

(46) Un programme temporaire d'assistance en recyclage, comme celui proposé par la Commission Macdonald, qui fournirait des subventions salariales, etc. serait peut-être la meilleure façon de reconnaître l'importance des problèmes régionaux.

(47) En matière de mobilité et de déménagement du travailleur vers les emplois, il faut examiner le problème des familles qui ont deux sources de revenu. Pour que ces familles continuent à toucher deux revenus, certains emplois doivent leur être offerts.

(48) On pourrait mettre au point un programme de formation par satellite à l'intention des autochtones, pour qu'ils puissent travailler en milieu autochtone dans les domaines où il y a une demande sur le marché. Si cette demande change, un petit institut pourrait facilement s'adapter aux besoins locaux particuliers.

(49) Un régime de stimulants fiscaux pourrait accélérer la mise en place d'une approche locale à la formation pour des emplois en demande.

(50) Le système privé supervisé et licencié s'adapterait plus facilement aux demandes du marché, s'il dispensait une large formation publique de base. Les systèmes publics sont réglementés et ne peuvent donc s'adapter rapidement à la demande et aux changements.

(51) Les grandes entreprises ont été portées à minimiser l'importance de certains domaines et à sous-traiter certains services qu'elles auraient pu autrement assurer.

(52) On remarque une tendance à embaucher des travailleurs pour des contrats temporaires ou à temps partiel. Cela coûte beaucoup moins cher pour l'employeur.

(53) Pareillement, on constate chez les employeurs une tendance à licencier des employés à temps plein pour qu'ils forment de petites entreprises dont ils louent ensuite les services en tant que consultants.

(54) La technologie nous permet de réduire la taille de beaucoup d'opérations importantes.

Entrevue avec John Cassels
Directeur général
Office national du développement économique
Londres, Angleterre
Le 15 janvier 1987

Office national du développement économique (ONDE)

(1) L'ONDE est au service du Conseil du développement économique, un organisme tripartite, constitué il y a 25 ans, pour discuter des mesures propres à améliorer l'économie.

(2) Le Conseil se compose de six membres représentant le gouvernement, le milieu des affaires et les syndicats, y compris le chancelier de l'Échiquier.

(3) L'ONDE compte 190 employés qui desservent 35 secteurs industriels.

Collaboration tripartite

(4) Bien qu'un accord total sur les objectifs soit irréaliste, il est à la fois utile et important de discuter de l'amélioration de l'économie.

(5) On convient en général que la Grande-Bretagne devrait augmenter ses exportations, en améliorant sa compétitivité sur les marchés internationaux.

(6) Les comités tripartites régionaux et sectoriels assurent une plus grande harmonie entre les travailleurs, la direction et le gouvernement parce qu'ils s'en tiennent à des questions pratiques.

(7) L'éducation et la formation sont considérées comme des facteurs importants pour l'amélioration de la santé économique.

(8) Les préoccupations portent sur la façon dont l'éducation peut améliorer la compétitivité.

(9) En théorie, la responsabilité de la formation est partagée entre le gouvernement central, les organismes publics et privés, les employeurs et les particuliers. La responsabilité première incombe aux employeurs.

Travaux en cours

(10) On insiste actuellement sur la formation, l'enseignement et le perfectionnement des gestionnaires. Une étude des techniques de formation et de gestion appliquées aux États-Unis, au Japon, en France et en Allemagne est en cours et un rapport devra être publié à ce sujet en avril. L'essentiel est que les principales sociétés doivent assigner un but positif dans le perfectionnement aux gestionnaires.

(11) On s'efforce actuellement de persuader les sociétés de prendre la formation plus au sérieux; les attitudes doivent changer sous ce rapport.

(12) De meilleures communications s'imposent pour expliquer pourquoi il est nécessaire d'investir dans la recherche et le développement.

Attitude envers la formation

(13) On s'accorde en général pour dire que les mesures relatives à la création d'emplois sont coûteuses. L'attention ne se porte pas sur les pertes financières qu'entraîne le chômage.

(14) L'industrie sait que les mesures relatives à la création d'emplois sont payées par les contribuables et qu'à une augmentation desdites mesures, correspond une augmentation des taxes.

(15) Certains recommandent de subventionner la formation pour donner aux employeurs une raison d'embaucher et de former des chômeurs.

(16) L'expérience acquise en cours de travail et la formation en vue d'acquies des aptitudes transférables sont toutes deux nécessaires. Il importe en effet d'avoir le pied à l'étrier.

(17) La nature de la formation change: autrefois, elle visait la formation pour des emplois précis, aujourd'hui la formation sert à acquies de nouvelles aptitudes qui sont transférables et adaptables.

(18) À l'atelier, on s'attache de plus en plus à inculquer la «confiance en soi».

(19) Le nombre d'emplois destinés aux travailleurs «non adaptables» diminue de plus en plus.

(20) Il importe de recycler les travailleurs en améliorant leurs aptitudes pour qu'ils puissent ainsi exploiter tout leur potentiel au travail. On doit attacher plus d'importance aux aptitudes et aux qualités innées.

Entrevue avec Marjorie Cohen

Université York

Toronto

Le 9 avril 1986

(1) Le plein-emploi serait possible si le Canada élaborait un véritable plan pour atteindre cet objectif.

(2) Plutôt que de planifier, nous semblons nous en remettre aux forces du marché.

(3) Le plein-emploi pourrait être atteint du jour au lendemain, mais les entreprises préfèrent le chômage qui freine la montée des salaires.

(4) Comme notre économie est très ouverte et que nous avons plutôt tendance à importer et à exporter des produits de base, les entreprises ne considèrent pas que le chômage nuit à la consommation.

(5) Les secteurs déficitaires sont ceux où travaillent la plupart des Canadiens.

(6) L'augmentation des échanges commerciaux ne résoudra pas le problème du chômage vu le déséquilibre fondamental de notre économie.

(7) Le gouvernement estime qu'il y a lieu de supprimer les éléments rigides du système et de rendre la main-d'oeuvre plus adaptable. Cela signifie en fait que les salaires diminueront. C'est ce que préconisent de façon déguisée les partisans du libre-échange de façon à contrer les progrès sociaux que nous avons réalisés au cours du dernier siècle.

(8) Au lieu d'essayer de réduire le taux de chômage, la Commission d'assurance-chômage cherche les moyens de supprimer progressivement le programme pour réduire ses dépenses. La meilleure façon de diminuer ces dépenses, consiste à réduire le chômage et non à supprimer le programme d'assurance-chômage.

(9) Lorsque le gouvernement cherche à réaliser des économies, les résultats (sous forme de programmes) sont souvent indésirables; cependant, c'est lorsqu'il cherche à créer plus d'emplois qu'il va au fond des choses. La population commence alors à faire confiance au gouvernement.

(10) Notre main-d'oeuvre est très qualifiée et instruite et nous disposons de nombreuses ressources; pourtant, notre taux de chômage est élevé par rapport à celui des autres pays industrialisés.

(11) Il faut analyser les structures de notre économie et tâcher de réduire l'importance des secteurs qui ont causé des problèmes par le passé. Il nous faut examiner notre commerce d'importation et d'exportation et notre structure économique.

(12) L'industrie canadienne du tronçonnage importe son équipement de la Suède, alors qu'elle aurait avantage à l'acheter au Canada même. Au lieu d'investir dans la fabrication d'équipement hautement technologique, nous avons continué à importer.

(13) La filature Dionne de Drummondville est tout à fait automatisée et la forte augmentation de sa productivité est due à la technologie suisse.

(14) L'équipement informatisé des industries textile, agricole et minière vient des États-Unis et d'ailleurs. Vu la baisse de notre dollar, ces achats sont très coûteux et nuisent à notre position sur les marchés. Nous devrions mettre sur pied de meilleures installations de production.

(15) Les allégements fiscaux consentis aux entreprises ne favorisent pas forcément l'investissement. L'augmentation des profits n'entraîne pas toujours un surcroît d'investissements (voir Bellemare).

(16) Même si les échanges commerciaux avec les États-Unis se sont multipliés, notre taux de chômage n'a pas proportionnellement diminué.

(17) L'exportation n'accroît pas le taux d'emploi puisque chaque emploi créé par les exportations est perdu en raison des importations ou des investisse-

ments sur les marchés étrangers. Il y a toujours un équilibre à maintenir entre les importations et les exportations.

(18) La politique commerciale ne peut pas, en 4 ans (durée du mandat moyen d'un parlement), conduire au plein-emploi. La tendance actuelle au libre-échange, à la privatisation et à la déréglementation semble favoriser davantage la prédominance du marché.

(19) Il nous faut planifier une meilleure intégration des secteurs suivants:

(20) La question de l'exportation des produits de base et de l'importation de produits finis devrait être réétudiée, plus particulièrement sous l'angle de la technologie de pointe.

(21) Il nous faut planifier davantage pour accéder aux secteurs technologiques de pointe. Nous pourrions alors commencer à fabriquer notre propre équipement.

(22) Les États-Unis exercent un énorme pouvoir même dans le cadre du GATT.

(23) L'industrie du textile et du vêtement mérite une étude approfondie. Nous pourrions difficilement accéder au marché américain en nous concentrant sur la haute mode et en négligeant les autres secteurs de l'industrie.

(24) Un régime d'octroi de permis dans le cadre d'un accord de libre-échange pourrait menacer les producteurs canadiens.

(25) Une augmentation de 5 p. 100 de la production textile aux États-Unis comblerait les besoins de tout le marché canadien. Les stylistes canadiens semblent de plus en plus attirés par les États-Unis.

(26) Il faudra stabiliser le taux de change pour accroître le libre-échange avec les États-Unis. Notre dollar devra remonter avant que les États-Unis n'y trouvent leur compte. Nous misons sur la faible valeur du dollar sur les marchés internationaux. Un accord de libre-échange pourrait miner notre position concurrentielle internationale.

(27) L'Autriche se débrouille bien parce que son économie est planifiée et que ses politiques économique et sociale sont jumelées de façon à accorder la priorité au plein-emploi, ce qui donne aux Autrichiens un sentiment de confiance et de sécurité.

(28) La crise économique a mis fin à la notion d'équilibre éventuel. Le marché ne retrouve pas systématiquement l'équilibre.

(29) Dans un contexte de libre-échange, les sociétés étrangères jouissant d'une exclusivité mondiale de production seront restreintes. Les sociétés étrangères installées au Canada pour desservir l'économie canadienne ne rivaliseront pas avec leurs sociétés-mères, si nous concluons un accord commercial mettant fin aux barrières tarifaires.

(30) Un pacte semblable au Pacte de l'automobile ne pourra plus être appliqué.

(31) Les industries canadiennes dont la main-d'oeuvre est plus chère que celle de leurs homologues américaines se trouveront en difficulté si un accord de libre-échange est conclu.

(32) Une période de transition de quatre ans n'est pas réaliste. De graves problèmes (structure, chômage) peuvent être réglés grâce à la planification.

(33) Les économies canadienne et américaine étant différentes, des méthodes d'approche différentes s'imposent.

(34) Il sera difficile de persuader la population canadienne que si le libre-échange est avantageux pour les États-Unis il ne l'est pas forcément pour le Canada.

(35) Ce n'est plus l'inflation qui constitue le principal problème, mais le chômage. La population s'en rend compte, mais de nombreux hommes politiques refusent de le reconnaître.

(36) Le libre-échange a été proposé comme un moyen de restructurer l'économie.

(37) Le GATT permettrait d'atteindre cet objectif plus sûrement que le libre-échange.

(38) Un accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada permettrait d'élaborer un code qu'utiliseraient les États-Unis à titre de modèle dans les négociations internationales sur la prestation des services.

(39) Les États-Unis cherchent à exporter un plus grand nombre de services dans le cadre du GATT.

(40) L'exportation de capitaux est l'élément clé du débat. Les États-Unis s'inquiètent de la sortie des capitaux des sociétés américaines. Le libre-échange

en matière de capitaux signifie que les sociétés étrangères seront traitées comme elles le sont dans le pays de domicile.

(41) Il est impossible de subventionner les services si l'on entrave, par ce moyen la concurrence étrangère.

(42) Les subventions municipales aux services de garderie, par exemple, pourraient être considérées comme entravant l'aptitude à concurrencer. Les «mini-écoles» privées des États-Unis estiment que le Canada est injustement avantagé en raison des subventions qu'il verse aux garderies.

(43) Par exemple, la société d'assurance *A.O. Williams* pratique aujourd'hui au Canada l'assurance-vie temporaire. Elle cherche à recruter 5 000 employés à temps partiel, ce qui crée des problèmes, pour les femmes en particulier.

(44) La seule façon dont l'Ontario peut l'en empêcher serait de déclarer qu'aucun agent d'assurance ne peut être engagé à temps partiel pour ne pas encourager cette tendance vers les emplois faiblement rétribués et offrant peu d'avantages sociaux.

(45) La distribution proportionnelle des bénéfices devra faire l'objet d'une loi si la tendance au travail à temps partiel se maintient.

(46) Le travail à temps partiel n'est pas une solution au chômage.

(47) La plupart des gens préfèrent travailler à plein temps durant une semaine de travail comprimée, dans des conditions souples et en profitant des garderies.

(48) Le chômage est structurel et non cyclique, étant donné que 30 p. 100 de notre PNB proviennent du commerce extérieur et que notre excédent est attribuable au secteur primaire qui n'emploie qu'une petite partie de la main-d'oeuvre. Les secteurs des services et de la fabrication qui emploient la majeure partie de la main-d'oeuvre, affichent un déficit commercial.

(49) Le Japon a planifié son économie avec soin de façon que la politique économique concorde avec les objectifs sociaux.

(50) Au Canada, nous sommes souvent portés à croire que toute solution avantageuse pour le milieu des affaires est avantageuse pour tout le Canada.

(51) L'ingérence gouvernementale est maintenant jugée détestable, bien que la crise nous ait prouvé qu'en laissant les choses aller au gré du marché, on court à la catastrophe. Les politiques monétaires rigoureuses ont toujours conduit à une baisse de l'activité économique.

(52) Ce sont les Canadiens qui sont créanciers de la dette nationale. Les critiques de la dette oublient de tenir compte de l'augmentation de la production générale qui découle de la dette ainsi que des immobilisations que la dette permet de payer.

(53) Les paiements d'intérêts sur la dette entraînent des coûts supérieurs.

(54) La véritable planification consiste à baisser les taux d'intérêt pour favoriser l'investissement. C'est là peut-être un des aspects positifs du libre-échange.

(55) Dans la situation actuelle, il est impossible de prédire quels secteurs absorberont des travailleurs.

(56) Le problème ne peut être réglé en quatre ans, période normale de planification politique.

(57) La *Planification de l'emploi* ne présente qu'une solution de rechange désastreuse aux anciennes politiques.

(58) Dans le cadre de ce programme, la formation est confiée à ceux qui n'ont aucun intérêt à assurer une formation de qualité. Le profit devient l'objectif prioritaire; autrefois les organismes communautaires s'intéressaient à la formation véritable.

(59) Les femmes doivent être au chômage pendant trois ans pour devenir admissibles au programme de réintégration du marché prévu dans la planification, ce qui ne profite qu'à un très petit pourcentage de celles pour qui des programmes de recyclage sont nécessaires.

(60) Il faut coordonner la formation avec une économie planifiée. Cela est impossible sans planification, comme l'a prouvé l'expérience.

(61) Nous devons choisir entre la formation en cours d'emploi, la formation en classe, et une combinaison des deux systèmes, comme en Suède.

(62) Les femmes sont plus sujettes à la discrimination au niveau du recrutement qu'au niveau de la formation.

(63) Une combinaison de cours pratiques et théoriques serait la solution idéale.

(64) Il est essentiel que les enseignants connaissent à fond leur sujet plutôt que les techniques pédagogiques.

(65) Il y a lieu d'examiner le système de formation des enseignants.

Entrevue avec Danielle Colardyn
Représentante de l'OCDE
Paris, France
Le 5 septembre 1986

Note: M^{me} Colardyn était chercheuse adjointe à l'Équipe nationale d'évaluation du Dispositif 16-18 ans formée en 1982 par le précédent gouvernement français sous l'égide du ministère de la Formation professionnelle et, à ce titre, elle a été chargée d'étudier le problème des 16-18 ans qui quittent leurs études prématurément.

(1) À l'issue de ses travaux, la Commission a proposé trois solutions au problème des décrocheurs. Ces derniers se sont vu offrir:

- a) un stage «d'orientation», constitué de quelques courtes sessions de travail pour leur permettre de se familiariser avec le milieu du travail;
- b) une période «d'insertion», un stage de 12 mois en milieu de travail: cours duquel 30 à 50 p. 100 du temps était passé à recevoir une formation pratique en entreprise et le reste, dans un établissement scolaire. La période d'études théoriques était constituée surtout de cours de «rattrapage» socio-culturels et non professionnels.
- c) un stage de «qualification», qui se couronnait par la remise d'un diplôme officiel à ceux qui avaient quitté l'école un peu avant d'avoir achevé l'équivalent de notre CÉGEP. Cette période avait pour but de donner à

ceux qui avaient abandonné prématurément leurs études le même niveau de qualification que ceux qui complètent le cours secondaire.

(2) Au cours des deuxième et troisième phases, ces jeunes recevaient une prime de 83 \$ à 100 \$ par mois. Un grand nombre d'entre eux demeuraient encore au foyer et leur famille continuait de recevoir les allocations familiales. La prime mensuelle n'était toutefois pas suffisante pour assurer la subsistance de ceux qui n'habitaient pas chez leurs parents.

(3) Le programme a été évalué périodiquement pendant deux ans et parallèlement dans 15 régions différentes de la France.

(4) La phase initiale d'initiation, au cours de laquelle le programme a été introduit, s'est bien déroulée; le stage d'orientation a été moins heureux surtout à cause de l'abus des stéréotypes sexistes, où les filles étaient dirigées vers des métiers traditionnels qui offrent peu de chances d'avancement.

(5) Le passage d'un niveau à l'autre s'est révélé difficile en raison de la piètre coordination assurée entre les intervenants, notamment avec ceux qui devaient accueillir les stagiaires. Par exemple, tandis que l'Éducation nationale et l'Agence pour le développement de l'éducation permanente, qui offraient déjà des programmes analogues, étaient prêtes à recevoir les stagiaires immédiatement, certains organismes d'envergure plus restreinte ne le pouvaient pas; il y avait donc beaucoup de différence entre les choix d'orientation offerts. Ce sont les organismes sociaux et culturels qui ont éprouvé le plus de difficulté à répondre aux exigences en temps opportun.

(6) Les jeunes qui ont été dirigés immédiatement vers les ateliers de qualification sans passer par les deux stages précédents (en raison du manque de places disponibles dont on a déjà parlé ou de leur niveau scolaire plus élevé) ont été déçus, car ils se sont retrouvés dans un environnement similaire à celui de l'école qu'ils venaient juste de quitter.

(7) Certains chefs d'entreprise se sont montrés au premier abord réticents à accueillir des stagiaires, car ils estimaient que la formation et l'éducation n'étaient pas de leur ressort.

(8) La clientèle visée par le programme, soit les jeunes de 16 à 18 ans, venait surtout de milieux

sociaux défavorisés. Aucune étude n'a été faite pour déterminer les raisons pour lesquelles les jeunes avaient abandonné l'école.

(9) Au cours des deux premières années d'application du programme, seulement 5 p. 100 des participants ont réussi à acquérir les qualifications nécessaires à l'obtention d'un emploi.

(10) Par dessus tout, les jeunes veulent des emplois, et non des cours de formation. Cela est évident.

(11) Le programme n'a pas eu les résultats escomptés parce que les jeunes voyaient peu d'utilité à la formation et que les chefs d'entreprise avaient du mal à percevoir dans leur rôle les dimensions éducatives.

(12) Dans certains secteurs, il a été facile de placer les jeunes stagiaires (par exemple dans l'administration publique, dans les hôpitaux et ainsi de suite).

(13) En région, on a constaté que le programme avait eu beaucoup de succès, notamment dans certains services qui ont accueilli des groupes particuliers, comme des handicapés, des immigrants, des jeunes malades et ainsi de suite.

(14) Conclusion, on ne peut généraliser lorsqu'on parle des jeunes. Il en est certains qui, à cause de leurs antécédents ou de leur condition sociale, ne profiteront pas immédiatement des sessions de formation, *quelle que soit* leur forme.

Apprentis et mentors

(15) En France, le système d'apprentissage fonctionne bien; on le retrouve surtout dans la petite entreprise et chez les artisans qui embauchent, selon leurs besoins, un ou deux apprentis.

(16) À l'heure actuelle, c'est surtout l'Éducation nationale qui dispense la partie théorique de leur formation.

(17) Le système de mentors en France a mis beaucoup de temps à démarrer parce que les mentors ont été soumis à une période de formation trop courte et que leur intégration dans l'entreprise s'est mal réalisée.

(18) La France fait face à un problème croissant d'analphabétisme. Cette situation est peut-être attribuable au fait que le système scolaire accueille plus d'étudiants qu'autrefois quand seulement une

«élite» avait accès à l'éducation; le chômage rend peut-être aussi le problème plus apparent qu'à cette époque; il convient peut-être, en outre, de se demander s'il découle des différences inévitables entre les individus ou de la faillite du système.

Entrevue avec la Confédération des Syndicats nationaux

Suzanne Leduc

Michel Paquette, Montréal

Le 5 novembre 1986

(1) Tant qu'on n'a pas identifié les secteurs où il y aura des emplois, on ne peut pas préconiser la sorte de formation dont on a besoin.

(2) Parce qu'il est impossible de prévoir les emplois créés par le marché, il faut former pour l'adaptabilité surtout.

(3) La formation professionnelle doit être plus liée au système scolaire.

(4) Il faut convaincre les entreprises de l'utilité de la formation et l'apprentissage, et des coûts sociaux si on ne forme pas notre population. Les gouvernements ont un rôle à jouer en ce qui concerne la participation du secteur privé.

(5) Il faut réexaminer la question de l'aménagement du temps de travail (par semaine, sur la durée d'une vie, retraite, préretraite, années sabbatiques).

(6) Le développement économique est maintenant trop centralisé. On devrait adopter une stratégie de plein-emploi adaptée aux besoins régionaux et locaux.

(7) Il est possible de mettre en marche un programme de «travaux d'utilité collective» planifié au niveau local.

Entrevue avec MM. Courchene et Laidler, professeurs

Département d'économie

Université Western Ontario

Le 8 avril 1986

(1) Nous pourrions atteindre l'objectif qu'est le plein-emploi sans augmenter le déficit ni hausser les impôts, et sans affaiblir notre compétitivité, si nous entreprenions un examen du régime actuel d'assurance-chômage, des lois sur le salaire minimum, des mécanismes de contrôle des loyers et des arrangements commerciaux avec les États-Unis.

(2) L'actuel régime d'assurance-chômage et de bien-être social n'aide pas les chômeurs à trouver du travail ou à se perfectionner.

(3) La proportion des prestataires d'assurance-chômage qui deviennent des assistés sociaux lorsque prend fin leur période d'admissibilité varie de 9% à 20%.

(4) Il y aurait lieu de convertir le régime de soutien du revenu qu'est le régime d'assurance-chômage en un véritable programme d'assurance.

(5) En vertu de ce programme, les employeurs qui offriraient aux travailleurs des emplois saisonniers seraient tenus de verser une prime calculée d'après le nombre d'heures de travail perdues durant l'hiver. Il s'agirait en quelque sorte d'un régime d'épargne obligatoire sur les revenus gagnés durant l'été.

(6) On pourrait ainsi réduire le nombre d'emplois saisonniers dans l'industrie, de même que le nombre de saisonniers sans emploi, parce que les employeurs trouveraient ce programme plus onéreux et seraient moins disposés à embaucher des travailleurs sur une base saisonnière.

(7) Il n'est pas dans l'esprit du régime d'assurance-chômage en vigueur d'envoyer les gens là où il y a des emplois.

(8) Il faut assouplir tous les régimes trop rigides et s'orienter vers une perception plus classique de l'économie.

(9) L'impôt frappant les sociétés a chuté au cours des dix dernières années. Ont également diminué les investissements de capitaux, les dépenses gouvernementales au titre des biens et des services, ainsi que la rémunération des capitaux. Par contre, les revenus de placements ont augmenté.

(10) L'octroi de subventions afin d'encourager les investissements est une mesure qui a tendance à aggraver le problème du chômage parce qu'il incite les investisseurs à utiliser des équipements à faible intensité de main-d'oeuvre.

(11) Ce genre de subventions nuit à la compétitivité. Il faut au contraire utiliser toute la main-d'oeuvre excédentaire.

(12) L'octroi de subventions aux secteurs d'activité industrielle crée un problème de surcapitalisation.

(13) Il faut changer notre façon de voir:

Il est faux d'affirmer que l'obtention d'un taux de chômage régional élevé entraîne un déséquilibre qu'il faut corriger. Ces déséquilibres sont la conséquence naturelle d'activités économiques antérieures. En réalité, ces déséquilibres sont des équilibres attribuables à la politique suivie, qui ne peuvent être modifiés par l'adoption de nouvelles mesures ou par l'octroi de crédits supplémentaires. Il existe actuellement une situation d'équilibre: des personnes travaillent à temps partiel et reçoivent en guise de supplément des prestations d'assurance-chômage.

Il faut distinguer les mesures qui ont pour objet de rendre la vie plus facile et celles qui la rendent moins facile. À cet égard, il faut subventionner non pas les investissements à faible intensité de main-d'oeuvre, mais l'emploi.

(14) Les entreprises se rendent compte que compétitivité est synonyme d'élargissement des marchés. Il faut percer sur des marchés plus importants, et si nous n'arrivons pas à conclure un accord de libre-échange, nous en subissons les conséquences.

(15) Les économies d'échelle n'ont plus la même importance qu'autrefois.

(16) Lorsque nous optons pour des solutions protectionnistes, nous perdons des emplois de haute technicité. Les travailleurs spécialisés s'en iront aux États-Unis.

(17) Bien qu'il existe une certaine similitude entre les provinces canadiennes et les États-Unis, ces derniers ont tous un revenu par habitant plus élevé que celui des provinces maritimes.

(18) Les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis deviennent de plus en plus libres.

(19) La conclusion d'un accord de libre-échange favoriserait une planification commerciale à plus long terme et fournirait aux entreprises un ensemble de règles auxquelles elles pourraient se conformer.

(20) On encourage le secteur privé à trouver une solution politique à un problème économique.

(21) Nous devons conclure un arrangement sous forme de traité. Il serait plus facile de faire approuver par le Congrès un accord global que les 300 projets de loi protectionnistes.

(22) Les États-Unis s'intéressent au Canada parce qu'ils veulent que la prochaine série de négociations

commerciales du GATT porte sur les biens et les services. Ils ne veulent pas accorder au Canada ce qu'ils ne sont pas disposés à accorder à d'autres. Un accord de libre-échange pourrait servir de modèle aux GATT.

(23) Le Canada veut obtenir un accès sûr et amélioré au marché américain: la conclusion d'un traité permettrait de régler la question des droits compensatoires que peuvent imposer l'un et l'autre pays.

(24) La conclusion d'un accord de libre-échange serait avantageuse pour les deux pays.

(25) Si nous voulons aplanir les disparités régionales, il faudra que quelqu'un en supporte les conséquences. Si on vient en aide à l'Alberta en haussant les prix du pétrole, on nuit à l'Ontario et au Québec.

(26) La solution consiste à laisser l'Ontario et le Québec acheter du pétrole aux prix mondiaux, à les frapper d'un impôt et à subventionner par ce moyen les emplois en Alberta.

(27) Nous devons faire en sorte de pouvoir utiliser les finances publiques.

(28) Avant d'appliquer des solutions keynésiennes à des problèmes comme le chômage, il faut réduire le déficit.

(29) Il serait possible de réduire de moitié la dette nationale au moyen d'un prélèvement sur le capital, c'est-à-dire en levant un unique impôt sur la fortune. Une partie de cet impôt (5%) pourrait être affectée à la réduction de la dette publique.

(30) On pourrait ainsi alléger le fardeau fiscal des contribuables, ce qui se traduirait probablement par un gain net pour les gouvernements.

(31) L'économie autrichienne est tributaire de l'économie allemande.

(32) Contrairement au Canada, l'Autriche n'a pas de politique monétaire indépendante, ni de dimension régionale.

(33) Nous pourrions adapter cette situation au Canada en conservant nos institutions et en offrant divers encouragements.

(34) L'Autriche, la Suède et l'Allemagne de l'Ouest versent un petit salaire aux apprentis.

(35) Ces pays mettent l'accent sur l'acquisition d'une formation générale, complétée par une formation spécialisée en cours d'emploi, et insistent sur la discipline.

(36) Il faut envisager la tenue d'examens à l'échelle nationale pour faire en sorte que les jeunes aient les compétences nécessaires pour travailler.

(37) La tenue d'examens à l'échelle provinciale a pour effet de faire connaître le travail des enseignants, ce qui les encourage à donner le meilleur d'eux-mêmes et permet d'établir des comparaisons. Cette solution permet également de diminuer la tendance à surcoter les élèves.

(38) La compétition est importante pour la créativité et pour le maintien de normes élevées.

(39) Le système allemand comporte des organisations professionnelles et des normes de formation.

(40) L'amélioration des liens de communication entre les universités et les collèges communautaires du Canada pourrait être avantageuse.

(41) Nous pourrions régler les problèmes de financement en fondant les universités et les collèges communautaires en un seul réseau.

Les coûts sociaux du chômage

Articles consultés:

Paying the Price, Rupert Taylor, Canada and the World, janvier 1984.

Unemployment and crime — what is the connection?, James O. Wilson et Philip J. Cook, The Public Interest, printemps 1985.

Health Syndrome of Unemployment, Worklife, volume 4, n° 3, 1985.

How Unemployment affects people, Martyn Harris, New Society, 19 janvier 1984.

Unemployment and Social Problems in the Past, Social Indicators Research, volume 15, n° 4, novembre 1984.

Social Impact of Unemployment, Harry MacKay, Perception, printemps-été 1983.

Warning: Unemployment may be hazardous to your health, Ronald Labonté, Perception, volume 7, n° 5.

Unemployment: Canada's Malignant Social Pathology, Richard Deaton, Perception, printemps-été 1983.

The Burden of Unemployment in Canada, R. Paul Shaw, Canadian Public Policy, 1985.

Note: Bien des auteurs consultés soutiennent qu'il existe un rapport de causalité scientifique entre le chômage et certains problèmes sociaux (le suicide, l'homicide, l'alcoolisme, etc.); toutefois, ils n'ont pas été en mesure d'apporter une preuve irréfutable. Ceux qui, par exemple, doutent que le chômage cause la maladie, signalent qu'il est impossible d'établir ici un rapport de causalité: l'individu est-il malade parce qu'il est sans emploi ou est-il sans emploi parce qu'il est malade.

Les coûts sociaux du chômage

(1) Il existe un rapport de causalité entre le chômage et la mortalité, le suicide, l'effondrement de la famille, l'alcoolisme, le crime violent, la délinquance juvénile, les maladies cardiovasculaires et les admissions à l'hôpital et à la prison et il est possible de mesurer le coût social de ces facteurs. (Deaton, 1984) (Brenner)*

(2) Pour le sans-emploi, le stress est la cause première de graves altérations de l'organisme: modifications du métabolisme; augmentation de la tension sanguine, des pulsations du coeur et de la circulation du sang dans les muscles cardiaques; augmentation des niveaux du cholestérol et des acides gras du sang; hyperglycémie et augmentation du taux d'acide dans l'estomac, qui contribuent aux cardiopathies, aux crises cardiaques, aux ulcères et à plusieurs autres maladies, dont le cancer.

(3) Les données canadiennes, américaines et britanniques suggèrent que les pauvres meurent plus jeunes, souffrent plus de malnutrition et sont plus souvent malades (Labonté 1983). Si les gens sans emploi sont plus pauvres à cause d'un revenu moindre, il s'ensuit qu'ils ont aussi moins bonne santé. (Wilkins et Adams, 1983)

Mortalité

(4) Eyer prétend que l'augmentation du taux de mortalité n'est pas attribuable au chômage, comme le suggère Brenner, mais plutôt au réembauchage et à l'expansion du capital: les technologies nouvelles et dangereuses, les accélérations du travail, l'imposition d'heures supplémentaires, l'accroissement de la mobilité, le stress social incitant à la consommation d'alcool et de drogues préjudiciables à la santé. Le chômage cyclique n'est responsable que d'une très faible augmentation de la mortalité.

(5) Lorsque sévit un taux de chômage élevé, ceux qui sont embauchés, réembauchés, ou recyclés pour se plier à de nouvelles technologies sont souvent exploités par l'employeur qui peut plus facilement réduire les salaires et déréglementer les conditions de travail. Donc, les opinions de Eyer et Brenner ne sont pas entièrement incompatibles.

(6) Eyer reconnaît que la personne qui est en chômage à long terme (6 mois ou plus) risque plus d'être malade.

Chômage et délinquance

(7) Beaucoup prétendent que les revers économiques mènent à la délinquance (vol, homicide, atteinte à la propriété).

(8) L'augmentation du chômage peut conduire certains à voler, parce qu'ils n'ont pas d'emploi.

(9) Elle peut aussi porter les gens à protéger davantage leurs biens et leur argent; il s'ensuit une réduction du nombre de nouvelles autos, de nouveaux téléviseurs, etc. qui peuvent être volés.

(10) La relation entre le chômage et le crime violent n'est pas très nette, car l'adversité pousse souvent les gens à devenir plus calmes et à «se serrer les coudes» plutôt qu'à faire preuve d'agressivité.

(11) Aux États-Unis, tandis que le taux de chômage augmentait, de 1945 à 1973, le nombre des homicides diminuait.

(12) Brenner a constaté que le nombre d'homicides augmentait de pair avec l'inflation, le PNB par habitant, et le chômage.

*Note: Harvey Brenner, de l'Université John Hopkins, est bien connu pour ses études du coût social du chômage aux États-Unis.

(13) Bien qu'il y ait quelques preuves empiriques indiquant un rapport de causalité entre l'inégalité du revenu et le nombre d'homicides ou de meurtres, il reste à en faire l'épreuve longitudinalement.

Divorce et violence dans la famille

(14) Ambert (1980) a démontré un rapport de causalité inverse entre le statut socio-économique et le divorce.

(15) South a constaté qu'il n'existait aucun lien entre les taux de chômage et de divorce.

(16) L'édition du *Globe and Mail* du 18 juillet 1980 rapporte que d'après le docteur F. Allodi, du *Toronto Western Hospital*, 80 p. 100 des sévices corporels rapportés dans la région du grand Toronto étaient commis par des sans-emploi.

(17) On dispose de preuves indiquant que les enfants de chômeurs sont susceptibles d'être plus maltraités que d'autres. (Harris, 1984)

Alcoolisme

(18) L'alcoolisme est vraisemblablement plus répandu quand le chômage baisse du fait que l'on est alors plus en état de se procurer de l'alcool. (Brenner, 1975)

Suicide

(19) Bien que le suicide soit étroitement lié au chômage, aucun rapport de causalité n'a été démontré. Selon les études britanniques, le taux de suicide est plus élevé chez les travailleurs non spécialisés, ce qui fait dire que la fréquence du suicide varie selon les classes sociales.

Coûts économiques du chômage

(20) Parmi les coûts du chômage, il faut citer la perte de production, de salaires et de recettes gouvernementales, les prestations d'assurance-chômage et le coût social du stress attribuable au chômage.

(21) Les coûts socio-économiques du chômage sont estimés à 75,5 milliards de dollars (1982); à 22 p. 100 du PNB (1982); à 198 p. 100 du déficit de 1982. (Deaton, 1983)*

Caractéristiques du chômeur

(22) Le chômage frappe plus souvent le jeune col

bleu, célibataire, peu instruit, habitant les provinces maritimes ou le Québec.

(23) Il atteint de plus en plus les femmes, les femmes chefs de famille et autres travailleurs du secteur des services, le personnel de bureau et des ventes, les employés des industries de base (bûcherons, mineurs, industrie de la construction).

(24) Ces groupes sont également plus exposés à de fréquentes périodes de chômage prolongé.

(25) Le chômeur vit avec environ 40 p. 100 du revenu que touche un travailleur. (Harris, 1984)

(26) Les enfants des sans-emploi abandonnent plus souvent l'école, s'en absentent en raison de mauvaise conduite ou de maladie, et ont plus souvent des difficultés à lire, à calculer et à communiquer. (Harris, 1984)

(27) Les peuples autochtones, les francophones et ceux qui ont plusieurs origines ethniques connaissent les taux de chômage les plus élevés.

(28) Les travailleurs plus âgés affichent des taux de chômage inférieurs, mais ont plus de difficultés à se trouver un nouvel emploi.

(29) Le chômage est très peu fonction du sexe.

(30) Les travailleurs des régions métropolitaines risquent moins que les travailleurs des régions rurales de manquer de travail (2,4 p. 100 de moins).

(31) Les travailleurs veufs, séparés et divorcés ont plus de chance (10,9 p. 100) de devenir chômeurs que les travailleurs mariés.

(32) Les travailleurs qui n'ont qu'une instruction élémentaire risquent davantage (10 p. 100) d'être sans emploi que les diplômés universitaires.

Entrevue avec MM. Tom D'Aquino et Todd Rutley Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national

Ottawa

Le 30 juillet 1986

(1) L'emploi peut être stimulé si le gouvernement fédéral accélère la croissance en encourageant l'investissement.

*Note: Les calculs de Deaton sont fondés sur des hypothèses non démontrées et renferment des doubles comptages: par exemple, il compte la perte de revenu du travail comme un élément distinct dans ses totaux puis l'inclut à nouveau comme réduction du PNB.

(2) Les assouplissements fiscaux accélèrent l'investissement productif.

(3) La croissance de l'économie canadienne est attribuable aux investissements.

(4) Il vaut beaucoup mieux que les stimulants viennent du marché lui-même que du gouvernement.

(5) Au Canada, une certaine sclérose du marché du travail engendre le chômage. En réduisant les prestations maximums accordées aux régions et qui, en fin de compte, détournent du travail, nous pourrions atténuer quelque peu cette sclérose. En nous montrant ainsi moins complaisants, nous inciterions la population à acquérir une formation qui lui aidera à trouver un travail plus stable.

(6) Les obstacles à la croissance doivent être supprimés, c'est ainsi que de nouveaux emplois seront créés.

(7) Il faudrait examiner de près l'efficacité du financement public des régimes d'emploi (e.g. Youth Training Option) administrés par des sociétés privées.

Entrevue avec Pierre Debeine
Union patronale des industries
métallurgiques et minières (UIMM)
Paris, France
Le 28 janvier 1987

(1) Il y a un sentiment général qu'il faut faire évoluer le système scolaire. On se rend compte qu'il faut la coopération de tous les partenaires sociaux.

(2) Les grandes orientations de l'Union patronale en termes de formation:

a) Besoin d'établir une politique de base; orientation et plan national; aide aux départements (les départements sont des divisions administratives et géographiques de la France).

b) Accent sur la compétitivité, la productivité, la valorisation des ressources humaines. Dans ce contexte, la formation professionnelle devient un apport à la productivité.

(3) Il y a trois stades dans la formation:

a) Formation initiale à l'école.

b) L'insertion et l'adaptation au travail.

c) Formation continue.

(4) Formation initiale:

a) Formation de base,

b) Formation en alternance (école-fabrique),

c) Formation supérieure (à l'université — pas discutée dans ce document).

Formation de base

(5) Le ministère de l'Éducation nationale est une institution lourde et difficile à faire évoluer. Sa politique inconstante envers le lycée et la rigidité des structures sont les principales causes des problèmes des jeunes. Les entreprises viennent de se rendre compte qu'une meilleure formation initiale peut rendre plus facile une adaptation au travail.

(6) D'après les entreprises, il y a un manque d'attitude professionnelle chez les jeunes à l'entrée dans la vie de travail.

(7) Depuis 20 ans les jeunes et leurs valeurs économiques ont évolué. Les jeunes n'acceptent plus l'autorité hiérarchique mais ils acceptent plutôt une autorité de compétence. Le jeune prend contact avec un collègue qu'il connaît au lieu de consulter son supérieur s'il y a un problème. Ceci est très efficace mais très désorientant pour la hiérarchie. Le résultat est un certain malaise chez les entreprises.

(8) Chez les enseignants, il y a des mouvements informels qui se concentrent sur de nouvelles façons de faire apprendre.

(9) Il faut que les jeunes puissent arriver dans le milieu du travail ayant déjà eu du succès à l'école, même limité, sans trop de défauts à corriger.

(10) S'il faut redonner les qualités de base aux jeunes lors de leur entrée à l'entreprise, ça coûte cher.

(11) Des recherches récentes relèvent la notion que la préparation professionnelle (vocational training) a manqué en France. Dans d'autres pays, c'est mieux développé.

(12) En France, la notion de la préparation professionnelle comprend la technologique et l'informatique. Ceci ne suffit pas.

(13) L'emploi à la fin d'une formation est l'aspect le plus important. Il faut donner aux jeunes les renseignements sur la possibilité d'avoir un emploi;

une meilleure formation donne aux élèves la possibilité de demander plus de choses.

(14) Il y a quelques années l'Office d'information sur l'enseignement et les professions a interrogé 1 000 jeunes (14 à 15 ans); 80 % ne savaient pas ce qu'ils voulaient faire plus tard — ils n'avaient pas de projets professionnels; parmi les 20% qui avaient des idées, 75% ne savaient pas quel type de formation il fallait avoir pour faire ce qu'ils voulaient.

(15) Il est important pour un système scolaire d'avoir un objectif minimum quant à la vie professionnelle pour que le jeune puisse se doter des qualifications dont il aura besoin. Sinon, il y a un choix trop grand.

Formation en alternance (apprentissage)

(16) Le système allemand (dual system) n'est pas transposable en France, d'abord à cause du coût.

(17) Le système d'apprentissage français s'est développé selon deux approches (a) apprentissage type «coiffeur» (plus artisanal avec une faible relation pédagogique) (b) apprentissage industriel (moins étendu que l'artisanat mais plus solide pédagogiquement).

(18) En ce qui concerne l'apprentissage industriel, les professions ont mis en place des centres de formation d'apprentis; en plus, les Chambres de commerce (qui représentent les professions) forment les jeunes.

(19) Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) dit que ce système d'apprentissage marche: 9/10 trouvent un emploi après leur apprentissage.

(20) À la sortie du système scolaire chaque année, il y a 100 000 jeunes sans diplôme.

(21) Il y a 2 ou 3 ans, le ministère de l'Éducation nationale a reconnu que l'apprentissage peut aider les jeunes. On a introduit un bac professionnel, en ajoutant 2 ans d'enseignement technique en entreprise au bac régulier. Éventuellement, ça sera par alternance fabrique-école.

(22) L'intention n'est pas de couvrir la masse générale comme en Allemagne, mais de transformer l'ouvrier en technicien avec une formation plus professionnelle.

(23) Les épreuves montrent que le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) a déperissé. À cause de

ça, notre Union patronale a formulé le «CAP plus» pour donner une formation supplémentaire. Ça s'appelle le Certificat de qualifications professionnelles (CQP).

L'insertion et l'adaptation au travail

(24) Le fossé entre les qualifications données par l'Éducation nationale et le produit fini demandé par les manufacturiers s'étend. Ceci a nécessité un effort de communication de la part des manufacturiers auprès de l'école.

(25) Maintenant, le système commence à évoluer. Il y a une meilleure répartition des rôles mais tout procède lentement (il faut 7 ans pour incorporer un changement dans le programme scolaire).

(26) Le gouvernement actuel a introduit un dispositif intermédiaire pour faciliter la transition école-travail.

(27) Le système marche à trois niveaux: d'abord l'Éducation nationale est responsable d'une formation de base; ensuite, d'après un accord patronat-syndicat, il y a de nouveaux dispositifs d'insertion qui luttent contre le chômage des jeunes, Stages d'initiative à la vie professionnelle (SIVP), contrat de qualification, contrat d'adaptation; (voir Carcenac par. 8 à 11); finalement il y a le CQP et la formation continue en entreprise.

(28) Les matières de base enseignées à l'école ont changé avec la société. Maintenant on demande une plus haute qualité des produits industriels; ceci veut dire que les jeunes doivent apprendre le travail de groupe, la créativité; la responsabilité ainsi que le français, les mathématiques, les humanités.

(29) Il y a des techniques de gestion qui améliorent la qualité de l'entreprise; l'état d'esprit et le comportement deviennent importants; le contenu scolaire évolue dans cette direction.

Formation continue

(30) Il y a 4 ans, de nombreux rapports illustraient le problème de personnes sans qualification.

(31) Un système s'est développé avec la participation des partenaires sociaux pour combattre ce problème.

(32) L'objectif était de former 1 500 adultes en 3 ans suivant une politique contractuelle entre l'État et l'Union des industries métallurgiques et minières (l'UIMM).

(33) Il est significatif que l'État a travaillé à résoudre un problème qu'avaient les industries; l'État a dû travailler d'abord avec lui-même à l'intérieur du gouvernement.

(34) Le résultat de cette collaboration était la formation d'une Commission État/Entreprise qui travaille par consensus pour développer des politiques.

(35) À Annecy, il y a un projet d'essai qui tente d'encourager les entreprises locales à établir des projets de formation professionnelle (vocational training) qui répondent aux besoins de la communauté. Le financement s'effectue en tranches par le gouvernement lorsqu'un stade se termine selon les termes contractuels.

(36) L'UIMM travaille comme intermédiaire entre le gouvernement et l'industrie.

**Entrevue avec M. de Larminat
Commissariat général du Plan
de développement**

Paris, France

Le 27 janvier 1987

(1) Le Plan de développement économique, social et culturel fait l'objet d'une loi votée par le Parlement. Sa préparation donne lieu à une concentration entre les administrations et les partenaires sociaux, organisée par le Commissariat général du Plan; celui-ci est actuellement rattaché au Premier ministre, par l'intermédiaire d'un ministre délégué.

(2) En 1984, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a demandé au Commissariat du Plan d'étudier le problème de la formation dans les écoles et celui de la formation des ouvriers sans qualification.

(3) Pour répondre à cette demande, le Commissariat du Plan a consulté un groupe de travail comprenant des représentants du patronat, des syndicats et de certains ministères et a établi un rapport (1985) concluant à la nécessité de développer la formation professionnelle dans les entreprises en la considérant comme un investissement. Le groupe de travail a discuté en outre des moyens de valoriser les ressources humaines.

(4) Depuis 1971, la loi exige des entreprises qu'elles contribuent à la formation de leurs salariés. La contribution minimum est actuellement de 1,1%

de la masse salariale mais, en moyenne, la dépense réelle est de 2,25%.

(5) Avant 1980, la formation était souvent considérée par les entreprises comme une responsabilité sociale et une charge. Les objectifs économiques ou industriels étaient peu pris en compte.

(6) Depuis le début des années 80, la conception est plus utilitaire, en liaison avec l'évolution des techniques et des modes d'organisation.

(7) Le groupe de travail évoqué ci-dessus — voir (3) ci-dessus — a enregistré un accord général sur l'importance de la formation et de la valorisation des ressources humaines. Il a constaté que «valorisation» a un sens différent pour les syndicats et le patronat mais que cette divergence ne les empêchait pas de négocier et de réaliser des actions positives sur le terrain.

(8) Il y a un mouvement lent vers une société «nouvelle» qui se concentre sur les services au lieu des produits manufacturés. Il y a une réticence à reconnaître ce changement et l'avenir.

(9) En Allemagne, il y a un niveau d'ordre social beaucoup plus élevé qu'en France. Le rôle de la discipline en Allemagne et au Japon est très fort.

(10) L'augmentation des efforts de concentration et de discussion commence à faire changer des attitudes pour traiter les problèmes de l'avenir.

**Entrevue avec M. Rod Dobell, professeur
Université de Victoria
Le 26 mars 1986**

(1) Si l'on abaisse les taux d'intérêt dans l'intention de diminuer l'ampleur du problème du service de la dette, on risque de créer des problèmes inflationnistes au niveau des dépenses.

(2) La loi Gramm-Rudmann est en réalité la conséquence de préoccupations majeures au chapitre du déficit. Il faudra de toute façon prendre des mesures pour le réduire.

(3) Les Canadiens commencent à prendre conscience de cette réalité. Il faudrait peut-être envisager la possibilité de délaissier le financement de la dette pour une approche monétariste.

(4) La Commission de lutte contre l'inflation a donné d'excellents résultats. Si elle n'avait pas été

créée, le taux d'inflation aurait pu être plus élevé dans une proportion de 5 à 6% (voir Fortin, par. 58). La création de la Commission et l'imposition des restrictions de 6 et 5% ont été prises en temps opportun et ont permis d'abaisser le taux d'inflation plus rapidement que par un autre moyen.

(5) Cependant, comme la conjoncture économique a changé, ces solutions pourraient ne pas donner d'aussi bons résultats maintenant.

(6) D'après la Commission McCracken (OCDE, 1976-1978), le processus d'ajustement n'a pas été efficace. Il serait utile d'élaborer des règles sur l'accroissement de la masse monétaire, sur la stimulation de la dépense par le déficit budgétaire et sur la mise en place de mécanismes de revenu/salaires-prix afin de stabiliser l'économie.

(7) Avant de mettre en place un mécanisme visant à restreindre l'accroissement de la masse monétaire, il faudrait en faire un examen approfondi.

(8) La réduction du déficit comporte de nombreuses difficultés, quelles qu'en soient les conséquences et peu importe les secteurs touchés.

(9) Les coûts économiques d'un Canadien moyen sans emploi sont élevés en termes de perte de production, de biens et de services, de PNB, etc.

(10) Nous sous-estimons peut-être ces coûts parce qu'un pourcentage de plus en plus élevé de la population *ne travaille pas*.

(11) Les jeunes de 25 à 35 ans, dont certains n'ont peut-être jamais travaillé, représentent un pourcentage sans cesse grandissant des sans-emploi.

(12) Les coûts sociaux du chômage deviennent de plus en plus élevés à mesure qu'augmente le taux de chômage.

(13) Sous réserve de trois conditions* est-il possible d'obtenir le plein-emploi?

- a) On pourrait ramener le taux de chômage à 8 à 10% à court terme en stimulant la demande.
- b) Pour obtenir un taux de chômage de 4 à 7%, il faudrait mettre en place des mécanismes supplémentaires pour diminuer les pressions inflationnistes structurelles à long terme.

(14) Selon de nombreux économistes, le taux de chômage «non-inflationniste» varie de 6,5% à 7%.

(15) Les entreprises, les syndicats et les employés non syndiqués reconnaissent tous qu'il faut accroître la compétitivité au moyen de techniques moins consommatrices de main-d'oeuvre. L'investissement de deux milliards de dollars qu'a fait la société GM se traduira par une perte d'emplois ainsi que par une augmentation de l'intensité de capital et de la rémunération des personnes qui auront conservé leur emploi.

(16) L'essor des industries se poursuivra sans qu'augmente le nombre d'emplois créés, grâce aux investissements et à la haute technicité. Selon Bob White, celui qui travaille dans une usine fortement automatisée jouit de la meilleure sécurité d'emploi.

(17) Nous pourrions assister à l'émergence d'un cadre de hauts salariés aux échelons supérieurs et de bas salariés aux échelons inférieurs. La hiérarchie traditionnelle sera remplacée par des cadres stratégiques aux échelons intermédiaires et supérieurs, et par des travailleurs faiblement rémunérés et peu spécialisés aux échelons inférieurs. Est-il possible d'avoir des groupes de travailleurs faiblement rémunérés sans avoir des groupes socialement défavorisés?

(18) La difficulté à surmonter consiste à intégrer les *chômeurs* dans des secteurs d'emploi spécialisés et bien rémunérés.

(19) La Commission MacDonald a proposé que nous ouvrons notre marché à la concurrence étrangère et que nous prévoyions une période transitoire d'ajustement étant donné les coûts sociaux inhérents à la structure actuelle de l'économie canadienne. Toutefois, la Commission donne son accord à la création d'une «sous-classe» comme issue possible du processus et reconnaît l'éventualité de rôles à l'extérieur de l'économie officielle. La valeur des rôles ne devrait pas être sous-estimée.

(20) Il se peut que les mécanismes de transfert des revenus ne parviennent pas à combler l'écart entre le secteur international très concurrentiel et l'économie interne.

(21) Le *Groupe de travail de l'Ontario sur l'emploi et la nouvelle technologie* s'est penché sur le recyclage et son éventualité. Les auteurs de ce

*Nota: Les trois conditions sont les suivantes: (1) ne pas augmenter le déficit, (2) ne pas augmenter le taux d'imposition, et (3) ne pas diminuer la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.

document insistent sur l'apport constant de changements structureaux.

(22) Bien que, la plupart du temps, ces changements n'aient pas été importants, le passage d'une société agricole à une société industrielle et manufacturière a eu de profondes répercussions sur l'agriculteur. Celui-ci en effet avait toujours été propriétaire de ses terres qu'il cultivait lui-même. Il en retirait tous les profits. Pour le grand malheur de certains exploitants agricoles, il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

(23) Le Groupe de travail constate également le déplacement actuel de la demande d'emploi vers le secteur des services. À moins qu'ils ne tombent dans les services publics, les secteurs à forte intensité de main-d'oeuvre ne sont pas des secteurs à revenus potentiellement très élevés. C'est la raison pour laquelle les enseignants, les travailleurs sociaux et d'autres ont vu leurs conditions s'améliorer en matière de sécurité et de capacité de gains.

(24) Le Groupe de travail reconnaît également la récente croissance des bénéficiaires des petites entreprises. Dans bien des cas, le rendement du capital est faible. Il se peut que la croissance des petites entreprises ne soit pas tant imputable à l'innovation qu'à la nécessité d'être concurrentielles.

(25) Comme le souligne le Groupe de travail, nous assistons à l'émergence de nouvelles activités qui ne sont pas à forte main-d'oeuvre et qui peuvent accroître la concurrence sans nécessairement créer des emplois.

(26) En tentant d'augmenter les subventions à l'éducation pour créer des emplois, il se peut que nous soyons aux prises avec un problème structurel. Les salaires ont augmenté, mais dans les domaines de l'enseignement les budgets ont été étirés.

(27) Il faudrait réexaminer, dans le contexte canadien, l'idée d'un service militaire. Nous oublions souvent l'effet salubre que des programmes de ce genre ont sur ceux qui y participent.

(28) La formation d'une milice a des effets très positifs tant du point de vue économique qu'en ce qui concerne les compétences.

(29) Le service militaire offre une formation précieuse.

(30) Il est douteux que notre système de formation puisse s'occuper des chômeurs.

(31) La technologie facilite l'amélioration des régions.

(32) On pourrait modeler les soins de santé sur l'Ordre des infirmières de Victoria. Dans certains cas et dans certaines régions, une équipe médicale pourrait poser des diagnostics et prodiguer des soins.

(33) Il en est ainsi en Finlande, en Russie et au Nouveau-Brunswick où le Secrétariat des programmes sociaux met sur pied des «hôpitaux sans murs».

(34) Un examen des diverses générations indique que la répartition du revenu ne diffère pas entre les différents groupes d'âge. Le revenu des personnes de plus de 65 ans a augmenté. Quant aux personnes dont l'âge se situe entre 40 et 50 ans, une conjoncture favorable leur a permis d'acquérir des biens, etc. En ce qui concerne le groupe des 25-45 ans, rien n'indique que le problème du chômage et de l'insuffisance du revenu se résorbera après que les enfants de l'après-guerre ne feront plus partie de la population active.

(35) Il faut considérer le régime fiscal du point de vue de la famille.

(36) La concurrence étrangère influe sur 30% de notre économie; 70% de celle-ci est sans rapport avec les marchés d'exportation: ne devrions-nous pas y chercher des emplois?

(37) Le problème se pose lorsque l'activité ne cadre pas facilement avec le marché.

(38) La Suède s'est dotée d'une politique active de main-d'oeuvre qui allie la gestion par le secteur privé et le financement par l'État. La Grande-Bretagne a également recouru à la sous-traitance de la gestion des programmes de formation à l'emploi.

(39) Une forte proportion du monde des affaires a en horreur l'idée de financement par le secteur public.

(40) L'investissement par le secteur public serait vu d'un oeil favorable si l'entreprise privée pouvait l'administrer.

(41) Une augmentation du déficit pour améliorer les services de santé ou l'éducation en changeant la façon dont les fonds sont répartis et justifiés peut constituer une mesure acceptable.

(42) Il se peut que nous devions accepter une baisse absolue de notre niveau de vie.

(43) Certains ont déjà accepté une baisse de leur niveau de vie.

(44) Nous ne parvenons pas à faire correspondre nos ressources à nos besoins fondamentaux. Il nous faut revenir à une politique plus régionale.

(45) «Work for welfare» est la solution au problème fondamental qui est de disposer de personnes prêtes à travailler, mais qui ne peuvent trouver d'emplois sur le marché du travail dans sa forme actuelle. L'émergence de nombreuses sociétés de développement communautaire prouve qu'il y a du travail à faire au niveau des collectivités.

(46) La signification des rôles au sein de la population active est cruciale. Le lien entre un rôle utile dans la collectivité et la répartition des revenus est évident. Par exemple, nous avons tendance à oublier la valeur et l'importance du rôle d'éducateur des femmes dans la société et nous hésitons à leur donner un «salaire» pour leur travail, malgré l'importance de ce dernier.

(47) Les mesures macro-économiques ne sont plus pertinentes. L'orientation commerciale de l'entreprise privée ne peut résoudre les problèmes d'emploi. Il nous faut de nouveaux mécanismes.

(48) On craint une nouvelle vague inflationniste étant donné la réticence à réduire le déficit et en raison du chômage.

(49) De par sa structure, le Canada est enclin à l'inflation. Sa structure générale est fondée sur la négociation et tend au maintien de salaires élevés aux dépens d'un taux de chômage élevé.

(50) C'est se leurrer que de vouloir faire régresser le chômage en insistant sur la «responsabilité sociale» du secteur privé en matière de création d'emplois.

(51) Nous devons reconnaître que la participation de fait au marché n'est pas le seul rôle acceptable. Nous ne pouvons pas résoudre le dilemme de la répartition des revenus si nous ne reconnaissons pas aux emplois une valeur qui ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons habituellement d'un travail valable.

Entrevue avec le professeur Pierre Fortin
Université Laval
Québec
Le 13 mars 1986

(1) C'est possible d'atteindre un taux de chômage de 4% (le plein-emploi)

- a) sans augmenter le déficit
- b) sans augmenter les impôts
- c) sans baisser notre compétitivité

Il faut seulement considérer la vitesse à laquelle on le fait.

(2) La raison pour laquelle le Canada n'a pas vu son taux de chômage redescendre aussi vite qu'aux États-Unis depuis 1982 c'est que les Américains ont consciemment relancé l'économie avec une réduction de l'impôt.

(3) On a choisi au Canada de maintenir le taux d'intérêt au-dessus du taux américain.

(4) Au Canada on a notre propre politique monétaire. Une politique qui avait suivi celle des États-Unis nous aurait donné des résultats différents.

(5) Dans une situation économique où il est difficile d'éponger toute la main-d'oeuvre, il y a le sous-investissement, une économie plus faible et un surplus de capitaux.

(6) Les capitaux financiers et les capitaux physiques (les équipements, les entreprises) sont deux choses différentes. Au Canada, il y a tellement peu d'investissement dans les nouvelles usines et machines qu'il y a de l'épargne à revendre. Non seulement notre épargne suffirait à éponger l'énorme déficit fédéral mais en plus on l'exporte. Si on avait un niveau d'investissement plus vigoureux on aurait eu une reprise plus rapide.

(7) Le taux de chômage a diminué lentement premièrement à cause de notre politique de taux d'intérêt qui est plus rigoureuse qu'aux États-Unis.

(8) Du point de vue monétaire, nous pourrions accepter le principe voulant que le taux de change soit tributaire de l'évolution du marché.

(9) Ou bien on a un taux d'intérêt qu'on élève quand on maintient le taux de change ou bien on a un taux d'intérêt raisonnable et on laisse baisser la valeur du dollar au besoin.

(10) Avec un taux de chômage de 10 %, on devrait maintenir un taux d'intérêt aussi bas qu'aux États-Unis afin de réactiver l'emploi.

(11) Si le marché pouvait établir son propre taux de change à un niveau plus bas, on stimulerait la demande parce que la consommation et l'investissement augmenteraient.

(12) Aux États-Unis, compte tenu du taux de change, on paye des salaires de 20% de moins qu'au Canada. C'est un signe que la productivité est faible au Canada, du moins dans le secteur manufacturier.

(13) En 1980-82, on a eu une accélération d'inflation de prix et des salaires de 20% de plus qu'aux États-Unis. Depuis ce temps-là, il n'y a pas eu de rattrapage.

(14) On devrait laisser baisser le dollar au niveau requis pour que nous puissions établir le même taux d'intérêt qu'aux États-Unis comme entre 1970 et 1975.

(15) Il faut agir selon ces lignes immédiatement.

(16) Le dollar canadien ne vaut pas plus que 0,70 \$ É.-U. actuellement. Depuis 1980, la valeur du dollar est passée de 0,85 \$ à 0,70 \$ en termes de dollars américains.

(17) Si la Banque du Canada agit de façon à adoucir la chute du dollar, elle encourage la spéculation. Les spéculateurs savent que la Banque va empêcher toute variation trop brusque du dollar: ils ne perdront pas beaucoup même s'ils perdent. Si la Banque laissait le marché établir le taux d'échange, à tout moment, ça couperait la spéculation, parce que le risque pour les spéculateurs augmenterait.

(18) Pour chaque baisse de 10% du dollar canadien, il y a une augmentation temporaire de l'inflation de 2%, selon les principaux modèles de l'économie canadienne.

(19) Donc, 80% de la dépréciation du dollar va à la stimulation de la production et de l'emploi, et 20% à l'inflation.

(20) On a eu tendance à surestimer l'effet sur le taux d'inflation qu'une baisse ou augmentation du dollar pourrait provoquer.

(21) En plus, on a une économie qui fonctionne à 80% de sa capacité de production industrielle. Pendant la période d'après-guerre, c'était une moyenne de 88%.

(22) Il reste beaucoup de jeu pour augmenter la demande sans augmenter l'inflation.

(23) Il faut choisir entre un chômage de 10% ou 2% de plus dans le taux d'inflation.

(24) Naturellement le danger d'inflation serait accru au moment où on atteindrait les 90% d'utilisation de capacité.

(25) Les Américains ont choisi une voie d'expansion économique qui était budgétaire: ils ont choisi de réduire les impôts, d'augmenter les dépenses militaires.

(26) Au Canada, il serait mieux de choisir une approche monétaire.

(27) Il y a du protectionnisme aux États-Unis parce que leur monnaie vaut cher: taux d'intérêt élevés à cause des emprunts énormes depuis 1981.

(28) D'après Scarfe (par. 34, 45 à 47) notre épargne n'est pas vraiment suffisante pour éponger le déficit: elle pourrait éponger le déficit fédéral mais ceci forcerait les compagnies, les municipalités et les provinces à emprunter d'ailleurs.

(29) Nos importations auraient tendance à ralentir et nos exportations à s'accélérer à cause de la baisse de notre monnaie; mais la reprise économique aurait tendance à faire augmenter un peu nos importations subséquemment.

(30) La reprise économique augmenterait les revenus de l'état et réduirait le besoin d'emprunter.

(31) S'il faut maintenir délibérément le chômage au Canada pour éviter le protectionnisme américain, on fait un choix en termes de quelle sorte de société on veut.

(32) La politique globale obscure une grande partie des problèmes.

(33) Il faut parfois adopter les instruments d'intervention aux besoins spécifiques des régions; mais on ne devrait pas sous-estimer l'effet d'une expansion économique sur les régions défavorisées.

(34) Il faut considérer aussi jusqu'à quel point certains instruments économiques de notre choix pourraient nous mettre les Américains à dos.

(35) Ne pas stimuler la reprise serait pire.

(36) Avec la politique appropriée sur les taux de change et d'intérêt, on donnerait des emplois aux gens.

(37) Dans le contexte du libre-échange, si on veut insister sur la formation et l'investissement dans certaines régions du Canada, on devrait le faire sans être trop impressionné par des objections américaines possibles.

(38) Les interventions spécifiques aux besoins de certaines régions défavorisées ne seraient pas nécessairement contraires aux tendances du marché.

(39) On maintient nos taux d'intérêt à un haut niveau pour lutter contre l'inflation.

(40) On a continué avec cette politique même après la baisse de l'inflation à cause du désir de la Banque du Canada de maintenir la stabilité des prix.

(41) On a eu plus de pression inflationniste au Canada qu'aux États-Unis. Dans le domaine des ressources naturelles, il y a une tendance vers l'instabilité des prix.

(42) Il y a deux façons de compenser pour l'inflation. Ou bien on ajuste le taux de change à la baisse pour compenser la différence des prix des deux pays; ou bien on maintient un taux d'intérêt élevé pour empêcher la valeur de la devise de baisser ce qui, en même temps, maintient l'économie dans une situation de sous-utilisation de ressources, ce qui a tendance à augmenter le chômage et, partant, à limiter l'inflation.

(43) Au Canada, on a choisi la deuxième voie parce que la Banque du Canada a voulu éviter toute pression inflationniste supplémentaire.

(44) Entre 1975 et 1978, on a plutôt choisi la méthode du contrôle temporaire des prix et des revenus, ce qui a très bien fonctionné.

(45) Le ministre des finances peut conclure que cette stratégie donnerait les mêmes résultats aujourd'hui.

(46) L'entente entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque du Canada dit que, s'il y a désaccord entre les deux, le gouverneur doit démissionner et déclarer pourquoi — ce qui pourrait bien embarrasser le gouvernement et engendrer une crise du change dans l'immédiat.

(47) L'Autriche est préoccupée par son déficit, mais elle arrive à contrôler son inflation et à ne pas être trop affectée par l'Allemagne grâce à la politique monétaire de la banque centrale et des syndicats.

(48) Le rapport entre la masse monétaire et les salaires est très important.

(49) Les pressions inflationnistes provenant d'une augmentation de la masse monétaire peuvent être limitées si les syndicats atténuent leurs revendications salariales.

(50) Les Autrichiens font face à des contraintes budgétaires tout comme nous.

(51) Les Autrichiens s'entendent sur le niveau des salaires et des prix; cette politique est un substitut pour une politique monétaire.

(52) On devrait essayer d'amener les partenaires sociaux à discuter la croissance des salaires ainsi que la distribution des bénéfices provenant d'investissements.

(53) Ce n'est pas évident qu'un tel degré de concertation serait possible au Canada.

(54) Les syndicats ne se sont pas montrés très enclins à discuter de gestion et de mécanismes économiques.

(55) Une bonne politique de revenus favoriserait la stabilité de l'emploi et des prix au cas où les instruments budgétaires et monétaires ne fonctionnaient pas suffisamment bien.

(56) Les séances de concertation telles qu'au Québec peuvent mener à des approches positives.

(57) Par exemple, en ce qui concerne l'emploi des jeunes, en 1984 au sommet québécois, M. Blais, le président du Mouvement Desjardins au Québec, a fait une proposition d'embauche de jeunes dans l'ensemble des caisses populaires au Québec. Ils ont établi des quotas d'embauche des jeunes pour chaque année pour briser le cercle vicieux et pour rendre l'embauche moins discriminatoire.

(58) On a déjà eu une politique de revenus qui a très bien fonctionné en 1975-1978 la Commission de lutte contre l'inflation (voir Dobell par. 4)

(59) La baisse de l'inflation à cette époque doit être attribuée à cette tentative.

(60) Le taux d'inflation a baissé entre 5 et 8 unités.

(61) L'idéal serait de ne pas avoir à imposer une telle politique à la population et d'avoir un système comme en Autriche où les partenaires sociaux

s'entendent sur la nécessité de faire preuve de modération. Ceci arrive au Japon aussi.

(62) Mais, faute de mieux, on aurait dû utiliser les outils de 1978 pour combattre l'inflation en 1981-1982.

(63) Les provinces, cependant, posaient un problème: en 1975, l'inflation était élevée et les hausses de salaire de 18 p. 100 accordées par les provinces étaient excessives (15 p. 100 à 18 p. 100); mais en 1980, il n'y avait pas le même sentiment d'urgence chez les gouvernements provinciaux.

(64) De plus, on n'aime pas avoir à imposer les contrôles de revenus.

(65) On pourrait laisser baisser le taux d'intérêt jusqu'au niveau américain; et, pour rassurer la population quant aux conséquences inflationnistes, on pourrait avoir une campagne d'incitations volontaires.

(66) Par exemple, on pourrait avoir des incitations fiscales sur lesquelles une politique de revenus pourrait se baser.

(67) Il faut trouver notre propre modèle de consultation. Il n'y a rien qui empêche les organismes provinciaux de s'entraider dans le cadre d'un accord fédéral.

(68) Souvent, une politique fédérale est annulée par des politiques provinciales.

(69) Au Québec, la structure la plus naturelle pour la concertation se trouve au niveau provincial à cause d'une meilleure communication.

(70) Par la suite, après avoir établi un point de départ, on pourrait avoir une plus grande concertation sur un plan plus large.

(71) Quand on place les mécanismes de décision au niveau de la localité, on augmente l'échange d'information et la capacité de communiquer.

(72) Si on commence un processus de concertation au niveau national, il y a de bonnes chances que ça ne marche pas.

(73) Il est plus plausible de voir le Canada comme une union de communautés plutôt qu'une entité centralisée.

(74) Tant qu'on aura à Ottawa des personnes qui perçoivent les relations fédérales-provinciales comme étant un combat on aura des difficultés. Les institu-

tions fédérales sont trop éloignées de la plupart des Canadiens.

(75) On pourrait cesser d'empêcher le marché d'établir la valeur du dollar grâce à l'offre et la demande.

(76) Donc, on devrait établir les objectifs économiques locaux. Par la suite, on fait ce qu'il faut au niveau fédéral avec les politiques monétaires et ainsi de suite.

(77) Il s'agit avant tout d'une question d'attitude vis-à-vis la prise de décision par les municipalités. Il faut établir une confiance entre le fédéral, le provincial et le municipal pour qu'on puisse prendre les meilleures décisions au niveau local.

(78) Il y a une tendance à l'équilibrage du marché du travail, même si elle est très faible.

(79) Les marchés des prix et des salaires sont visqueux ce qui implique une réticence de la part des employeurs et des travailleurs d'accepter les changements.

(80) La tendance vers la baisse des heures de travail va probablement continuer.

(81) Le fait que les deux conjoints travaillent exige une nouvelle flexibilité dans le marché.

(82) Les modèles input-output (comme SERF) sont rigides dans le sens qu'ils ne permettent pas d'ajustements réalisés par l'influence des rapports salariaux intersectoriels.

(83) Toutes les projections ont prédit qu'on allait avoir beaucoup plus de chômage technologique que l'on n'a eu.

(84) Le problème du chômage n'est pas technologique, il est macroéconomique.

(85) Le progrès technologique n'est pas plus rapide qu'il ne l'était au milieu des années 60. Le seul débat, c'est de savoir s'il a ralenti ou s'il est resté au même niveau.

(86) Maintenant, le progrès technologique est visible tandis qu'au passé, il ne l'était pas.

(87) On entend des protestations contre la technologie maintenant à cause du haut niveau de chômage. (Weldon, par. 10 à 12)

(88) La source du chômage est souvent technologique mais la raison pour laquelle on ne trouve pas d'autres emplois est macroéconomique.

(89) Avec les politiques macroéconomiques, on pourrait ramener le taux chômage entre 5% et 6%.

(90) Avec une telle réduction, on verrait la disparition de toute discussion au sujet de la perte d'emplois à cause de la technologie ainsi que de la formation de la main-d'oeuvre.

(91) Ces discussions sont cycliques et se produisent suite aux récessions lorsque le niveau de chômage est très élevé.

(92) Ceci ne veut pas dire qu'une politique de formation n'est pas importante et nécessaire pour répondre aux demandes de l'entreprise pour les travailleurs bien formés.

(93) En Autriche et au Japon, il y a un progrès technologique beaucoup plus rapide qu'au Canada, ce qui génère des emplois de qualité différente.

(94) Aux États-Unis, l'ajustement macroéconomique est très difficile à cause de l'appréciation de la valeur du dollar par rapport à la monnaie européenne.

(95) Ceci a produit des pertes d'emplois dans le secteur des produits manufacturiers exportés. La demande de produits américains en Europe a baissé à cause de la forte valeur du dollar.

(96) Cette période d'ajustement continue; ce qui veut dire qu'il y a une possibilité d'avoir plus d'emplois à faible revenu. Il ne s'agit que d'un ajustement temporaire qui durera jusqu'au moment où on retrouvera un niveau de 6% de chômage.

(97) Le niveau moyen de rémunération va continuer à augmenter en général.

(98) Il y en a qui paient aujourd'hui pour les politiques d'il y a quelques années qui assuraient un niveau de salaire trop élevé à cause de l'inflation.

(99) Le mouvement syndical témoigne le désir chez l'individu de la sécurité et de la stabilité en ce qui concerne les emplois.

(100) C'est la concertation sur le plan de la rémunération qui permettrait à l'économie de mieux fonctionner pour pouvoir offrir une plus grande sécurité aux gens.

(101) Quoi que disent ceux qui croient dans la force du marché, un politicien doit faire quelque chose pour contrer les hauts et les bas du cycle économique.

(102) Le politicien devrait avoir recours à la politique macroéconomique dont les résultats sont très visibles à court terme.

(103) Si on cherche à résoudre le problème du chômage à l'intérieur d'une courte période de temps, on devrait adopter les politiques macroéconomiques nécessaires.

(104) On pourrait commencer par baisser le taux d'intérêt pour aider l'économie à s'ajuster.

(105) On a un choix à faire entre le capitalisme total et un système de concertation.

(106) La vague anti-réglementaire qu'on vit actuellement ne veut pas dire que nous allons vers la suppression de toute réglementation.

(107) On pourrait abolir les impôts corporatifs, réduire les subventions aux corporations pour améliorer le bon fonctionnement de l'économie.

(108) L'impôt corporatif est régressif parce qu'il met à long terme le fardeau sur les épaules du consommateur. Il est aussi très compliqué en tant qu'impôt.

(109) Il y a une question d'équité même à l'intérieur du secteur industriel: qui va recevoir les subventions?

(110) La meilleure défense contre l'anarchie capitaliste est de laisser agir les corporations tout en soulignant leurs responsabilités envers le reste de la population.

(111) Les Autrichiens et les Japonais ont réussi à établir un système de concertation à l'intérieur d'un programme politique à long terme et centré sur les localités.

Entrevue avec Chriss Gerard et R. Lucas
Département de l'économie
Université de Saskatoon
Le 5 février 1986

(1) Les mesures macroéconomiques qui assureraient un niveau de chômage de 4 p. 100 nous replongeraient dans l'inflation des années 70 à moins qu'un

contrôle des prix ne soit imposé pour créer un système pleinement administré (comme en Autriche).

(2) Dans le domaine de l'agriculture, les prix administrés engendrent des quotas restrictifs, ce qui empêche de nouveaux agriculteurs de se lancer en affaires.

(3) En Autriche, des consultations tripartites ont provoqué une modération des hausses de prix, ont réglé le problème des travailleurs évincés, etc., ce qui a entraîné une plus grande stabilité aux dépens du niveau de vie et du bien-être de la société.

(4) Le système idéal est celui qui est assez souple pour permettre aux individus de choisir leurs activités.

(5) Nous ignorons comment l'inflation redistribue la richesse dans notre économie.

(6) Les politiques sont limitées: l'Ouest se concentre sur l'extraction des ressources, ainsi que sur un mouvement cyclique de boum et d'effondrement.

(7) Ces cycles ne peuvent être contrôlés.

(8) Les Maritimes n'existent que grâce aux transferts fédéraux; nous devons donc accroître la mobilité de la main-d'oeuvre par des incitations à la population à quitter ces provinces.

(9) Dans le Canada central, les décideurs ont un plus grand champ d'action car l'économie manufacturière y est autonome.

(10) Nous pouvons stabiliser les revenus au moyen de paiements de péréquation dans l'Ouest. Ceci a pour résultat d'épuiser le trésor fédéral. Il faudrait plutôt concentrer nos efforts sur le Canada central et la main-d'oeuvre dont dispose cette région.

(11) L'Ouest exporte 75 p. 100 de son blé parce que la demande nationale est inexistante.

(12) Le marché mondial s'immisce ainsi dans la réalité économique du Canada. De nombreux agriculteurs de l'Ouest font maintenant faillite.

(13) Tant d'humains souffrent aujourd'hui en raison d'un renversement radical de la politique économique depuis 1981, qui prit naissance aux États-Unis. Nul ne s'attendait à ce que la Réserve Fédérale serait si déterminée à mater l'inflation.

(14) Nous pensons pouvoir enrayer le chômage en augmentant les dépenses. L'inflation est montée en flèche pour bien des raisons.

(15) Les années 70 ont été très troublées, mais les macro-politiques du gouvernement et de la Banque du Canada ont aggravé la situation, en plus des perturbations auxquelles l'économie était déjà soumise. Nous devrions examiner de plus près les implications des politiques. Elles devraient avoir un champ d'action plus limité et viser à minimiser les dégâts.

(16) On constate dans la plupart des pays qu'il y a plus de lois sur l'agriculture que sur d'autres domaines, et pourtant l'agriculture est en plein désarroi.

(17) On pourrait s'attaquer au chômage en favorisant une formation générale et non spécialisée dans une industrie précise. La formation spécialisée peut être source de problèmes si les prévisions ne sont pas exactes. Le gouvernement peut devenir le bouc-émissaire parce qu'il aurait formé des personnes pour occuper des postes qui n'existent pas.

(18) Les programmes de mobilité et de formation technique généralisés sont nécessaires.

(19) La migration de la main-d'oeuvre de l'Ouest continuera probablement.

(20) En 1939, nous avons convaincu la population de travailler pour un idéal, même si elle ne pouvait consommer les biens produits. La volonté collective de maximiser le bonheur n'existe pas à l'heure actuelle et la comparaison est inopportune.

(21) Le boom d'après-guerre était dû aux épargnes accumulées pendant les années de guerre. L'éthique professionnelle y a contribué.

(22) Quinze pour cent des jeunes âgés de 18 à 22 ans en Saskatchewan fréquentent l'université. La moitié d'entre eux sont fonctionnellement analphabètes. Cela en dit long sur notre système universitaire et les institutions pédagogiques.

(23) Il est plus difficile d'affûter l'économie lorsqu'on a toutes les peines du monde à régler certains problèmes.

(24) Les emplois par tête ont diminué depuis 1926. Sans le partage du travail, le nombre d'emplois continuera-t-il à s'amenuiser?

(25) L'État aurait raison d'intervenir dans le cas de l'industrie forestière où des éléments externes nuisent au fonctionnement normal du marché.

(26) Le gouvernement doit également jouer un rôle dans la constitution d'un capital humain au moyen de

l'enseignement. Le secteur privé n'est pas en mesure de faire cet investissement parce qu'il ne peut en retirer tout le produit.

(27) L'application du contrôle des prix et de la qualité en vue de réaliser des objectifs de distribution des revenus n'est pas appropriée. Il ne convient pas d'avoir recours à une politique de plein-emploi.

(28) L'utilisation de méthodes microéconomiques est nécessaire tout particulièrement dans le domaine de la formation.

(29) La formation doit être de nature générale pour favoriser l'adaptabilité et la capacité d'acquérir des compétences.

(30) La semaine de travail a été écourtée parce que la hausse du niveau de vie signifie que nous pouvons à la fois consommer des biens et nous procurer des loisirs — cette réduction a été en partie délibérée.

(31) À l'heure actuelle, de nombreuses personnes n'occupent pas le poste qui leur convient. C'est particulièrement le cas des jeunes qui obtiennent des emplois dans le secteur des services (faiblement rémunérés, demandant peu de compétences) plus facilement que d'autres emplois qui sont moins abondants. Une politique de plein-emploi n'y changerait rien à moins que nous désignons aux futurs travailleurs les emplois qu'ils pourraient postuler et que nous leur indiquions la façon de dépenser leur argent. Nous avons besoin d'une main-d'oeuvre mobile et souple.

(32) À l'heure actuelle, la création d'emplois se fait surtout dans la petite entreprise.

(33) Il sera peut-être difficile de soutenir, au cours des 50 prochaines années, le niveau de croissance réelle que nous avons connu depuis 50 ans. Notre seule façon d'y arriver consiste à exiger davantage des particuliers.

(34) Le secteur de la main-d'oeuvre recherchera plus de travailleurs compétents. Il ne faut donc plus former nos jeunes dans un domaine précis. Un grand nombre de ceux qui reçoivent une formation précise ne peuvent trouver du travail et en fin de compte, c'est le gouvernement qui leur versera un salaire pour qu'on dise de ces personnes qu'elles ont un emploi.

(35) La famille a toujours été une source de sécurité. Ce modèle change à mesure qu'éclate la cellule familiale.

(36) Il n'y a pas de politique macroéconomique pour lutter contre le chômage.

(37) Les cycles économiques et leurs séquences sont difficiles à expliquer concrètement.

(38) L'activité économique est planétaire et le libre-échange est déjà une réalité.

(39) Tant que nous ne comprendrons pas la cause des cycles économiques dans le monde, nous ne pourrons parler d'emploi ni d'amélioration de l'économie.

(40) Au cours du cycle économique des années 80, le chômage se situera en moyenne, entre 8 et 9 p. 100 comparativement à 4 et 5 p. 100 dans les années 60, en raison de changements dans la microstructure de l'économie et non à cause des dépenses gouvernementales, de l'impression de papier-monnaie ou des politiques de la Réserve Fédérale aux États-Unis.

(41) La moyenne d'âge de la main-d'oeuvre a baissé, sa composition a changé; nous ne pouvons pas appliquer les mêmes politiques que dans les années 60. La meilleure façon de s'adapter au changement structurel est de former nos travailleurs en fonction de l'adaptabilité et de la mobilité.

(42) À mesure que le revenu par habitant fluctue, la population exige des produits différents. L'économie doit répondre à ces exigences.

(43) Nous sommes entrés aujourd'hui dans «l'ère de l'information», ayant quitté celle de la fabrication. Il n'en reste pas moins qu'une forte proportion de diplômés universitaires ne savent pas vraiment communiquer.

(44) Il nous faut une politique qui corrige la formation des jeunes de 20 à 25 ans pour les aider à effectuer la transition entre l'école et le monde du travail ce qui exige un investissement de cinq ans dans la formation.

**Entrevue avec le docteur Geyer, directeur
Bureau de l'emploi
Bonn, Allemagne de l'Ouest
Le 22 janvier 1987**

(1) Le Bureau et ses contreparties régionales offrent des services de renseignements sur les carrières et les emplois, d'orientation générale et individuelle et de «jumelage» des emplois et des candidats.

(2) Les employeurs communiquent avec le Bureau lorsqu'ils ont des emplois à pourvoir. Le Bureau met alors ces renseignements dans sa banque de données. Ces renseignements sont accessibles à l'échelle du pays et des régions.

(3) Les chômeurs s'inscrivent aussi auprès du Bureau. Le système informatisé fait automatiquement le jumelage des emplois vacants et des qualités des personnes inscrites et adresse une lettre aux chômeurs choisis pour les informer des emplois.

(4) Les renseignements sur les carrières et les emplois sont fournis par un centre d'orientation. Ces renseignements touchent à plus de 200 domaines professionnels.

(5) Le Bureau est financé par le gouvernement fédéral, par l'entremise du Bureau fédéral de l'emploi, à Nuremberg.

Entrevue avec le docteur W. Irwin Gillespie

**Département d'économie,
Université Carleton, Ottawa**

Le 4 mars 1986

(1) Si nous stimulons les investissements en vue de créer des emplois, nous devons réaliser que ces emplois créeront des produits ou des services qui devront être consommés. Et cette consommation doit être considérée comme un élément aussi important du scénario que les emplois créés. En d'autres mots, les gens doivent être en mesure de consommer les biens et les services produits grâce aux nouveaux emplois.

(2) En tant que collectivité, nous devons recenser les besoins et demandes non satisfaites avant de créer de nouveaux emplois. En stimulant ce genre de production, on créerait nécessairement des emplois.

(3) Si nous décidons que certains emplois (par exemple, dans le secteur privé) sont exigés, on pourrait les financer à l'aide du secteur public, ou chercher à intéresser le secteur privé à les créer.

(4) Dans un cas comme dans l'autre, une décision publique est prise à l'aide de fonds publics pour produire certains résultats.

(5) L'importance du déficit limite les activités de ce genre, ne serait-ce que parce que trop de gens considèrent ce déficit comme un obstacle à la prise des mesures publiques.

(6) Si nous n'avions pas de déficit mais avions le même taux de chômage, on pourrait soutenir de façon

convaincante qu'avec certains encouragements, directement par l'entremise du secteur public ou indirectement en subventionnant le secteur privé, ces emplois seraient créés.

(7) Le déficit est si contraignant que l'option de la création d'emplois dans le secteur des services perd de son intérêt.

(8) L'argent consacré à ces emplois pourrait provenir d'une source qui n'entravera pas la création d'emplois plus que la source dont on se sert pour la stimuler; le résultat final serait positif en définitive. En outre, en abolissant les échappatoires fiscaux, et en satisfaisant le souhait d'une plus grande équité fiscale, on créerait au bout du compte de nouveaux emplois, tout en bénéficiant de l'assainissement du régime fiscal. Ce dernier en lui-même est plus ou moins autorégulateur. Quand l'économie clandestine est florissante, c'est que la population juge le régime fiscal injuste. Les pertes économiques sont considérables lorsqu'on perd foi dans ce régime.

(9) Même si le niveau élevé d'impôts reporté chez les sociétés est généralement perçu comme une injustice par ceux qui ne font pas partie de ce milieu, il faut signaler que même dans ce secteur, on crie à l'injustice parce que, selon leur taille, les entreprises ne sont pas toutes aussi aptes les unes que les autres à profiter des échappatoires.

(10) Si le déficit devait demeurer constant ou diminuer, dès qu'il aurait été déterminé que certains emplois doivent être créés (par exemple pour l'organisation de services de garde, de services de santé), il faudrait alors élaborer une politique pour créer ces emplois, tout en ne nuisant pas à d'autres activités également nécessaires.

(11) Nous atteindrions ainsi notre objectif de la création d'emplois et obtiendrions les services *souhaités*.

(12) Les priorités de services qui ne sont pas encore disponibles sont établies par les hommes politiques.

(13) Il appartient ensuite aux économistes et aux spécialistes de choisir les secteurs d'où peuvent provenir les fonds sans causer une plus grande perte nette d'emplois que la somme de ceux qui doivent être créés.

(14) Il ne s'agit donc pas d'une question de dogmatique, mais de la nécessité politique et de la réalité économique.

(15) La redistribution des fonds peut s'effectuer non pas nécessairement en amplifiant l'appareil bureaucratique mais peut-être en faisant participer le secteur privé. L'instrument ultime pourrait être complètement public, ou complètement privé grâce à des encouragements et des mesures incitatives mises en place par le secteur public, à condition qu'ils soient assortis de certains contrôles.

(16) Bon nombre croient que le marché, laissé à lui-même, créera des emplois pour répondre à la demande et estiment que le gouvernement ne devrait pas chercher à déterminer son rendement.

(17) En effet, il est évident que le marché ne peut de lui-même redresser la situation puisque l'économie accuse maintenant un taux de chômage beaucoup trop élevé aux dires de la collectivité, et qu'il ne se crée pas suffisamment d'emplois pour donner un travail durable à la plupart des gens qui arrivent sur le marché, il est évident que le marché ne résoud pas automatiquement ces problèmes.

(18) Le problème du chômage n'est pas le résultat d'un système exagérément réglementé ou d'un régime d'assurance-chômage trop généreux. Si, le marché a fourni une si piètre performance en matière de création d'emplois, ce n'est pas parce que le gouvernement est trop intervenu.

(19) La montée en flèche du taux de chômage au cours de la récession de 1981-1982 n'avait pas été provoquée par une grande quantité de nouveaux règlements, etc. mais était liée à l'activité du marché pendant la récession.

(20) La situation de 1981-1982 a montré que le marché peut produire des résultats dont une collectivité n'est pas disposée à s'accommoder.

(21) Le gouvernement pourrait détourner des fonds des activités à faible concentration de main-d'oeuvre, ainsi que des échappatoires fiscaux dont profitent les sociétés et les particuliers, et les canaliser vers la demande grâce à des dégrèvements fiscaux généraux. Il faut pour cela que le déficit soit constant.

(22) Avec l'argent dont disposeront les particuliers, grâce aux dégrèvements fiscaux, ils créeront une demande accrue. Ils ne seront plus des consommateurs à moitié, mais des consommateurs jouissant d'un puissant pouvoir d'achat. Les emplois seront axés sur le secteur privé et on constatera une nette expansion des emplois.

(23) Une politique axée sur la demande permet quand même à la collectivité de jouer un rôle positif, tandis que celui du gouvernement consiste à réorienter les revenus fiscaux.

(24) Le monde des affaires est d'avis que les allègements fiscaux sont nécessaires afin de pouvoir acheter du nouveau matériel dans le but d'accroître la qualité, l'investissement etc.

(25) La rentabilité et la productivité des entreprises peuvent fort probablement être améliorées en illustrant les comparaisons entre certaines entreprises concurrentielles. La demande peut accroître la productivité naturellement.

(26) La création d'emplois au moyen d'une expansion du rendement (plutôt que par un investissement dans les usines et le matériel) répond à la demande et pourrait être considérable. En investissant dans la création d'emplois, le gouvernement stimulerait la demande car plus de gens auraient plus d'argent à dépenser.

(27) Il serait plus facile de prévoir avec certitude l'ampleur de la création d'emplois en visant le domaine de l'expansion, plutôt qu'en créant une demande générale au moyen de dégrèvements fiscaux.

(28) La nature du système politique est telle que nous ne pouvons pas amener les gens aux emplois, mais nous pouvons élaborer pour les régions du pays les plus démunies une politique plus interventionniste.

**Entrevue avec Bob Ginden
Travailleurs canadiens de l'automobile
Toronto
Le 11 juillet 1986**

(1) Dans le débat entourant le libre-échange, la question de la capacité de concurrencer a une certaine importance.

(2) Le marché libre assure la mobilité des capitaux. Toutefois, il est difficile de contrôler l'utilisation de ces capitaux.

(3) Quels types de restrictions doit-on proposer si l'on veut conclure une entente de libre-échange qui soit efficace dans une économie internationale?

(4) Nous exportons 30 p. 100 de notre PNB. Ce pourcentage représente une part importante de l'économie.

(5) Le milieu des affaires cherche toujours à accroître sa part des marchés internationaux. On y réussit en diminuant les salaires et les coûts.

(6) Le plein-emploi, toutefois, aurait tendance à maintenir élevés les coûts liés aux salaires. La stimulation économique entraînera une augmentation des importations par suite de l'augmentation de la demande.

(7) Le milieu des affaires s'inspire des modèles internationaux où la demande a été réduite.

(8) Sans limiter le pouvoir du monde des affaires, il y aura des problèmes et l'instabilité à cause de la menace d'exporter les emplois où la main-d'oeuvre est meilleur marché.

(9) Devrait-on permettre aux sociétés canadiennes de s'installer à l'étranger et d'exporter ensuite leurs biens au Canada?

(10) Le milieu des affaires se sent à l'aise dans la discussion du libre-échange en raison du taux de change favorable; on ne peut s'attendre que les États-Unis maintiennent ce taux aussi bas dans le cadre d'une entente de libre-échange.

(11) La diminution des salaires réduira en fin de compte notre niveau de vie et notre pouvoir d'achat en tant qu'importateurs.

(12) Les travailleurs veulent une sécurité d'emploi dans une économie de plein-emploi; le milieu des affaires craint que cela n'affaiblisse leur position de directeurs.

(13) Le processus de consultation, auquel participent des travailleurs, est efficace en Europe où les syndicats sont politiquement forts; néanmoins, la concertation instaurée en Allemagne et en Suède est minée par le fait que les employés exigent d'autres réductions de la semaine de travail.

(14) Le milieu des affaires a tendance à s'opposer aux mesures protectionnistes en raison de l'attrait que présentent les marchés internationaux plus importants.

(15) Une entente commerciale serait souhaitable si elle contenait certains règlements visant le Pacte de l'automobile, le blé et les ressources énergétiques, par exemple.

(16) La tendance vers le marché des services est importante et, de fait, témoigne de nouveaux princi-

pes par lesquels les sociétés impartissent maintenant des contrats pour l'exécution de tâches qu'elles avaient l'habitude d'assumer.

(17) Le nombre des heures de travail d'une famille demeure très élevé malgré la diminution des heures de travail par semaine. Une réduction additionnelle de la semaine de travail pour l'individu aurait d'importantes répercussions sur la famille.

(18) En ce qui concerne la tendance au plein-emploi, beaucoup estiment que le gouvernement central est l'unique créateur d'emplois; toutefois, la décentralisation permet aux municipalités de mobiliser des ressources. Il est nécessaire de fonder d'autres institutions locales.

**Entrevue avec Chris Hayes et Nickie Fonda
Prospect Centre
Londres, Angleterre
Le 12 janvier 1987**

Le Prospect Centre

(1) Entreprise d'experts-conseils se spécialisant dans les stratégies de perfectionnement des ressources humaines, le perfectionnement à long terme profitable au particulier, à l'entreprise et au pays, et la préparation à affronter l'inconnu.

(2) Le Centre existe depuis cinq ans. En 1982-1983, il a établi un rapport sur la compétence et la concurrence qui a été présenté au Conseil national de développement économique et à la Commission des services de main-d'oeuvre.

(3) Dans ce rapport sont présentés les résultats d'études sur l'éducation et la formation aux États-Unis, au Japon et en Allemagne parce que ces trois pays sont les trois principaux concurrents économiques du Royaume-Uni.

(4) Le rapport était destiné à indiquer des objectifs applicables au Royaume-Uni sur lesquels les syndicats, le patronat et le gouvernement pourraient s'entendre.

(5) La création du régime de formation de la jeunesse a été un des résultats directs de la présentation du rapport.

Régime de formation de la jeunesse (Youth Training Scheme)

(6) Ce régime permet aux jeunes qui quittent l'école à 16 ans de recevoir, pendant une période de

deux ans, au moins 13 semaines de formation théorique la première année et au moins sept semaines de formation théorique la deuxième année et de passer le reste du temps en formation en cours d'emploi.

(7) Le régime est administré localement. Ses gestionnaires sont responsables de la planification et de la réalisation décentralisées de la formation selon des lignes directrices centrales.

(8) La Commission des services de main-d'oeuvre (organisme gouvernemental) verse aux stagiaires: 60 \$ par semaine la première année, 70 \$ par semaine la deuxième année, plus leurs frais de déplacement.

(9) Une fois achevée la période de formation initiale, la jeune personne peut avoir un salaire supérieur si elle est engagée par l'entreprise qui donne la formation.

(10) L'entreprise qui donne la formation reçoit une subvention aux frais de formation supplémentaires.

(11) Dans toute la mesure du possible, la formation porte sur des emplois auxquels correspond une forte demande sur le marché du travail.

(12) En moyenne, 65 % des participants au régime obtiennent un emploi ou reprennent leurs études après une année de participation.

(13) En général, les jeunes, leurs parents et les entreprises jugent que le régime est satisfaisant, bien que la qualité de la formation varie selon l'entreprise.

(14) Le régime est fondé sur le principe selon lequel la meilleure formation possible au travail, c'est le travail.

(15) Il y a des indications selon lesquelles les employeurs chargent les jeunes qu'ils acceptent de former de tâches nouvelles qu'ils n'accompliraient pas autrement.

(16) Le régime met l'accent non seulement sur l'acquisition d'aptitudes techniques mais aussi sur l'adaptabilité, le travail d'équipe, l'innovation et l'efficacité personnelle.

(17) On estime que le régime fait augmenter la compétitivité de l'industrie privée britannique en améliorant la qualité de la population active et les possibilités d'emploi des participants.

(18) La nouvelle optique d'apprentissage (résumée au par. 16 ci-dessus) a encouragé une révision des

programmes d'études du système d'enseignement (le régime était considéré comme un concurrent des écoles).

Programme d'enseignement technique et professionnel

(19) En réponse au régime de formation de la jeunesse, les écoles ont mis en oeuvre, à titre d'essai, un programme de cours axé plus que tout autre sur le travail.

(20) Ce programme témoigne des possibilités d'emploi dans les domaines de la conception et de la fabrication d'aéronefs, de l'informatique, des affaires, des arts graphiques et de l'esthétique industrielle. Cependant, il n'indique pas, comme le régime de formation de la jeunesse, comment accomplir le travail.

(21) Le programme est destiné à voir à ce que les programmes de cours correspondent mieux aux besoins du marché du travail. Les enseignants ont examiné de nouvelles façons d'aider les jeunes à apprendre.

Recyclage

(22) Plus de 50% des chômeurs sont en chômage depuis plus de 12 mois, 33%, depuis plus de deux ans, et 17%, depuis plus de trois ans.

(23) La situation du chômage est en train d'isoler une partie de la population active.

(24) Les initiatives récentes ont pour but d'aider les chômeurs à acquérir des compétences, notamment par un cours d'une semaine sur la façon d'obtenir un emploi.

(25) Il semble mieux valoir de donner aux chômeurs une formation leur permettant d'occuper des postes, mêmes s'ils sont temporaires, que de les tenir à l'écart du marché du travail, et ce même s'il faut leur donner des emplois à tour de rôle parce qu'il n'y en a pas de nouveaux.

(26) Au Royaume-Uni et aux États-Unis, il y a une tendance à ce que 70% de la population vivent très bien alors que 30% des habitants se trouvent très mal rémunérés ou en chômage.

Entrevue avec John Helliwell
Département des sciences économiques
Université de la Colombie-Britannique
Le 19 mars 1986

(1) L'augmentation du taux de chômage, au début des années 80, était en grande partie attribuable à la récession qui, elle-même, provenait d'un bouleversement de l'économie canadienne, sous l'action de forces externes (pétrole, etc.).

(2) Les modèles de simulation économique montrent une réduction des taux de chômage pendant le reste de la décennie, en même temps qu'une corrélation à court terme entre les restrictions budgétaires et la baisse des taux de chômage.

(3) Tant que le taux de chômage sera élevé, des pressions s'exerceront sur les taux de salaires réels. Des salaires relativement bas favorisent l'emploi; de plus, les produits canadiens deviennent plus concurrentiels.

(4) Il y a peut-être moyen d'améliorer le fonctionnement des institutions de façon à mieux assortir les occasions d'emploi aux compétences, ou encore, à mieux aider ceux qui sont actuellement en chômage.

(5) Au cours des 20 dernières années, l'économie canadienne a créé plus d'emplois que celle de tout autre pays de l'OCDE. Le Canada a en outre connu la croissance la plus rapide de sa population active à cause surtout d'une augmentation des taux d'insertion dans cette population et de l'explosion démographique.

(6) Il est difficile de prédire où va et où devrait aller l'économie. Donc, les tentatives d'intervention gouvernementale sur une grande échelle ont entraîné un gaspillage considérable et se sont révélées très coûteuses. Cela pourrait avoir des répercussions économiques négatives sur d'autres entreprises nationales et internationales.

(7) Une bonne part de la technologie nouvelle remplace par la machine non seulement l'ouvrier mais aussi le capital: c'est-à-dire que nous pouvons arriver au même résultat avec des machines moins coûteuses et moins nombreuses.

(8) La production de masse et les économies d'échelles n'ont plus, aujourd'hui, la même importance qu'elles avaient autrefois, à cause de la versatilité des nouvelles machines.

(9) Les possibilités de développement humain ont augmenté, grâce aux avantages tirés du progrès technologique.

(10) L'État peut intervenir soit en haussant les impôts plus que de raison pour payer l'intérêt de la dette ou absorber les déficits courants; soit en imposant un système de réglementation conçu en vue d'un objectif, différent de celui qu'il aurait atteint par lui-même.

(11) La tolérance des Canadiens envers l'intervention de l'État leur a valu un grand nombre d'importantes initiatives appuyées par l'État.

(12) L'éducation et la santé font l'objet d'une intervention considérable de l'État, ce qui peut compromettre la stabilité de ces institutions.

(13) Les études comparatives des systèmes de concertation dans différents pays se sont révélées favorables, du point de vue du taux de croissance, et de la réduction des taux d'inflation et de chômage, par comparaison aux résultats de ces mêmes études, faites dans un système de confrontation.

(14) Ceux qui envisagent de nouvelles entreprises passent volontiers beaucoup de temps à calculer le montant d'argent qu'ils peuvent, directement ou indirectement, obtenir du gouvernement. Les véritables décisions sont souvent prises en considération des subventions offertes et non pas de la faisabilité du projet.

(15) L'État pourrait contribuer en participant à un système stable de concertation et en offrant des garanties d'ordre social, alliées à une fonction publique efficace, dans un contexte économique ouvert. Les politiciens devraient être des metteurs en scène plutôt que des acteurs.

(16) Le gouvernement ne saurait, à cet égard, prendre des engagements inconsidérés. Le cynisme du public est le résultat de décennies de promesses non remplies.

(17) Le gouvernement devrait mieux définir les domaines où il peut intervenir avec efficacité.

(18) Le gouvernement ne devrait pas offrir d'incitations à l'investissement.

(19) L'idée que se fait le public de ce que le gouvernement peut ou ne peut pas faire ne correspond pas à la réalité.

(20) Le régime fiscal imposé au secteur privé devrait être aussi neutre que possible. Un grand nombre de subventions versées aux agriculteurs et aux hommes d'affaires devraient disparaître.

(21) Les syndicats et les grosses entreprises ont peine à changer d'attitude et à adopter le principe du consensus comme en Europe.

(22) Des pressions politiques considérables s'exercent pour freiner la perte des emplois actuels plutôt que pour créer des emplois dans les régions désavantagées.

(23) Des réactions, spontanées et à court terme, aux symptômes du problème plutôt qu'à ses causes sont les plus néfastes qui soient.

(24) Au Japon, les décisions se prennent en fonction des vingt prochaines années, alors qu'au Canada la période équivalente est de quatre ans. Plus l'économie est petite et ouverte, plus le public est prêt à accepter des plans à long terme.

(25) Les dépenses du gouvernement pour les biens et services sont demeurées constantes au cours des dix dernières années.

(26) Les dépenses au titre des paiements de transfert ont augmenté et s'élèvent aujourd'hui à 15 p. 100 du PNB.

(27) Notre régime est assez souple, ce qui veut dire que les gens ne chôment pas très longtemps comme dans certains pays européens.

(28) En Europe, le bon comportement social est compromis par la durée des périodes de chômage.

(29) La formation en cours de chômage est un investissement de capital humain et peut compenser l'inadéquation entre les travailleurs et les emplois.

(30) La menace qui planait sur la souveraineté et la liberté nationales a beaucoup plus contribué à dégager un consensus que les achats d'armes par le gouvernement. Il nous manque la volonté politique de mener une campagne d'une telle envergure. Depuis l'avènement de la «génération du moi», le potentiel de production humaine a beaucoup changé. Nous ne saurions, aujourd'hui, créer de nouveaux emplois au même rythme que pendant la guerre, en raison des différences d'attitudes qui caractérisent les deux époques.

**Entretien avec M. F.-H. Himmelreich
et des membres de la Fédération allemande
des associations d'employeurs
Cologne, Allemagne de l'Ouest
Le 20 janvier 1987**

(1) La recherche sur les tendances et l'évolution de l'emploi révèle que seules les idées générales et à large vue sont utiles pour la planification prospective. Il est impossible de faire des pronostics précis.

(2) Le système allemand de formation en alternance vise un large éventail de domaines. Parce qu'il mène à l'octroi d'un certificat, le marché du travail est plus transparent et les qualités individuelles sont plus évidentes à l'employeur.

(3) La formation en entreprise porte sur un large éventail de compétences manuelles et théoriques et à l'avantage d'inculquer des connaissances de base pour l'acquisition de compétences précises. La formation vise à rendre une personne capable d'exercer un métier.

(4) La réglementation de la formation est uniforme. Elle fixe les normes minimales. Les employeurs peuvent y ajouter la formation qui permet à l'employé d'acquérir des compétences qui correspondent aux besoins de l'entreprise, par exemple l'utilisation d'un ordinateur.

(5) Certains changements dans la demande du marché du travail (par exemple, les changements technologiques) rendent (a) le recyclage ou (b) la formation complémentaire nécessaire. La formation complémentaire en particulier acquiert de l'importance parce que seule la formation continue permettra aux personnes employées ou en chômage de satisfaire aux exigences de la demande future de main-d'oeuvre.

(6) Les cotisations perçues des employeurs et des employés financent l'assurance-chômage et le recyclage des chômeurs. La formation complémentaire des employés est financée par les employeurs, le coût estimatif annuel en étant d'environ dix milliards de marks.

(7) Environ 10% des chômeurs sont recyclés; 5% participent à des projets temporaires de création d'emplois et de travaux publics.

(8) La Fédération croit que le marché offrira de l'emploi là où le besoin s'en fera sentir.

(9) La formation aide à trouver de l'emploi; le nombre de travailleurs formés et très spécialisés augmente.

(10) La plupart des entreprises embauchent leurs stagiaires à la fin de la période d'apprentissage.

(11) La moitié des chômeurs sont des femmes; il y a un nombre croissant de femmes dans la population active.

(12) La structure sociale est telle que les femmes de plus de 40 ans en chômage sont considérées comme des personnes procurant un revenu d'appoint, en général, et elles cherchent souvent un emploi à temps partiel.

(13) La Loi sur la promotion du travail aide les femmes qui ont besoin de compétences complémentaires et qui cherchent à s'intégrer à la population active. Toutefois, les choix professionnels sont limités, car les femmes s'intéressent surtout au travail de bureau ou à l'emploi dans le secteur des services.

(14) Il y a une forte proportion de femmes dans le secteur des services.

(15) Des projets pilotes financés par la Fédération et le gouvernement fédéral visent à accroître les débouchés pour les femmes dans des secteurs non traditionnels, par exemple le secteur technique.

(16) Dans le cadre d'un de ces projets, des femmes ont été formées par des entreprises oeuvrant dans le domaine des métaux et de l'électrotechnique.

(17) Elles n'ont pas eu de difficultés particulières lors des examens pratiques, mais elles ont obtenu des résultats sous la moyenne dans les examens théoriques. Cela peut tenir à ce que le système scolaire allemand n'incite pas les femmes à approfondir les mathématiques et les sciences à l'école comme il le fait pour les hommes.

(18) L'Allemagne traverse une période de transition en ce qui concerne le rôle des femmes. Le passage des femmes à d'autres secteurs que ceux du commerce et des services est nécessaire et en cours.

(19) La Fédération représente les intérêts spéciaux des employeurs dans le domaine de la formation professionnelle lors de discussions avec les syndicats et le gouvernement fédéral.

(20) Les buts fondamentaux de la réglementation de la formation sont établis de concert avec les

syndicats et présentés au gouvernement qui prépare alors la législation. La formation est soumise à la supervision des Chambres de l'industrie et du commerce qui s'occupent aussi des examens.

(21) Les droits de codétermination sont assurés par des négociations avec tous les partenaires sociaux.

(22) Les conventions collectives touchant les salaires, par exemple, limitent parfois la portée du changement.

Entrevue avec Geoffrey Holland
Directeur, Commission des services
de la main-d'oeuvre (MSC)
Londres, Angleterre
Le 14 janvier 1987

Commission des services de la main-d'oeuvre (MSC)

(1) La Commission est un organisme gouvernemental fondé en vertu d'une loi en janvier 1974.

(2) Elle relève du gouvernement central et est chargée de l'emploi, de la recherche et de la préparation à l'emploi et de la formation et du recyclage.

(3) Elle exécute les requêtes du gouvernement visant l'emploi, le travail temporaire, la création d'emplois, et ainsi de suite.

(4) La MSC présente au gouvernement central un plan qui expose les objectifs à atteindre durant l'année. Le gouvernement lui octroie quelque 3,5 milliards de livres sterling par année par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'emploi. Le plan expose explicitement les objectifs concernant l'Angleterre, l'Écosse et le pays de Galles.

(5) Depuis 1978-1979, en raison de pressions accrues de la population, le financement a triplé dans les secteurs de l'emploi et de l'enseignement.

(6) Les prévisions concernant le marché du travail ont donné lieu à une désillusion générale; elles ont échoué.

(7) En même temps, on essaie de régler les problèmes économiques en ayant recours à la gestion de l'offre.

(8) Divers rapports sur la compétence et la concurrence, par exemple, (se reporter à l'entrevue avec

Hayes et Fonda) ont permis de mieux sensibiliser la société à la situation d'autres pays et aux raisons de leur succès.

(9) La MSC s'occupe de moins en moins de chômage et s'intéresse davantage à accroître les possibilités d'emploi.

(10) Le budget de la MSC révèle une augmentation des dépenses par habitant engagées à l'égard des jeunes et une préférence pour des mesures de suivi comme la formation et le perfectionnement plutôt que la création d'emplois.

(11) La situation démographique et le vieillissement de la population ont eu pour effet d'accroître l'importance accordée au recyclage de travailleurs plus âgés.

(12) La capacité concurrentielle est une considération majeure pour l'investissement dans la formation et l'enseignement.

(13) Cette préoccupation découle des faits suivants:

- (a) la part du marché international et le PNB par habitant ont diminué, dans le secteur de la fabrication surtout mais aussi dans celui des services;
- (b) la capacité concurrentielle accroît les conditions d'égalité;
- (c) le cercle vicieux du chômage est en train de créer une «sous-culture» de chômeurs à long terme (plus de douze mois);
- (d) le taux élevé de chômage est associé à l'insuffisance de travailleurs spécialisés;
- (e) le type des emplois perdus ne correspond pas à celui des emplois gagnés, les nouveaux emplois étant souvent de niveau inférieur.

(14) Les salaires en Grande Bretagne sont actuellement parmi les plus faibles de toute la CEE, plus faible même qu'en Espagne, par exemple. Une grande partie des investissements favorise les secteurs de la fabrication et de la technologie de pointe en Écosse et dans le Sud du pays de Galles.

(15) Ces investissements créent de nouveaux emplois mais pas suffisamment pour absorber les grands nombres de chômeurs.

(16) On a relevé une hausse radicale du nombre de travailleurs autonomes et à temps partiel. Ces travail-

leurs ont moins d'avantages que les employés à temps plein.

(17) Depuis 1981, la MSC s'efforce d'atteindre les objectifs suivants:

- (a) donner à tous les jeunes âgés de 19 ans ou moins des possibilités de formation et d'enseignement d'ici 1991, par l'intermédiaire du YTS;
- (b) accroître les normes d'enseignement et de formation fondées sur la compétence;
- (c) offrir de plus grandes possibilités de recyclage aux adultes.

(18) D'importantes compagnies, comme Jaguar, se sont montrées disposées à prendre part au programme de formation.

(19) Les valeurs véhiculées par le système d'enseignement valorisent presque exclusivement le succès académique et l'importance des activités de recherche universitaire.

(20) La structure du système d'enseignement est telle que l'élite n'acquière que des connaissances théoriques et que peu d'importance est accordée à l'application pratique des connaissances acquises.

(21) Tandis que la société en générale et le système d'enseignement des États-Unis valorisent les accomplissements personnels et la réussite financière, le Royaume-Uni s'intéresse davantage à créer une élite intellectuelle dans les domaines du droit, de la comptabilité, de la médecine, de l'enseignement supérieur et des services publics.

(22) On se rend de plus en plus compte de la nécessité d'élargir les horizons et de diversifier les compétences de la main-d'oeuvre.

(23) La MSC encourage les entreprises locales et d'envergure à prendre part volontairement à l'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre.

(24) Tous les partenaires des entreprises participent à des discussions sur les besoins de formation et sur l'application et la planification des programmes.

(25) Les syndicats sont groupés par catégories d'emploi plutôt que par industrie et ils s'intéressent par conséquent davantage à la formation. Les syndicats estiment avantageux d'accroître l'adaptabilité et la transférabilité des compétences de leurs membres.

(26) Les associations des employeurs sont faibles et désorganisées en comparaison.

(27) C'est le manque de compréhension et de collaboration de la part des cadres supérieurs qui représente le principal obstacle à la consultation.

(28) La MSC a tenté par-dessus tout de modifier les attitudes et de mieux sensibiliser la société à la nécessité d'instaurer des programmes de formation.

**Entrevue avec des membres de l'Institut
de recherche en pédagogie industrielle
Vienne, Autriche
Le 3 février 1987**

(1) L'Institut réalise des recherches sur l'apprentissage, l'enseignement et la formation professionnelle dans l'industrie privée. De plus, il donne des renseignements aux élèves.

(2) Bien des recherches ont porté sur la façon dont les universités emploient les techniques nouvelles et peuvent collaborer entre elles à l'utilisation de matériel informatique et de logiciel.

(3) D'autres recherches portent sur le processus d'apprentissage et l'apprentissage avec l'aide de l'ordinateur. La formation professionnelle micro-électronique réduit le besoin d'expérience pratique et de rapports entre l'apprenti et le moniteur. L'écran du terminal informatique rend l'expérience plus concrète.

(4) Bien des entreprises mettent au point des programmes de formation répondant à leurs propres besoins. En outre, elles font donner des cours de formation à contrat par d'autres entreprises.

(5) Les entreprises assurent une formation technique pratique mais non une formation de base en informatique comme les écoles en donnent. Or, une partie de cette formation de base est importante.

(6) Il est de plus en plus important que les techniciens aient des connaissances de base afin qu'ils puissent appliquer leurs compétences de façon appropriée à bien d'autres domaines.

(7) Il y a un manque de communication entre les écoles, les entreprises et les universités. Cela donne lieu à un déséquilibre entre l'offre et la demande de compétences.

(8) Par exemple, peu d'enseignants du niveau secondaire ont acquis de l'expérience dans l'industrie privée.

(9) Dans certains milieux, les gens parlent de la naissance d'un problème d'analphabétisme informatique.

(10) Bien que le chômage soit relativement faible, plus de 20% des chômeurs sont des jeunes. Au Canada, les jeunes constituent de 35% à 40% des chômeurs. Il faut trouver des moyens d'empêcher que les jeunes se sentent aliénés de la société et privés d'un avenir.

(11) La formation peut réduire le chômage d'environ 0,5%.

(12) L'enseignement professionnel dans les écoles (par opposition à la formation en entreprise) est axé sur des compétences dont la demande n'est pas forte sur le marché du travail.

(13) La formation donnée par les entreprises est déterminée par les besoins de celles-ci.

(14) En 1978-1979, les jeunes avaient du mal à trouver des places d'apprenti dans les entreprises. Cela les a poussés à poursuivre leurs études. Ces jeunes auraient préféré travailler mais ont continué à étudier parce qu'il n'y avait pas de travail.

(15) Les possibilités d'emploi sont particulièrement faibles pour les jeunes qui ont terminé des études secondaires avancées mais n'ont pas les compétences techniques qu'exige le marché du travail. Il y a beaucoup de chômeurs cachés parmi les jeunes qui ont achevé leurs études secondaires et universitaires.

(16) Les chômeurs et les jeunes ont rarement les aptitudes et les attitudes que désirent les employeurs.

(17) Les sociétés ne jugent pas que les bureaux d'emploi peuvent efficacement trouver des personnes appropriées pour combler leurs ouvertures.

(18) L'Institut a mis au point un système d'examen destiné à aider les jeunes à déterminer la profession qu'ils peuvent envisager selon leurs aptitudes et intérêts. Les examens portent sur la créativité, l'esprit d'innovation, le sens de responsabilité, les aptitudes à communiquer et les aptitudes manuelles. Ils sont pratiques plutôt qu'écrits. Environ 95% des personnes qui ont subi ces examens ont trouvé des emplois d'apprenti.

**Ministère fédéral de la Jeunesse
Bonn, Allemagne de l'Ouest
Le 23 janvier 1987**

(1) Le Ministère est responsable de l'élaboration de politiques, de la coopération avec les autres ministères des gouvernements fédéraux et des lander, de même que du cadre législatif.

(2) La formation professionnelle est de plus en plus vue comme une étape intermédiaire par laquelle doivent passer les étudiants plus enclins à se scolariser qui désirent poursuivre des études en affaires, droit, etc. Ces étudiants peuvent souvent terminer leur apprentissage en deux ans au lieu de trois ou trois et demi mais ils rendent la situation plus difficile pour les candidats «ordinaires» ayant moins de qualifications.

(3) Les certificats professionnels étant reconnus à la grandeur du pays par les employeurs, les diplômés ont une meilleure chance de trouver un emploi qui correspond à leurs qualités.

(4) Quelque 50 à 70% des chômeurs de moins de 25 ans ne possèdent aucun certificat de formation professionnelle.

(5) Le volet théorique de la formation acquiert de l'importance à mesure de l'introduction de nouvelles technologies et compétences.

(6) La République fédérale d'Allemagne considère sa main-d'oeuvre et le potentiel de cette dernière comme une ressource importante.

(7) Les subventions faites aux entreprises pour atténuer les disparités régionales ont eu un succès limité; parfois, à l'épuisement des subventions, l'usine déménage.

(8) Toutefois, le succès des entreprises de taille moyenne dans le domaine des technologies de pointe croît, même dans les régions défavorisées, lorsque les barrières traditionnelles peuvent être surmontées et les infrastructures établies.

(9) Une combinaison de (1) formation scolaire, (2) formation professionnelle et (3) d'expérience en cours d'emploi procure les meilleures compétences de base du point de vue de la préparation au travail, à l'instar du système de formation en alternance («dual system»).

(10) Il se fait beaucoup de travail au niveau des collectivités pour remédier aux problèmes des décrocheurs et des chômeurs à long terme.

(11) Les institutions subventionnées par l'État, ainsi que les organisations privées et religieuses, sont conscientes de ces problèmes et offrent divers types d'aide non officiel.

**Entrevue avec MM. John et Aigner
de la Federal Ministry of Education,
Arts and Sport
Vienne, Autriche
Le 3 février 1987**

(1) Le ministre est responsable des programmes de cours des écoles techniques et des écoles de formation à temps partiel. La formation en entreprise relève du ministre fédéral du Commerce.

(2) Les employeurs, les employés, les syndicats et les provinces présentent leur point de vue au ministre au sujet de l'enseignement professionnel.

(3) S'il y a lieu de modifier un programme de cours, les négociations durent d'un an et demi à deux ans.

(4) Les programmes de cours des écoles d'entreprise sont indépendants de ceux des écoles de formation à temps partiel.

(5) On conclut de façon pratique des ententes entre les gouvernements provinciaux et les écoles de formation en entreprise. En Allemagne, les ententes semblables sont plus explicites et plus détaillées.

(6) Il est impossible de prévoir exactement les besoins du marché du travail.

(7) La formation améliore les possibilités d'emploi des jeunes mais ne leur garantit pas un emploi.

(8) Un tiers des programmes de cours des écoles techniques et professionnelles porte sur des études générales (langue maternelle, langue étrangère, mathématiques) adaptées aux besoins particuliers de la profession (40 heures par semaine).

(9) Les travailleurs peuvent suivre des cours de rattrapage et de recyclage afin d'acquérir des compétences ou de se préparer à l'université.

(10) Le système est très souple. Il présente des solutions de rechange (études plus poussées, perfec-

tionnement) à ceux qui ont du mal à trouver du travail après avoir reçu une formation.

(11) Bien des personnes ayant obtenu leur diplôme d'une école industrielle de qualité à 19 ans poursuivent des études jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en administration des affaires. Le contraire se fait également. La combinaison des connaissances spécialisées et d'une formation en administration est populaire.

(12) Il n'y a pratiquement pas d'analphabètes en Autriche.

(13) Les écoles techniques donnent des cours de mathématiques avancés à l'intention des ingénieurs et des techniciens.

(14) La dynamique de la vie ne constitue pas un sujet de cours mais fait l'objet de discussions en classe. Bien des connaissances sont acquises pendant l'apprentissage en cours d'emploi.

(15) Les enseignants de bien des écoles techniques doivent avoir acquis de l'expérience dans l'industrie.

(16) La législation fédérale exige qu'un examen soit repris si plus de la moitié de la classe y échoue. La plupart des examens étant verbaux, il est difficile d'assurer l'objectivité de l'évaluation.

(17) Il n'y a pas beaucoup de formation en matière de communication verbale ou écrite.

(18) Le système de formation en alternance ne permet pas aux élèves d'atteindre le même niveau de compétence que ceux des écoles techniques avancées.

Entrevue avec Sigrid Kümmerlein
Fédération allemande des chambres
de l'industrie et du commerce
Düsseldorf, Allemagne de l'Ouest
Le 19 janvier 1987

(1) La Fédération regroupe 69 chambres locales de l'industrie et du commerce.

(2) L'adhésion de tous les secteurs industriels est obligatoire en vertu de la loi. Certains secteurs sont également regroupés en associations distinctes.

(3) La Fédération se charge de planifier et d'administrer des programmes de formation et de perfectionnement pour tous les groupes d'âge.

(4) En vertu de la Loi sur la formation professionnelle de 1969, les Chambres de commerce doivent

établir des lignes directrices en matière de formation, offrir des services d'orientation et fixer des critères applicables à certaines professions. Les contrats de formation conformes à ces lignes directrices sont conclus entre les entreprises et leurs stagiaires.

(5) C'est au ministère de l'Économie et au ministère de l'Éducation qu'incombe l'établissement des programmes (règlements relatifs à la formation). Le ministère de l'Économie négocie avec les employeurs, lesquels doivent être membres d'une Chambre de commerce, ainsi qu'avec les syndicats, avant d'établir les programmes.

(6) Les Chambres veillent à l'examen et à l'évaluation des connaissances des stagiaires après leur période d'apprentissage en recourant à un conseil composé d'employeurs, de membres du syndicat et d'enseignants affectés à des établissements d'enseignement professionnel à temps partiel.

(7) Le programme et les normes d'examen sont basés sur des critères minimaux. Les employeurs ont la possibilité d'offrir d'autres programmes d'acquisition des compétences.

(8) Les syndicats professionnels insistent pour que les étudiants se conforment aux normes minimales.

(9) La formation professionnelle est normalement accessible à tous les finissants scolaires (16 à 18 ans), mais certains métiers peuvent nécessiter une formation de base plus approfondie que d'autres.

(10) Les Chambres de commerce et les employés se consultent avant que ne commence la formation. Les Chambres engagent des conseillers qui entretiennent des contacts avec les employeurs et les stagiaires.

(11) Lignes directrices types applicables aux stagiaires de laboratoires chimiques:

- formation générale
- code du travail
- protection de l'environnement
- utilisation des sources d'énergie

Travail d'entretien

- travail à l'aide de produits chimiques
- méthodologies diverses
- application des techniques de microbiologie
- justification des résultats
- analyse des corps
- corps organiques et inorganiques
- expériences faisant appel à des volumes

Travaux préparatoires

- mesures organiques quantitatives
- utilisation des instruments de mesure
- préparation des réactions chimiques
- justification et préparation de la documentation

(12) Après deux des trois années d'apprentissage, le stagiaire peut se spécialiser dans les domaines de la chimie, du charbon, du métal ou du silicone.

(13) Les Chambres de commerce assurent une évaluation suivie par des examens permettant de déterminer les aptitudes.

(14) Les Chambres de commerce offrent d'autres cours aux étudiants avant la période des examens, s'il est nécessaire pour eux de s'améliorer. Les examens peuvent être subis trois fois.

(15) La formation offerte est suffisamment générale pour être transférable. Les étudiants doivent se conformer à des normes de base, suivre des programmes de formation technique plus spécifiques et travailler à l'aide de méthodes qui encouragent le travail d'équipe, la planification et l'innovation.

(16) Des concours ont lieu chaque année afin de récompenser la créativité des étudiants.

(17) Même si les employeurs essaient d'embaucher des finissants, la situation démographique est telle qu'ils soumettent les étudiants à une formation excessive d'où il résulte un excédent de travailleurs formés, ce qui convient aux employeurs.

(18) En raison de changements technologiques et démographiques, le recyclage est nécessaire. Les Chambres de commerce participent au programme de recyclage.

(19) Ces deux dernières années, on a créé 600 000 emplois, dont 10 à 20 p. 100 à temps partiel.

(20) La tendance est au projet du secteur des services, dont certains emplois sont moins bien rémunérés.

(21) Les syndicats tentent de réduire la semaine de travail à moins de 38 heures. Syndicats et employeurs essaient conjointement d'améliorer les possibilités d'emploi des femmes.

(22) Cette méthode de concertation tripartite a permis d'établir les objectifs de programmes rentables, de programmes de création d'emplois et ainsi de

suite. L'antagonisme qui oppose le gouvernement et les syndicats professionnels et le recours à la consultation considérée comme un instrument de relations publique, a incité le syndicat à se retirer des négociations. Rien ne laisse présager à l'heure actuelle un retour à la concertation tripartite.

Entrevue avec Oliver Lübke Fédération allemande des syndicats Bonn, Allemagne de l'Ouest Le 21 janvier 1987

(1) Depuis l'adoption de la Loi sur la formation professionnelle (1969), des programmes de formation ont été institués après discussions entre le gouvernement, les syndicats et les employeurs.

(2) Pour les syndicats, les aptitudes professionnelles sont une garantie d'emploi; pour les employeurs, elles sont le principal outil d'émulation. L'Institut fédéral de formation professionnelle constitue la seule tribune pour la discussion de ces sujets.

(3) Les discussions visent à parvenir à un accord entre les employeurs et les syndicats au sujet des besoins en formation et de la réglementation nécessaire à cet égard.

(4) Les négociations en vue de modifier ou de mettre à jour les règlements concernant la formation peuvent durer jusqu'à cinq ans. Les employeurs peuvent, officieusement, ajouter de nouvelles aptitudes; les règlements ne sont que des normes minimales.

(5) Les syndicats estiment qu'il faudrait un plus grand nombre de centres de formation; pour le moment, les jeunes qui voudraient obtenir une formation professionnelle ne peuvent pas tous y trouver une place comme apprenti.

(6) L'intérêt à poursuivre la formation professionnelle peut provenir de la réduction des subventions gouvernementales à l'éducation universitaire.

(7) Dans bien des métiers, beaucoup de travailleurs nouvellement formés n'arrivent pas à se trouver un emploi, sitôt terminée leur formation. Il en est ainsi parce que cette formation est donnée au mépris de la demande précise du marché.

(8) Plus de 10 p. 100 de ceux qui reçoivent une formation professionnelle restent sans emploi pendant six mois (surtout les menuisiers, les boulangers, les coiffeurs et les barbiers).

(9) L'économie de l'Allemagne est orientée vers l'exportation et elle est tributaire d'une main-d'oeuvre active qualifiée.

(10) Le mouvement syndical s'efforce principalement d'améliorer la vie au travail par la réduction du nombre d'heures de travail et par la sécurité d'emploi grâce à une meilleure formation professionnelle.

(11) Le droit à l'éducation inclut le droit à une éducation plus poussée. Les mutations sociales et industrielles exigent une formation continue.

Entrevue avec le docteur Bernard Lutz
Institut de recherches sociologiques
Munich, Allemagne de l'Ouest
Le 5 février 1987

(1) Le problème de la qualification est celui de conceptualisation; il y a l'aspect «utilisation», qui fait partie de l'organisation du travail et l'aspect «production» qui traite du potentiel de chaque individu.

(2) Les résultats d'une étude sur la division du travail et sur le niveau de rémunération en France et en Allemagne sont très indicatifs de ce problème.

(3) En France, il y a une division du travail plus forte qu'en Allemagne; l'hierarchie est plus rigide et la structure de l'emploi est plus lourde.

(4) En Allemagne de l'Ouest, 45% des réparations sont faites sur place sur la propre initiative des ouvriers; la responsabilité de faire des réparations incombe aux contremaîtres, et non pas à l'ingénieur de service.

(5) En France, même le contremaître n'a pas le droit de faire quoi que ce soit sans l'approbation de plusieurs niveaux. Par contre, les Français sont plus forts dans le domaine de l'entretien préventif.

(6) Cette division du travail dépend de l'éducation initiale et de la formation. En France, l'éducation générale est forte; l'éducation spécifique est moins développée. L'école est très sélective. Les victimes du système scolaire sélectif entrent en formation pratique.

(7) En Allemagne, la formation professionnelle a un poids plus grand; l'école est moins sélective qu'en France. Plus de personnes entrent en formation pratique pour créer une population active mieux formée. Il y a un niveau minimum de formation pour tout le monde.

(8) En Allemagne, les jeunes sans formation sont en disparition; 90% ont une formation professionnelle (vocational training), même s'ils ont aussi fait des études universitaires.

(9) De plus en plus, les jeunes se disent qu'il vaut mieux avoir une formation pratique qui peut mener vers la qualification plus haute. Il y a une augmentation du nombre des personnes qui vont plus loin que la formation initiale et qui poursuivent des études universitaires en conjonction avec un diplôme technique. Les jeunes s'aperçoivent qu'il faut utiliser ces chances de formation.

(10) En France, il y a une contradiction entre la valeur du produit du métier et l'intérêt de l'ouvrier à faire ce métier. Il n'est plus très intéressant d'être un ouvrier spécialisé. Quelqu'un qui a fait l'université a une vie plus intéressante.

(11) Il y a un mouvement vers la prolongation de la scolarisation depuis la guerre.

(12) Le système français exclut un retour vers la formation technique parce que les lycées veulent garder autant d'élèves que possible.

(13) En Allemagne de l'Ouest, les industries ont la main-d'oeuvre hautement qualifiée et ont créé une réserve de professionnelle. Il n'y a pas assez de jeunes en apprentissage pour combattre les futurs problèmes démographiques.

(14) Les ouvriers professionnels diminuent en Allemagne. En plus, il y a une crise dans l'industrie Allemande: le type de contremaître émérite qui transmet ses connaissances disparaît. Les industries ne forment plus assez de jeunes pour remplacer ces contremaîtres. Ils n'ont pas étudié le problème du point de vue démographique.

(15) Il est possible de recycler les adultes. Il faut le faire sans rupture de milieu si possible. Il faut garder le contenu de la formation proche à l'expérience de travail.

(16) Il ne faut pas réinstaller les adultes dans l'école. La proximité sociale est importante dans le cas du recyclage des adultes.

Entrevue avec Mike McCracken
Informetrica
Ottawa
Le 6 août 1986

(1) En abordant la question du chômage, il faut tenir compte du nombre de Canadiens susceptibles d'être victimes du chômage.

(2) Le chiffre de 10 p. 100 ne reflète pas la réalité, puisque 25 p. 100 des Canadiens sont touchés par le chômage (Statistique Canada).

(3) Il est possible d'atteindre un taux de chômage de 4 p. 100.

(4) La question clé consiste à orienter la population vers des occupations «plus productives».

(5) En fait, le chômeur qui reçoit des prestations d'assurance-chômage travaille à se trouver un emploi.

(6) L'emploi est le fondement de l'équité dans notre société.

(7) Il y a de nombreux travaux que personne ne fait actuellement, dont notre société pourrait profiter. Il faut cependant une certaine volonté politique pour créer ces emplois.

Note: Voir également l'annexe C.

Entrevue avec les professeurs Noah Meltz et Morley Gunderson
Université de Toronto
Le 9 avril 1986

(1) Juste au lendemain de la dernière récession on avait prédit que le taux de chômage se maintiendrait à plus de 10 p. 100.

(2) Les derniers chiffres montrent que ce taux est aujourd'hui inférieur à 10 p. 100.

(3) Même si l'on considère une période de quatre années, les politiques instaurées ont entraîné la baisse du chômage au dessous du taux qu'on avait prédit au creux de la récession.

(4) Dans certains secteurs, et dans certaines villes, on a atteint le plein emploi (à Toronto par exemple). Un défi est donc posé au niveau régional.

(5) Les travailleurs à plein temps qui voudraient travailler à temps partiel sont empêchés, de diverses manières (réduction de la rémunération, des avantages sociaux et de la sécurité d'emploi), de modifier volontairement leurs heures de travail.

(6) L'Ontario étudie actuellement la question des heures supplémentaires et son incidence sur les mises à pied.

(7) Il est prouvé que la durée moyenne de la semaine de travail a diminué et se situe maintenant à 40 heures. Si l'on tient compte des fêtes et autres congés, cette moyenne diminue encore.

(8) Le travail à temps partiel peut entraîner une perte du pouvoir d'achat; mais les travailleurs à plein temps seront en mesure de profiter des prix moins élevés attribuables aux salaires inférieurs des travailleurs à temps partiel.

(9) Les industries sidérurgiques du Canada et des États-Unis connaissent des tendances différentes, ce qui laisse supposer que les causes du chômage dans ce secteur peuvent varier d'un pays à l'autre.

(10) Il existe des facteurs sectoriels.

(11) Certaines industries s'installent à l'étranger pour profiter d'une main-d'oeuvre meilleur marché, mais cela n'entraîne peut-être pas une réduction générale de notre niveau de vie.

(12) Nous exportons beaucoup d'emplois vers d'autres pays, mais nous importons davantage. Nous compensons pour les emplois exportés en achetant à meilleur prix des produits et des services importés au profit de tous les Canadiens, qui disposent ainsi de plus d'argent pour investir dans de nouvelles industries.

(13) Ce phénomène peut exiger le recyclage des travailleurs en vue de nouvelles industries.

(14) Le défi à relever consiste à recycler les travailleurs ainsi déplacés, même si cette tâche est difficile.

(15) Si cette réadaptation est trop pénible, le gouvernement fait face alors à des problèmes politiques.

(16) Lorsqu'on garantit aux travailleurs une certaine compensation, on réduit d'autant leur résistance aux changements. Des changements progressifs, annoncés d'avance, et convergeant avec les forces du marché, sont plus faciles à accepter comme moyens de faciliter une transition inévitable.

(17) La mobilité régionale signifie que les jeunes et les moins jeunes peuvent quitter certaines régions.

(18) Ces régions seront finalement subventionnées, de sorte que les gens s'y installeront. L'effet sera, au bout du compte, le même que s'ils étaient subventionnés pour y rester.

(19) Il ne faut pas entraver la mobilité.

(20) Les provinces maritimes sont une région propice aux affaires, dotée d'une clientèle locale assurée. On peut citer en exemple Boston et l'explosion de l'industrie informatique de pointe. (Mais il y a autour de Boston une foule d'universités).

(21) Les moyens artificiels utilisés dans les Maritimes pour empêcher l'exode de population ont dissuadé les travailleurs de se mettre en quête de vrais emplois; par exemple, certains d'entre eux choisissent de travailler à temps partiel et touchent des prestations d'assurance-chômage le reste de l'année.

(22) Des travailleurs du Grand Nord ont actuellement de l'ouvrage, mais il leur est souvent arrivé, par le passé, d'être supplantés par des travailleurs venus du Sud en avion. Aujourd'hui, il nous faut étudier le même cas qui se présente dans les Maritimes.

(23) La politique salariale pourrait décourager les investissements dans les Maritimes.

(24) Les Maritimes doivent offrir des avantages compensatoires, au niveau des ressources, des salaires, etc.

(25) Le Japon après la Seconde Guerre mondiale n'a pas le même problème d'émigration que les Maritimes, c'est-à-dire que ses hommes d'affaires n'ont pas, comme ceux des Maritimes, quitté leur région pour jouir des conditions du marché plus favorables aux États-Unis ou en Ontario.

(26) Le déplacement et les changements de population peuvent être des phénomènes normaux. Pourquoi le gouvernement devrait-il intervenir dans les décisions personnelles?

(27) Le défi consiste à s'adapter aux changements qu'on souhaite apporter.

(28) Le chômage élevé des Maritimes provient en partie des attentes de la population en fait de revenu, surtout dans l'industrie des pêches.

(29) Tout changement dans la Loi sur l'assurance-chômage semble hausser le niveau du chômage.

(30) L'assurance-chômage *peut* servir d'appoint au revenu.

(31) Pourquoi la population des Maritimes n'est-elle pas plus élevée? La population change, la famille et le travail également. Il conviendrait peut-être de faire des Maritimes une région de villégiature.

(32) Les rajustements doivent être lents et progressifs, accompagnés d'un minimum d'intervention gouvernementale.

(33) Il est souhaitable que les jeunes gens et ceux qui entrent sur le marché du travail s'engagent dans les secteurs en expansion. On veut artificiellement les inciter à rester chez eux dans une région désavagée, mais aux prix de graves problèmes de réadaptation, plus tard.

(34) Le coût de la vie dans la région doit être rajusté pour attirer les gens dans des régions désavantagées.

(35) Il est avantageux d'avoir une politique simple qui remplacerait les programmes sociaux offerts actuellement. Un revenu annuel garanti serait donc assez attrayant.

(36) RAG — (un impôt sur le revenu négatif) peut-être un moyen de simplifier le régime et de réaliser l'équité.

(37) Le bien-être social n'encourage pas les gens à travailler. Tout l'argent qu'ils pourraient gagner en supplément s'en va en impôts. Les personnes qui touchent des prestations de bien-être social n'ont donc aucun intérêt à travailler.

(38) Il se peut que nous soyons tout simplement confrontés à une baisse cyclique de la demande.

(39) Nous faut-il modifier le rythme du changement?

(40) Y a-t-il des gens qui travaillent trop et qui estiment n'avoir pas beaucoup de choix?

(41) On pourrait réduire la durée de travail, mais on se heurte alors à des empêchements — comme le fait que certains avantages sociaux ne sont pas payés, proportionnellement aux travailleurs à temps partiel.

(42) On a toujours affirmé que ce qui se passe aujourd'hui diffère énormément de ce qui s'est passé autrefois. Il est plus réaliste d'envisager les événements dans une perspective de continuité, où nous ressentons des répercussions à long terme des gains de productivité.

(43) Nombre de prédictions faites dans le passé au sujet du manque de travail se fondaient sur l'hypothèse d'une demande constante de biens qui seraient produits par un plus petit nombre de travailleurs en raison d'une productivité accrue. Toutefois, la demande augmente.

(44) La productivité de la main-d'oeuvre laisse à désirer, même si la technologie s'améliore.

(45) La technologie est censée accroître la productivité.

(46) Un grand nombre d'emplois seront créés dans les secteurs faiblement rémunérés où la concurrence étrangère n'entre pas en jeu. Il nous faut observer le secteur manufacturier où les emplois semblent diminuer. En fait, on assiste tout simplement à un déplacement de fonctions au sein d'une même industrie. Certaines d'entre elles sont très rémunérées et on les retrouve dans des secteurs différents.

(47) Les investissements ne ralentissent pas partout, mais une grosse partie en est consacrée à l'automatisation et à la technologie qui tombent vite en désuétude.

(48) Il semble que, dans une large mesure, la bureaucratie n'engendre pas des produits vendables, mais qu'elle donne plutôt lieu à une explosion de la paperasserie.

(49) Devrait-on, cependant, essayer de prévoir les réactions du marché? Est-ce le rôle de l'État?

(50) L'ordinateur était censé économiser la main-d'oeuvre, alors qu'il sert aujourd'hui à étendre le champ d'action individuel.

(51) Les industries sont les mieux placées pour dispenser une formation, chacune dans son domaine.

(52) Le rôle de l'État est de produire des projections de l'offre et de la demande.

(53) Il faut donner aux travailleurs une formation de base et des aptitudes variées, la formation dans un domaine déterminé leur étant dispensée en cours d'emploi.

(54) Les programmes d'apprentissage se développeront d'eux-mêmes à mesure que les secteurs des affaires et de l'industrie en percevront les avantages.

(55) Les jeunes devront reconnaître qu'une période d'apprentissage faiblement rémunérée leur procurera, à long terme, des avantages.

(56) Les techniques de formation au Canada peuvent différer des techniques européennes.

(57) Le marché devrait déterminer ces techniques. La politique peut simplement réduire les obstacles à la formation et aux investissements en capital humain.

(58) Nous devons décider si nous voulons appuyer le processus où tolérer des cycles et des délais prolongés.

(59) Ce qu'il faut, c'est une formation générale en mathématiques, en sciences, en langues, permettant à chacun de faire face aux problèmes qui se posent à tous les niveaux.

(60) Les maisons d'éducation doivent se rendre compte des avantages qu'offre la télévision.

(61) Les diplômés ès arts sont recherchés aujourd'hui, car ils savent réfléchir sensément et exposer leurs idées.

(62) Le but de l'éducation doit être nettement établi de sorte que nul ne soit victime de modes passagères et nigaudes.

(63) L'expérience acquise en milieu de travail contribue en somme au choix d'une carrière.

(64) Il faut multiplier les programmes où alternent des périodes d'études et de travail pour faciliter le choix d'une carrière.

(65) Le public doit disposer d'informations plus générales que celles qu'on lui a toujours données jusqu'ici.

(66) Le rôle de l'assurance-chômage doit être revu. On pourrait l'utiliser comme moyen d'expérimentation dans la population active. Nous devrions améliorer cet aspect et favoriser l'essai de carrières. Il faudrait décloisonner l'école et le milieu de travail.

(67) L'éducation deviendra un processus à long terme qui sera suivi d'un recyclage continu, après l'âge de 25 ans.

(68) On continue de manifester un intérêt très vif pour l'éducation des adultes et l'éducation liée à l'emploi.

**Entrevue avec des représentants de
l'Organisation de coopération et de
développement économiques**

Le 2 juillet 1986; le 8 août 1986;

le 5 septembre 1986; le 8 septembre 1986;

le 26 janvier 1987

(1) Des recherches effectuées par l'OCDE au cours des années 1960 semblent démontrer que l'éducation peut conduire à la croissance économique. Cette conclusion s'est toutefois révélée trop théorique.

(2) À l'heure actuelle, le problème consiste à déterminer l'effet de l'éducation sur:

- a) le rendement réel, en vue d'améliorer la concurrence aux niveaux national et international;
- b) le développement économique à long terme;
- c) la réduction du chômage et l'augmentation de l'emploi.

(3) L'éducation ne peut directement réduire le chômage. Toute politique en ce sens est vouée à l'échec, entraîne le gaspillage des ressources, crée de fausses attentes et jette le discrédit sur une pareille initiative.

(4) Le secteur de l'éducation s'adapte beaucoup plus lentement que le marché du travail.

(5) Il ne faut pas se demander quelles mesures prendre au sein d'une entreprise pour améliorer le rendement, mais plutôt quel *genre* de personnes, quels *types* de connaissances sont nécessaires pour obtenir les résultats désirés.

(6) Corollaires:

- a) la formation pour faire face aux imprévus
- b) formation dans des domaines exigeant des compétences particulières
- c) formation en équipes

Il est impossible de prédire quelles compétences seront nécessaires dans l'avenir mais il est possible de prévoir le *genre* de personnes dont on aura besoin.

(7) Il faut mettre l'accent sur la formation plutôt que sur les compétences. Cette attitude est contraire aux stratégies du marché du travail qui ne favorisent pas l'aptitude à reconnaître de nouvelles situations et

à appliquer de nouvelles compétences (facultés cognitives).

(8) L'organisation du travail est en mutation. La nouvelle structure hiérarchique comporte quatre niveaux principaux: le niveau inférieur où sont combinés formation et travail et le niveau de «gestion» où les travailleurs à chaque niveau suivant jouent les rôles de facilitateur et de conseiller.

(9) La communication, le travail d'équipe et l'acheminement de l'information, entre autres, revêtent plus d'importance. Les Japonais ont raffiné cette approche.

(10) Le chômage a des coûts:

- a) Coûts humains: données insuffisantes mais coûts bien reconnus.
- b) Perte de la capacité de production: la perte d'entreprises dans un pays est cruciale, car il faut beaucoup de temps pour créer de nouvelles entreprises rentables.

(11) L'éducation influe sur la répartition des coûts sociaux dans la population.

(12) On s'est surtout attaché à réduire le chômage chez les jeunes de 16 à 18 ans. Ces efforts ont permis de modifier la répartition du chômage, mais non pas d'en réduire le niveau. Sur le plan politique, ces mesures se justifient même si elles ne donnent pas nécessairement des résultats.

(13) On s'est également attaché aux lacunes de l'économie et au rôle que peut jouer l'éducation pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois.

(14) Certains pays ont également mis l'accent sur les femmes, les travailleurs étrangers et les chômeurs endémiques, c'est-à-dire, sur les personnes et non sur la perte de capacité.

(15) La Suède s'est engagée fermement, au niveau national, à avoir recours à la formation pour faciliter les promotions de sorte que les postes vacants au bas de l'échelle constituent des débouchés pour les jeunes. Bien que le nombre d'emplois créés ne soit pas encore suffisant, la productivité a augmenté. La formation permet de retirer un grand nombre de travailleurs du marché du travail, faisant par conséquent baisser le chômage, et d'accroître le nombre de travailleurs hautement qualifiés. On met donc l'accent sur la formation pour améliorer le rendement.

(16) Accroître de cette façon les débouchés permet de mieux combattre le chômage.

Création d'emplois

(17) Il y a toujours un danger à vouloir créer des emplois «artificiels» pour lesquels il n'existe aucune «demande» sur le marché.

(18) Ces nouveaux emplois sont habituellement temporaires, peu rémunérés, exigent peu de compétences, mais utilisent les fonds publics à des fins privées.

(19) La valeur sociale de ces emplois est souvent négligée.

(20) Il faut se demander, en général, quel type de stratégie en matière de formation est fondamentalement nécessaire. Il est nécessaire d'établir une infrastructure solide au départ.

(21) Au Canada, les gouvernements fédéraux ont pris trop d'engagements au regard de la formation. Les politiques se font par réaction plutôt que par anticipation.

(22) L'Allemagne et la Suède, par contre, ont adopté des stratégies nationales prévoyant la formation de plus de gens qu'il n'en faut.

(23) La solution de problèmes et le travail d'équipe sont des éléments essentiels de tout programme d'éducation et de formation et devraient être enseignés dès l'école primaire.

(24) Le mécanisme d'évolution des approches n'a pas été suffisamment étudié.

(25) Il faut identifier les technologies importantes:

- a) matériaux
- b) production et conservation d'énergie
- c) biochimie et génétique
- d) traitement de l'information

Nul doute que les nouvelles technologies ont amélioré la qualité de vie. On doit pouvoir contrôler la technologie et reconnaître ses conséquences possibles.

(26) La technologie du traitement de l'information est une mode sans utilité intrinsèque, hormis celle d'aider dans le développement d'autres technologies.

(27) L'application de la technologie dans le domaine de l'éducation comporte énormément de

variables. Le domaine de la solution de problèmes, entre autres, peut être grandement amélioré par l'utilisation de la technologie.

(28) La formation peut être assurée par le gouvernement, les entreprises ou les particuliers.

(29) Bien que chaque personne ait le droit et la responsabilité de décider quel type de formation elle désire, celle-ci ne répond pas toujours facilement aux intérêts des entreprises et de l'économie.

(30) Par ailleurs, si les entreprises avaient plus de responsabilités, il faudrait songer à planifier les besoins à plus long terme.

(31) Les entreprises ont moins investi que le gouvernement dans le domaine de la formation professionnelle. Cet état de choses pourrait s'expliquer par le fait que:

- a) le gouvernement s'est toujours attaché à la formation;
- b) les entreprises ne voient pas les avantages de la formation et du perfectionnement.

(32) Les attitudes sont toutefois en train de changer. Les entreprises sont de plus en plus conscientes que si elles forment leurs employés ceux-ci vont, selon toute vraisemblance, travailler plus longtemps pour elles et leur permettre ainsi de rentabiliser les fonds et les efforts investis.

(33) La méthode de réduction rapide du chômage a ses limites. Une stratégie à long terme est plus efficace.

(34) Les distinctions entre les secteurs de la fabrication et des services s'estompent.

(35) Étant donné la restructuration à long terme, un des secteurs (la fabrication) possède un surplus de ressources qui sont utilisées dans l'autre (les services).

(36) Le secteur des services accuse la plus forte croissance, mais celui de la fabrication demeure le premier moteur de la croissance économique.

(37) Les entreprises qui font des plans à long terme en vue de créer de nouveaux produits, de nouveaux marchés et de se diversifier, sont celles qui peuvent susciter la croissance.

(38) En Europe, le chômage est plus élevé et plus persistant étant donné la structure syndicale et le plus grand nombre d'adhérents.

(39) La déréglementation du marché du travail est un acte de foi car nous n'en connaissons pas les répercussions.

(40) La responsabilité du financement de la formation est partagée par les entreprises, les gouvernements et les particuliers. La part de chacun est déterminée au niveau politique.

(41) Les formules techniques n'ont pas eu de succès; les subventions et prêts aux particuliers sont en régression et le gouvernement réduit les dépenses publiques. Les entreprises réduisent aussi leurs dépenses.

(42) Beaucoup d'entreprises soutiennent qu'on met beaucoup trop l'accent sur le rôle du secteur privé dans la formation, que le gouvernement devrait y pourvoir et payer. Les gouvernements soutiennent le contraire.

(43) L'initiative massive de formation (comme en Allemagne et en Autriche) retire de grands nombres de personnes de la population active: chaque année, la formation réduit la population active d'environ 2,5%.

(44) Même si les syndicats font valoir que les stagiaires sont peu rémunérés et constituent une main-d'oeuvre à bon compte, ces derniers passent deux jours par semaine à l'école, à ne pas travailler, de sorte que le salaire horaire est plus élevé qu'il semble l'être.

(45) En Allemagne, les entreprises peuvent déduire les frais de formation de leur revenu brut. La plupart des pays permettent quelque déduction.

(46) En Allemagne, on estime que le travail fourni par un apprenti représente environ le quart de la valeur du coût de sa formation par l'entreprise.

(47) La formation la plus efficace semble être celle qui est axée sur l'objectif global de l'entreprise et qui, partant, fait participer le personnel à la prise de décision.

(48) Même si le Japon et beaucoup d'autres pays mettent l'accent sur la productivité comme raison de la formation, on insiste sur l'efficacité dans quelques entreprises innovatrices.

(49) Il y a une tendance à vouloir évaluer la compétence à l'aide de normes absolues. Cela pourrait permettre de réduire le coût de la sélection du

mauvais employé dans la mesure où les entreprises feront leur propre évaluation.

(50) En Nouvelle-Zélande, on prend actuellement diverses initiatives en éducation, qui mettent l'accent sur l'étude expérimentale et autodirigée, l'enseignant servant alors de personne-ressource.

(51) Les aptitudes à la socialisation sont acquises par la formation en cours d'emploi et le travail. L'intériorisation de la responsabilité permet à la personne de s'adapter à des circonstances changeantes.

(52) Même si la formation peut être perçue comme de l'instruction, c'est de plus en plus un processus qui permet aux personnes d'apprendre ce qu'il leur faut et ensuite de l'appliquer. La capacité de se critiquer, d'apprendre et de s'adapter est cruciale.

(53) Les implications de cela pour la formation et l'enseignement primaires sont énormes mais il n'en est pas fait beaucoup de cas.

(54) Les stratégies sont très différentes, en pratique, selon qu'il s'agit de mesures à court terme pour alléger le chômage ou de programmes à long terme destinés à former en vue d'emploi. Il est possible de trouver des moyens innovateurs de combiner les deux. Certains pays recherchent un nouvel équilibre permettant d'accorder relativement plus d'importance à l'emploi.

(55) Lorsqu'on examine ce que font d'autres pays, il est important de considérer le transfert de principes, non pas de systèmes. Les principes qui ont du succès semblent être ceux qui mettent l'accent sur des compétences affectives et comportementales permettant une meilleure application des compétences cognitives et techniques.

(56) La Suède cherche constamment à accroître les compétences de sa main-d'oeuvre et consacre un plus fort pourcentage de son PIB à la formation récurrente que n'importe quel autre pays. On y procède également à l'introduction de méthodes décentralisées de gestion par objectifs plutôt que par autorisation.

(57) La Finlande augmentera les dépenses du gouvernement pour la formation de 15% par année pendant cinq ans. La politique d'éducation et de formation est un élément vital de la stratégie globale.

(58) Les entreprises sont incitées à offrir plus de formation pour les motifs suivants:

- a) reconnaissance de la valeur de la formation pour l'entreprise;
- b) avantages fiscaux;
- c) négociation collective.

Entrevue avec Gilles Paquet
Doyen de la faculté d'administration des affaires
Université d'Ottawa
Le 1^{er} août 1986

(1) Tout le monde voudrait accéder au plus grand bien-être possible.

(2) Les exportations, les subventions aux entreprises ou le régime d'imposition ne vont pas résoudre le problème du chômage.

(3) Il est essentiel de reconnaître la balkanisation du marché du travail lorsqu'on étudie les diverses façons d'aborder le problème du chômage.

(4) En fait, nous devons envisager plusieurs politiques, plutôt qu'une, qui tiennent compte de l'âge, de la langue maternelle, du lieu de résidence, etc., des groupes cibles.

(5) L'Allemagne et le Japon ont connu une croissance extraordinaire parce que la Seconde Guerre mondiale a balayé la rigidité de leurs institutions. Leur nouveau départ leur a permis d'obtenir d'excellents résultats économiques.

(6) Comment pouvons-nous être certains que dans une petite économie ouverte, nous pouvons vivre tout en sachant que nous dépendons des marchés internationaux et que notre économie est morcelée en raison de barrières internes au commerce?

(7) Du point de vue actuel de l'économie axée sur l'offre, une bonne part du chômage est attribuable au manque de souplesse de notre économie.

(8) Il faut donc aborder le problème en tenant compte des besoins en matière d'enseignement ainsi que des besoins régionaux et sociaux. Une politique d'ensemble ne donnera pas de résultats, en raison du caractère morcelé du marché du travail.

(9) Certaines données peuvent nous permettre de repérer les secteurs nécessitant un plan d'action particulier.

(10) Les subventions salariales peuvent être des mesures incitatives utiles, en particulier lorsqu'elles permettent d'assurer un revenu annuel garanti aux salariés moins nantis.

(11) Les programmes d'emploi peuvent être temporairement utiles à certains groupes.

(12) Les universités n'offrent plus de formation parce que le système des mesures incitatives est tel qu'il empêche le recrutement de nouveaux professeurs.

(13) La situation démographique fait que le créneau commercial ne laisse plus de place aux jeunes: le tiers des universités devrait logiquement disparaître pour tenir compte de la baisse de 30 p. 100 du nombre d'étudiants.

Entrevue avec Jacques Parizeau
École des Hautes études commerciales
Montréal
Le 18 novembre 1986

(1) Shawinigan est un bon exemple des échecs de notre système de formation: suite à la monopolisation de la formation par le ministère de l'Éducation, l'entreprise privée n'avait ni intérêt ni mobile à faire de la formation.

(2) Par conséquent, un nombre d'écoles techniques ont fermé et Shawinigan a connu le déclin. Sa main-d'oeuvre perdit sa compétitivité.

(3) Il y a un besoin urgent d'améliorer la formation. Le secteur public ne connaît pas les besoins et les demandes du marché; par conséquent, le secteur public n'est pas capable de déterminer quels sont les besoins en formation et ne peut donc pas les satisfaire.

(4) Ceci est tout à fait naturel étant donné le manque de liaison entre le gouvernement et le secteur privé.

(5) Compte tenu de l'écart entre les habiletés actuelles des travailleurs et celles dont le marché a besoin, plusieurs entreprises ont mis sur pied leurs propres centres de formation (par exemple Hewitt).

(6) Il est néanmoins impossible de prédire quels emplois ou quelles habiletés seront nécessaires dans l'avenir; seul le marché peut donner la réponse.

(7) Pourquoi avons-nous importé la technologie des pays comme la Suisse, qui a moins de ressources que

nous? Le recensement de 1961 révéla que 62% des Québécois n'avaient que leurs sixième année d'école. Ces gens mal éduqués font toujours partie de notre force ouvrière; ils constituent une barrière au développement de nouvelles technologies.

(8) Les exportations ne nous donnent pas une augmentation nette des emplois, mais elles stimulent l'économie.

(9) Il y a deux sortes d'investissements, ceux conçus pour moderniser la production et ceux qui augmentent la capacité productive. Si nous sommes concurrentiels sur le marché international dans la production d'une certaine denrée, nous embaucherons des gens pour accroître notre capacité et notre production.

(10) Un système de revenu annuel garanti pourrait être lancé par l'entremise d'un projet pilote n'impliquant que le fédéral et une ou deux provinces. Si l'expérience s'avérait probante, les autres provinces s'impliqueraient.

(11) Il y a moins de sans-emploi qu'on ne croit. Nous devrions donc réduire le taux d'imposition marginal qui s'applique à ce que peuvent gagner les chômeurs et les assistés sociaux en plus de leurs allocations. Il faudrait, aussi, instaurer des mesures efficaces pour attraper les fraudeurs. Tout ceci établirait un climat de confiance envers les intentions du gouvernement.

(12) L'idéal serait de remplacer par un seul système de revenu annuel garanti tous les systèmes d'aide gouvernementale aux particuliers — y compris les exemptions fiscales, crédits d'impôt, assurance-chômage et allocations de bien-être social. Il faut qu'il y ait un seuil au-dessous duquel on ne paye pas d'impôt du tout et on reçoit le revenu annuel garanti; et au-dessus de ce seuil on paye des impôts et on ne reçoit aucune aide gouvernementale.

(13) Ceci, au fait, abolirait l'universalité. Ceux qui n'en auront vraiment pas besoin ne recevront aucune aide du gouvernement, qu'ils soient des enfants, des travailleurs adultes ou des retraités.

(14) Ce serait plus juste et moins coûteux que le système actuel, si les fraudeurs sont dépistés énergiquement. Quand nous étions au pouvoir, nous avons trouvé que 25% à 30% des bénéficiaires d'aide gouvernementale fraudaient «et pourtant on se targuait d'être des sociaux-démocrates.»

(15) On s'objectera que le remplacement du système actuel enlèvera aux femmes leurs chèques d'allocations familiales. On se fait dire que même dans des familles aisées il y a quelques femmes qui n'ont aucun autre revenu que les allocations familiales. Aux États-Unis seulement 10% des familles sont «traditionnelles» — papa au travail, maman à la maison s'occupant des enfants. Le pourcentage au Canada ne doit pas être beaucoup plus élevé. Ne fabriquons pas une politique pour l'avenir en nous figeant dans le passé.

(16) Il y a un pourcentage considérable de chômeurs et d'assistés sociaux qui voudraient et pourraient travailler. C'est pourquoi un programme de travaux publics est envisageable.

(17) Les structures sont en place. Il y a des programmes opérés déjà par le bénévolat, sur une petite échelle.

(18) En utilisant les programmes en place et en leur affectant davantage de crédits, on pourrait obtenir des résultats hautement désirables. Ceci nous éviterait de créer une grande bureaucratie. Nous mettrions le programme entre les mains d'une gestion locale qui connaîtrait les besoins locaux.

Entrevue avec Steven G. Peitchinis
Département des sciences économiques
Université de Calgary
Le 3 février 1986

(1) La production nationale doit augmenter suffisamment pour maintenir le système de production et le renouveler. Elle doit aussi assurer, aux fins de la production, un niveau de vie convenable à ceux qui ne participent pas à l'activité économique quantifiée.

(2) En Grèce, à l'époque de Socrate, la proportion de la production nationale affectée aux activités culturelles était bien supérieure à la nôtre.

(3) En assurant la croissance économique, nous *pouvons* maintenir le plein emploi.

(4) Point de vue autrichien: le plein emploi crée la richesse. Point de vue néo-classique: la richesse crée l'emploi.

(5) Au Canada, les investissements laissent à désirer en raison de la fuite de capitaux étrangers: nous n'avons pas invité les étrangers à investir dans le

domaine des affaires, des soins de santé, de l'éducation et du transport. On a investi de façon disproportionnée dans le secteur des ressources et de la fabrication, créant l'impression que nous sommes dominés par les capitaux étrangers. C'est pourquoi a eu lieu une fuite ou une diminution des capitaux étrangers investis au Canada.

(6) La différence entre l'Autriche, la Suède et le Canada est l'infrastructure qui, au Canada, a été établie par des capitaux étrangers. Nous devons la préserver.

(7) Étant donné son envergure, cette infrastructure ne peut être préservée uniquement à l'aide de capitaux canadiens.

(8) L'insuffisance des investissements de capitaux au Canada ces quinze dernières années explique notre baisse de productivité.

(9) Les investisseurs assortissent les profits à long terme au degré de risque; la stabilité politique canadienne est attrayante à long terme, alors que la nationalisation est menaçante.

(10) Pourquoi les Canadiens se sont-ils autant fiés à l'ingéniosité et aux capitaux étrangers?

(11) En grande partie en raison des liens entre les industries canadiennes et américaines.

(12) Le lien entre les marchés américain et canadien s'explique en grande partie par le fait que les États-Unis ont été en mesure de pénétrer le marché canadien, étant donné un coût de production unitaire inférieur (en raison d'une plus grande expérience, d'économies d'échelle, de mise en marché de recherche, etc.).

(13) On estime généralement que les entreprises canadiennes ne peuvent faire concurrence aux entreprises américaines.

(14) Dans le contexte nord-américain, les liens entre les industries américaines et canadiennes sont importants.

(15) Canadair, par exemple, obtient un grand nombre de ses pièces des États-Unis étant donné les liens permanents qu'elle a établis avec l'industrie américaine sans se soucier de trouver des solutions de rechange.

(16) Cette interdépendance porte atteinte à l'esprit d'innovation des entrepreneurs canadiens.

(17) Pourquoi ne pas se joindre aux États-Unis pour accroître notre poids politique et en même temps réduire les frais de transport?

(18) Un accord de libre-échange ne se traduira que par la ratification d'ententes existantes permettant d'ouvrir des marchés pour des industries maintenant établies au Canada.

(19) Avec le libre-échange les Canadiens continueront à modifier les pièces d'équipement américain pour qu'elles soient mieux adaptées à l'environnement canadien.

(20) Étant donné la similarité du Canada à la partie nord des États-Unis, le libre-échange sera-t-il néfaste pour le Canada comme le système du marché libre aux États-Unis l'a été pour ces états?

(21) Les pays de la CEE ont été confrontés aux mêmes problèmes de mobilité de la main-d'oeuvre.

(22) En Amérique du Nord, le libre-échange de la main-d'oeuvre va entraîner la diminution de nos ressources humaines hautement qualifiées et porter atteinte à notre croissance économique.

(23) Nous avons en fait un avantage relatif sur les États-Unis dans le domaine de la production de procédés agricoles, de pétrole et de gaz.

(24) Nous n'avons pas tiré partie de ces avantages.

(25) Il faut tenir pour acquis que les techniques vont s'améliorer de façon à rendre financièrement possible l'exploitation des sables bitumineux et que les ressources pétrolières mondiales vont éventuellement diminuer.

(26) Cela ne se traduira pas par des emplois, mais par de la richesse.

(27) Il faudrait compter sur les services sociaux pour la création d'emplois.

(28) À l'heure actuelle toutefois, l'intervention gouvernementale est frappé d'anathème, plus particulièrement par le monde des affaires.

(29) Le monde des affaires ne se rend pas compte qu'il a aussi accru exagérément son personnel. Lorsque les choses vont moins bien, le personnel est réduit.

(30) En assurant la croissance économique, à savoir l'augmentation suffisante de la production nationale sur une longue période, des emplois peuvent

être créés à un rythme de 2 à 3 p. 100 pour atteindre le plein-emploi (chômage frictionnel et, dans une certaine mesure, structurel).

(31) Au cours de la période de croissance rapide de l'après-guerre au Canada, des changements structurels révolutionnaires ont eu lieu dans l'économie en très peu de temps (1944 à 1958).

(32) Au cours de cette période, il y a eu revirement économique, le secteur secondaire prenant de l'expansion aux dépens du secteur agricole.

(33) Nous parlons maintenant de la formation de la main-d'oeuvre pour répondre aux changements de structure.

(34) Des changements au sein de la main-d'oeuvre ont marqué la période d'après-guerre au Canada. À cette époque, les travailleurs étaient peu qualifiés, alors que maintenant ils sont très instruits et hautement qualifiés.

(35) Selon les statistiques disponibles, la proportion de travailleurs qualifiés au Canada est énormément supérieure à celle du Japon.

(36) Au Japon, 28 p. 100 de la population occupent le même emploi pour la vie, pratiquement la même proportion qu'au Canada.

(37) Les changements structurels et technologiques qui ont lieu au Canada ne sont pas d'une telle ampleur que la main-d'oeuvre ne peut s'y adapter facilement.

(38) La plupart des nouvelles techniques n'exigent pas de longues périodes de formation.

(39) Une croissance soutenue et stable permettra de créer des emplois.

(40) Nous n'avons pas réussi à réduire considérablement le chômage ces dix dernières années en raison d'une croissance sporadique et étant donné une accumulation considérable de travailleurs dans le secteur industriel lorsque l'économie flanche.

(41) Pour soutenir la croissance, il faut augmenter l'utilisation de la main-d'oeuvre.

(42) Une croissance soutenue n'est possible qu'avec la mise en place de stimulants fiscaux favorisant les investissements canadiens.

(43) Pourquoi les entrepreneurs canadiens n'empruntent-ils pas pour investir?

(44) Des investissements dans le domaine des ressources naturelles ou humaines ou en capitaux sont effectués que s'il y a perspective de gain à long terme.

(45) Il importe d'établir des politiques à long terme pour accroître la confiance et favoriser les investissements.

(46) Les investisseurs étrangers veulent aussi avoir l'assurance que leur investissement est sûr à long terme.

(47) Il faut convaincre les étrangers que le Canada est un pays à risque peu élevé dans l'éventualité de changements sur le plan des politiques.

(48) Il faut pour cela qu'il y ait concertation entre le monde des affaires, les gouvernements et la main-d'oeuvre de sorte qu'il y ait coordination des politiques.

(49) Il faut s'assurer que les politiques provinciales ne soient pas en contradiction avec les politiques fédérales. Il est nécessaire d'atteindre un minimum de coopération pour soutenir la croissance et il est possible d'y parvenir grâce à un leadership national plus efficace démontrant la nécessité de certaines mesures.

(50) Il y a ralentissement économique dans toutes les provinces, le taux de chômage y étant partout involontairement excessif.

(51) La productivité laisse à désirer dans chaque province.

(52) Les améliorations de la productivité sont anéanties à cause des systèmes de répartition, d'organisation et de gestion.

(53) Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent néanmoins collaborer pour établir les mesures nécessaires relatives aux recettes et dépenses du gouvernement, apportant une solution commune à ces problèmes.

(54) Les questions de l'investissement des capitaux, du chômage et de la productivité doivent être réglées avant de se pencher sur tout autre problème.

(55) Le problème de l'investissement est critique.

(56) Ces solutions ont par le passé donné des bons résultats au Canada, mais les politiques macroéconomiques des États-Unis nous ont découragés de les appliquer.

(57) Il faut trouver des instruments propres à chaque région pour régler les problèmes de productivité et de disparité régionale (Weldon, par. 4).

Entrevue avec M. Doug Peters
Vice-président
Banque Toronto Dominion
Toronto
Le 11 juillet 1986

(1) Au cours des années 50 et 60, décennies marquées par une forte croissance, ce sont surtout les dépenses gouvernementales qui ont fait avancer l'économie, contribuant ainsi à la réalisation de projets comme l'autoroute transcanadienne, la construction d'un grand nombre de nos universités, etc.

(2) Ces projets, qui avaient l'appui financier du gouvernement fédéral, étaient confiés aux provinces.

(3) Il importe au plus haut point de constater qu'à l'heure actuelle, ce sont surtout les projets énergétiques dans le domaine hydro-électrique, par exemple, où le gouvernement fédéral investit le plus. Par conséquent, les entreprises commerciales n'ont pas accru leurs mises de fonds.

(4) Par contre, si, pour réduire le déficit, le gouvernement se retirait du marché financier, le secteur commercial pourrait accroître ses dépenses, ce qui créerait néanmoins des problèmes d'ajustement au regard de la balance des paiements, etc.

(5) Nous pourrions aussi nous orienter vers une politique monétariste, sans toutefois oublier que des taux d'intérêt réduits doivent s'accompagner d'un taux de change à l'avenant. Les États-Unis autoriseraient-ils une réduction de ce taux? De telles politiques inciteraient à dépenser davantage. Il faudrait effectuer ces dépenses en tenant compte de leur incidence sur l'emploi.

(6) Si nous songeons à créer des emplois qui présentent une utilité sociale, il ne faut pas oublier que ce sont les régions où le chômage n'existe presque pas qui ont le plus grand besoin de services (garderies, services pour les personnes âgées, etc.). Les problèmes régionaux sont cruciaux.

(7) La mobilité devient importante. Pendant le boom qu'a connu l'Alberta, la migration des travailleurs s'est opérée très efficacement, mais leur retour n'a été ni rapide, ni efficace.

(8) Les régions défavorisées ne croient pas qu'il faille mettre sur pied des politiques favorisant la mobilité.

(9) La croissance de l'Ontario ne peut être accélérée sans créer des problèmes d'inflation. Pour les éviter, il faudrait élaborer une politique industrielle de concert avec les partenaires du secteur social.

(10) Même si la Commission de lutte contre l'inflation a réussi dans sa tâche, elle a détourné les entreprises de ce qu'elles savent le mieux faire, c'est-à-dire gérer et produire. Elles se sont alors attaquées à l'inflation aux dépens de la productivité.

(11) Envisagé sous l'aspect local, la question de l'emploi ne suscitera plus autant de problèmes bureaucratiques souvent liés à une intervention directe.

(12) L'entreprise réagira si le climat économique lui est véritablement favorable; les multinationales ne manqueront pas de s'installer là où elles peuvent rationaliser leurs dépenses.

(13) Les multinationales seraient attirées vers des régions à faible taux de chômage et à forte productivité si le Canada pouvait leur offrir de telles conditions.

(14) Dans bien des domaines, le Canada jouit d'avantages comparables à ceux des États-Unis. Nous n'avons pas mis au point notre propre technologie dans ces secteurs, à cause du fait que des étrangers sont les propriétaires de nos fabriques.

(15) Par exemple, il a fallu vingt ans au Japon pour mettre au point des produits de l'automobile destinés au marché nord-américain. Nous n'avons pas développé nos marchés de façon à pouvoir écouler des automobiles, par exemple, dans des pays comme le Japon, les Antilles, la Grande-Bretagne, Hong Kong, etc.

Entrevue avec le docteur Georg Piskaty
Chambre de commerce économique fédérale
Vienne, Autriche
Le 2 février 1987

(1) La Chambre de commerce économique fédérale est un organisme autonome régi par des règlements. Les entrepreneurs autrichiens doivent en faire partie aux termes de la loi.

(2) L'administration de la formation par la Chambre de commerce est régie par la Loi de 1968 sur la formation fédérale.

(3) Le système d'enseignement oblige les jeunes à fréquenter l'école pendant neuf ans, jusqu'à l'âge de 15 ans.

(4) À l'âge de 14 ans, les élèves ont les choix suivants:

(i) fréquenter l'école secondaire, que ce soit en vue d'une formation générale ou professionnelle, pour poursuivre des études menant au baccalauréat et pouvant donner accès à l'université;

(ii) fréquenter une école de formation pour acquérir des compétences équivalentes à celles que permet d'acquérir le programme d'enseignement combiné à une formation dans l'industrie;

(iii) suivre un cours préparatoire d'un an donnant accès à la formation professionnelle offerte par le système de formation en alternance.

(5) Le programme d'étude des écoles de formation professionnelle supérieure est assez complet pour permettre aux diplômés d'être admissibles à l'université. Le système est différent de celui de l'Allemagne où les diplômés des écoles techniques ne satisfont pas aux conditions d'admission des universités.

(6) Les étudiants de 10 à 24 ans ont le choix entre deux programmes d'études, un programme général ou technique, et ils peuvent passer de l'un à l'autre parce que les cours de base sont les mêmes (mathématiques, langues étrangères, allemand). Il y a trois niveaux d'études pour ceux qui choisissent le programme technique (Hauptschule).

(7) Les milieux d'affaires estiment que les étudiants des niveaux supérieurs sont en quelque sorte négligés par rapport aux étudiants des niveaux inférieurs.

(8) La Chambre de commerce économique fédérale cherche à stimuler les étudiants des niveaux supérieurs, surtout ceux des universités.

(9) La Chambre de commerce se charge de faire connaître aux pouvoirs publics (gouvernements fédéral et provinciaux) l'opinion des milieux d'affaires.

(10) Les associations d'employeurs, les syndicats ouvriers et les chambres de commerce proposent des modifications à apporter à la formation ou en précisent les besoins.

(11) Les règlements et les lignes directrices en matière de formation sont établis en collaboration avec les syndicats et les entreprises, et tous les programmes de formation professionnelle doivent s'y conformer.

(12) Avant de les modifier de façon formelle, d'intenses négociations avec tous les partenaires sociaux doivent être engagées, et il faut parfois compter cinq ans.

(13) On peut toutefois mettre à l'essai les modifications proposées en organisant des projets pilotes permettant de déterminer les aspects à éliminer et ceux qu'il convient de conserver. En procédant de cette façon, on peut ramener le délai de modification à un an ou un an et demi.

(14) Les programmes d'études des écoles de formation à temps partiel sont établis par les pouvoirs publics.

(15) La formation offerte dans le cadre d'un programme d'enseignement combiné à une formation dans l'industrie prévoit quatre jours de formation sur le tas et une journée de cours.

(16) Les prévisions concernant la situation du marché du travail ne sont d'aucune utilité. Il est nécessaire d'avoir des compétences de base polyvalentes dans une économie en évolution.

(17) Les jeunes âgés de 15 à 18 ans suivent des stages de formation dans une proportion de 45%; les autres fréquentent les écoles de formation professionnelle ou suivent des études secondaires générales.

(18) Les dix métiers où il y a le plus de stagiaires sont les suivants: marchand détaillant, mécanicien d'automobile, cuisinier, menuisier, serveur, commis de bureau, coiffeur, électricien, ajusteur et maçon. Il y a 14 métiers qui regroupent environ 67% de tous les nouveaux stagiaires. Les jeunes femmes, qui représentent le tiers des stagiaires, reçoivent surtout une formation dans des métiers traditionnellement réservés aux femmes.

(19) Le taux de natalité de l'Autriche a été en hausse entre 1960 et 1963. C'est pourquoi le nombre de nouveaux stagiaires a été important entre 1975 et

1978. Depuis, de moins en moins de jeunes s'inscrivent à des stages de formation parce que les taux de natalité ont baissé.

(20) L'entreprise et l'école de formation professionnelle dispensent la formation en collaboration.

(21) Il y a 220 à 225 métiers dont on peut faire l'apprentissage dans l'industrie et la durée moyenne de la formation est de 3 ans (au moins 2 ans et au plus 4 ans).

(22) Un contrat est conclu entre l'entreprise, l'apprenti et ses parents.

(23) Les apprentis touchent un salaire égal au cinquième de celui d'un travailleur qualifié. À la fin de la formation, il augmente pour atteindre les 2/3 de ce salaire. La rémunération versée au cours du stage peut être inférieure au salaire minimum. La majorité des apprentis vivent chez leurs parents.

(24) Les apprentis reçoivent des indemnités de déplacement et passent une journée par semaine à l'école et 4 jours au travail. Ceux qui vivent dans les régions rurales fréquentent l'école pendant 2 mois et travaillent pendant 9 mois (avec 1 mois de vacances).

(25) Pour relever le niveau d'instruction, les syndicats veulent que les apprentis fréquentent l'école 2 jours par semaine sans que le salaire qu'ils touchent ne diminue.

(26) La Chambre de commerce estime que le milieu de travail permet d'apprendre par la pratique et de développer sa sociabilité, ce qui est important, et il donne de meilleurs résultats que l'enseignement de classe.

(27) Le programme d'études de l'enseignement combiné à une formation dans l'industrie est réduit au minimum et est établi par le ministère fédéral des Affaires économiques. Les entreprises doivent se conformer à la loi et aux règlements sur la formation professionnelle qui énoncent les lignes directrices concernant les normes de formation (comme en Allemagne).

(28) Le programme d'études des écoles de formation professionnelle est établi par le ministère fédéral de l'Éducation. Les partenaires sociaux peuvent se prononcer sur sa teneur.

(29) Ces deux programmes d'études sont les mêmes partout en Autriche.

(30) À la fin du stage d'apprentissage, plus de 90% des apprentis subissent un examen pratique et technique qui est supervisé par un jury formé de représentants patronaux et syndicaux et de représentants de la Chambre de commerce. Les professeurs ne participent pas au processus d'évaluation.

(31) La partie théorique de l'examen n'est subie que par les apprentis qui ont échoué leur cours de formation professionnelle à temps partiel.

(32) Il n'y a pas d'examen final pour la formation suivie à l'école de formation professionnelle.

(33) Les syndicats soutiennent que très peu de petites entreprises peuvent offrir une formation. Selon eux, elle doit être dispensée par les grandes entreprises qui ont plus de ressources et être financée par un fonds auquel devraient souscrire toutes les entreprises.

(34) À l'heure actuelle, les écoles sont subventionnées par l'État. Les entreprises financent elles-mêmes la formation qu'elles offrent.

(35) La Chambre de commerce estime que les pouvoirs sont déjà trop centralisés et qu'un fonds central ne ferait qu'accentuer cette tendance.

(36) De plus, les entreprises offrent une formation en fonction des besoins du marché du travail. Si on créait un fonds administré par l'État, la formation serait moins conforme aux besoins du marché.

(37) Le taux de chômage varie beaucoup d'une région à l'autre de l'Autriche. On n'a pas réussi à accroître la mobilité des travailleurs. On donne des subventions à l'emploi aux entreprises dans les régions défavorisées. Une fois que leurs subventions sont épuisées, les entreprises vont s'installer ailleurs. Les jeunes apprentis recherchent les entreprises qui offrent une formation et des perspectives d'emploi. C'est une forme d'incitation à la mobilité.

**Entrevue avec M. Pribich
ITT en Autriche
Vienne, Autriche
Le 4 février 1987**

(1) L'administration de la formation relève des Chambres de commerce.

(2) Le ministère fédéral des Affaires économiques s'occupe de la formation acquise surtout dans les

entreprises; et le ministère de l'Éducation et les provinces s'occupent de la formation professionnelle et des stages de formation. Les liens entre les deux sont très faibles pour ce qui est de la coordination de la formation dans les établissements d'enseignement.

(3) Quarante-cinq pour cent des jeunes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits à des stages de formation.

(4) Les jeunes de 19 ans, qui ont une formation professionnelle doivent se recycler dans une proportion de 45% pour répondre aux besoins du marché du travail. Ces jeunes représentent 5% de l'ensemble des chômeurs.

(5) Cinquante pour cent des apprentis font un stage de formation dans le secteur de l'artisanat, 20% dans le secteur des métiers, 15% dans celui du tourisme et 15% dans l'industrie.

(6) Quatre-vingt-dix pour cent des apprentis font leur stage dans une petite entreprise dont l'effectif est de 20 ou 30 employés.

(7) Les apprentis passent quatre jours au travail et un à l'école. Les syndicats aimeraient qu'ils en passent deux à l'école comme en Allemagne.

(8) Les établissements d'enseignement trouvent parfois difficile de rendre leur programme conforme aux besoins de l'industrie et demandent à celle-ci de lui faire part de ses besoins.

(9) Les écoles secondaires de formation technique (pas pour le système de formation en alternance, qui fait appel à la participation des entreprises) obligent les étudiants à faire des stages de formation durant l'été. Les entreprises qui les accueillent ne sont pas subventionnées par les pouvoirs publics. Elles sont conscientes des avantages à long terme rattachés au fait de contribuer à la formation des futurs travailleurs.

(10) Il existe des projets pilotes dans le cadre desquels les enseignants passent leur été dans des entreprises pour se familiariser avec les besoins du secteur privé.

(11) À ITT, les parents jouent un rôle dans le processus de formation en apportant leur contribution et en se tenant responsables du rendement de leur enfant.

(12) ITT offre des cours de recyclage à 40% de ses employés, chaque année.

(13) Parce que beaucoup de parents tardent à rompre avec les modèles traditionnels, les domaines accessibles aux jeunes filles sont plus limités.

(14) ITT consacre plus de 40 millions de schillings (4 millions de dollars par an) pour offrir des cours de formation aux adultes. Ces stages de formation coûtent à eux seuls 9,2 millions de schillings.

(15) Le recyclage a pour but de combler les lacunes de la population active et est orienté en fonction des produits de l'entreprise.

(16) Il faudrait insister davantage durant les cours de formation ou de recyclage sur la capacité de résoudre des problèmes.

(17) La sélection des apprentis se fait de la façon suivante:

a) un sur 15 candidats est sélectionné pour la formation dans chacun des métiers pour lesquels on a besoin de spécialistes.

b) les notes scolaires en mathématiques, en physiques, en allemand et en anglais sont prises en considération.

c) 150 candidats éventuels doivent subir un examen d'aptitudes manuelles au bureau d'emploi.

d) ceux qui réussissent cet examen doivent subir un examen spécial d'ITT où sont mises à l'épreuve leurs aptitudes techniques et leurs aptitudes à dessiner, leur logique et leurs connaissances de base en électricité, 40 à 50 candidats sont retenus.

e) après une entrevue avec le candidat et ses parents visant à déterminer l'encouragement que l'enfant reçoit de sa famille, la dernière sélection est faite par un jury composé de représentants des services du personnel, de la formation et des contremaîtres.

(18) ITT offre des cours spéciaux dans les nouveaux domaines de la technologie et permet à d'autres entreprises (moyennant des frais) de faire suivre les cours de formation et de recyclage qu'elle offre à leurs employés.

(19) Les coûts des stages de formation varient d'un métier à l'autre; ITT dépense environ 14 000 \$ par an (dépenses nettes) pour la formation des stagiaires en électronique.

(20) Après la première année du stage, les coûts sont moindres. Les avantages à long terme compensent les coûts initiaux.

Entrevue avec le docteur Puethmann
Ministère de l'Éducation la Rhénanie-du-Nord
Westphalie (province)
Düsseldorf, Allemagne de l'Ouest
Le 20 janvier 1987

(1) Les ministères provinciaux de l'Éducation sont responsables de la formation professionnelle dans les écoles et les centres de formation.

(2) Le gouvernement fédéral établit la politique de formation et surveille la formation donnée en entreprise.

(3) Les Chambres de l'industrie et du commerce gèrent la formation.

(4) Il existe une conférence permanente des ministres responsables de la formation ainsi qu'un comité de coordination de la formation en entreprise et en école.

(5) Le cadre général de la formation est établi par les provinces; le gouvernement fédéral doit souscrire à ce cadre d'ordonnances de formation inscrites auprès des chambres d'industrie et de commerce.

(6) Les différences provinciales suscitent quelques conflits lors de l'établissement des buts de la formation; selon la province, les écoles donnent de six à huit heures de formation professionnelle par jour.

(7) Depuis une quinzaine d'années, toutes les questions ayant trait à la formation ont été réglées à l'unanimité.

(8) Les sciences politiques, la religion, les sports, l'allemand et une langue étrangère sont enseignés en plus des matières liées à des métiers qui comprennent les mathématiques et les sciences.

(9) La formation acquise est vérifiée par les Chambres locales de l'industrie et du commerce; la connaissance des matières scolaires est évaluée séparément par les écoles.

(10) Le type particulier de formation donnée par les employeurs dépend des besoins du marché.

(11) Il y a 420 professions reconnues. On a discuté de la réduction de leur nombre afin de donner au système plus de souplesse.

(12) Les employeurs peuvent proposer la création de nouvelles professions et métiers au ministère fédéral de l'Économie; les syndicats et les ministres provinciaux de l'Éducation discutent du besoin d'un nouveau métier; s'il semble exister un besoin, le comité de coordination fédéral-provincial examine la proposition et la fait suivre au ministre fédéral de l'Éducation qui s'abouche avec l'Institut fédéral de la formation professionnelle pour établir un cadre de formation en entreprise; les provinces établissent la politique de formation en école. Cette démarche peut prendre de six mois à cinq ans. La dernière étape est l'établissement de lignes directrices touchant la formation par les Chambres de l'industrie et du commerce et leur acceptation par le ministère de l'Économie.

(13) Les ordonnances de formation (lignes directrices) sont examinées et mises à jour tous les cinq ans.

(14) Suivant les besoins régionaux, de nouvelles matières peuvent être ajoutées rapidement de façon officieuse à celles prévues par les lignes directrices.

(15) Les universités ne répondent pas aussi aisément au besoin d'enseigner de nouvelles matières ou de former à de nouvelles technologies que ne le font les écoles secondaires et les écoles de formation professionnelle.

(16) Il existe des examens uniformes de fin d'études qui servent de normes nationales pour les études universitaires.

(17) Le minimum dans toutes les provinces est neuf années de fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15-16 ans.

(18) Les écoles de formation comptent sur un niveau uniforme de connaissances acquises à l'école primaire en mathématiques, en allemand et en anglais.

(19) Les mathématiques (aire, volume, poids, algèbre élémentaire), les sciences (physique, chimie, biologie) et les sciences économiques (économie sociale) sont des matières nécessaires pour poursuivre des études dans une école de formation.

(20) De 5 à 10% des élèves ne réussissent pas leurs études scolaires; il existe des écoles spéciales pour les élèves désavantagés.

(21) Des examens tenus après quatre années d'école primaire et après cinq autres années d'études secondaires permettent d'assurer l'alphabétisation.

(22) Les règles régissant la formation des enseignants sont strictes; les enseignants sont bien payés et la profession jouit de beaucoup de prestige.

(23) Quatre-vingt-dix pour cent des enseignants sont titularisés et ont le statut de fonctionnaires. Les classes salariales leur offrent une incitation à accroître leur compétence.

Entrevue avec Michèle Jean
Sous-ministre associé
Ministère de la Main-d'oeuvre
Gouvernement du Québec
Le 29 mai 1987

(1) Il y a un lien entre les ministères de l'Éducation et ceux de la Main-d'oeuvre concernant le partage des responsabilités et la diffusion de l'information.

(2) L'entreprise doit être responsable du développement de ses ressources humaines. Beaucoup d'entreprises ont fait du progrès dans ce domaine, même parmi les PME depuis cinq ans.

(3) Depuis deux ans et demi, le Québec contribue à la formation en entreprise en versant aux entreprises des subventions couvrant 50 p. 100 des frais de formation et 60 p. 100 des frais de salaires. De plus, le gouvernement aide l'entreprise à élaborer un plan de formation.

(4) Il y a quelques années, les employeurs croyaient qu'il n'était pas nécessaire que des ouvriers aient une formation de base en statistique, en mathématiques ou en langues. Maintenant, cette sorte de formation est essentielle à cause des exigences de la productivité et de la compétitivité.

(5) La formation doit accroître notre productivité en donnant aux employés des éléments de polyvalence qui soient transférables d'une entreprise à l'autre.

(6) Le ministère de la Main-d'oeuvre du Québec vise à aider les entreprises à formuler des plans de formation raisonnables (par. 3).

(7) Les Commissions de formation professionnelle coordonnent ces activités depuis 1985 et entreprennent la formation des formateurs et la formation sur mesure d'après les besoins de l'entreprise. Cette sorte de formation est accréditée par des cégeps. Cela se fait grâce au programme «Innovations» de la *Planification de l'emploi*.

(8) Il n'y a pas de système d'accréditation générale des métiers au niveau provincial.

(9) Un système des normes nationales serait trop centralisé. Mieux vaudrait établir un régime de tests administrés à des échantillons pour évaluer l'état des connaissances en français, en mathématiques etc. à la sortie de l'école.

(10) L'information disponible sur l'état lamentable des connaissances de base des jeunes est assez choquante pour inciter les écoles à mieux enseigner sans imposer des examens nationaux.

(11) La formation professionnelle doit sauvegarder les emplois existants tout en favorisant la productivité: pour cela, elle doit encourager (promouvoir) la formation de base.

(12) Il y a eu beaucoup d'interventions, et beaucoup d'argent a été dépensé pour contrer l'analphabétisme au Québec; un examen uniforme a même été administré au niveau secondaire pour évaluer le degré de connaissance du français.

(13) Le programme fédéral de la *Planification de l'emploi* diminue les fonds affectés à la formation: c'est un gros problème.

(14) De plus, la loi de l'assurance-chômage pénalise le citoyen qui reçoit de la formation ailleurs que dans un programme fédéral, d'où problèmes d'accessibilité.

(15) On peut quantifier les bénéfices concrets de la formation à long terme.

(16) À cet égard, il faut changer les attitudes du patronat et le convaincre que la formation augmente la productivité.

(17) Il est important d'offrir les programmes de formation et d'alphabétisation dans le milieu du travail comme le fait Frontier College.

(18) La *Planification de l'emploi* se fonde sur une philosophie qui, malheureusement, ne permet pas aux provinces de développer des programmes répondant à leurs besoins.

(19) Mieux vaudrait avoir des *objectifs* fédéraux que des programmes fédéraux, pour permettre les adaptations nécessaires aux problèmes locaux.

Recommandations

- Entreprendre des recherches sur la connaissance, sur la façon dont on apprend et réapprend, sur la motivation.
- Donner la formation sur place, sur les lieux de travail, et la personnaliser.
- Motiver les travailleurs à se recycler, et motiver les employeurs à recycler les travailleurs en accordant aux employeurs des subsides pour former les travailleurs, et en donnant aux travailleurs un bon d'emploi qui leur permette de réduire ce qu'ils coûtent aux employeurs.
- Développer l'aptitude des travailleurs à obtenir du travail («employability»).
- Élaborer un système de stages en entreprise pour les enseignants.

Entrevue avec M. Ramoff, M. François et Mme Ornon

Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi

Paris, France

Le 27 janvier 1987

(1) Le défi principal du système en général est l'adaptation des gens. Le système scolaire s'y adresse avec le plus de difficulté.

(2) En France, il y a le problème des ouvriers sans qualification, ce qui affecte les entreprises.

(3) La conception de la formation par rapport au travail est plus rigide en France qu'au Japon.

(4) Le haut niveau de chômage en 1980-81 a forcé les Français à regarder les problèmes école-entreprise et formation. On s'est aperçu que l'entreprise peut être une bonne école.

(5) En 1980, la Loi sur l'alternance a mené à des changements positifs parce que le gouvernement est devenu plus conscient des besoins de l'école. Les syndicats et le patronat n'étaient pas tout à fait contents de cette augmentation de réglementation.

(6) On a créé des jumelages école-industrie dans le domaine de l'enseignement technique.

(7) Depuis 1983, il y a un accord entre le patronat et le syndicat pour fournir les stages d'initiation à la

vie professionnelle (SIVP) pour aider ceux qui ne savent pas ce qu'ils veulent faire. En même temps, ceci permet aux entreprises de comprendre les problèmes des jeunes. En 1986, 190,000 jeunes ont participé à ces programmes.

(8) Le syndicat et le patronat ont demandé à l'État de surveiller de plus près les contrats de formation et la suite des jeunes.

(9) Même s'il n'y a pas d'emplois, la formation est importante. Elle améliore la qualité de l'emploi pour créer une société technologiquement plus riche et une structure plus stable de l'emploi.

(10) L'idée que le chômage coûte moins cher que de donner un emploi aux chômeurs est très courante.

(11) Les entreprises ont besoins de plus en plus de qualifications pour répondre aux problèmes présentés par la nouvelle technologie, etc. IBM, par exemple, consacre 12% de sa masse salariale à la formation.

(12) L'État est responsable de la formation en termes qualitatifs ainsi que des accords entre l'État, le syndicat et le patronat pour encourager l'entreprise à faire plus de formation et pour aider les syndicats à réaliser un plus haut niveau de formation.

(13) Les accords ne sont pas utilisés comme guide à la formation mais donnent simplement des objectifs de qualité.

(14) C'est la responsabilité des industries de former comme elles veulent.

Gösta Rehn

Gouvernement de la Suède

Le 15 avril 1987

Bibliothèque publique d'Ottawa

(1) Le chômage en Suède varie entre 1,5 et 3,5 % de la population active. Les jeunes ont des taux de chômage quelque peu plus élevés. Moyenne européenne: 11% de chômage; moyenne canadienne: 10% de chômage.

(2) Ceux qui critiquent les politiques suédoises prétendent que les statistiques de la Suède ne tiennent pas compte des ouvriers découragés qui ne se cherchent plus un emploi. Les suédois répondent que leurs statistiques sont préparées selon les règles que suivent les pays de l'OCDE, y compris le Canada. Si les

chiffres suédois ne captent pas les travailleurs découragés, alors les chiffres européens et canadiens ne les captent pas non plus.

(3) La Suède dépense 2,3% de son produit national brut pour la création d'emplois, l'information et les programmes de mobilité de la main-d'oeuvre. Ceux-ci comportent les subventions au recrutement pour 3,5 à 4% de la population, et 1% de la population en formation.

(4) Cette politique de l'emploi évite de payer les gens pour ne rien faire; au contraire, on leur donne des emplois temporaires ou à plein temps ou on les place en formation.

(5) Il est possible de prendre la retraite anticipée ou du travail à temps partiel mais ces pratiques ne sont pas répandues.

(6) En Suède on croit qu'on devrait utiliser l'argent des contribuables pour augmenter le travail et non pour payer les gens à ne rien faire. De cette façon le produit national brut augmente.

(7) Après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement croyait que le plein emploi sans inflation était possible si on pratiquait la stimulation de la demande par des activités de l'État et de la libre entreprise. En convaincant le monde ouvrier que l'inflation lui serait dangereuse, les salaires étaient comprimés.

(8) On s'est rendu compte, éventuellement, que quand les syndicats n'exigeaient pas des salaires plus élevés, certains employeurs augmentaient d'eux mêmes et de façon non uniforme les salaires qu'ils offraient à certaines catégories d'ouvriers dont ils avaient besoin. Ceci a mis en marche un processus de concurrence dans les salaires, des augmentations de salaires excessives et des tendances inflationnistes.

(9) Donc, l'inégalité dans le développement des salaires a, au fait, mené à l'inflation.

(10) Parce que le secteur privé ne produit pas le plein emploi partout, le gouvernement a pris des mesures sélectives pour combattre le chômage avec des travaux publics et des subventions au recrutement.

(11) Les subventions au recrutement font baisser le prix de la main-d'oeuvre pour les entrepreneurs; le chômage baisse en conséquence ainsi que l'inflation parce que les coûts de la main-d'oeuvre pour l'industrie baisse ce qui mène à une baisse des prix aussi.

(12) Il est important de noter qu'il faut s'occuper de ceux dont les emplois sont menacés avant qu'ils ne les perdent: il faut les recycler et les rendre plus adaptables (OCDE, par. 15).

(13) La façon non inflationniste d'augmenter l'emploi est de rendre l'embauche moins chère pour les employeurs. Ceci fait baisser le coût des augmentations de production parce que les coûts de la main-d'oeuvre sont plus bas. Ces incitations devraient être des incitations à long terme. Par exemple, il faudrait des subventions directes pour ceux qui embauchent de la main-d'oeuvre plutôt que pour l'investissement dans des machines outils. En Suède, les subventions au recrutement peuvent aller jusqu'à 65% des coûts de main-d'oeuvre.

(14) Faire baisser le coût de la main-d'oeuvre augmente la compétitivité du pays et encourage l'expansion non inflationniste de l'économie.

(15) Ceux qui critiquent le système suédois ne tiennent pas compte de ce qui revient au pays à la suite d'une politique qui permet aux gens de produire quelque chose au lieu de les payer pour ne rien faire.

(16) Le déficit et la dette nationale ont augmenté jusqu'à un certain point en Suède à cause des politiques décrites ci-dessus, mais ceci n'est pas un problème majeur (Bellemare, par. 7).

(17) Problème: le chômage a augmenté parmi les jeunes (jusqu'à 6%) en partie parce que le taux de participation en Suède est plus élevé qu'en Amérique du Nord.

**Entrevue avec les docteurs Rosenmöller
et Breuer
du ministère fédéral du Travail et
des Affaires sociales
Bonn, Allemagne de l'Ouest
Le 22 janvier 1987**

(1) Le ministère est responsable de l'application des politiques sur l'assurance-chômage, le recyclage, l'immigration et les travailleurs étrangers.

(2) Le ministère a proposé l'amélioration des prestations des travailleurs âgés par la prolongation de la période de prestation pour qu'elle soit de deux ans plutôt que d'un.

(3) Les mesures de création d'emplois permettent à 5% des chômeurs de demeurer au fait du travail.

(4) On reconnaît la nécessité de maintenir les travailleurs intégrés à la société en leur donnant du travail.

(5) Les travailleurs âgés ont des possibilités de recyclage et de perfectionnement.

(6) Chaque année, 500 000 travailleurs suivent des cours de recyclage dont la durée varie de quatre semaines à dix-huit mois.

(7) Des études indiquent que seulement 3% des chômeurs ne désirent pas avoir un emploi officiel, préférant chercher du travail au noir.

(8) Très peu de gens refusent les emplois que leur offre le bureau fédéral de l'emploi. Ceux qui les refusent se voient suspendre leurs prestations d'assurance-chômage.

(9) Les emplois offerts initialement correspondent aux compétences des chômeurs.

(10) Après une certaine période de chômage, on encourage les chômeurs à accepter des emplois correspondant à leurs compétences.

(11) L'Institut fédéral de l'emploi verse des prestations d'assurance-chômage pendant une période maximale d'un an (dans le cas des travailleurs âgés, la période est de 24 mois et deviendra bientôt de 32 mois). Les paiements subséquents de bien-être social sont de source municipale.

(12) Les personnes en recyclage reçoivent une indemnité égalant 73% de leur revenu antérieur si elles ont au moins une personne à leur charge.

(13) Les travailleurs en recyclage qui n'ont pas de personnes à leur charge reçoivent 65% de leur revenu antérieur.

(14) Par comparaison, l'assurance-chômage prévoit 68% et 63% du revenu dans ces deux cas, respectivement.

(15) Les cotisations des chômeurs aux régimes d'assurance-santé et de pensions sont versées par l'Institut fédéral de l'emploi. Celui-ci couvre les frais de formation et de recyclage grâce aux cotisations de l'employeur et du travailleur.

(16) Le fait d'axer les travaux publics municipaux sur la prestation de services crée des emplois supplémentaires. La rémunération de ces emplois est assujettie à des conventions collectives. Les partici-

pants reçoivent des salaires réguliers. Les employeurs reçoivent de l'Institut fédéral de l'emploi une subvention de 60% à 80% de ces salaires.

(17) En Allemagne, le sud est plus prospère et a un taux de chômage plus bas que le nord.

(18) Il est difficile d'augmenter la mobilité, même si la loi sur la promotion de l'emploi prévoit l'acquittement des frais de déplacement et de réinstallation.

(19) Dans certaines régions, il y a des pénuries de main-d'oeuvre.

(20) De 1983 à 1986, 600 000 emplois ont été créés. Environ 80% d'entre eux ont été occupés par des femmes.

(21) Bien que les fédérations d'employeurs puissent croire que les revenus des femmes, en général, sont des soutiens de famille secondaires, le ministre n'établit pas de distinction entre les soutiens principaux et secondaires.

(22) L'augmentation considérable du travail dans le secteur tertiaire et du travail à temps partiel a été profitable aux femmes. En Allemagne, les prestations (assurance-chômage et pensions) sont calculées proportionnellement dans le cas du travail à temps partiel, ce qui n'est pas le cas au Canada.

(23) Les employeurs ont consenti à augmenter, dans le cadre d'une campagne, le nombre des places de formation en milieu de travail.

(24) Cela signifie que les possibilités de formation des chômeurs dans les entreprises et les écoles professionnelles augmenteront.

Entrevue avec Brian Scarfe
Département d'économie
Université de l'Alberta
Edmonton
Le 4 février 1986

(1) Le plein-emploi dépend de la création de la richesse (Peitchinis).

(2) Le plein-emploi est créateur de richesse (Weldon et Bellemare).

(3) Dimension régionale: les habitants des régions défavorisées doivent faire l'objet d'attention particulière.

(4) Un taux de chômage de 6 p. 100 est normal à notre époque, étant donné la réalité démographique et régionale.

(5) La société a d'autres objectifs politiques qui peuvent offrir des compensations au plein emploi.

(6) L'Autriche réussit à stabiliser les prix, car la structure de ses institutions est différente et il y a moins de disparités économiques régionales.

(7) Si nous visons le plein emploi, nous devons créer des emplois durables et non des panacées, qui sont souvent un gaspillage de ressources.

(8) Les secteurs de croissance ont été les petites entreprises et le secteur des services.

(9) Cela voudrait dire qu'il serait opportun d'accorder plus d'allègements fiscaux aux petites entreprises qu'aux grandes.

(10) Richesse, revenu et emploi sont liés et, dans un certain sens, aucun des deux points de vue sur la prospérité et le plein-emploi n'est juste. Les politiques doivent stimuler la création de richesses et le plein emploi, compte tenu de la dimension humaine.

(11) Une main-d'oeuvre inexpérimentée, plutôt agricole, a pu se mobiliser pour faire n'importe quoi.

(12) Ce résultat a pu être obtenu grâce à la volonté et au leadership politiques visant à créer des emplois pour produire les biens.

(13) L'inflation a été jugulée par le rationnement, les contrôles de prix exercés sur les produits de base et l'achat d'obligations.

(14) L'inflation a été élevée pendant la Première guerre; pendant la Seconde guerre, l'économie était contrôlée, faisant échec à l'inflation.

(15) La population n'est pas disposée à se soumettre longtemps à des contraintes sauf en situation d'urgence.

(16) Le chômage est-il une situation d'urgence?

(17) Si nous en avons la volonté politique, nous pourrions imposer des contrôles, mais le public ne serait pas d'accord; un grand nombre de distorsions obligerait finalement le Canada à y mettre fin.

(18) L'Autriche a un système centralisé de relations patronales-ouvrières.

(19) On pourrait, dans ce cadre homogène, administrer l'économie avec des niveaux élevés d'emplois et sans inflation.

(20) Le Canada, qui a une économie plus vaste et moins centralisée, n'en est pas capable.

(21) En raison de notre géographie, notre économie est extrêmement diversifiée, les variations de prix touchent différemment les divers secteurs.

(22) Nos gouvernements provinciaux sont aussi très forts, d'où la difficulté de centraliser la politique.

(23) D'autres objectifs sont jugés plus importants que le plein-emploi.

(24) Des contraintes s'exercent sur notre économie parce que nous sommes liés aux marchés financiers mondiaux; nos taux d'intérêt sont dès lors plus élevés.

(25) En Autriche, les taux d'intérêt nominaux ne sont pas élevés parce qu'en Allemagne ils ne le sont pas non plus. Les taux d'intérêt réels le sont-ils aussi?

(26) Devons-nous ajuster notre tir en fonction de taux d'inflation prévus?

(27) Oui, pour obtenir des taux d'intérêt réels et raisonnables.

(28) Informetrica juge que le multiplicateur est de 1,7 de l'argent dépensé par chaque Canadien.

(29) Il est moins élevé pour les impôts que pour les dépenses gouvernementales parce qu'une partie de toute augmentation de dépenses provient de l'épargne et non de la consommation.

(30) Une partie de tous les allègements fiscaux se transforme en épargnes et non en dépenses.

(31) L'économie canadienne est ouverte ce qui signifie que pour chaque dollar dépensé, une partie s'en va pour les exportations. Il y a aussi les effets d'évincement. Tout accroissement des dépenses gouvernementales peut avoir des répercussions sur les taux d'intérêt ou les taux de change, ce qui finit par évincer les exportations ou les dépenses d'investissement.

(32) Le multiplicateur pour les dépenses gouvernementales, les exportations etc. est supérieur à 1.

(33) Chase Econometrics croit que le taux naturel de chômage est supérieur à 6 p. 100. Avec un taux de chômage de 9 p. 100, la demande diminue réduisant

ainsi l'effet multiplicateur. Des taux d'intérêt plus élevés etc. réduiront aussi l'effet multiplicateur.

(34) Si nous augmentons les dépenses gouvernementales, nous devons nous rappeler que nous partons d'un déficit de 30 milliards de dollars; les frais de service de cette dette représentent une portion considérable du budget annuel. Les marchés financiers s'attendent à ce que le gouvernement réduise ce déficit; à la seule idée que le gouvernement ne le fera peut-être pas, le dollar canadien baisse.

(35) Un plan d'utiliser les dépenses fiscales et d'accroître temporairement le déficit avant de réduire les transferts, par l'assurance-chômage ou le bien-être social, influencerait sur les marchés d'échange étrangers. Les hausses des taux d'intérêt seraient telles que le multiplicateur n'aurait pratiquement plus d'effet.

(36) Le gouvernement ne peut vraiment, à cause du déficit, poursuivre une politique fiscale expansionniste.

(37) Tout ce qui ne vise pas à réduire le déficit perturbera les marchés. On ne peut accroître l'emploi parce que les taux d'intérêt sont élevés, en raison de la chute du dollar.

(38) Le problème du plein emploi au Canada a été causé par les taux d'intérêt mondiaux.

(39) Si le gouvernement utilise ces 17 000 \$ pour créer des emplois au lieu de réduire le déficit, le compte d'investissement du taux d'intérêt pourrait avoir à compenser le compte des dépenses gouvernementales.

(40) La véritable façon de réaliser le plein-emploi est d'abaisser les taux d'intérêt, ce qui n'est pas de notre ressort.

(41) En raison du déclin du dollar canadien, nous devons hausser les taux d'intérêt pour que notre dollar puisse continuer de faire bonne figure sur les autres marchés monétaires.

(42) Compte tenu de notre déficit actuel, il est difficile pour le gouvernement de créer plus d'emplois au Canada en dépensant plus d'argent.

(43) Nous avons eu des déficits plus élevés à une époque de croissance extraordinaire; nous avons eu une dette plus élevée, exprimée en pourcentage du PNB, immédiatement après la guerre.

(44) La dette nationale est plus élevée que par le

passé. Pourtant, le revenu disponible réel a augmenté. En 1939, elle était 3½ fois moins élevée qu'aujourd'hui et pourtant, notre situation est meilleure (22 p. 100 des jeunes fréquentent l'université, et ainsi de suite).

(45) Notre dette fédérale est constituée à quatre-vingt-dix-sept pour cent d'obligations d'épargne du Canada, achetées par les Canadiens: le gouvernement prélève ses impôts de ceux-là mêmes auxquels il verse des intérêts.

(46) Il faut considérer le système dans son ensemble et non pas seulement l'un de ses éléments.

(47) Qu'importe que tous les acheteurs d'obligations d'épargne du Canada soient des Canadiens. S'ils achètent ces obligations au lieu d'obligations provinciales, les provinces doivent alors s'adresser pour emprunter au marché des capitaux de New York; cela revient au même que si le gouvernement fédéral empruntait des États-Unis.

(48) Lorsqu'il se produit un changement dans les besoins de trésorerie du gouvernement, il faut considérer les mouvements de capitaux nets. D'autres nécessités forcent le Canada à s'adresser au marché new-yorkais. Si nous empruntons à des fins non productives, le coût de l'intérêt appauvrira les générations à venir.

(49) Si nous sommes plus riches maintenant, malgré l'augmentation de la dette, c'est qu'un certain nombre de choses se sont produites (comme le progrès technologique) qui augmentent notre niveau de vie et notre croissance.

(50) L'augmentation des dépenses et déficits du gouvernement a entraîné des pertes d'emplois, minant nos futurs stocks de capitaux, parce que nous empruntons plus à l'étranger ou parce que les taux d'intérêt montent, ce qui signifie que moins d'investissements sont faits au Canada. Ces effets sont plus prononcés encore si on commence tout d'abord avec un déficit important.

(51) De 1981 à 1984, les revenus fiscaux du gouvernement ont diminué et les paiements de transfert ont augmenté, à cause des répercussions sur le Canada des politiques monétaires plus serrées qui ont sévi de 1979 à 1981, surtout aux États-Unis. Les politiques fiscales utilisées pour essayer de maintenir l'activité et le revenu, qui étaient tranchés par les politiques monétaires restrictives, ont semblé très molles, du point de vue des mesures déficitaires.

(52) Les Américains doivent réduire leur déficit — cette mesure aurait un effet positif sur le déficit du Canada et lui permettrait d'utiliser des politiques monétaires moins serrées.

(53) On peut réduire le déficit en réduisant les dégrèvements fiscaux. Par exemple, les dispositions relatives au REER peuvent créer de l'épargne à un moment où l'on veut encourager les investissements.

(54) Les dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés sont nettement improductifs. Le fardeau fiscal a été déplacé dans une certaine mesure, du revenu des entreprises au revenu — salaires et gains — des familles. Les échappatoires devraient être supprimés, par exemple dans le cas des exemptions de gains en capitaux.

(55) Nous devrions nous attaquer à notre déficit en supprimant ces échappatoires non productifs en vue d'augmenter le revenu. Ce serait là un bon avertissement aux marchés pour qu'ils diminuent la pression exercée sur les taux de change et d'intérêt.

(56) On pourrait augmenter l'emploi en supprimant les échappatoires et en augmentant les dépenses. Cette approche budgétaire équilibrée aurait sur l'économie un effet multiplicateur.

(57) Le changement technologique a signifié, dans le passé, que le PNB a augmenté de neuf fois et l'emploi de trois fois de 1926 à 1983 de même que notre population. Mais l'emploi par tête a diminué. C'est un des avantages d'une plus grande productivité. Notre économie sera-t-elle assez souple pour s'adapter à d'autres changements?

(58) L'économie croît présentement assez bien et devrait produire de l'emploi à long terme.

(59) Le taux de participation a beaucoup augmenté, principalement à cause de l'accès d'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail.

(60) Au cours des prochaines années, la démographie sera favorable à la création d'emplois.

(61) La réduction du temps de travail a occasionné une forte croissance de la productivité jusqu'à ces dix dernières années. Il serait étonnant que nous revenions à la croissance des années 50 et 60 avant la fin de la présente décennie. Lorsque la productivité ne croît pas, les travailleurs sont moins disposés à réduire leur semaine de travail. Il est nécessaire d'augmenter les salaires horaires véritables si l'on

veut assurer une croissance rapide et encourager du même coup les gens à travailler moins longtemps.

(62) La croissance de la productivité rendrait le travail partagé plus acceptable.

(63) La croissance de la productivité se réalise par l'innovation, l'utilisation de machinerie et d'équipement nouveaux, l'investissement qui fait appel à la nouvelle technologie ainsi que par une main-d'oeuvre qualifiée, éléments qui nécessitent plus d'investissements du secteur public.

(64) Notre capacité de produire des biens de consommation à partir de nos ressources s'est révélée très avantageuse pour nous sur le plan financier; par contre nous n'avons pas aussi bien réussi en ce qui concerne la production d'équipement.

(65) Il est possible que nous devions changer de rythme aujourd'hui, ce que nous n'avons pas fait jusqu'ici vu notre succès dans d'autres secteurs.

(66) Nous n'avons pas stimulé l'investissement de capitaux de risque autant que d'autres pays.

(67) Il peut y avoir un écart entre le moment où survient une invention et celui où l'équipement qui en découle est mis en place. Or, au Canada, les entreprises de capitaux de risque ne comblent pas ce fossé aussi bien que dans les autres pays. Les crédits d'impôt au titre de la recherche et du développement ont permis de pallier ce manque par le passé. Il est possible que le gouvernement ait à participer plus directement à ce processus.

(68) Le progrès technologique s'effectue en trois étapes: innovation, développement et production. L'étape du développement doit peut-être être favorisée par le gouvernement tout au long de l'étape d'innovation pour faciliter le passage de l'idée à la réalisation.

(69) Les États-Unis ont réussi à créer un milieu favorable à l'innovation en engageant des dépenses militaires.

(70) Pour créer une situation semblable, nous pourrions mettre sur pied un programme d'appui axé sur le succès plutôt que sur les activités.

(71) Des consortiums regroupant le gouvernement, les universités et les entreprises pourraient favoriser davantage la création de ponts entre l'innovation et la production.

(72) Il y aura bien sûr toujours des emplois, mais la nécessité d'en créer d'autres pourrait diminuer par suite de changements démographiques.

(73) Le taux de chômage mesuré est considérable vu la quantité des nouveaux membres de la population active. Les jeunes changent plus souvent d'emploi que les plus âgés. Nos taux de chômage ne seront probablement jamais aussi élevés qu'ils l'ont été, quelle que soit la demande. Il n'est pas nécessaire d'atteindre un taux de croissance de 5 p. 100 par année pour se débarrasser du problème du chômage comme durant les années 50 et 60. Nous pouvons le faire progressivement avec des taux de croissance inférieurs.

(74) Plus une économie supporte des taux de chômage élevés, plus il est difficile de les réduire parce que les gens qui restent sans travail pendant longtemps perdent une partie de leurs compétences et ont de plus en plus de difficultés à réintégrer le marché du travail. À cet égard, le taux de chômage est coûteux à long terme.

(75) Toutefois, durant la Seconde guerre mondiale, nous avons pu atteindre un taux de production élevé avec une main-d'oeuvre non habituée à travailler à cette fin.

(76) Il est très difficile de planifier les besoins futurs en main-d'oeuvre et de former les gens en vue d'emplois précis. Il n'y a rien de pire que de former des travailleurs en vue d'emplois qui n'existeront que longtemps après.

(77) Les programmes de formation générale sont plus réalistes puisque l'on ne peut déterminer avec précision les besoins futurs de la société. Par exemple, il n'est plus nécessaire pour les entreprises de garder au sein de leur effectif permanent un programmeur qualifié vu le grand nombre de programmeurs en quête d'un emploi.

(78) Il y a toutefois des compétences de base dont tout le monde aura besoin. Les facultés universitaires d'administration se rendent maintenant compte que leurs programmes hautement spécialisés ne débouchent plus autant sur des emplois que les programmes d'étude plus généraux.

(79) Les groupes de chômeurs invétérés posent un danger d'agitation sociale, surtout s'il s'agit de jeunes qui risquent fort de rester au chômage pendant une période prolongée.

(80) On peut certainement aider les chômeurs en investissant dans les infrastructures. Ces investissements ne peuvent pas toujours être maintenus aux mêmes niveaux bien qu'ils soient favorisés par la mobilité des travailleurs.

(81) Faudrait-il créer des emplois là où se trouve la main-d'oeuvre, ou vice versa? La solution est quelque part entre les deux: si une personne choisit de vivre au Cap Breton, pourquoi faudrait-il la subventionner pour lui permettre de rester là au chômage?

(82) La nature du chômage est un facteur important. Il est plus difficile de déplacer les travailleurs plus âgés, qui ont des familles, que les plus jeunes. Il faut donc inciter les jeunes à se déplacer.

Entrevue avec le docteur Hermann Schmidt
Directeur de l'Institut fédéral de
formation professionnelle
Bonn, Allemagne de l'Ouest
Le 21 janvier 1987

(1) L'Institut, créé en 1970, assure la liaison entre le gouvernement et l'industrie privée ainsi que les syndicats. Il reçoit ses fonds, approuvés par le Parlement, du ministre fédéral de l'Éducation. Il réalise des projets de recherche et de développement en matière de formation professionnelle.

(2) L'Institut négocie les besoins en formation indépendamment du gouvernement.

(3) L'Institut fournit des données sur l'enseignement et la formation pour fins d'information des employeurs et du public ainsi que de préparation de discussions et de la planification.

(4) De plus, il met au point des programmes et prépare des règlements (de concert avec les associations patronales, les syndicats, les chambres de l'industrie, des PME et du commerce, et le ministre fédéral de l'Économie) relativement aux 380 professions reconnues par le gouvernement.

(5) Quatre-vingts pour cent des 1,8 million de jeunes sont formés selon les règlements mis à jour dernièrement. On espère que d'ici 1990 tous les jeunes participant au système de formation interne-externe (formation en entreprise et dans des collèges communautaires) recevront la formation la plus à jour possible.

(6) L'Institut planifie et finance des centres de formation interentreprises. Il leur verse un maximum de 65% de leurs frais d'établissement. Ces centres, entretenus principalement par les associations de PME, couvrent la majeure partie de leurs frais d'exploitation, le reste étant payé par le gouvernement.

(7) Soixante-cinq pour cent des jeunes apprentis sont formés dans des entreprises de moins de 50 employés.

(8) Frais de formation: centres de formation internes, environ 60 000 \$ de dépenses d'établissement par place et 7 500 \$ de frais d'exploitation (en moyenne) par place. La majeure partie de la formation interne se déroule en cours d'emploi, n'exigeant pas d'investissement.

(9) Les 50 000 places des centres de formation desservant des petites et moyennes entreprises servent à former annuellement 500 000 apprentis.

(10) Quinze pour cent de tous les employés de métier sont des apprentis et cinq pour cent des employés des grandes sociétés industrielles sont des apprentis.

(11) Les employeurs trouvent moins coûteux de donner une formation à leurs employés que de chercher des travailleurs qualifiés sur le marché du travail.

(12) L'Allemagne a répondu au gonflement de la population active qui a eu lieu en 1975 par suite de l'explosion démographique en portant le nombre des places de formation de 500 000 à 700 000 années-personnes (Le nombre total des personnes formées passant de 1,2 million à 1,8 million).

(13) Il y avait plus d'emplois que pouvaient occuper les travailleurs non qualifiés au cours des années 60 que pendant les années 70. On prévoit que d'ici les années 90 le nombre des travailleurs non qualifiés qui trouveront du travail sera très restreint.

(14) Les travailleurs qualifiés ayant reçu une formation appropriée sont nécessaires au maintien de la compétitivité sur le marché mondial. L'investissement des ressources humaines promet de rapporter plus que l'investissement de capitaux.

(15) En 1976, le gouvernement a discuté du projet d'imposer à l'industrie privée une taxe destinée à permettre le financement de l'augmentation du

nombre de places de formation. Le secteur de la construction a consenti à des prélèvements pour que la formation et la disponibilité des travailleurs qualifiés soient triplées en six ans.

(16) Les syndicats ont appuyé le projet de loi correspondant. Le patronat a jugé qu'il constituait une intervention gouvernementale inutile.

(17) Les employeurs ont convenu de créer volontairement les places de formation supplémentaires nécessaires.

(18) La majeure partie de l'augmentation a eu lieu dans le secteur des PME, où les apprentis peuvent être formés en cours d'emploi à peu de frais et recevoir leur formation théorique dans des écoles et des centres interentreprises.

(19) Toutes les grandes entreprises s'occupent de former des jeunes, mais elles n'interviennent que pour 15% du total des places de formation. Les frais généraux qu'elles doivent acquitter pour ces places sont plus élevés que ceux des PME. Néanmoins, la participation de grandes entreprises prestigieuses a encouragé celle d'autres entreprises.

(20) Le vieillissement de la population et la diminution de la population active font planer sur les petites entreprises le risque de perdre des travailleurs qualifiés au profit de sociétés offrant des conditions plus alléchantes.

(21) Les exigences de la technologie nouvelle ont donné lieu à la création d'emplois très spécialisés dans les grandes entreprises au cours des dix dernières années, alors que les travailleurs non spécialisés se sont trouvés sans emploi. Ces entreprises suivent de près l'évolution du marché du travail et peuvent s'y adapter rapidement.

(22) Des études ont révélé qu'il est difficile de recycler les travailleurs non qualifiés, à cause non pas d'un manque de motivation mais de leur incapacité de s'adapter à des méthodes nouvelles.

(23) Vu l'entrée de très nombreux jeunes sur le marché du travail au cours des années 70, bien des travailleurs âgés perdent leur emploi parce qu'on les remplace par des jeunes ayant une formation supérieure à la leur.

(24) Le gouvernement fédéral et le Bureau fédéral de l'emploi, situé à Nuremberg, ont consacré trois milliards de DM en 1986 au recyclage des chômeurs,

dont 51% sont des travailleurs non qualifiés, 31% ont plus de 45 ans et 32% sont en chômage depuis plus d'un an (1986).

(25) Bien que la formation initiale doive être conforme aux lignes directrices et règlements fédéraux, il n'en va pas de même pour le recyclage. La formation se juge à un examen final. Le recyclage se déroule d'ordinaire officieusement sur les lieux du travail. Cependant, vu les nécessités des techniques de pointe, les entreprises assurent un recyclage beaucoup plus rigoureux qu'auparavant, de façon tant interne qu'externe.

(26) Le système de formation en alternance actuel a été établi en 1969 et ne porte que sur la formation initiale. Il a été recommandé de l'appliquer au recyclage entre les petites entreprises et les collèges, centres de formation, etc.

(27) Pour trouver un emploi, il est d'une importance cruciale de connaître le milieu de travail. Cela exige une communication avec l'employeur.

(28) Jusqu'en 1986, les montants payés au chômeur en formation et à celui qui ne recevait pas de formation étaient à peu près les mêmes. Depuis, le Bureau fédéral de l'emploi verse des indemnités de formation pour encourager la participation aux programmes de formation.

(29) Il est facile de se rendre compte qu'il est plus judicieux d'investir dans le recyclage à court terme que de verser des prestations de bien-être social à long terme.

(30) On songe à ramener la semaine de travail à 35 heures. Cela donnerait lieu à une réorganisation de la formation interne.

(31) Nous avons prévu deux possibilités extrêmes pour ce qui est de l'emploi en 1995:

a) pessimiste: 3,5 millions de chômeurs,

b) optimiste: 1,0 million de chômeurs en période d'expansion économique passable: mais en moyenne, 1,5 million (1995)

Le chômage a de plus en plus tendance à être de longue durée, et ce sont les organismes provinciaux et municipaux de bien-être social qui en paient le prix. Les cotisations d'assurance-chômage des employeurs et des travailleurs assurent des prestations pendant un maximum d'un an.

(32) Les gouvernements fédéral et provinciaux financent des mesures ayant trait aux travailleurs peu productifs, handicapés et étrangers. En général, les entreprises privées ne prennent pas des mesures semblables.

(33) L'Institut croit que les infrastructures existantes (centres de formation, collèges, etc.) pourraient subir une expansion sur les plans régional et local afin que l'apprentissage et l'emploi puissent augmenter grâce à des méthodes de financement collectif (comme celles dont il est question au point 15 ci-dessus).

(34) On constate de plus en plus que le déclin de l'agriculture et le passage des travailleurs agricoles à d'autres secteurs se traduisent par une dégradation de l'environnement. Autrefois, les agriculteurs entretenaient les terres. Le gouvernement devra verser beaucoup plus de fonds pour entretenir les terres qu'il n'en aurait déboursés pour subventionner les agriculteurs.

Entrevue avec le professeur Bertrand Schwartz
Directeur de la Recherche participante
sur les nouvelles qualifications (1983)
Paris, France
Le 29 janvier 1987

(1) Il faut constater que les débouchés pour les travailleurs sans qualifications diminuent et que les lycées d'enseignement professionnel (LEP) ont un succès limité (40% à 50% des gradués ne reçoivent pas de diplôme) et que depuis trois ans, le niveau de sélection sur le marché du travail augmente.

(2) Il est fort possible que les deux millions de chômeurs en France ne travailleront jamais.

(3) Il faut lutter contre l'idée qu'il n'y a pas de places pour ceux avec des qualifications intermédiaires. On peut réconcilier l'efficacité et l'égalité.

(4) La recherche se centrerait sur deux affirmations:

(a) il y a des postes de travail intermédiaires qui ne nécessitent pas de formation précise. Il faut seulement les identifier;

(b) on peut prendre les élèves qui sont en échec et les amener à un niveau de qualification plus élevé.

(5) On a créé 40 lieux d'expérience, avec 12 jeunes défavorisés par lieu. Les professeurs des LEP et d'autres animateurs ont travaillé avec ces jeunes selon deux hypothèses pour faire surgir de nouveaux emplois:

- (a) parce que tout le monde réfléchit ensemble à ces nouveaux emplois, il y a une motivation profonde;
- (b) on n'a pas besoin de qualifications préalables parce qu'on apprend à apprendre avant d'apprendre de nouvelles tâches.

(6) Le système d'éducation actuel fait croire que les gens qui font un métier idiot sont idiots et que ceux qui sont en échec ne savent pas réussir. La recherche a tenté de renverser cette attitude.

(7) Neuf à onze sur douze des jeunes ont pu passer l'examen que passent les lycéens (dont 50% échouent, c.f. (1) ci-dessus).

(8) Une recherche commence sur les problèmes des entreprises:

- (i) le manque de qualité qui coûte entre 5% et 15% du chiffre d'affaires des entreprises;
- (ii) entretien: le besoin d'augmenter la compréhension des ouvriers vis-à-vis le fonctionnement des machines (Lutz, par. 4);
- (iii) communication: pour augmenter la compatibilité entre l'économie et les besoins sociaux.

(9) Lorsqu'on essaie de changer ou de faire évoluer le système, il faut monter d'abord des modèles à petite échelle qui marchent.

Entrevue avec Ian Stewart
Département de sciences économiques
Université Queen's
Le 16 janvier 1986

(1) L'emploi est fonction de la taille de la population: pour peu que le niveau des salaires soit approprié, tout le monde trouve du travail (thèse néo-classique).

(2) Cela signifie qu'il ne peut pas y avoir de chômage structurel à long terme.

(3) Durant le siècle écoulé, l'offre de travail a été adaptée à la demande par la diminution des heures de travail.

(4) La valeur attachée aux loisirs a augmenté, l'emportant sur la hausse des revenus.

(5) À long terme, le chômage est fonction de la population; à court terme, les hauts niveaux de chômage sont difficiles à expliquer, étant des phénomènes cycliques.

(6) Le chômage structurel est dû au changement technologique et à la concurrence internationale, lesquels provoquent des déplacements de main-d'oeuvre. Ce déplacement peut durer jusqu'à ce que les chômeurs soient absorbés par d'autres secteurs.

(7) Des taux de participation accrus, et particulièrement en raison de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, font que les économies industrialisées ne parviennent pas à créer assez rapidement le nombre d'emplois voulu.

(8) Durant la période inflationniste de la fin des années 60 jusqu'aux années 80, le prix de la main-d'oeuvre s'est accru à tel point que son remplacement par la machine a été rapide dans certains secteurs. L'Europe a connu une hausse relative beaucoup plus rapide du prix de la main-d'oeuvre que les États-Unis.

(9) Les économies qui croissent plus rapidement que les autres et qui sont capables de soutenir ce rythme possèdent une main-d'oeuvre de forte qualité et de forte capacité.

(10) Le rythme de l'accumulation de capital ne peut expliquer les taux d'expansion rapide de certains pays (comme l'Inde). La croissance y est le résultat de gains de qualité de la main-d'oeuvre, par le biais de l'investissement dans l'éducation et dans la formation.

(11) La nature du changement technologique signifie qu'il nous faut songer sérieusement à doter notre main-d'oeuvre de qualifications nouvelles et à mieux l'adapter aux besoins du marché du travail.

(12) L'économie des années 70 a été gérée en réponse à des contraintes et à une série de chocs structurels: concurrence, inflation, choc pétrolier, érosion des forces dynamiques, révolution électronique.

(13) L'économie fut gérée au moyen de politiques financières et monétaires oppressives qui ont résulté en un déplacement de main-d'oeuvre dans les pays

industrialisés — l'économie canadienne n'a pas connu une croissance suffisamment rapide pour absorber cette main-d'oeuvre.

(14) L'éducation a été structurée comme si les jeunes allaient occuper des emplois de bureaucrates et non les emplois de haute technologie où la demande est forte.

(15) Le niveau d'éducation de la main-d'oeuvre japonaise est bien supérieur à ce qu'il ne l'est en Amérique du Nord.

(16) La formation institutionnelle, par opposition à la formation industrielle (privilegiée au Japon), est bien plus facile à gérer. L'Amérique du Nord éprouve des difficultés à combiner les deux types de formation.

(17) Nous avons besoin d'un système de recyclage intense hautement flexible capable de s'ajuster aux besoins de l'industrie dans une période de changement structurel et technique rapide.

(18) Si nous n'opérons pas ce recyclage, il en résultera un désordre structurel permanent et une régression des travailleurs canadiens vers des emplois de moins en moins qualifiés.

(19) En l'absence d'inflation, le chômage aurait été moins élevé durant les années 70 et 80.

(20) Les ajustements de main-d'oeuvre sont plus faciles à effectuer en période de croissance rapide.

(21) Au Canada, la mobilité, la flexibilité et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre sont freinées par l'inflation et la récession.

(22) Les collèges d'enseignement technique et les universités commencent à mettre davantage l'accent sur les connaissances techniques nouvelles et moins sur les anciennes qualifications industrielles.

(23) Les cycles d'éducation inférieurs doivent également commencer à s'adapter.

(24) Le plein emploi ne pourra être atteint sans une transformation profonde de la politique publique.

(25) Les mécanismes par lesquels s'établissent les salaires favorisent l'inflation et présentent de ce fait un problème.

(26) Si l'on veut que l'économie tourne à pleine capacité, il faut commencer à s'intéresser de près aux

mécanismes de négociation salariale, à la politique salariale et à la justice sociale.

(27) Le Japon a réalisé d'énormes progrès technologiques, accompagnés d'un chômage très faible.

(28) L'agriculteur canadien moderne a réalisé des percées similaires depuis 1946.

(29) Les travailleurs d'aujourd'hui résistent à ces mutations technologiques s'ils ne se sentent pas assurés d'un emploi et de leur capacité à se recycler.

(30) Le Canada possède la capacité d'absorber la main-d'oeuvre et de réaliser le plein emploi.

(31) Le niveau de planification de la main-d'oeuvre est un facteur essentiel et le pivot de tout le processus.

(32) Les économies déchirées par la guerre de l'Asie du Sud-Est ont eu la possibilité de repartir sur une base dynamique.

(33) Les provinces maritimes sont devenues dépendantes des paiements de péréquation et du système d'aide sociale, rendant difficile la sortie de la phase de déclin dans laquelle elles se trouvent.

(34) Cette dépendance amoindrit la capacité à réinvestir et à décoller.

(35) L'évolution technologique signifie que la situation géographique perdra son importance.

(36) La capacité à «mobiliser» est fonction de l'idée que l'on se fait de la tâche.

(37) Le désir des entrepreneurs d'avoir un «État minimal» rend la mobilisation difficile.

(38) L'Autriche est sortie d'une crise profonde grâce à une forte institutionnalisation au centre de l'État et à la coopération entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

(39) Ceux qui voient avec méfiance le rôle de l'État en sont venus à craindre toute intervention de la société par le biais des lois et des règlements.

(40) Sur le plan de la création d'emplois, les États-Unis ont obtenu d'excellents résultats par des approches keynésiennes à petite échelle.

(41) L'économie de l'avenir sera dominée par de petits entrepreneurs, faisant des choses à une petite échelle de manière adaptable.

(42) Le monde moderne peut-il fonctionner sans l'État providence?

(43) Il nous faut rendre la fiscalité et la politique sociale plus équitables.

(44) Le rythme de la dissémination technologique et de l'apparition de nouvelles infrastructures va s'accélérer. Au fur et à mesure que les besoins publics s'accroissent, l'État doit intervenir pour assurer leur satisfaction.

(45) En une période de mutation aussi rapide, l'éducation et la formation ne doivent pas subir de coupures budgétaires.

(46) Le commerce bilatéral ignore les réalités du village global; un monde stable est impossible.

(47) Un système de libre-échange multilatéral entraînerait la spécialisation: toutes les industries ne survivraient pas dans tous les pays.

(48) Le libre-échange maximise la production mondiale réelle.

(49) La plupart des arguments protectionnistes ne tiennent pas; le protectionnisme n'apportera pas le plein emploi.

(50) Il faut trouver le moyen de ne pas céder à ceux qui veulent protéger ce qui ne devrait pas l'être.

(51) Nous avons besoin d'alternatives plausibles pour pouvoir soutenir le rythme des gains de productivité de l'économie mondiale.

(52) Les exportations ont augmenté rapidement, sans gain équivalent du PIB.

(53) Cela prouve que le Canada ne pourra résoudre tous ses problèmes par l'exportation.

(54) Les importations sont des marchandises que nous payons avec nos exportations.

(55) Les importations équilibrent toujours les exportations.

(56) La dépréciation de la monnaie canadienne entraîne la diminution de notre niveau de vie; chaque fois que le cours de la monnaie chute, nous nous appauvrissons.

(57) L'aspect bilatéral du libre-échange est problématique; une approche multilatérale entraînerait la maximisation de la production mondiale réelle.

Entrevue avec des représentants de différents syndicats

Vienne, Autriche

Le 3 février 1987

(1) Quatre-vingt-dix pour cent des apprentis se trouvent dans 45 secteurs professionnels (sur 220). Un tiers des apprentis sont des jeunes femmes.

(2) Quarante pour cent des jeunes demandent des postes d'apprenti (système de formation en alternance) dans une des 55 000 entreprises qui en offrent, 40% reçoivent une formation à plein temps, 10% reçoivent une formation d'un autre genre (sciences infirmières, travail social, etc.) et 10% quittent l'école à l'âge de 15 ans pour se joindre à la population active en tant que travailleurs non qualifiés.

(3) En 1970, de 18% à 19% des jeunes de 15 ans ont quitté l'école pour se joindre à la population active. Depuis 15 ans, la proportion des jeunes qui abandonnent ainsi l'école et ne reçoivent aucune autre formation n'a été que de 5% à 10%.

(4) Les entreprises qui offrent des places de formation le font pour des raisons financières. Les syndicats estiment que certaines entreprises engagent des apprentis non pas pour répondre aux besoins de ceux-ci mais pour réaliser des économies, vu le faible salaire des apprentis.

(5) En général, les petites entreprises n'ont pas les moyens de garder les apprentis à leur service après la période de formation, bien que les travailleurs spécialisés aient davantage de chances de trouver des emplois intéressants et bien rémunérés.

(6) Un de ces apprentis qui en est à sa troisième année de service gagne environ la moitié du salaire d'un travailleur accrédité, même s'il a les mêmes compétences. Dans l'industrie, les travailleurs accrédités sont souvent mieux payés parce que leur salaire est fonction du rendement.

(7) Les syndicats appuient le système de formation en alternance et signalent des rapports sous lesquels il pourrait être amélioré. Par exemple, l'apprenti passe actuellement quatre jours par semaine en atelier et un jour par semaine en classe. Les syndicats voudraient qu'il s'agisse de trois jours en atelier et de deux jours en classe. Les employeurs sont également favorables au système, mais ils ne croient pas forcément que le fait de passer davantage de temps en classe soit le gage d'une meilleure formation.

(8) Les syndicats aimeraient que les apprentis aient un deuxième jour de cours afin qu'ils puissent acquérir plus de connaissances théoriques. Dans certains cas, la formation reçue dans une entreprise ne suffit pas à l'acquisition d'un degré de compétence élevé. Une journée supplémentaire d'études comblerait la lacune. La formation dans toutes les entreprises n'est pas uniforme.

(9) Tous les apprentis sont assujettis au même cadre législatif. Les syndicats jugent que la législation devrait établir des distinctions entre les métiers selon les compétences qu'elles exigent.

(10) Le mouvement syndical influence la teneur de la formation, mais c'est la Chambre de commerce qui contrôle la qualité de cette formation.

(11) Il y a de plus en plus d'apprentis dont l'accréditation est récente qui ne peuvent pas trouver de travail dans leur métier souvent en raison tout simplement du chômage frictionnel. Des apprentis qualifiés de 19 à 25 ans, 30 000 (45%) sont incapables de trouver du travail. Il y a lieu de mieux coordonner la formation donnée et les besoins du marché du travail. Néanmoins, les travailleurs spécialisés ont de meilleures perspectives d'emploi que les travailleurs non spécialisés dépourvus de formation.

(12) Les apprentis ont besoin de plus de formation du genre qui leur permet de s'adapter à l'évolution des besoins et d'élargir leur champ de compétences. Les écoles de formation professionnelle ou technique avancée donnent plus de formation de ce genre que les écoles de niveau inférieur.

(13) Deux instituts (l'un dirigé par les syndicats et l'autre dirigé par la Chambre de commerce) donnent des cours de recyclage.

(14) Les cours de recyclage durent de 4 à 14 mois.

(15) Les travailleurs de la métallurgie et les travailleurs manuels sont ceux qui ont le plus de mal à se recycler. L'impression d'être déraciné à l'âge de 45 ans est un des obstacles psychologiques à surmonter.

(16) On enseigne maintenant aux apprentis à accepter le fait qu'il se peut qu'ils doivent changer de profession pendant leur vie professionnelle.

(17) Il est beaucoup plus difficile d'encourager la mobilité en raison d'obstacles tels que les disparités régionales des salaires et des coûts de production et la réticence des familles à quitter leur région.

Entrevue avec Paul-Pierre Valli
Assistant de P. Séguin
Ministre français des Affaires sociales,
de l'Emploi et de la Formation
Paris, France
Le 9 septembre 1986

(1) Le ministre français des Affaires sociales, de l'emploi et de la formation, Philippe Séguin, a récemment lancé un programme de lutte contre le chômage en France composé de trois volets (le nombre de chômeurs s'élève maintenant à 2,5 millions).

(2) Les deux premières étapes sont maintenant en cours et semblent se dérouler convenablement. M. Séguin s'est d'abord attaqué au chômage chez les jeunes en instaurant un programme visant à améliorer la situation sociale des jeunes. Bien que les jeunes travailleurs soient rémunérés en deçà du salaire minimum par les entreprises privées, le gouvernement verse les avantages sociaux et finance des programmes de formation.

(3) Le deuxième volet du programme de M. Séguin vise à promouvoir la discussion entre tous les partenaires sociaux et à assouplir les règlements relatifs à la rémunération des emplois à temps partiel et temporaires.

(4) Le troisième volet du programme, qui est aussi le plus litigieux, concerne les travaux d'utilité collective (TUC) subventionnés par le gouvernement, qui ont une valeur sociale intrinsèque mais que le secteur privé pourrait considérer comme coûteux ou inintéressants.

(5) Les chefs de syndicat ont critiqué le programme qu'ils considèrent comme une solution archaïque plutôt que progressive qui permettrait de trouver des moyens d'accroître la productivité et la capacité de concurrence.

(6) La «valeur sociale» de ces emplois a été remise en question tout comme leur utilité à long terme. (En font partie l'aide domestique, le soin des personnes âgées, la livraison des journaux à domicile.)

(7) M. Séguin est d'avis que la réalité nous force à choisir entre ces types d'emplois et le chômage, et il s'est engagé à réduire le taux de chômage.

(8) Le coût de ce programme s'élèvera à 73 \$ millions en 1986 et à 526 \$ millions en 1987. Le

gouvernement Chirac, notamment le ministre des Finances, Édouard Balladur, n'a pas encore approuvé le projet.

(9) Dans un contexte économique difficile pour la France et malgré l'incidence positive de la réduction des prix du pétrole, cela a donné lieu à une augmentation du revenu disponible des ménages.

(10) Toutefois, l'affaiblissement du dollar, qui semblait avantageux au début, est maintenant un handicap, puisqu'il entraîne la diminution des exportations de la France vers les États-Unis et renverse la tendance aux équilibres commerciaux positifs.

(11) Cette importance accrue des marchés internationaux a poussé la France à analyser l'état de sa propre économie, laquelle semble souffrir d'une incapacité de concurrencer, d'un sous-investissement et d'un sous-emploi.

(12) On s'attend que la demande des biens de fabrication croîtra, mais les exportations de la France diminueront probablement de 0,2 p. 100 en raison de la concurrence étrangère. Les importations continueront d'augmenter, tout comme durant la première moitié de 1986. Autrefois sur un pied d'égalité avec le Japon, la France se compare maintenant à la Grande-Bretagne.

(13) En dépit de l'augmentation des investissements du milieu des affaires, par rapport à 1985, le niveau d'investissement en France demeure faible en raison de la forte activité des petites entreprises et du secteur commercial. La capacité de production de la France n'a pas changé depuis la première hausse importante du prix du pétrole. Le milieu des affaires n'investit plus dans les immobilisations et les importations de l'étranger deviennent de moins en moins chères et de plus en plus intéressantes.

(14) Par conséquent, la France demeure le seul des sept principaux membres de l'OCDE à avoir réduit le taux de chômage depuis 1983. Le nombre des chômeurs a crû en moyenne de 18 000 par mois et on s'attend à ce qu'il augmente de 200 000 en 1986.

(15) C'est pourquoi l'on encourage l'épargne et l'investissement plutôt que la dépense et que l'on offre des possibilités de formation au lieu d'encourager la dépendance de l'aide sociale.

(16) Plus particulièrement, les membres de la Commission des finances recommande de réduire les taux d'intérêt et d'encourager le milieu des affaires à

réinvestir les profits marginaux plutôt que de spéculer, ainsi qu'à réorienter les épargnes vers les secteurs productifs de l'économie.

(17) Au moment de déterminer les types d'emplois qui exigent une formation, il faut tenir compte des problèmes que pose l'avènement de la nouvelle technologie.

(18) En France, on ne perçoit pas encore les conséquences de certaines nouvelles technologies, telles que les biotechnologies.

(19) Il est essentiel de se rendre compte que la structure sociale qu'engendre cette nouvelle technologie est plus importante que la technologie même.

(20) La base industrielle de l'Allemagne est plus solide que celle de la France; les ouvriers d'usine jouissent d'une plus grande autonomie et les niveaux hiérarchiques entre la direction générale et le lieu de travail sont moins nombreux.

(21) En France, on a créé des emplois sans s'assurer qu'ils concordent avec des compétences précises. C'est pourquoi le niveau de compétence en Allemagne est plus élevé qu'en France.

(22) Il faut analyser l'évolution des emplois: quels secteurs subissent une transformation?

(23) Les opérateurs de machines informatisées doivent maintenant posséder plus de connaissances que le simple fonctionnement et l'utilisation de l'appareil: on assiste à l'émergence d'un nouveau type de dialogue entre les ingénieurs et les opérateurs (en Allemagne plus qu'aux États-Unis, qu'au Canada, et qu'en France).

(24) En Allemagne, on constate une moindre bipolarisation en milieu de travail entre les tâches de conception et les tâches d'exécution. Les employés des niveaux intermédiaires («ouvriers hybrides») assurent ainsi un lien entre les méthodes de service et les ateliers de fabrication.

(25) Beaucoup de nouveaux emplois seront probablement créés dans le secteur de l'entretien.

(26) Il devient par conséquent vital de savoir réagir à des problèmes imprévus et de communiquer à l'aide de concepts plus abstraits.

(27) Même les travailleurs manuels devront faire preuve d'une aptitude à jongler avec des concepts abstraits vu la relation qui s'établit entre les ingénieurs et les opérateurs (voir par. 23).

(28) Il ne fait aucun doute que les emplois dans le secteur de la fabrication diminueront; il est possible que de nouveaux emplois soient créés dans le secteur tertiaire, ceux des services, de la recherche et du développement, par exemple.

(29) L'économie doit pouvoir transférer ses investissements à de nouveaux secteurs productifs (des textiles au génie aérospatial, par exemple).

(30) En France, ce transfert ne s'effectue peut-être pas assez vite. On a maintenu artificiellement des emplois dans des secteurs dont les possibilités diminuent de plus en plus et, en conséquence, l'économie est moins productive.

(31) Si l'on créait des emplois souhaitables sur le plan social, avec la réglementation actuelle, on risquerait de devoir les rémunérer à des taux supérieurs à ce que la demande accepterait de payer.

(32) En France, il y a une sorte de hiatus sur le marché du travail entre des chômeurs dont les indemnités peuvent être inférieures au salaire minimum et des travailleurs à temps plein. Les possibilités de travail à temps partiel sont minimales.

(33) Il existe beaucoup de tâches socialement utiles (travaux d'utilité collective) qui pourraient être entreprises: dégager les broussailles des forêts, prendre soin des personnes âgées à leur foyer, etc.

(34) Pour maintenir la même semaine de travail qu'aujourd'hui, il faut pouvoir assurer la charge de coûts salariaux qui supposent un haut niveau de productivité et de concurrence et, par conséquent, l'augmentation de la production.

(35) Si la production n'augmente pas, il faut réduire la semaine de travail ou, mieux encore, concevoir des modèles d'emplois à temps partiel dotés de régimes de rémunération souples.

Entrevue avec Michael Walker
Institut Fraser
Vancouver, Colombie-Britannique
Le 17 mars 1986

(1) Le gouvernement est l'un des principaux responsables du chômage car ses politiques, si bien intentionnées qu'elles soient, n'atteignent pas leurs objectifs.

(2) Le salaire minimum est un exemple d'intervention gouvernementale qui contribue au chômage, surtout chez les jeunes.

(3) Le salaire minimum empêche la création d'emplois pour ceux qui ont le plus de difficulté à trouver du travail.

(4) On constate d'une province à l'autre une forte corrélation entre le niveau du salaire minimum obligatoire et le taux de chômage chez les jeunes.

(5) Le régime d'assurance-chômage est une source de chômage. L'étude que l'Institut Fraser a faite de 12 pays montre que le chômage est plus élevé quand les prestations d'assurance-chômage sont plus élevées.

(6) Cela revient, dans une certaine mesure, à une question de demande: si le chômeur s'en tire à bon compte, beaucoup voudront devenir chômeurs.

(7) De plus, tout programme d'assurance-chômage qui ne pénalise pas les sociétés qui offrent des emplois saisonniers encourage, de ce fait, le chômage saisonnier.

(8) Telle est la nature des programmes provinciaux de création d'emploi qui durent juste assez longtemps pour permettre au travailleurs de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

(9) Le recours au travail partagé, comme solution aux congédiements, (par exemple, l'Ontario Cement, 1975) rendu possible par l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage pour compléter les salaires ne tient pas compte du fait économique voulant que, si les profits baissent cela veut dire que le rendement du capital diminue, que la demande fléchit et que d'autres emplois existent ailleurs, là où la demande est plus forte et le rendement du capital, meilleur.

(10) L'Italie a étudié les effets du travail partagé sur la réduction du chômage. Les résultats n'étaient pas favorables.

(11) Même si Thurow prétend que les gens veulent la sécurité et la stabilité de l'emploi, plus encore qu'un salaire élevé, les politiques qui font abstraction des conditions du marché en faveur de programmes bien intentionnés d'où résulte une mauvaise allocation des capitaux, finissent par un échec.

(12) Si les capitaux ne sont pas continuellement investis là où leur rendement est maximum, l'instabilité qui en résultera sera plus préjudiciable à ceux-là mêmes qui sont le moins en mesure d'y faire face.

(13) Le rationnement, remplaçant le mécanisme des prix, en tant que méthode de distribution des biens, et sans tenir compte du profit comme élément de motivation, n'a jamais donné les résultats escomptés. Durant la guerre, par exemple, le rationnement n'a pas réduit la consommation de la classe riche,* qui avait assez d'argent pour se procurer ce qu'elle voulait, que ce fut ou non dans l'intérêt général.

(14) Le fait que le taux de chômage au Canada soit supérieur de 3 p. 100 à celui des États-Unis pose un nouveau et grave problème.

(15) Les mesures législatives gouvernementales influent sur cela de bien des manières.

(16) Selon des études suédoises, il existe un système à deux paliers: (1) d'un côté, les travailleurs bien rémunérés (les syndiqués) dont le niveau de productivité est élevé en raison des capitaux investis pour soutenir l'emploi; (2) de l'autre côté, les travailleurs non syndiqués qui n'ont pas et ne jouissent pas de la protection et du pouvoir accordés aux syndiqués.

(17) Ceci s'ajoute aux difficultés que pose le chômage sur le plan du rajustement du salaire réel. Les salaires réels indûment élevés entraînent le remplacement de la main-d'oeuvre par le capital.

(18) La législation provinciale du travail, qui consolide la position des syndicats vis-à-vis des travailleurs sans emploi pose un problème important.

(19) Le régime d'assurance-chômage des États-Unis est trois fois moins généreux que celui du Canada. C'est une des causes du taux de chômage plus élevé du Canada.

(20) Le régime d'assurance-chômage se finance au moyen des cotisations que l'employeur et l'employé versent régulièrement durant les périodes où le chômage n'est pas très élevé et l'argent ainsi accumulé sert à financer celles où il sera très élevé. Toutefois, au fur et à mesure que le chômage augmente, les cotisations augmentent et, tous les autres facteurs demeurant constants, l'employeur n'aura d'autre choix que celui de réduire ses autres coûts, peut-être l'utilisation de la main-d'oeuvre, augmentant ainsi le taux de chômage. Ceci peut faire bouler de neige.

(21) Le soutien du revenu doit se fonder sur le niveau de ce dernier. Ce soutien devrait s'assimiler à

une police d'assurance aux termes de laquelle on verse une prime proportionnée à la probabilité du chômage. La police d'assurance versera des prestations en cas de chômage.

(22) Il faut distinguer entre maintenir le revenu, quelles que soient les raisons du chômage (le revenu annuel garanti, l'impôt négatif) et offrir une véritable assurance contre le chômage.

(23) Le revenu annuel garanti ou l'impôt négatif permettrait d'orienter le régime vers ceux qui en ont véritablement besoin.

(24) À l'heure actuelle, le régime d'assurance-chômage transfère des fonds des industries jouissant d'une stabilité saisonnière aux autres qui n'en jouissent pas et, de ce fait, il récompense l'instabilité et encourage le chômage saisonnier.

(25) Les Canadiens ne veulent pas de politiques qui sont le fruit de compromis entre tous les groupes.

(26) En France, l'orientation des socialistes vers des politiques du marché ont démontré que la population opte pour des mesures qui réussissent, et non des compromis qui sont étrangers aux réalités économiques.

(27) Il nous faut reconnaître davantage que l'éducation, la recherche et le développement représentent un investissement sur le plan du capital humain et qu'il faut essayer d'en retirer un meilleur rendement.

(28) La souplesse est essentielle, qu'il s'agisse de capital humain ou de marchés monétaires.

(29) Si nous nous penchons sur les questions de la mobilité, du monopole et des imperfections des marchés de capitaux, nous verrons d'un nouvel oeil le problème du chômage.

(30) Au sujet de la mobilité et des programmes de soutien du revenu, il faut reconnaître que les analyses du niveau de la vie exprimées en valeurs monétaires sont souvent des représentations imparfaites de la réalité. Il est peut-être plus facile de bien vivre dans la région atlantique du Canada que dans toute autre région.

(31) Même si les subventions aux revenus sont très modestes, la répartition régionale de la population surprend par sa stabilité.

* (Note de PDG: Le but du rationnement n'était pas de réduire la consommation des riches, mais de garantir un minimum aux pauvres. Cet objectif a été atteint).

(32) Les programmes de formation des gouvernements fédéral et provinciaux sont souvent orientés vers des types de spécialisation qui sont déjà périmés.

(33) Il est difficile de dire quels types de spécialisation seront recherchés. Ceci veut dire qu'il ne faudrait même pas essayer de prédire quelle sera la demande dans ce domaine. L'individu devrait plutôt s'efforcer de se spécialiser dans un domaine de son choix, et d'en accepter tous les avantages et toutes les conséquences.

(34) Du strict point de vue analytique, la seule chose qui puisse entraîner le chômage au sens véritable du mot, pour les gens qui veulent travailler et qui ne peuvent trouver un emploi, c'est une force qui ne relève pas du marché.

(35) Les gouvernements ont recours à des lois pour appuyer ces obstacles au plein emploi.

(36) Le moyen de réduire le chômage et de promouvoir la sécurité économique est de supprimer les efforts individuels en vue d'atteindre la sécurité.

(37) Une trop grande intervention risque d'engendrer la stagnation.

(38) Les pouvoirs de la Couronne doivent être limités. Il nous faut un processus qui implique une certaine mesure d'action collective, dans un contexte qui sauvegarde les droits individuels.

Entrevue avec le professeur Jack Weldon
Département d'économie
Université McGill
Le 13 janvier 1986

(1) Le plein emploi est le fondement logique de toute politique. Sa réalisation est fonction de la volonté politique du gouvernement central, comme l'a démontré l'expérience de la Norvège et de la Suède.

(2) Les chômeurs constituent des ressources inutilisées: le maintien à l'emploi d'une population contribue à la croissance, à la réussite et à l'épanouissement de l'économie.

(3) Une société qui applique une politique de plein emploi est libérée et libre, et elle ne peut plus efficacement surmonter les obstacles, tels les tensions régionales.

(4) Pour appliquer une politique de plein emploi, le gouvernement doit être prêt à intervenir socialement

pour créer des emplois là où sont les ressources humaines, et non pour les travailleurs là où sont les emplois.

(5) Grâce à l'organisation de la société et à l'utilisation judicieuse du régime parlementaire, on peut transformer la politique macroéconomique pour permettre l'essor de politiques décentralisées et cohérentes.

(6) Les mesures macroéconomiques (fiscales et monétaires) adoptées aux États-Unis n'ont pas permis de faire face au choc pétrolier des années 70. Elles n'ont apporté que l'inflation. Le système politique américain ne permet pas l'intervention de l'État, qui est nécessaire à la réalisation d'une politique cohérente. La diversification de l'économie aurait permis de faire face aux problèmes des années 70.

(7) Le gouvernement fédéral est en mesure de fournir le soutien nécessaire afin d'assurer la réussite d'un programme de plein emploi.

(8) Les Canadiens vivent en fonction du court terme. Avec une politique de plein emploi, il est possible de planifier à long terme, notamment pour établir certaines stratégies comme la réforme fiscale.

(9) Le plein emploi amènera un accroissement de la productivité et un épanouissement de l'économie; le coût des programmes sociaux sera alors moins lourd.

(10) Certaines écoles de pensée affirment que toute mécanisation entraîne une réduction et un déplacement de la main-d'oeuvre.

(11) La machine est immédiatement considérée comme une menace pour les emplois.

(12) C'est la réalité du chômage qui nous fait accuser les machines, car les travailleurs craignent de perdre leurs emplois; cette crainte constitue une barrière à l'innovation. Mais quand on pratique une politique de plein emploi, les travailleurs n'ont pas peur de la mécanisation.

(13) La vie en société n'a de raison d'être qu'en fonction du bien-être des citoyens.

(14) De fait, l'envergure des programmes sociaux demeure encore dans des limites acceptables; elle a atteint un sommet en 1970, mais elle a diminué depuis.

(15) C'est grâce à nos services de santé et de sécurité que nos villes sont vivables. Nous aurions même avantage à les améliorer.

(16) Le chômage engendre des problèmes «réels»: nous sommes en danger de produire une génération de jeunes désabusés et aliénés.

(17) Le déficit n'a pas vraiment de conséquences distributives: il ne pèse pas lourd sur les épaules des riches.

(18) Il est beaucoup plus grave de maintenir des ressources inutilisées, car elles paralysent les structures sociales et rendent la société réfractaire au changement.

(19) Une fois qu'un gouvernement a décidé d'adopter une politique de plein emploi, les industries et les services doivent faire l'objet d'une évaluation systématique; cela peut représenter de 50 à 60 enquêtes qui sont menées simultanément: (observation des modèles de travail et de production dans le secteur des textiles, du transport urbain, des organismes municipaux, etc. et évaluation de leur capacité d'expansion.)

(20) Tout comme il en a été de la mobilisation entreprise face à l'urgence de la Seconde Guerre mondiale, le plein emploi doit être considéré comme une priorité pressante.

(21) Bien que l'interventionnisme n'ait pas été heureux en France sous Mitterand, la Suède, la Norvège et le Danemark y ont eu recours avec succès.

(22) Pour stimuler l'investissement et la croissance, il faut créer la demande.

(23) Le secteur des affaires répondra à la demande en investissant.

(24) Tant qu'il n'y a pas d'emplois disponibles, on ne peut parler de formation ... À quoi servirait-elle?

(25) C'est le bassin d'emplois potentiels qui crée le besoin de formation ou de recyclage.

(26) On va même assez cyniquement jusqu'à mettre sur pied des programmes de formation et de recyclage pour certains emplois qui n'existeront peut-être pas.

(27) On ne peut investir dans le capital humain sans s'assurer qu'il y aura un besoin et une demande pour tel et tel genre d'emploi.

(28) Les programmes de recyclage sont des prestations sociales déguisées; est chanceux celui qui réussit à trouver un emploi après son recyclage.

Entrevue avec Bruce Wilkinson

Université d'Alberta

Edmonton (Alberta)

Le 21 février 1986

(1) On pourrait réduire le déficit et faire baisser le taux de chômage notamment en diminuant les salaires gouvernementaux, en accroissant la sécurité d'emploi et en permettant ainsi aux gens de travailler plutôt que de faire face à des licenciements et au chômage.

(2) On pourrait également songer à imprimer plus de billets afin d'augmenter notre coefficient de couverture de 4%. Ainsi, le gouvernement n'aurait pas à recourir constamment à de nouveaux emprunts pour financer de nouvelles dépenses. Cette solution n'est pas populaire parce qu'elle obligerait les banques à relever leurs taux d'intérêt sur les prêts, entraînerait des mises à pied, etc. Le même montant d'argent continuerait à circuler dans le système.

(3) Cette approche n'est pas plus inflationniste si le gouvernement, et non la banque, imprime davantage de billets. Il y a inflation lorsque les gouvernements dépensent l'argent supplémentaire sans contraintes législatives.

(4) On a toujours augmenté la masse monétaire en achetant des obligations sur le marché libre. Lorsque la Banque du Canada achète des obligations des banques commerciales ou du public à l'exclusion des banques, elle crée des réserves dans le système bancaire. Les banques gardent en réserve 4 ou 5% de l'argent provenant de la vente d'obligations. Dans l'ensemble du système, pour chaque dollar l'augmentation des réserves découlant d'opérations d'«open market», la masse monétaire peut être multipliée par vingt. Si, le taux de couverture était porté à 10% pour chaque dollar en réserve, la masse monétaire ne pourrait alors qu'être multipliée par dix. Le gouvernement pourrait ainsi utiliser l'argent gardé en réserve par les banques pour ses propres dépenses et ne pas augmenter le déficit.

(5) En ce qui concerne les programmes de bien-être social, des études américaines démontrent que les hausses des prestations ont eu pour effet d'accroître la dépendance envers le système. Pour les mêmes

sommes, nous pourrions concevoir un système du genre «work for welfare» qui aurait des résultats beaucoup plus positifs et beaucoup plus productifs.

(6) Les jeunes assistés sociaux célibataires pourraient être tenus de participer à des programmes de reboisement pour être admissibles aux prestations.

(7) Il faut offrir des stimulants pour rompre le cycle de la dépendance envers le système, ce qui pourrait en même temps régler des problèmes comme les soins aux personnes âgées, le logement, l'agriculture.

(8) En outre, les prestations de bien-être social pourraient être liées à un engagement de s'inscrire à des programmes de recyclage.

(9) Depuis quelques années, quantité de gens ont dû accepter des emplois qu'ils n'auraient pas acceptés autrement. Il faut réduire les attentes de la génération actuelle de chômeurs canadiens.

(10) Plus on approche du plein emploi, plus le gouvernement augmente ses recettes fiscales. Cela ne veut pas dire une hausse des taux d'imposition mais plutôt des recettes.

(11) Le consommateur profiterait d'une baisse du coût des produits alimentaires. C'est le gros producteur qui a toujours été gagnant. Voilà un secteur où un accord de libre-échange permettrait à certains producteurs agricoles de toucher des subventions dans l'intérêt de la plupart des Canadiens. À moins que nous réglemations les échanges sur certains marchés, il y a un véritable danger que les États-Unis nous inondent de produits moins chers dont nous finirions à long terme par payer le prix.

(12) Si l'on baissait le prix des produits alimentaires, on pourrait également diminuer légèrement les salaires. Un des rôles du gouvernement consiste à faire comprendre à la population qu'elle ne peut plus s'attendre à ce que ses salaires et ses revenus augmentent sans que la position concurrentielle du Canada dans des secteurs importants en souffre.

(13) Le dollar devrait ainsi baisser davantage pour que le Canada puisse soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux sans que la population s'attende à ce qu'on augmente les salaires pour compenser une hausse du prix de certains produits importés.

(14) Au fur et à mesure que nous nous dirigerons vers une diminution des tarifs du GATT et à une

suppression des barrières non tarifaires, nous assisteront à un accroissement de la productivité dans certains secteurs (celui de la fabrication par exemple) et nous sentirons peut-être le besoin de baisser le taux de change.

(15) Si les échanges mondiaux n'augmentent pas, il nous faudra accepter une plus petite part du marché compte tenu de la participation de nouveaux pays.

(16) Si on se base sur de fausses hypothèses concernant le dollar en période de chômage aigu, une hausse des taux d'intérêt paralyse l'expansion de secteurs importants de l'économie et fait augmenter le chômage. Nous pourrions taxer les intérêts que les personnes touchent en achetant des dollars américains, leur faisant ainsi perdre tout avantage à placer leur argent aux États-Unis. C'est une pratique analogue à celle qui consiste à imposer les dividendes étrangers à un taux plus élevé que les dividendes nationaux et il ne s'agit pas d'un contrôle des changes.

(17) On pourrait également laisser descendre le dollar sans augmenter les taux d'intérêt.

(18) La chute de notre dollar, par rapport au dollar américain au cours des six derniers mois, a amélioré notre position concurrentielle.

(19) Un accord de libre-échange ne signifierait pas nécessairement une remontée de notre dollar comme certains le croient aux États-Unis.

(20) Il n'est pas facile pour un petit pays de fixer son taux de change par rapport à celui d'un grand pays en particulier lorsque le taux de change de celui-ci fluctue de temps à autre.

(21) C'est d'ailleurs ce qui s'est produit entre le Canada et les États-Unis.

(22) Il est important de laisser fluctuer le taux de change.

(23) Le Canada aurait avantage à examiner le système autrichien de concertation qui offre une certaine souplesse en ce qui a trait aux profits et aux salaires.

(24) Par souci d'équité, il importe de réduire les salaires des fonctionnaires provinciaux et fédéraux, d'accroître la sécurité d'emploi et s'assurer que les salaires versés par le secteur privé sont un peu plus élevés dans les secteurs qui offrent peu de sécurité d'emploi.

(25) Les entreprises ont tendance à investir des fonds dans une opération, à demander ensuite une subvention gouvernementale et, après cela, à retirer leurs fonds afin de fonctionner uniquement avec les sommes consenties par le gouvernement.

(26) Le milieu des affaires a également recours à l'État providence, en ce sens que le secteur privé en est arrivé à dépendre des subventions de l'État.

(27) Ces subventions ont été peu contrôlées et ont rarement fait l'objet d'enquêtes après avoir été versées.

(28) Il est nécessaire d'examiner ce système de «bien-être» des entreprises.

(29) Il faudra que les jeunes sortent des régions offrant peu de possibilités d'emploi.

(30) Par exemple, plutôt que de subventionner une industrie de la pêche inefficace qui n'assure que huit semaines d'emploi aux pêcheurs, nous pourrions subventionner le transport aérien vers les Maritimes et accroître ainsi le tourisme et les retombées qui s'ensuivent dans les secteurs de la construction, des services et du tourisme.

(31) La seule façon de maintenir un niveau de vie moyen acceptable consiste à amener les gens là où il y a de l'emploi.

(32) Le gouvernement doit faire oeuvre d'éducation auprès de la population concernant la vraie nature du chômage, du déficit, des pertes de revenu réelles qu'entraîne le chômage, etc.

(33) Nous devrions pouvoir mettre à profit les avantages relatifs que sont nos ressources naturelles et la proximité des marchés des États-Unis pour améliorer notre situation économique.

(34) Nous avons tendance à nous fier aux États-Unis en matière d'innovation et d'orientation au lieu d'adopter des approches qui nous soient propres.

(35) Nous devons envisager des solutions économiques et les dimensions sociale et spirituelle des changements qui surviennent dans notre société.

(36) Si le gouvernement décide d'aider les banques à éponger les prêts irrécouvrables qu'elles ont consentis aux pays pauvres, les banques devraient en retour consentir des prêts sans intérêts au gouvernement (voir la discussion au par. 2, ci-dessus).

(37) Le déficit gouvernemental a pris une telle ampleur parce que l'augmentation des salaires n'a pas été assujettie à un niveau minimum de productivité. Cette situation montre que le gouvernement n'a pas réussi à exercer un contrôle sur ses activités.

(38) Le service de la dette à taux d'intérêt élevé est un problème beaucoup plus grave que le déficit lui-même.

(39) Le véritable défi consiste donc à trouver le moyen de réduire les taux d'intérêt.

(40) Par conséquent, la baisse des taux d'intérêt, la suppression des subventions aux entreprises et l'utilisation du bien-être social pour encourager les gens à accomplir des tâches nécessaires favoriseraient le règlement des problèmes sociaux et économiques du pays. Nous devons diminuer les attentes et concevoir de nouvelles approches au règlement de nos problèmes.

(25) Les entreprises ont tendance à investir des fonds dans une opération à rendement élevé que l'investissement gouvernemental et sont donc à rechercher les fonds afin de fonctionner adéquatement avec les sommes consenties par le gouvernement.

(26) Le milieu des affaires a également recours à l'État-providence en ce sens que le secteur privé en est arrivé à dépendre de subventions de l'État.

(27) Ces subventions ont été peu contrôlées et ont entraîné l'ajout d'activités sans avoir été prévues.

(28) Il est nécessaire d'examiner ce système de subventions des entreprises.

(29) Il faut donc se pencher sur les possibilités de réduire le rôle de l'État-providence dans le secteur privé.

(30) Par exemple, il faut que le gouvernement ne s'occupe pas de la production de biens de consommation, mais qu'il se concentre sur les services de transport, les services de communication et les services de formation et de recherche ainsi que la formation et la recherche dans les secteurs de la construction, des services et du tourisme.

(31) Il est facile de constater que les services de vie moyen accessible sont à améliorer, les services de l'éducation et de l'emploi, les services de santé et les services de logement.

(32) Le gouvernement doit faire preuve d'efficacité dans la gestion de la population, notamment en ce qui concerne le chômage, le revenu des personnes physiques et le revenu des sociétés.

(33) Nous devons donner priorité à l'investissement dans les services de santé, les services de formation et la proximité des marchés des États-Unis pour améliorer notre situation économique.

Unité-États-Unis.

(34) Il est important de maintenir les services de santé.

(35) Le Canada aura besoin de maintenir les services de santé et de maintenir les services de santé.

(36) Il faut donc maintenir les services de santé et de maintenir les services de santé.

(34) Nous avons tendance à nous fier aux États-Unis en matière d'investissement et d'opération au lieu d'adopter les approches qui nous sont propres.

(35) Nous devons trouver des solutions économiques dans le domaine des services de santé et de maintenir les services de santé.

(36) Nous devons également nous pencher sur les possibilités de réduire le rôle de l'État-providence dans le secteur privé.

(37) Il est donc nécessaire d'examiner ce système de subventions des entreprises.

(38) Il faut donc se pencher sur les possibilités de réduire le rôle de l'État-providence dans le secteur privé.

(39) Par exemple, il faut que le gouvernement ne s'occupe pas de la production de biens de consommation, mais qu'il se concentre sur les services de transport, les services de communication et les services de formation et de recherche ainsi que la formation et la recherche dans les secteurs de la construction, des services et du tourisme.

(40) Il est facile de constater que les services de vie moyen accessible sont à améliorer, les services de l'éducation et de l'emploi, les services de santé et les services de logement.

(41) Le gouvernement doit faire preuve d'efficacité dans la gestion de la population, notamment en ce qui concerne le chômage, le revenu des personnes physiques et le revenu des sociétés.

(42) Nous devons donner priorité à l'investissement dans les services de santé, les services de formation et la proximité des marchés des États-Unis pour améliorer notre situation économique.

Unité-États-Unis.

(43) Il est important de maintenir les services de santé.

(44) Le Canada aura besoin de maintenir les services de santé et de maintenir les services de santé.

(45) Il faut donc maintenir les services de santé et de maintenir les services de santé.

(46) Il faut donc maintenir les services de santé et de maintenir les services de santé.

LISTE DES TÉMOINS

Association canadienne des administrateurs scolaires:

M. G.G. Auchinleck, président.
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

Association canadienne pour la formation professionnelle:

Dr. John B. Gradwell, vice-président,
(Association canadienne pour la formation professionnelle)-Québec;
M. Wayne Wilson, «Task Force Committee Member».
(Fascicule n° 4, le vendredi 8 mai 1987)

Association des collègues communautaires canadiens:

M. Yves Sanssouci, président;
M. Tom Norton, directeur général;
M. Bert Curtis, président d'un Collège membre de l'ACCC.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

Association des universités et collèges du Canada:

M. David Johnston,
Président et principal de l'Université McGill;
M. Robert Patry, directeur, relations avec les gouvernements.
(Fascicule n° 3, le vendredi 1^{er} mai 1987)

Association nationale des centres d'amitié:

Mme Viola Thomas, présidente;
M. Jerome Berthelette, directeur général.
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

Association pour l'éducation permanente dans les Universités du Canada:

M. Milton Orris, vice-président;
M. Kenneth Clements, secrétaire général;
Dr Marino Kristjanson.
(Fascicule n° 4, le vendredi 8 mai 1987)

«British Columbia Telephone Company»:

M. John Hatchett, directeur de l'éducation et de la formation.
(Fascicule n° 2, le mardi 28 avril 1987)

Centrale de la Confédération des Syndicats démocratiques:

M. Jean-Paul Héту, président;
M. Pierre-Yvon Ouellete.
(Fascicule n° 1, le lundi 27 avril 1987)

Collège frontière:

M. Jack Pearpoint, président;
M. Rick Parsons, cofondateur «Beat the Street»;
M. Bill Tetley, président, conseil des gouverneurs.
(Fascicule n° 1, le lundi 27 avril 1987)

«Community Outreach Research and Program Development George Brown College»:

Mme Terry Dance, présidente.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

Confédération des syndicats nationaux:

Mme Céline Lamontagne, vice-présidente;
M. Christophe Auger, conseiller.
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

Congrès canadien du travail:

Mme Nancy Riche, vice-présidente exécutive;
M. Ron Lang, directeur de la recherche et de la législation;
M. Kevin Hayes, représentant national, service des politiques et de la planification/recherche et législation.
(Fascicule n° 8, le jeudi 14 mai 1987)

Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme:

Mme Aisla Thompson, directrice;
Mme Martha Colquhoun, présidente.
(Fascicule n° 1, le lundi 27 avril 1987)

Conseil canadien de développement social:

Dr Harry MacKay, chercheur principal;
Dr David P. Ross, «Policy Associate».
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

Conseil canadien des enfants et de la jeunesse:

Mme Landon Pearson, présidente;
M. Brian Ward, directeur général.
(Fascicule n° 8, le jeudi 14 mai 1987)

Conseil canadien des techniciens et technologues:

M. John D. Hood, président;
M. C. Charles Brimley, directeur général.
(Fascicule n° 8, le jeudi 14 mai 1987)

Conseil du patronat du Québec:

M. Jacques Garon, directeur de recherche socio-économique;

M. Jean-Pierre Beauquier, membre du Conseil du Patronat du Québec et président du Secrétariat de l'enseignement professionnel du Québec.
(Fascicule n° 6, le mardi 12 mai 1987)

Conseil économique des Provinces de l'Atlantique:

M. R.A. Stuart, président;
Dr. William M. Reid, vice-président et président de l'«University College of Cape Breton».
(Fascicule n° 7, le mardi 12 mai 1987)

Conseil national des Autochtones du Canada «Metis and Non-status Indians»:

Mme Dorothy Wabiscá, vice-présidente;
M. Bill Badcock, directeur général.
(Fascicule n° 6, le mardi 12 mai 1987)

«Coop. Career-Work Education Association»:

M. Keith Coviello, «Program Developer»;
M. Jim O'Connor, coordonnateur des professeurs.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

**«Department of Vocational and Technical Training»,
Province de la Nouvelle-Écosse:**

M. Wayne S. Doggett, directeur,
Division de la planification et de l'évaluation.
(Fascicule n° 7, le mercredi 13 mai 1987)

«DeVry Institute»:

M. Dean Charran, président;
M. George W. Fisher, vice-président —
«Canadian Operations».
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

«Esso Resources Canada Ltd.»:

M. Hugh G. O'Neill, gérant du département des ressources humaines;
M. James E. Lee, gérant de la division des opérations.
(Fascicule n° 7, le mercredi 13 mai 1987)

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante:

M. Bill Parsons, directeur des Affaires nationales;
M. Richard Graham, agent des Affaires nationales.
(Fascicule n° 6, le mardi 12 mai 1987)

Fédération canadienne des étudiants:

M. Tony Macerollo, président;
M. Todd Smith, directeur général;
Mme Jean Wright, chercheuse.
(Fascicule n° 1, le lundi 27 avril 1987)

Fédération canadienne du travail:

M. James McCambly, président.
(Fascicule n° 3, le vendredi 1 mai 1987)

Fédération des femmes du Québec:

Mme Ginette Busque, présidente;
Mme Marcelle Piquette, membre;
Mlle Julie Meloche, consultante.
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

Fédération des jeunes Canadiens français:

M. Paul Blais, président;
Mlle Jacinthe Guindon, agente de recherche.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

Fondation canadienne pour les jeunes:

M. Hallam Johnston, directeur général;
M. Brian Harry Hill, Membre du Conseil de Management; M. Daniel R. McGregor, stagiaire;
Mlle Lucie Boileau, stagiaire.
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

«Halifax County Literacy Council»:

Mme Sylvia Morgan.
(Fascicule n° 3, le vendredi 1 mai 1987)

Hayles, Charles, particulier

(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

«Holland College»:

Dr Don Glendenning, président;
Dr Lawrence Coffin, principal.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

«I.B.M. Canada Ltd.»:

M. Grant G. Murray, vice-président —
«Law and Corporate Relations»;
M. Tom McNulty, vice-président, personnel.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

**«Industry-Education Council/Hamilton-Wentworth»
et «Mohawk College»:**

M. Mark Garber, coordonnateur,
placement des diplômés.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

«McCain Foods Ltd» et «Day & Ross Inc.»:

M. Ken S. Nichols, vice-président —
personnel et formation.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

**Ministère «Advanced Education and Manpower»,
Province de la Saskatchewan:**

M. Don Wright, sous-ministre adjoint.
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

Ministère de l'emploi et de l'immigration:

M. John Edwards, sous-ministre associé;

M. Peter Hicks, directeur exécutif
Planification de l'emploi;
M. André Juneau, directeur général,
Analyse des politiques et des programmes,
Politique stratégique et planification.
(Fascicule n° 4, le vendredi 8 mai 1987)

Ministère de l'enseignement supérieur et de la formation, Province du Nouveau-Brunswick:

M. Jean-Guy Finn, sous-ministre;
M. Wilfred Savoie, directeur de la planification.
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

Ministère de la formation professionnelle, Province de l'Ontario:

M. Blair Tully, sous-ministre;
M. Les Horswill, sous-ministre adjoint
«Policy and Development Division».
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

Ministère des Affaires intergouvernementales du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:

M. Robert S. Pilot, sous-ministre.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

«National Action Committee»:

Mme Rebecca Coulter, présidente du Sous-comité de la formation;
Mme Madeleine Parent, membre du Comité exécutif (Québec);
Mme Lise Leduc, coordonnatrice;
Mme Suzanne Girard, membre.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

«National Indian Brotherhood, Assembly of First Nations»:

M. Phil Fontaine, sous-chef;
M. Ted Montour, «Policy Analyst Parliamentary and First Nations Liaison»;
M. Jay Kaufman, «Policy Advisor».
(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

«Nora Maddocks & Associates Inc.»:

Mme Nora Maddocks, présidente;
Mlle Beth Carter, associée.
(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

«Process Technology»:

M. George Jenkins, président.
(Fascicule n° 1, le lundi 27 avril 1987)

Rassemblement canadien pour l'alphabétisation et du Conseil scolaire de la ville de Toronto:

Mme Pamela McConnell, «School Trustee, Co-Chair, Adult Basic Education Consultative Committee, Co-Chair, Special Education Advisory Committee, Chair, Inner City Committee»;

M. Bert D'Antini, «Adult and Continuing Education Officer, Continuing Education Department»;

Mme Marianne Williams, Administratrice, «Adult Basic Education Unit, Continuing Education Department».

(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

«Ryerson Polytechnical Institute»:

Dr. Joanne Harack, directrice du programme «Marketing Centre for Advanced Technology Education».

(Fascicule n° 8, le jeudi 14 mai 1987)

«Saint John Shipbuilding Ltd.»:

M. R. Buckland, vice-président — administration et ressources humaines;
M. Howard Erb, gérant, services du personnel.

(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

«South Winnipeg Technical Centre»:

M. Ted Ramsay, directeur.

(Fascicule n° 7, le mercredi 13 mai 1987)

Université Concordia:

M. Harry Hill.

(Fascicule n° 3, le vendredi 1 mai 1987)

Université de l'Alberta:

Dr Lorna McCallum, directrice, «Testing and Remediation».

(Fascicule n° 9, le vendredi 15 mai 1987)

Université de Lund, Suède:

M. Bjorn Beckman, professeur associé, Département des sciences politiques;
M. Agne Gustafsson, professeur adjoint principal.

(Fascicule n° 7, le mercredi 13 mai 1987)

Université de Waterloo:

M. Jim Wilson, directeur

«Co-operative Education & Career Services»;
M. Ted Carlton, président, Fédération des étudiants.

(Fascicule n° 1, le lundi 27 avril 1987)

Université St. Francis Xavier:

Dr Teresa MacNeil, directrice, département de l'éducation permanente et professeur d'enseignement aux adultes.

(Fascicule n° 8, le jeudi 14 mai 1987)

«Women's Employment and Training Coalition»:

Mme Donna Stewart, coordonnatrice de l'éducation;

Mme Marcy Cohen, membre.

(Fascicule n° 5, le lundi 11 mai 1987)

REFERENCES

- Abella, Rosalie, «Equality at work and at Home», *Policy Options Politiques*, December/décembre 1985, pp. 27-31.
- Bellemare, Diane and Lise Poulin Simon, *Le Plein Emploi: Pourquoi?*, Presses de l'Université du Québec, 1983.
- Brodel, Rainer, *Continuing training as a means of preventing unemployment: a comparative study of Denmark, the Netherlands, Ireland, the United Kingdom and the Federal Republic of Germany*, Washington, European Community Information Service, 1984.
- Canada Emploi et Immigration, *Apprendre à gagner sa vie au Canada: Rapport*, Ottawa, 1983.
- Canada Emploi et Immigration, *Évaluation du capital humain: pour une meilleure exploitation des ressources humaines au Canada*, Hull, Québec, 1983.
- Canada Emploi et Immigration, *La formation et le recyclage dans les prochaines années: besoins et possibilités*, Hull, Québec, 1983.
- Canada Emploi et Immigration, «Rapport préliminaire sur le chômage des jeunes et la transition entre les études et le monde du travail: l'expérience européenne et sa pertinence par rapport à la situation au Canada», Ottawa, janvier 1983.
- Canada Emploi et Immigration, *Vers une stratégie nationale de la formation professionnelle*, Hull, Québec, 1983.
- Canada, Ministère d'État à la jeunesse, *Cap sur les jeunes*, Ottawa, juin 1984.
- Canada, Ministère des finances, *Revue économique*, Ottawa, avril 1985.
- Canada, Ministre de l'Emploi et de l'immigration, *Document d'étude, Formation*, Ottawa, décembre 1984.
- Canada, Secrétariat d'État, *L'aide du gouvernement du Canada à l'éducation*, Ottawa, 1983.
- Canadian Council on Social Development, *Social Responsibility — to Challenge the Future, Canadian Report to the 22nd International Conference on Social Welfare*, Montreal, août 5-12 1984, Ottawa, 1984.
- Choate, Pat, *Retooling the American work force: toward a national training strategy*, Washington, Northeast — Midwest Institute, 1982.
- Cohen, Marjorie, «Weakest to the Wall», *Policy Options Politiques*, December/décembre 1985, pp. 8-11.
- Conference Board of Canada, *A Comparison of Compensation in Canada and the United States*, Report 08-86, Ottawa, mai 1986.
- Conference Board of Canada, *The Unemployment Challenge: Issues and Options*, Report 09-86 -DF Ottawa, août 1986.
- Conseil des sciences du Canada, *La Technologie au premier rang: conseils aux négociateurs des échanges bilatéraux*, Ottawa, mai 1986.
- Conseil économique du Canada, *Affermir la croissance: choix et contraintes*, Vingt-deuxième exposé annuel, Ottawa, 1985.
- Conseil économique du Canada, *En pleine mutation*, Vingt-troisième exposé annuel, Ottawa, 1986.
- Conseil économique du Canada, *La technologie en milieu de travail: enquête sur l'automatisation au Canada*, Ottawa, 1986.
- Conseil économique du Canada, *Les Relais et la reprise*, Vingt et unième exposé annuel, Ottawa, 1984.
- Conseil économique du Canada, *Pénuries et carences: travailleurs qualifiés et emplois durant les années 80*, Ottawa, 1982.
- Coopers & Lybrand Associates, *A Challenge to Complacency, A Report to the Manpower Services Commission and the National Economic Development Office*, London, novembre 1985.
- Corporation for Enterprise Development, *The Eight Lessons from Europe, Report of the American Study Town on Local Employment Initiatives*, 13 au 27 octobre 1984, Washington DC.
- Daly, Anne, «Education and Productivity», *British Journal of Industrial Relations*, Vol. 24, pp. 251-266, juillet 1986.
- Dance, Terry, «College/Community Partnership, An Approach to life-long learning», Toronto, 13 décembre 1986.
- Dearing, Christine, «Co-operative Education and Apprenticeship Programs: Hopeful Alternatives to Youth Unemployment», *Transition*, septembre 1985.
- Deaton, Richard, «Unemployment Canada's Malignant Social Pathology», *Perception*, printemps-été 1983.
- Dornbusch, Rudiger, «Unemployment: Europe's Challenges of the '80s», *Challenge*, septembre-octobre 1986.
- Ehnes, James and Wayne Simpson, «Work Incentives and Welfare, Evidence from the Mincome Baseline for Adult Males», *Western Economic Review*, Vol. 2, No. 3, décembre 1983, pp. 17-25.
- Fortin, Pierre, «Combattre le chômage keynésien tout autant que le chômage structurel et l'endettement public», *L'Actualité-Économique*, Revue d'analyse économique, vol. 60, n° 4, décembre 1984, pp. 440-451.
- Fraser, Doug, «Protecting Part-timers», *Policy Options Politiques*, June/juin 1986, pp. 37-38.
- Fraser, Doug, «Skills Training for School Leavers: Some Alternative Approaches», current Issues Brief No. 2, Legislative Research Service, Department of the Parliamentary Library, Canberra, Australie, 1983.

- Gasbell, Jane and Marvin Lazerson, «Between school and work: Perspectives of Working class youth», *Interchange*, Vol. II, No. 3, 1980-81.
- Gould, Raija, «Unemployment and Disability: Some Sociological Aspects of Withdrawal from the Labour Market», *International Social Security Review*, No. 1, 1985, pp. 20-37.
- Harack, Joanne, «Technology, Leadership and University Continuing Education», *Canadian Journal of University Continuing Education*, Vol. XIII, No. 1, printemps 1987.
- Harris, Martyn, «How Unemployment affects people», *New Society*, 19 janvier 1984.
- Hayes, Chris, «YTS and training for skill ownership», *Employment Gazette*, Vol. 91, pp. 344-348, août 1983.
- Heilbroner, Robert, «Does Capitalism have a Future», *New York Times Magazine*, 15 août 1982.
- Holland, Geoffrey, «Training the UK's youth — is enough being done?», *Journal of European Industrial Training*, Vol. 10, No. 1, pp. 17-21, 1986.
- Jeunesse: Un plan d'action*, Rapport du Comité spécial sénatorial sur la jeunesse, Ottawa, février 1986.
- Johnson, A.W., «Social Policy in Canada, The Past as it conditions the present», Canada/UK Colloquium on the Future of Social Welfare Systems, Ottawa and Meech Lake, 16 au 18 octobre 1986.
- Junankar, P.N., «A Political Economy of Unemployment, Causes and Consequences», *Political Quarterly*, janvier-mars 1985.
- Kaus, Mickey, «The Work Ethic State», *The New Republic*, 7 juillet 1986, pp. 22-33.
- Kierans, Eric, «Short-Change», *Policy Options Politiques*, December/décembre, 1985, pp. 4-7.
- Labonté, Ronald, «Warning: Unemployment may be hazardous to your health», *Perception*, Vol. 7, No. 5.
- Laws, Peter, «Worksharing with Leave», *Policy Options Politiques*, March/mars 1985, pp. 37-38.
- Leontief, Wassily, W. «The Distribution of Work and Income», *Scientific American*, septembre 1982, pp. 192.
- Le travail à temps partiel au Canada: Rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel* (Commission Wallace), Ottawa, Travail Canada, 1983.
- Macdonald, Donald, *Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, Ottawa, 1985.
- Mackay, Harry, «The Social Impact of Unemployment», *Perception*, printemps-été 1983.
- Manpower Services Commission and National Economic Development Office, *Competence and Competition*, National Economic Development Office, London, août 1984.
- Maynard, Rona, «Working in the Field... A Fresh Look at Solving the Youth Unemployment Crisis», *Homemaker's Magazine*, septembre 1985, pp. 15-23.
- McCallum, John S., «What is wrong with UISP» *Policy Options Politiques*, December/décembre 1985, pp. 15-17.
- McCurdy, Thomas H., «(Un)employment effects of microelectronic — based technical change: A multisectoral study for Canada», Department of Economics, Queen's University, mai 1985.
- Meade, James, «A New Keynesian Approach to Full Employment», *Lloyds Bank Review*, octobre 1983, p.p. 1-19.
- Ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario, *Document de travail sur la planification de l'emploi: politique et mise en oeuvre*, 1987.
- Ministère de la Formation professionnelle, *Observation et évaluation du dispositif de formation des jeunes de 16 à 18 ans*, Agence Nationale pour le Développement de l'Éducation Permanente, France, décembre 1983.
- Ministère de Trésor et de l'Économie, *Étude du secteur tertiaire de l'Ontario*, Gouvernement de l'Ontario, octobre, 1986.
- National Council of Welfare, «Progress against Poverty», Ottawa, octobre 1986.
- National Economic Development Office, «People in Business, the Chief Executive's Role», octobre 1986.
- Oels, Monika, *Equality of Opportunity and Vocational Training: Five years on vocational training measures for women in the European Community: Synthesis Report with recommendations*, Berlin, European Centre for the Centre for Development of Vocational Training, 1985.
- Ontario Task Force on Employment and New Technology, *Employment and New Technology*, Government of Ontario, septembre 1985.
- Picot, W. Garnett, *Évolution de l'emploi dans les secteurs d'activité économique du Canada au cours de trois décennies: étude de la répartition industrielle de l'emploi 1951-1984*, Statistique Canada n° de catalogue 99-938, Ottawa, février 1986.
- Social Planning Council of Metropolitan Toronto, *Youth and Employment: Baseline Report on Young People's work experience and attitudes*, octobre 1986.
- Statistique Canada, *L'éducation au Canada*, Revue statistique, 1983-1984, n° de catalogue 81-229, Ottawa, 1984.
- Taylor, Rupert, «Paying the Price», Canada and the World, janvier 1984.
- Thurow, Lester C., «Training for the future», *Newsweek*, 22 mars 1982.
- Thurow, Lester C., *The Zero Sum Solution*, Simon and Schuster, New York 1985.
- Thurow, Lester, C. «America, Europe and Japan, A time to dismantle the world economy», *The Economist*, 9 novembre 1985, pp. 21-26.
- Watson, Tom, «Apprenticeship-time-served or time-serving?» *Canadian Vocational Journal*, mai 1986.

- Weiermair, Klaus, «Apprenticeship Training in Canada: A Theoretical and Empirical Analysis», Discussion Paper No. 250, Ottawa, Economic Council of Canada, janvier 1984.
- Weiermair, Klaus, «Secular changes in Youth Labour Markets and Youth Unemployment in Canada», *Relations industrielles*, Vol. 41, No. 3, 1986, pp. 469-490.
- Weitzman, Martin, L., *The Share Economy*, Harvard University Press, 1984.
- Wilson, James O. and Philip J. Cook, «Unemployment and Crime — what is the connection?», *The Public Interest*, printemps 1985.
- Wolfson, Michael, «A Guaranteed Income», *Policy Options Politiques*, January/janvier 1986, pp. 35-45.
- Wolfson, Michael, «Stasis amid Change-Income inequality in Canada 1965-1983», *Canadian Statistical Review*, janvier 1986, pp. vi — xxvii.
- Woodall, Jean, «The Dilemma of Youth unemployment: Trade Union Responses in the Federal Republic of Germany, the UK and France», *West European politic*, Ottawa, juillet 1986, pp. 429-447.

